

# ESSAI

SUR

# HENRI ESTIENNE.

AUTRES PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

RELATIVES AU XVIe SIÈCLE.

Étude sur la vie et les ouvrages de La Boétie; 1 vol. in-8

Œuvres complètes de La Boétie, publiées pour la premiè fois, avec une introduction et des notes; 1 vol. in-12.

Choix de Vies des hommes illustres de Plutarque, traduit par Amyot, annotées et précédées d'études littéraires su ces deux écrivains; 1 vol. in-12.

Fragments de critique littéraire : un poëte inconnu, Nicola Pasquier, Pibrac, etc.; in-8°.

Essai sur la vie et les ouvrages d'Étienne Pasquier; 1 vo in-12.

Œuvres choisies d'Étienne Pasquier, avec une introductio et des notes; 2 vol. in-12.

Précellence du langage françois, par Henri Estienne : nou velle édition, précédée d'une introduction et accompa gnée de notes; 1 vol. in-12.

Conformité du langage françois avec le grec, par Henr Estienne : nouvelle édition avec une préface et des notes 1 vol. in-12.

Étude sur la vie et les ouvrages de Mlle de Gournay; in-8°

Étude sur la vie et les ouvrages d'Agrippa d'Aubigné in-8°.

# ESSAI

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

# DE HENRI ESTIENNE

SUIVI D'UNE ÉTUDE

## SUR SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE,

**Par LÉON FEUGÈRE,**

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND.

Mihi pulchrum in primis videtur non pati occidere quibus æternitas debeatur.

PLINE LE JEUNE, *Epist.*, V, 8.



PARIS.

IMPRIMERIE DE JULES DELALAIN

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ

RUES DE SORBONNE ET DES MATHURINS.

1853.



# AVANT-PROPOS.

Entre les prosateurs du XVI[e] siècle, Rabelais, Amyot et Montaigne avaient été jusqu'aujourd'hui l'objet d'un culte presque exclusif. Ils méritaient certes la prééminence sur tous leurs contemporains, et loin de nous la pensée de la leur disputer au profit d'aucun d'eux ; mais il a paru enfin qu'une place honorable et quelque étude n'en demeuraient pas moins dues à plusieurs de ceux-ci, tels que La Boëtie, d'Aubigné, du Vair, Calvin, Pasquier, ces écrivains, disait récemment M. Cousin[1], qui occupent le second rang dans notre littérature, et qui eussent occupé le premier dans toute autre. Au nombre de ces pères de notre idiome, vers lesquels nous portait un retour curieux et reconnaissant, il eût été injuste d'omettre Henri Estienne : de là le travail ou plutôt la réimpression que nous lui avons déjà consacrée[2].

Ce n'est pas, du reste, au seul point de vue littéraire, comme nous l'avons précédemment établi, qu'il peut sembler à propos de ramener nos yeux sur le XVI[e] siècle. A d'autres égards, combien de salutaires exemples et de vertus rappellent nos regards vers cette saine époque de l'antiquité française ! Les hommes de cet âge ont en eux quelque chose de plus viril et de plus grand que nos générations modernes. On se fortifie et on s'élève dans

1. Voy. l'Avant-propos de ses *OEuvres littéraires*, Pagnerre, 1849.

2. *Precellence du langage françois*, Delalain, in-12, 1850.

leur commerce : aux leçons de goût qu'ils présentent se joignent souvent des leçons de conduite; et quelques-unes sont de celles dont notre temps a le plus besoin.

A l'envisager attentivement, on sera frappé en effet des analogies de situation qu'il offre avec le XVI[e] siècle et des motifs sérieux que nous avons d'étudier cette période. Livrée elle aussi au goût des réformes et aux troubles qui en sont la conséquence, elle a fait sortir de grandes choses du sein d'un monde social ébranlé jusque dans ses profondeurs. Les désordres et les déchirements ont enfanté la gloire et la prospérité du pays. C'est qu'au milieu de ses divisions et de ses guerres, il avait conservé sa séve native et toute son activité productrice. De là ces fortes races qui tendront dans la suite à s'abâtardir. Le vernis de civilisation dont la société se couvrira de plus en plus minera en quelque sorte ses ressorts intérieurs. Plus d'élégance et de poli à la surface, mais, au fond, moins de chaleur vitale; des caractères moins bien trempés; partant, moins de ces types expressifs que la Renaissance nous fait voir en si grand nombre.

Parmi les savants et les littérateurs qui l'ont illustrée, peu de figures sont plus intéressantes que celle de Henri Estienne. L'un des principaux représentants du vieil esprit national et de cette érudition grecque et latine qui a eu tant de part à nos progrès intellectuels, il méritait bien en outre par sa physionomie personnelle d'être l'objet d'un examen approfondi.

On avait sans doute fréquemment parlé de Henri Estienne; mais, à notre sens, et le résultat de ce travail sera, je l'espère, de le prouver, on n'était pas entré assez avant dans l'intelligence de son caractère; on n'avait pas considéré d'assez près l'étonnante variété de ses productions. Dans les appréciations antérieures de l'écrivain et de

*a*.

l'homme, toutes consciencieuses et remarquables qu'elles étaient, il y avait, nous l'avons pensé du moins, quelques injustices à réparer et des vides à remplir. Notre but a été de ne laisser dans l'obscurité aucun trait de cette physionomie singulière, et nous avons cru pouvoir y réussir en profitant des travaux de tous ceux qui s'étaient appliqués à la reproduire avant nous.

Surtout, dans cette publication, nous nous sommes attaché à présenter une analyse développée et une appréciation définitive des livres français, latins, grecs, de Henri Estienne, de ces livres si multipliés qu'il répandait avec une facilité insouciante et dont plusieurs ont presque entièrement disparu. L'œuvre disséminée du littérateur sera ainsi rassemblée et reconstruite sous nos regards : rien n'empêchera plus de replacer cet original et puissant esprit à son véritable rang.

En faisant suivre notre essai sur Henri Estienne d'une étude sur l'un de ses plus célèbres contemporains, sur Sainte-Marthe, qui, né trois ans seulement après lui, ne devait pas lui survivre moins de vingt-cinq années, nous n'avons obéi qu'à un motif d'affinité naturelle. Que de rapprochements faciles à saisir entre ces contemporains, l'honneur de leur siècle, unis par le goût des mêmes études, aspirant à la même gloire, celle de l'érudition et des lettres, embrasés de cette passion commune à nos anciens Français, le patriotisme, qu'ils portèrent l'un et l'autre au plus haut degré d'énergie ! Les différences et les contrastes ne manquent point d'ailleurs entre ces deux caractères et ces deux existences : mais en cela même il y a un côté instructif qui ne nous échappera pas ; il y a aussi une variété piquante. Après avoir considéré dans ses phases diverses la carrière tourmentée de Henri Estienne, on se reposera, pour ainsi dire, dans la contemplation de la carrière de Sainte-Marthe,

paisible, par la puissance de la vertu, au milieu de l'agitation générale. Après avoir condamné plusieurs travers du premier et plaint ses égarements, on se complaira dans l'admiration des qualités sans mélange qui ont distingué le second : touchant spectacle moral, qui succédera à quelques pénibles tableaux.

Ce sera, pour nous, le terme de nos excursions dans cette époque de la Renaissance où, sur les pas de plus d'un illustre devancier, nous nous sommes efforcé de rendre à d'anciens noms un lustre trop effacé par le temps, et au pays quelques-uns de ses titres d'honneur qu'il avait trop négligés.

# ESSAI

SUR

# HENRI ESTIENNE.

Il appartient à notre siècle de comprendre, mieux qu'un autre, tous les genres de gloire et de leur rendre hommage. Mais si les sociétés jeunes encore, les yeux facilement éblouis de tout éclat extérieur, laissent de préférence surprendre leur admiration aux grandes fortunes, aux exploits guerriers, aux destinées qui changent la face des États, une époque mûrie par l'expérience la doit réserver plus volontiers pour ce qui est, sans vaine pompe et sans bruit, d'une efficacité vraiment durable : telles sont les œuvres de l'esprit qui, après avoir éclairé et enseigné les contemporains, retiennent auprès de la postérité cette influence salutaire. De là une prédilection, marquée de nos jours, à revenir, par un sentiment d'utilité autant que de justice, sur les vies longtemps obscures de ces ouvriers de la pensée, dont le dévouement avait été trop souvent payé de peu de reconnaissance. C'est qu'il faut aux peuples, comme aux hommes, la maturité de l'âge, pour apprécier à leur valeur les produits de l'intelligence et pour en élever les conceptions à la dignité des actes.

Le seizième siècle, signalé en Europe et notamment en France par un si grand mouvement intellectuel, nous offre surtout beaucoup de ces gloires laissées dans l'ombre, mais dont le fondement solide repose sur

des services rendus à la raison humaine : ce sont elles que l'histoire littéraire s'applique maintenant à renouveler. Non contente de perpétuer le souvenir de ces hommes bien rares, dont le nom rappelle des chefs-d'œuvre, elle a pensé que toutes les carrières laborieuses renfermaient des enseignements utiles; et plusieurs écrivains, dont la modeste existence n'avait pas pressenti un tel honneur, ont trouvé dans notre époque de studieux biographes.

Avant de traiter spécialement ici de Henri Estienne, il est à propos de se reporter aux origines mêmes de l'illustration que sa famille s'est acquise à différents titres, durant tout le seizième siècle et une grande partie du dix-septième. Le chef de cette race célèbre s'appelait également Henri; on le connaît sous le nom de Henri Ier (car dans les membres de cette maison se rencontre le privilége affecté aux rois, d'être désignés par les seuls noms de baptême et distingués par des chiffres, l'éclat répandu dès le principe sur les prénoms des Estienne les ayant fait, parmi eux, conserver presque invariables). Destiné à fonder cette espèce de dynastie du travail et de l'intelligence, il vint au commencement du seizième siècle exercer à Paris l'art de la typographie, découvert depuis cinquante ans environ, et qui comptait déjà, en Italie surtout, de si honorables représentants. On a dit qu'il était issu d'une bonne noblesse de Provence et qu'il fut conduit par un goût passionné, contre lequel la fierté de ses parents lutta vainement, à embrasser ce que l'on appelait alors *la profession mécanique d'imprimeur*[1]. Les preuves manquent à l'appui de cette extrac-

1. Au reste ce préjugé ne dura pas, et le grand Adrien Turnèbe, ainsi que le nomme Passerat, ne crut pas déroger, quoique issu d'une famille noble, en se faisant imprimeur peu de temps après.

tion illustre dont n'ont pas besoin les Estienne; et sur ce point, comme sur la date précise et le lieu de la naissance du premier Henri, on est réduit en réalité à de simples conjectures. Il paraît qu'il s'était formé en partageant les travaux d'un typographe allemand : c'est, en tout cas, aux années 1502 et 1503 que remontent les plus anciens livres sortis de ses presses; d'abord une traduction latine de la *Morale* d'Aristote, ensuite un abrégé de l'*Arithmétique* de Boëce. La renaissance classique n'avait pas encore commencé en France; mais les écrits d'Aristote y étaient en honneur, son nom florissait dans nos écoles, grâce à la scolastique dont le règne n'était pas fini : on le voit assez par les titres seuls des ouvrages que ce Henri fit paraître. La plupart appartiennent à la liturgie et à la controverse, ou roulent sur des matières de piété. Parmi eux figurent aussi quelques parties de Xénophon, d'Hippocrate et de Galien, publiées dans des versions latines; en outre deux premières éditions, l'une de Celse, l'autre de l'Itinéraire faussement attribué à Antonin. On remarque les noms de Politien, de Sabellic, d'Érasme et du fécond docteur Clicthoue en tête des livres modernes. Il n'y en a qu'un en langue française, celui du chanoine de Bovelles « sur l'art et la science de Géométrie pratique. » Nous devons à M. Renouard une liste exacte de tous ces volumes. Un intérêt de ce catalogue et d'autres semblables, c'est qu'ils conservent la trace des études, des tendances et des prédilections de nos pères : en replaçant sous nos yeux bien des œuvres tombées dans l'oubli, mais qui ont eu leur part de faveur publique et leur moment de renommée, ils nous rendent une image fidèle de l'état des mœurs et des esprits dans notre ancienne société.

Plus de cent vingt ouvrages publiés, tel fut le produit de près de vingt années de travaux, remarquable pour cette

époque, où l'Italie possédait encore presque entièrement le monopole des œuvres littéraires et suffisait à défrayer les besoins du monde savant. Henri Estienne I^er^, qui s'honorait du nom de *suppôt* de l'Université et qui en prenait volontiers les armes sur le frontispice de ses livres[1], choisit pour siége de son double établissement d'imprimerie et de librairie le quartier Saint-Jacques, centre populeux où se réunissait la jeunesse adonnée à l'étude. Sa demeure était en face de l'école de Décret ou Droit canon, dans le clos Bruneau et la rue de Beauvais: il adopta pour enseigne un olivier ombragé de larges rameaux, et pour devise ces mots qui peignaient son caractère laborieux, *Plus olei quam vini*. Quelquefois il les a remplacés par ceux-ci, *Fortuna opes auferre, non animum, potest*, comme si, dans une sorte de pressentiment de l'avenir malheureux réservé à ses descendants, il eût voulu les exhorter à l'opiniâtreté courageuse dont ils ont fourni l'exemple.

Quant à lui, il vécut heureux et honoré par d'illustres amitiés, celles de Budé et des du Bellay en particulier. Habile dans son art, il passe pour avoir contribué au perfectionnement des procédés matériels de la typographie; il comptait même parmi les savants et les lettrés de son temps. On place vers 1502 la date de son mariage; l'année 1521 paraît être celle de sa mort. Trois enfants mâles qu'il laissa, François, Robert et Charles, devaient tous, à des degrés différents, se distinguer dans la profession de leur père. Simon de Colines, son associé durant sa vie, devint, en épousant sa veuve, le seul possesseur de son établissement typographique. Il le dirigea avec intelligence et succès. Entre autres améliorations qui secondèrent le progrès commun, il substitua

1. C'était un écu chargé de trois fleurs de lis avec une main sortant d'un nuage et tenant un livre fermé.

des caractères romains et italiques à ceux dont son prédécesseur avait fait usage et qui se rapprochaient des gothiques. L'aîné de ses beaux-fils, François, et ensuite Robert, premier de ce nom, lui prêtèrent un concours dévoué. Celui-ci, le plus renommé de sa race après notre Henri qui fut son fils, ne tarda même pas à devenir le propriétaire ou du moins le chef de cette imprimerie, à la tête de laquelle il était en 1526[1].

Lors de la mort de son père, Robert, âgé d'environ dix-huit ans, avait déjà pu, sous ses yeux, se former à l'exercice de l'art où il acquit tant de gloire. Ses premières études, activement surveillées, avaient été sérieuses et fortes: le commerce des hommes de savoir et de mérite qui fréquentaient l'imprimerie paternelle acheva son éducation. Dès 1523, la correction sévère d'un Nouveau Testament latin était le fruit de son intelligente révision. Malheureusement aussi, quelques leçons changées dans le texte avec une confiance excessive éveillaient contre lui, à partir de ce moment, d'ombrageuses susceptibilités qu'il ne devait pas calmer par la suite.

Quoi qu'il en soit, à peine maître d'une imprimerie accréditée, Robert, se livrant à son goût du progrès, ajouta aux perfectionnements qu'elle avait auparavant reçus. Il délaissa les anciens poinçons et en fit graver d'une forme beaucoup plus élégante. L'olivier fut conservé par lui comme enseigne et comme marque typographique. Sauval, qui écrivait plus de cent ans après, atteste que de son temps encore cet emblème qui n'a

1. Quelques-uns disent que Robert établit à ses propres frais une imprimerie distincte de celle de son beau-père : mais ce qui prouve la fausseté de ce fait, c'est que cette imprimerie est signalée comme étant rue de Beauvais, dans le local que nous savons avoir été celui de l'imprimerie possédée par Henri Ier et par Simon de Colines. Ce dernier paraît d'ailleurs avoir vécu jusqu'en 1546.

pas obtenu moins de célébrité que l'ancre aldine, subsistait dans la rue de Beauvais, entouré de la vénération publique[1]. Quant à la devise, il en choisit une nouvelle[2] : c'étaient ces mots de l'apôtre saint Paul[3], *Noli altum sapere*, auxquels ceux-ci furent joints quelquefois, *sed time*. Henri, qui ne sut pas assez craindre, comme nous le verrons, dans l'intérêt de son repos et de sa fortune, retint les symboles adoptés par son père[4].

On peut dire que jamais homme, plus que Robert, n'a fait mentir cette parole de Cicéron : *Haud quidquam ingenuum potest habere officina*[5]. Digne de l'époque chevaleresque de François Ier, il montra, dans le commerce, le désintéressement et la générosité du plus noble seigneur. Sous ce règne illustre, dont il fut l'un des ornements, sa figure originale a trop de saillie pour ne pas être aussi étudiée avec un soin particulier. La physionomie du père, bien mise en relief, nous permettra d'ailleurs de mieux saisir celle du fils; et ces deux gloires, les plus grandes de la typographie française, ne sauraient être séparées. Rare fortune d'une maison qui n'a pas donné au pays moins de quinze ou seize hommes utiles, que d'en avoir produit deux de suite qui ont

1. *Histoire et Antiquités de Paris*, l. VIII.

2. Ces marques et ces devises étaient comme une possession que la loi garantissait aux imprimeurs et dont elle prescrivait l'usage : leur variété était extrême. Il y en avait de fort bizarres. M. Greswell en offre une collection piquante dans ses *Annals of parisian Typography*, Londres, in-8°, 1818.

3. *Épître aux Romains*, c. XI, v. 20.

4. On remarquera que dans la maison des Estienne la maxime précitée a été aussi, quoique rarement, remplacée par ces mots : *Defracti sunt rami ut ego insererer*, qui conviennent très-bien, du reste, à l'aspect de l'olivier pris pour emblème. On y voit en effet se détacher et tomber plusieurs branches coupées qu'il semble qu'on ait voulu rejoindre au corps de l'arbre.

5. *De Officiis*, I, 42.

mérité un rang parmi les personnages célèbres du siecle où fleurirent les Érasme, les Budé, les Rabelais, les Montaigne, les de Thou. Doués de la même énergie de caractère, le père et le fils ont eu à lutter, l'un contre des inimitiés formidables et aveugles dans leur excès, l'autre contre les accidents de la fortune, la gène et tous les embarras d'une vie aventureuse. De là, comme on l'a remarqué, une sorte d'intérêt dramatique dans le récit de cette double carrière également agitée, et surtout un degré d'importance qui élève presque ces biographies à la hauteur de l'histoire.

Robert Estienne fut en France ce que le premier Alde Manuce avait été au delà des monts : encore l'emporta-t-il de beaucoup sur lui par les qualités du littérateur et du savant. Avec Robert commença véritablement, parmi nous, une ère nouvelle de la typographie. A ces mécaniciens patients et industrieux qui avaient perfectionné l'invention de Guttemberg, en se bornant à la partie matérielle, on vit succéder dès lors une génération d'artistes plus relevés, habiles à plus d'un titre, érudits et philologues, versés dans les langues anciennes et orientales, amis des lettres et capables d'écrire, entre lesquels on peut signaler les Gourmont, les Morel, les Vascosan, les Patisson : heureuse révolution dont le souvenir se lie étroitement à celui de la famille des Estienne.

Peu auparavant, l'Italie, découvrant l'antiquité classique au fond des retraites qui l'avaient protégée, lui avait rendu par l'impression une seconde et désormais impérissable existence. Cet exemple excita dans Robert un esprit de rivalité qui anima toute sa carrière. Il voulut que la France cessât d'être, pour les chefs-d'œuvre classiques de plus en plus recherchés, tributaire d'un pays étranger. Presque tous les auteurs latins avaient été déjà remis en lumière : il s'appliqua donc à écarter la

rouille dont les avaient entachés plusieurs siècles d'oubli ; et, pour cette seule littérature, on ne lui dut pas moins de quatre-vingts réimpressions importantes. En outre il en donna la clef dans un livre d'une érudition et d'un labeur immenses, son *Trésor de la langue latine*[1], bien digne de ce nom, puisque, les écrivains de Rome fussent-ils perdus sans exception, on retrouverait tout leur idiome dans l'ouvrage de Robert. Car il ne se borna pas à y exposer avec scrupule le sens général des mots ; il y fixa avec précision ces nuances délicates que leur avait ajoutées le goût sûr et délié des meilleurs esprits. Depuis, on n'a pu mieux faire qu'en prenant ce vocabulaire pour base et pour guide des travaux du même genre[2].

Mais ce fut surtout pour la publication des textes grecs et orientaux que Robert ouvrit une nouvelle et large voie à la typographie française. Là-dessus aussi, des voisins, placés alors à la tête de la civilisation européenne, avaient pris sur nous les devants, nous laissant la gloire de perfectionner leurs travaux. Les Italiens firent particulièrement usage, dès 1481, de l'impression en caractères grecs. Quelques années plus tard, Alde Manuce, et après lui son fils et son petit-fils, lui donnèrent de grands développements à Venise[3] : elle ne fut

1. 1531 à 1532. — Entre les nombreuses réimpressions, on remarquera celle de Bâle, 1740-43, où beaucoup de notes de Henri Estienne, consignées dans un exemplaire que la bibliothèque de Genève avait conservé, ont pu être reproduites.

2. La maison Didot, qui semble se plaire à confondre ses titres de gloire avec ceux des Estienne, annonçait sur l'un de ses derniers catalogues une édition nouvelle de l'*admirable* Trésor latin de Robert, qui paraîtrait, disait-elle, *sous les auspices du ministre de l'instruction publique*. Espérons que M. A. F. Didot n'a pas oublié cette promesse.

3. Jusqu'à eux, onze volumes seulement avaient été imprimés en

introduite chez nous qu'au commencement du seizième siècle. Jusque-là nous nous contentions en général de lire l'antiquité grecque dans des traductions latines, sans recourir aux originaux. François Tissard, originaire d'Amboise, fut le premier qui édita, vers 1510, chez l'imprimeur Gilles Gourmont, des livres grecs fort imparfaitement exécutés, malgré les peines qu'ils coûtèrent. Parmi ceux à qui l'on dut quelque progrès, on remarque Conrad Néobar, qui fut, en 1538, nommé imprimeur du roi pour le grec, si l'on s'en rapporte toutefois à des lettres patentes dont l'authenticité n'a pas paru inattaquable [1]. Quoi qu'il en soit, jusqu'au moment où Robert dirigea de ce côté son activité intelligente, le nombre des auteurs que nous avions publiés en grec était très-restreint et l'on ne se servait que de caractères défectueux. Pour la typographie orientale, et notamment l'impression des livres hébreux, le même Gourmont l'avait abordée en 1508. Néanmoins, en dépit de ses efforts, continués par Gérard de Morrhy et Chrétien Wéchel, on était singulièrement arriéré à cet égard, et il n'y avait encore eu, à Paris, que de rares et d'insuffisants essais, lorsque Robert, encouragé par les libéralités de François Ier, le fondateur du collége des trois langues, au nombre desquelles était l'hébreu, entra dans cette carrière avec plus de courage et de succès.

Par lui, bientôt, tout changea de face. Muni des beaux caractères de Le Bé, fondus sur l'ordre et sans

langue grecque. Les Manuce, en soixante ans environ, donnèrent soixante-trois éditions *princeps* : on en dut trente-trois au seul Alde l'ancien, de 1494 à 1515, entre lesquelles les ouvrages d'Aristote, de Platon, d'Aristophane, de Démosthène, etc.

1. Elles ont été publiées par M. Crapelet : voyez à ce sujet le *Journal des savants*, avril 1836, p. 248.

doute aux frais d'un prince qui se montra par malheur plus ardent à entreprendre que persévérant à achever, il put, de 1539 à 1546, faire paraître ses deux Bibles hébraïques. Dès la première de ces années, il avait été nommé imprimeur du roi pour l'hébreu comme pour le latin. A ce double titre il ne tarda pas à joindre celui d'imprimeur du roi pour le grec; et, comme tel, il eut à sa disposition d'autres caractères non moins magnifiques, ceux de Garamond, ainsi appelés du nom de l'artiste célèbre à qui François Ier confia le soin de les graver[1].

Grâce à la munificence royale, Robert employa pour la première fois, dans son édition d'Eusèbe, ces types grecs que l'on s'accorde à reconnaître pour les plus parfaits qui aient jamais existé. Des trois alphabets qu'ils comprennent, on sait que deux furent dessinés par le calligraphe Ange Vergèce; et l'on présume que le troisième, le plus petit, le fut par Henri Estienne lui-même, alors fort jeune et dont la main rivalisait d'habileté avec celle de ce fameux copiste[2]. Ce fut à

1. La bibliothèque du Louvre possède la pièce originale par laquelle François Ier « autorise Robert Estienne, son imprimeur à Paris, à payer à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres à Paris, les poinçons des lettres grecques qu'il a promis faire pour servir à l'impression des livres des librairies du roi. » Cette pièce est datée du 1er octobre 1541.

2. Dans le dialogue latin *du Philocelte et du Coronel*, le premier parlant au second, en qui on peut reconnaître aisément Henri Estienne, lui dit : « Memini fuisse tibi felicissimam manum in exarandis cum latinis tum vero græcis litteris, atque his potissimum : dicebaris enim Angeli Vergecii manum æmulari, quæ pro exemplari fuit pulcherrimis illis characteribus seu typis regiis » (ce sont les caractères de Garamond), p. 307 du vol. de Henri Estienne intitulé *Musa monitrix*. Scaliger dit aussi que H. Estienne fut le disciple de messer Angelo, que François Ier appela près de lui et à qui l'on dut les caractères royaux : *Scaligerana* II, p. 11.

l'aide de ces caractères, dits également *les grecs du roi*, dont les poinçons et les matrices existent encore aujourd'hui à l'Imprimerie nationale, que furent exécutées, de 1544 à 1550, plusieurs éditions de classiques, qui l'emportèrent sur celles des Manuce en correction et en beauté[1].

Robert s'appliquait en même temps à reproduire fréquemment les livres saints, dans la langue hébraïque non moins que dans les langues grecque et latine[2]. Il s'était voué, dès sa jeunesse, à la tâche délicate d'en épurer et parfois d'en interpréter le texte. Cette occupation, l'une des plus sérieuses de sa vie, fut la principale cause des agitations qui la troublèrent. Ses éditions multipliées des Écritures, tantôt entières, tantôt partielles, toujours belles et savantes, ne cessèrent d'exciter contre lui les soupçons et les haines d'un corps redoutable, des théologiens de Sorbonne, qu'il mettait, il est vrai, trop peu de soin à ménager. D'un autre côté, dans cet âge où la passion était prompte à tout envenimer, ses ennemis le poursuivirent avec une violence déplorable, puisqu'elle eut pour effet de nous coûter la perte d'un si éminent citoyen. Il y eut dans cette querelle des torts réciproques, et le blâme peut s'adresser justement aux deux partis.

On se rappellera qu'à cette époque la traduction latine des textes sacrés n'avait pas encore été fixée par ordre

1. Outre beaucoup de réimpressions, supérieures aux impressions primitives, on doit à Robert huit premières éditions grecques.

2. C'était Érasme qui avait publié, en 1516, la première édition grecque du *Nouveau Testament*; en 1518 il en avait donné une version latine. Mais ces travaux, bien qu'approuvés par le pape Léon X, n'avaient pas laissé de lui susciter beaucoup d'inimitiés et d'ennuis : voyez la *Vie d'Érasme* par de Burigny, 2 vol. in-12, Paris, 1757, t. II, p. 107.

du concile de Trente[1]. Les nombreuses altérations que l'ignorance de plusieurs siècles avait fait subir au sens devaient donc provoquer la révision des savants. Mais il fallait, pour l'accompagner et l'éclairer, beaucoup de piété aussi bien que de réserve; et la critique de Robert, nous l'avons déjà indiqué, manquait de prudence. Les sentiments de la réforme, prononcés chez lui bien longtemps avant qu'il se rangeât ouvertement de ce côté, tendaient même à se faire jour dans son travail. Ces opinions ne pouvaient passer inaperçues. Alors que le protestantisme venait d'établir deux sociétés dans la société française, et de marquer d'une empreinte ineffaçable la philosophie, la politique, l'érudition, les lettres et les arts, la question de foi dominait tout; sur ce point on s'observait avec une extrême rigueur : rien n'était indifférent de ce qui paraît tel aujourd'hui à notre raison plus élevée ou plus froide.

Chargés du dépôt des anciennes croyances, les théologiens n'avaient pas eu de peine à comprendre que si les Écritures étaient livrées à la liberté des commentaires et à la critique du jugement individuel, c'en serait fait bientôt de cette foi docile, nécessaire à la direction morale de l'homme. Mais frappés de la liaison qui leur semblait exister entre la réforme littéraire et la réforme religieuse, l'esprit de recherche et d'examen que stimulait la première étant effectivement en danger d'aboutir à l'autre, ils avaient eu le tort de voir dans la science une ennemie et de la combattre, plutôt que de la vouloir régler : c'était entreprendre d'arrêter le torrent, au lieu de lui tracer un cours. Théodore de Bèze déclare, en com-

1. De là nous vient la version latine consacrée sous le nom de *Vulgate* : cette traduction adoptée par l'Église est, à peu de chose près, celle que saint Jérôme avait composée.

mençant son *Histoire ecclésiastique*, qu'il n'y avait pas à leurs yeux de pire hérésie que de connaître le grec et l'hébreu[1]. Robert, par malheur, ne parut pas hérétique à titre d'érudit seulement. Dès sa dix-neuvième année, on a dit qu'il s'était désigné, par l'impression d'un Nouveau Testament en latin, aux inimitiés de la Sorbonne. Ses hostilités avec ce corps ne durèrent pas moins de vingt-cinq ans, sans cesse alimentées par ses publications des textes saints[2]. Le choix qu'il fit le plus souvent du format portatif ajoutait aux griefs de ceux qui croyaient imprudent d'encourager la circulation et la lecture des livres où les partisans de la réforme prétendaient puiser leurs principaux arguments. On devine ensuite ce que l'interprétation et les commentaires pouvaient renfermer ou insinuer. Parmi ces éditions successives, aucune ne prêta plus de force aux soupçons répandus contre Robert que celle de 1545, où il donnait place à une version latine, la plus latine qu'il eût trouvée, se contentait-il de remarquer, mais dont l'auteur n'était autre que le zwinglien Léon de Juda[3]. Quant aux

1. « L'étude des langues grecque et latine, a dit aussi Henri Estienne dans son *Apologie pour Hérodote*, est dès longtemps estimée hérétique. » Ces témoignages, que la passion altère et infirme sans doute, prouvent cependant que jusqu'à un certain point la science était frappée de suspicion.

2. Il a donné en différentes langues onze éditions, complètes ou partielles, de la Bible et autant du Nouveau Testament. — Pour le Nouveau Testament grec, on a dit qu'il avait imaginé le premier de le diviser en versets, et qu'il conçut cette idée dans un voyage à cheval qu'il faisait de Paris à Lyon : voy. H. Estienne, préface de la *Concordance grecque du N. Testament*, 1594, in-f°. Mais il y avait déjà des exemples de semblables divisions dans la Bible latine de Pagninus, 1527, in-4°, et même dans le *Psalterium quintuplex* de 1509.

3. V. sur cette traduction Richard Simon, *Histoire critique du Vieux Testament*, Paris, 1680, in-4°, p. 361. — On lit

notes qui l'accompagnaient, et dont plus d'une était empreinte de l'esprit de Calvin, il les attribuait au professeur d'hébreu François Vatable, affirmant qu'elles avaient été recueillies à son cours. Mais on l'accusa d'avoir voulu couvrir ses témérités d'une autorité respectable. Vatable lui-même, ou par peur ou par conscience, se montra fort mécontent et désavoua Robert. Le fait de l'entière franchise de celui-ci est demeuré contestable, et ce n'a pas été en cette seule occasion. « Il est certain, dit Richard Simon dans son *Histoire critique du Vieux Testament*[1], que Robert Estienne n'a pas agi avec assez de sincérité dans la plupart des éditions de la Bible qu'il a données au public, et qu'il a voulu en imposer aux théologiens de Paris... Ceux-ci toutefois, ajoute-t-il, auraient pu le traiter avec plus de douceur et de charité. »

Pour protéger Robert contre leur ligue formidable[2], il ne fallait rien moins que la bienveillance de François Ier, qui ne se démentit jamais à son égard[3]. Aussi, gratifié et honoré par ce monarque, lui payait-il un juste tribut de reconnaissance, en lui dédiant ses livres, sur lesquels il inscrivait cet hémistiche d'Homère : « Au bon roi, au vaillant soldat[4]. » Marguerite de Navarre, à l'exemple de son frère, couvrait de son patronage l'il-

dans ce livre, un peu plus loin, relativement aux notes de Robert Estienne, que si quelques-unes méritaient d'être condamnées, la plupart étaient fort utiles.

1. P. 368.

2. « Theologi parisienses, a dit Robert, me ad ignes usque persequuntur, quod Biblia imprimere ausus sim ; » *Resp. ad cens.*, p. 7.

3. Voy. la préface de l'Appien publié par Henri Estienne, où il rapporte que ce prince donna à son père des preuves de son attachement peu de jours encore avant de mourir.

4. *Iliad.*, III, 179.

lustre typographe ; et curieuse de connaître les procédés de l'art qu'il cultivait, cette savante princesse, dans son ardeur d'apprendre qui lui fit étudier jusqu'à l'hébreu, se plaisait, dit-on, à lui rendre visite. Encore cet appui de la cour, si dévouée à Robert, n'arrêtait-il qu'imparfaitement les attaques de ses ennemis. Deux déclarations ou ordonnances royales dûrent intervenir pour le soustraire aux poursuites de la faculté de théologie. Cette protection soutenue annonce de la part de François un penchant d'autant plus décidé en sa faveur, que le goût de ce souverain pour les lettres s'était, on ne l'ignore pas, considérablement refroidi vers la seconde moitié de son règne. A leur sujet, il était passé de l'enthousiasme à la défiance ; et, dans un accès d'humeur contre ces anciennes favorites dont l'indépendance l'alarmait, il prêta même l'oreille aux vœux de la Sorbonne, qui, comme lui, avait bien changé de sentiment à l'égard de la typographie[1]. Malgré les efforts de Budé et de l'évêque de Paris, Jean du Bellay, pour calmer son zèle emporté, il fit provisoirement défense, en 1534, de rien imprimer dans son royaume, « sous peine de la corde[2]. » Mais cette ordonnance, grâce à la patriotique opposition du parlement, dont les remontrances sauvèrent tant de fautes à l'ancienne monarchie, ne reçut pas son exécution. D'autres lettres patentes qui, substituées aux premières, en atténuèrent peu

1. Jadis prompte à accueillir cette invention naissante, qu'elle espérait faire servir à la propagation du catholicisme, elle lui avait accordé une hospitalité dont elle se jugea mal payée : on sait que le premier atelier typographique fut ouvert dans la maison de Sorbonne.

2. Ces lettres patentes sont du 13 janvier (l'année commençait encore à Pâques) : elles ont été données par M. Crapelet, *Études sur la Typographie*, t. I, p. 34-37. Cf. l'abbé Labouderie, *Notice sur la vie et les écrits du P. Colonia*, p. XLVII.

après la sévérité insensée, ne furent pas appliquées davantage. Toutefois elles étaient comme une menace constamment levée sur la tête des imprimeurs, qui pouvaient être privés à chaque instant, sinon de leur vie, au moins de leur liberté et de leur fortune.

A ce moment, sans doute, Robert jeta les yeux autour de son pays et conçut un projet d'éloignement qu'il n'accomplit qu'après la mort de François Ier. Néanmoins Henri II semblait avoir hérité pour lui des sentiments de son père ; mais la haine vouée par ce prince à la Réforme ne tarda pas à multiplier les rigueurs. Un édit porté dès la fin de 1547 prohiba, « sous peine de la confiscation du corps et des biens, » l'impression ou la vente de tout livre qui, relatif aux saintes Écritures, n'avait pas été précédemment examiné par la faculté de théologie de Paris. Plus d'une fois depuis, on ne se borna pas à brûler sur la place du parvis Notre-Dame, au son de la grosse cloche de l'antique église, les ouvrages condamnés, mais on brûla aussi leurs auteurs sur les places Maubert et de l'Estrapade[1]. Effrayé par le redoublement des supplices, Robert se défiait en outre de la faiblesse du souverain, quoique celui-ci lui eût accordé, avec des lettres de grâce et de rémission qui le défendaient contre ses accusateurs, de nouvelles lettres patentes pour le débit de ses Bibles. En face d'une haine obstinée qui ne consentait qu'à suspendre ses attaques[2], une protection devenue plus molle et plus indécise lui parut insuffisante. Robert adopta alors définitivement le parti d'une retraite dont quelques personnages prudents lui avaient déjà donné

1. Déjà, même auparavant, sous François Ier, ces déplorables exemples avaient commencé ; la mort de Dolet est de 1546 : voy. à ce sujet le *Journal des savants*, avril 1836, p. 249.

2. V. de Thou, *Hist.*, t. I, p. 108 de l'édition de Londres.

l'exemple; mais ce dessein une fois arrêté, il devait mettre, à l'exécuter, d'extrêmes précautions, pour conserver autant que possible, en sauvant sa personne, la fortune honorable qu'il avait acquise par ses pénibles travaux. Des documents récemment découverts et publiés[1] montrent en effet quelle persévérance patiente et quelle habileté il sut déployer à cette occasion.

Ces documents ont pour nous un autre avantage. Nous y trouvons sur l'état de sa famille des renseignements précieux. Peu auparavant il avait perdu un de ses enfants : il lui en restait huit, tous mineurs, dont Henri Estienne, né en 1532[2], était l'aîné[3]. Chacun d'eux, à l'exception de celui-ci, dut, sans être dans le secret de son père, partir sous divers prétextes et dans différentes directions, afin de venir le rejoindre au lieu qu'il avait choisi pour sa résidence. C'était Genève, l'une des citadelles de la Réformation, où elle régnait depuis plus de vingt ans, et qui ouvrait ses portes à tous ceux que leurs croyances exposaient dans le reste de l'Europe aux persécutions religieuses. Cette *cité de Calvin*, comme on avait pu la nommer, regorgeait des exilés que l'intolérance des princes rendait plus nombreux de jour en jour. Robert lui-même, accompagné

1. V. un article de M. Jules Quicherat, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, juillet 1840, t. I^er^, p. 565 et suiv.

2. M. Renouard, avec plusieurs autres, a voulu placer en 1528 (voy. ses *Annales de l'Imprimerie des Estienne*, p. 367 de la 2^e^ édit.) la naissance de Henri Estienne; mais M. Magnin (*Journal des savants*, 1841, p. 141) se fondant, pour établir la date de 1532, sur un acte officiel que renferment les pièces que nous venons de citer, me paraît avoir raison et mériter d'être suivi.

3. Plusieurs de ces enfants n'atteignirent pas l'âge mûr. Mais il y eut parmi les survivants trois hommes et imprimeurs distingués, d'une manière sans doute fort inégale, Robert et François, deuxièmes de leur nom, outre le *grand* Henri (ainsi qu'on l'a appelé de son temps), qui fut pareillement le deuxième de son nom.

de Henri, avait prétexté, pour prendre le chemin de cette ville, la nécessité de sa présence aux foires de Lyon et dans quelques autres lieux où il avait des rapports de commerce. A la faveur de ce prétendu voyage, il se dirigea vers cet asile, et il y était arrivé dans les derniers mois de 1550 ou au commencement de 1551.

A cette époque, Robert, devenu veuf depuis quelque temps, avait contracté un second mariage qui ne lui donna pas d'enfants[1]. Sa première femme, à laquelle il dut sa nombreuse famille, était Perrette Bade, dont le père, Josse Bade, surnommé Ascensius en raison de son pays (il était natif d'Asch, près Bruxelles), fut l'un des auteurs de la révolution typographique qui fit abandonner les lettres gothiques pour les caractères romains. Celui-ci, qui eut un fils, Conrad Bade, distingué aussi dans son art, était en outre érudit, rhéteur et poëte : un jour même Érasme le compromit par trop d'estime, en établissant un parallèle à son avantage entre lui et l'illustre Budé[2]. Il eut, du moins, la bonne fortune de marier ses trois filles à trois des artistes qui ont le plus honoré l'imprimerie française, Robert Estienne, Michel Vascosan et Jean de Roigny.

Perrette, en particulier, méritait d'avoir un père que Henri Estienne a justement appelé « un homme de bon esprit et de grandes lettres pour le temps[3], » et de

1. Ce fut avec une veuve du nom de Duchemin, et vers la fin de 1550.

2. *Epist.* xx, 87. Voy. au sujet de ce caprice d'Érasme sa *Vie* par de Burigny, t. Ier, p. 554. Tusan vengea Budé par cette épigramme :

Desine mirari quare postponat Erasmus
Budæum Badio : plus favet ille pari.

3. *Apologie pour Hérodote*, I, 16.

devenir la compagne de Robert. Elle réunissait à une grande distinction personnelle beaucoup d'instruction et de modestie; elle était, à tout égard, digne de présider à cette maison savante dont les contemporains nous parlent avec admiration. Quelques vers du poëte d'Aurat nous apprennent, entre autres témoignages, que tous ceux qui l'habitaient s'y servaient presque avec une égale pureté de l'idiome de Térence et de Plaute[1] :

Intaminata quam latini puritas
  Sermonis et castus decor!
Nempe uxor, ancillæ, clientes, liberi,
  Non segnis examen domus,
Quo Plautus ore, quo Terentius, solent
  Quotidiane colloqui.

Henri Estienne, en divers passages de ses livres où subsistent tant de souvenirs personnels, nous a transmis à ce sujet de curieux et plus amples détails. Dans une lettre latine qui sert de préface à une édition d'Aulu-Gelle[2], il se plaît notamment à rappeler les doctes habitudes de cette famille dont le travail était le lien; il peint cette imprimerie qui semblait reproduire l'image d'un gymnase antique : « Votre aïeule, écrit-il à son fils Paul, entendait, aussi facilement que si l'on eût parlé en françois, tout ce qui se disait en latin; et votre tante Catherine, loin d'avoir besoin d'interprète pour comprendre cette langue, savait s'y énoncer de manière à être parfaitement claire pour tout le monde. Les domestiques eux-mêmes s'accoutumaient à ce langage et

1. C'est ce qui a fait dire plaisamment à Ménage, « que du grenier à la cuisine et à la cave tout parlait latin chez Robert Estienne. »

2. 1585, in-8°, p. 12 et 13. Cf. Proloquium Lexici Ciceronis, et Præfat. in Diodorum.

finissaient par en user. Mais ce qui contribuait surtout à en rendre la pratique générale, c'est que mes frères et moi, depuis que nous avions commencé à balbutier, nous n'aurions jamais osé employer un autre idiome en présence de mon père et de ses correcteurs. » Ce que Henri ajoute sur ces derniers montre combien, dans cette demeure, une langue commune était nécessaire : « A une certaine époque, mon père entretenait chez lui une espèce de décemvirat littéraire, composé d'hommes issus de toutes les nations et parlant tous les langages : c'étaient dix étrangers qui remplissaient auprès de lui les fonctions de correcteurs, quoiqu'ils eussent assez de mérite pour être auteurs eux-mêmes. » Plusieurs le furent en effet avec distinction : l'un était le philologue et historien Beatus Rhenanus, natif de Schelestadt[1]; on compta aussi parmi eux Aymar Ranconet, depuis président au parlement de Paris, également connu par ses talents et par ses malheurs[2]. Les simples ouvriers, dans cet établissement, joignaient le plus souvent à leur zèle un rare degré d'instruction. C'est d'ailleurs ici le lieu de remarquer que la profession de correcteur, toujours honorable quand elle est unie au savoir, ne passait pas jadis pour être au-dessous des hommes de la plus haute capacité. Érasme nous apprend que dans l'imprimerie de Froben, son ami, « il revoyait les épreuves de sept presses qui marchaient à la fois[3]. » Jean Lascaris et Marcus Musurus, dont Léon X fit un archevêque, exercèrent cet emploi, entre beaucoup

1. On estime surtout son histoire d'Allemagne, qui parut sous le titre de *Res germanicæ*.

2. Voy. sur lui de Thou, *Hist.*, l. XXIII : t. III, p. 417 de la traduction française.

3. *Epist.*, XXII, 28.

d'autres personnages recommandables, dont la liste a été dressée par Maittaire[1].

Si l'on compare le nombre des habiles correcteurs qu'employait Robert à celui de ses presses, qui fut toujours très-restreint, on se fera une idée du soin consciencieux apporté, dans son imprimerie, à la pureté des textes. Encore tout repassait-il sous l'œil sévère du maître. La profonde attention qu'il consacrait à la révision de ses épreuves est assez célèbre : le souvenir en est parvenu jusqu'à nous dans de curieuses légendes. Ses contemporains racontent qu'il défendait expressément qu'on l'interrompît dans ce travail. On prétend même qu'un jour, visité par François I^er^, il pria le monarque d'attendre la fin d'une correction importante[2]. Il paraît en outre qu'il exposait ses feuilles dans des lieux publics et qu'il donnait des gratifications aux écoliers ou autres passants qui pouvaient y signaler quelque faute. Aussi un écrivain moderne[3] n'a-t-il pas craint de dire que « ses éditions hébraïques, grecques et latines sont et seront toujours le désespoir des imprimeurs modernes par la beauté de leurs caractères typographiques et l'exactitude incroyable de leur correction ».

On devra donc regretter vivement que les passions

1. *Annal. typograph.*, t. I^er^, p. 108.

2. Voy. Daniel Heinsius, « Dissertatio epistolica an viro litterato ducenda sit uxor et qualis, » ad Jacobum Primerium (Lugduni Batavorum, 1616, in-16, p. 36), à la fin : « Legimus... Franciscum primum ad Robertum Stephanum subinde ventitasse, et quum ei non vacaret, quod eorum quæ tum edebantur emendationi intentus sederet, paulum exspectari jussum esse. » La nouvelle edition du *Thesaurus* de Henri Estienne, donnée par MM. Didot, commence par une majuscule historiée, jolie vignette qui représente en effet Robert absorbé dans une correction de ce genre et François I^er^ attendant qu'il ait achevé son travail.

3. Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, t. I^er^, p. 346.

fougueuses de ce temps aient privé la France d'un de ses enfants les plus utiles et les plus illustres[1]. A peine en sûreté, Robert embrassa ouvertement, avec Henri Estienne, des opinions vers lesquelles sa foi douteuse inclinait depuis vingt-cinq ans; il brava de plus, dans un écrit où il expliquait les motifs de sa fuite[2], les ennemis aux atteintes desquels il s'était soustrait.

C'était tout à la fois une réplique aux attaques dont il avait été l'objet et une apologie des publications qui les avaient excitées. On l'avait accusé jusqu'en chaire, disait-il, « d'être un fin homme et cauteleux qui semait des hérésies sous l'ombre de l'utilité publique : » il s'attachait donc à se justifier, mais en termes malheureusement trop vifs pour prouver, par rapport aux points incriminés, sa complète innocence. Parcourant les inculpations dirigées contre lui sur des passages reproduits ou expliqués avec infidélité, il renvoyait à ses adversaires le reproche de déloyauté ou d'ignorance. Avec une verve amère et mordante, il se peignait abandonné pendant plus de vingt ans « comme une pauvre brebis au milieu des loups, » en butte à tous les genres de persécution, quelle que fût sa patience à désarmer par ses soumissions leur méchanceté; il les représentait s'enhardissant de son humble modération et de plus en plus implacables, « béant de grand appétit après son

1. De Thou, liv. XXIII de son *Histoire*, t. Ier, p. 791 de l'édit. de Londres, in-fol. : « Indigna gratia repensa est a theologorum nostrorum collegio, qui non desierunt lacessere, donec ille, vexationum injustarum pertæsus, ex necessitate consilium cepit, et, relicta patria, Genevam ad extremum se contulit. »

2. « Ad censuras theologorum parisiensium Roberti Stephani Responsio, » in-8°, juin 1552. Cette *Réponse*, traduite par l'auteur, parut en français, au mois de juillet de la même année, également in-8°.

sang. » Leur acharnement à le poursuivre était son excuse, si malgré les bontés royales, dont le souvenir vivait toujours dans son cœur, il s'était vu contraint de renoncer à son pays. Ses ennemis ne lui avaient pas permis d'y vieillir avec sécurité et avec honneur : pour fuir *les grandes flammes allumées*, il avait dû mettre entre eux et lui les frontières de France. Maintenant, de l'asile où il s'était réfugié, il se faisait à son tour leur dénonciateur; il prétendait démasquer leur hypocrisie et les vices dont ils étaient infectés. On juge assez, par là, du ton violent de cette réponse, dont il faut se garder sans doute d'accepter avec crédulité toutes les exagérations haineuses.

C'est en effet un pamphlet, non une pièce historique : mais ce libelle, outre qu'il s'y rencontre, pour qui le consulte avec réserve, bien des indications précieuses sur les partis religieux et les luttes de l'époque, sur l'état des esprits et des mœurs, a pour nous un vif intérêt, spécialement dans sa rédaction française; il nous montre Robert sous un aspect nouveau, celui d'écrivain original, maniant avec talent notre idiome encore rude et indocile. Sans adhérer entièrement à l'avis d'un éminent critique (M. Magnin) qui, à raison de cette production, place l'auteur au nombre « des fondateurs de notre langue et de ses interprètes les plus énergiques, » qui même déclare cette œuvre de polémique, ou plutôt, pour conserver son expression, ce chef-d'œuvre, « digne par le nerf de l'argumentation, la grâce et la malice des récits et des portraits, d'être regardé comme un avant-coureur des petites lettres, fulminées un siècle plus tard contre cette même société de Sorbonne[1], » on

1. Cette composition violente et mystique, pleine de souvenirs de l'Écriture, où ne manque pas toutefois la verve comique, et

reconnaîtra volontiers que Robert a été souvent bien inspiré par la passion qui l'anime. L'ardente conviction qui se fait jour dans ce plaidoyer personnel, donne à ces sortes de mémoires scandaleux un certain accent de vérité. Le style y est incisif et pittoresque, la logique serrée; des mouvements d'éloquence, répandus même çà et là, assignent à ce factum un rang distingué parmi ceux du XVI[e] siècle. C'est une preuve, entre plusieurs, de l'excitation que la réforme communiquait aux esprits et du progrès qu'elle imprimait à l'idiome. Quant à l'amertume et au défaut de mesure que présente cette pièce, ils résultent de l'entraînement d'une colère longtemps amassée. Érasme avait su, il est vrai, vers le même temps, en répondant à la Sorbonne qui avait censuré ses ouvrages, éviter cette intempérance de paroles et se ménager l'avantage d'une modération railleuse : mais c'est là un secret des maîtres que ne possède pas Robert. Il livre carrière à son indignation contre des ennemis qui l'avaient fait trembler tant d'années. Ce que l'on pardonnera moins que cette fougue et cet emportement, ce sont les injures qu'il adresse à des croyances que jadis il avait feint de respecter[1], et son ingratitude pour des

où il y a beaucoup d'esprit sous une forme âpre et sévère, aurait plutôt encore, ce me semble, quelques points de conformité avec un ouvrage dont la malice charmait si fort Érasme, les Lettres des hommes obscurs, *Epistolæ obscurorum virorum*. On sait que cette ingénieuse satire fut dirigée contre les docteurs de Cologne à l'occasion des disputes qui éclatèrent entre Reuchlin et Hoocstrate. « Plusieurs savants y eurent part, dit l'auteur cité de la *Vie d'Érasme*, t II, p. 555, mais Hutten est celui qui en a fait la plus grande partie, si même il ne les a pas toutes faites lui seul. »

1. D'après cela, on ne sera guère surpris que, lorsqu'en 1559, sur l'ordre de Paul IV, une première liste des livres prohibés par l'Église fut dressée, Robert ait été placé au nombre des auteurs dont les publications étaient interdites : sort qui fut, d'ailleurs,

personnes qui ne lui avaient rendu que des services. Dans son antipathie contre un clergé dont quelques membres l'avaient persécuté, il oublie qu'il y avait trouvé aussi de puissants soutiens : entre ceux-ci était le savant et vertueux prélat Pierre du Chastel, qui s'était presque compromis à force de le défendre. Toutefois, pour atténuer les torts de Robert, il faut songer quelle était la violence des combats de plume à cette époque, et quel vide, quelle plaie saignante le regret du pays avait laissés dans son cœur. Du port qu'il avait choisi, il ne cessa de tourner ses regards vers sa patrie bien-aimée, et de détester les querelles qui lui en fermaient les portes.

Cet exil ne fut pas moins préjudiciable aux lettres antiques qu'à son bonheur : dès son arrivée à Genève, sa première publication, l'*Institution de la religion chrétienne* par Calvin[1], annonça quelle serait la direction ultérieure de ses travaux. Il ne songea plus guère qu'à mettre ses talents et ses efforts au service de la cause du protestantisme. Des ouvrages de polémique religieuse, et les saintes Écritures, annotées dans le sens de la réforme, tels devaient être désormais presque les seuls produits de ses presses. Quant à l'établissement des Estienne, il ne disparut pas de la capitale. Robert avait laissé sous la garde de son frère Charles la typographie et la librairie de la rue Saint-Jean-de-Beauvais : elles continuèrent à subsister, grâce à ses soins éclairés. En même temps celui-ci, représentant actif des intérêts d'une si nombreuse famille, adressa une requête à Henri II, en faveur de ses neveux

commun aux Estienne. Voy. Schelhorn, *Amœnitates litterariæ*, t. VII, p. 98; t. VIII, p. 342 et 485.

1. Déjà plusieurs fois imprimée : l'auteur avait achevé à vingt-six ans (1535) ce manifeste du protestantisme.

et nieces mineurs, pour qu'ils ne fussent pas dépouillés de la fortune de leur père. Aux termes de la loi, et en exécution de l'édit de Châteaubriant, le fugitif était frappé de mort civile, et toutes ses possessions étaient dévolues au trésor : déchéance qu'il s'agissait de prévenir.

La *Réponse aux censures,* quelle que fût sa violence et quelques haines qu'elle dût soulever, n'empècha pas le succès de cette requête également datée de 1552[1]. Par là on voit assez que le prince avait conservé des sentiments affectueux pour la maison des Estienne[2]. En exécution de la mainlevée qu'il accorda aux héritiers de Robert, le séquestre cessa d'exister sur ses biens; et tout ce qui lui avait appartenu fut remis au tuteur comme faisant partie de la succession maternelle. On croit devoir, par esprit d'équité, opposer ce traitement si indulgent à des récriminations trop peu ménagées contre l'intolérance des Valois et des catholiques du XVIe siècle.

L'imprimerie parisienne de Robert Ier ne tarda point à passer aux mains de son second fils, Robert IIe du

1. C'est cette pièce, présentée au nom des enfants mineurs de Robert par Charles Estienne, imprimeur et médecin, leur oncle, qui fixe à l'année 1532 la naissance de notre Henri, souvent placée en 1528. Quant à la mainlevée, elle est du mois d'août 1552 : l'ordonnance du roi qui la concède a été retrouvée aux Archives nationales; on peut la voir reproduite dans la 2e édition du livre cité de M. Renouard.

2. Aussi Henri Estienne a-t-il pu dire, parlant de lui-même à la troisième personne :

> Est patre genitus qui *duos* reges apud
> Auctoritate valuit atque gratia,
> Gratæ quod essent ejus ipsis litteræ
> Et opera circa litteras fidissima.

*Musa monitrix*, p. 26.

nom. Celui-ci, peu après son arrivée à Genève, s'en était échappé pour revenir dans la capitale : il demeura fidèle à l'Église romaine. Le père, injustement irrité, le déshérita dans la suite, mais sans lui infliger toutefois un préjudice notable, puisqu'il avait reçu par avance, en prenant la direction de la typographie qui lui fut cédée par Charles, sa portion de patrimoine[1]. On sait seulement que tout le matériel oriental avait été aliéné et qu'un nommé Le Jeune en fut l'acquéreur : circonstance qui ne devait pas empêcher plus tard Henri Estienne de succéder à cette partie de la gloire paternelle par des publications dans les langues hébraïque, chaldéenne et syriaque. Il y a lieu de croire

1. Il obtint le titre d'imprimeur du roi en 1563 et le justifia par la manière dont il exerça sa profession. Jeanne d'Albret l'honorait de sa bienveillance. On peut voir dans les *Mémoires de Castelnau*, édit. de Le Laboureur, Bruxelles, in-f°, t. I, p. 858, un sonnet composé par Robert en réponse à un quatrain de cette princesse qui l'avait visité (21 mai 1566). — Ce fut de ce Robert Estienne, second du nom, que Mamert Patisson, en 1575 suivant les uns, un peu plus tard suivant les autres, épousa la veuve : il devint par là possesseur des ateliers du défunt et se montra digne de la maison où il entra, comme l'attestent La Croix du Maine et Scévole de Sainte-Marthe : celui-ci l'a célébré dans ses poésies latines, *Epig.*, l. II :

Mamerte optime, qui sacros inerti
A caligine vindicas poetas,
Doctorumque vetas perire lusus....

Ajoutons que ce Robert II eut un fils nommé aussi Robert (III), qui se distingua doublement comme typographe et comme littérateur. Épris du goût de la poésie et disciple bien-aimé de Desportes, il composa des vers grecs, latins et français ; en outre il traduisit les deux premiers livres de la *Rhétorique* d'Aristote, qu'il imprima lui-même en 1624. Le troisième livre eut peu après pour traducteur (1630) le neveu du précédent, Robert IV, qui versifia de plus les *Essais* de Montaigne : œuvre demeurée inédite, et, sans doute, peu regrettable.

aussi que les livres, laissés en grand nombre et dont le mérite rendait le débit facile, furent vendus au profit des autres enfants.

Robert retiré à Genève, après cet abandon de sa fortune antérieure, ne demanda plus de ressources qu'à son travail, pour l'entretien assez onéreux de sa maison personnelle. Il avait toujours été large dans ses dépenses, généreux dans sa vie privée[1], prompt à secourir de sa bourse les gens de lettres, n'eussent-ils d'autres titres à sa bienveillance que leur malheur. Par sa capacité et son ardeur infatigable (lui-même nous a dit que le Seigneur l'avait accoutumé aux labeurs comme l'oiseau au vol[2]), il réussit à relever ses affaires du choc que son émigration leur avait porté[3]. En peu d'années son active industrie avait créé un nouvel établissement qu'il laissa prospère, grâce au concours de son fils Henri. Celui-ci, en secondant ses efforts, en le voyant jusqu'au terme de sa vie multiplier avec autant d'intelligence que de succès ses publications presque toujours bien accueil-

1. On le voit par ces vers de d'Aurat qui célèbre son noble désintéressement, son dévouement au bien public, et sa brillante hospitalité :

> Plus publicæ rei quam domesticæ gerens
> Curæ ac sollicitudinis....
> . . . . . Quale diversorium,
> O Jupiter, quam splendidum,
> Quamque est amœnum ! etc.

2. *Réponse aux censures des théologiens*, p. 20 au verso. — Cf. la préface de son *Trésor* : « Binos annos in hoc opere, dies noctesque, rei domesticæ et corporis fere negligens, desudavi... » Aussi son fils a-t-il écrit énergiquement, que « le travail qui dompte les autres hommes, s'était vu lui-même dompté par Robert Estienne. »

3. De Thou a même dit, passage cité : « Fatis concessit, foris gloria dives, et domi liberis relicta opulenta supellectile. »

lies, conçut pour lui cette profonde et ardente admiration qui respire si souvent dans ses ouvrages.

Parmi les derniers travaux de Robert Estienne on doit remarquer sa Grammaire française, demeurée digne d'être consultée au milieu des innombrables ouvrages qui ont paru sur cette matière. Écrite dans notre langue et traduite presque aussitôt en latin, elle témoigne de l'intelligence nette et ferme de son auteur[1]. C'est encore l'un de nos meilleurs codes des préceptes destinés à régler notre idiome. Simple, clair et judicieux, ce petit volume fut un des nombreux services rendus par Robert à l'enseignement. L'un des premiers, en effet, il a réalisé et heureusement secondé dans de bonnes publications élémentaires, auxquelles les talents les plus distingués prenaient part, les progrès dont la renaissance a donné le signal. On sait à quel point les questions de langue et de grammaire préoccupèrent cet âge qui fut si grand par l'action. Aussi la vogue des écrits composés sur ces sujets fut-elle alors extrême[2]. Pendant qu'Érasme, avant Montaigne, déclarait la guerre au pédantisme, ennemi de la jeunesse, qui, accablant les esprits sous un luxe stérile de connaissances superflues, négligeait d'en faire jaillir l'étincelle cachée, Robert a préparé le règne de ces sages méthodes d'éducation que le siècle suivant introduisit dans nos

1. 1558, in-8°. Ce fut H. Estienne qui en fut le traducteur.

2. Le livre de Donat sur les huit parties du discours était, à cette époque, reproduit cinq fois en quelques années; un traité de Mathurin Cordier sur la réforme du mauvais langage, « de corrupti sermonis Emendatione, » avait six éditions en six ans; plus heureux encore, un autre opuscule d'un Italien, André de Guerne, intitulé *Bellum grammaticale* (c'était une querelle entre le nom et le verbe qui se disputaient la prééminence), n'en comptait guère moins de cent dans le cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

écoles. Beaucoup d'excellents livres classiques, qui ont popularisé le savoir, sortirent de ses presses ; quelques-uns même de sa plume. En outre, par les réimpressions multipliées des auteurs les plus polis de l'antiquité, et particulièrement de Térence (il n'a pas édité ce dernier moins de huit fois, de 1530 à 1550), il a favorisé, plus qu'aucun autre de son temps, la marche décidée de la langue et des mœurs françaises vers l'élégance et le bon goût.

Une carrière si bien remplie fut trop prompte à se terminer. Robert ne passa point sa cinquante-sixième année[1]. Une constitution robuste avait semblé lui garantir une existence plus longue. Au service de sa forte intelligence il pouvait mettre, a dit son fils, une santé capable d'endurer toutes les privations et toutes les fatigues. Mais on a vu les épreuves et les tribulations qui l'assiégèrent. Son activité dévorante put d'ailleurs rapprocher le terme de ses jours. Jamais il ne s'était accordé de repos, jamais son ardeur juvénile n'avait baissé[2]. Dans une épitaphe grecque où il le fait parler, Henri l'a peint en quelques traits au physique et au moral : « Petit de corps[3], j'avais un grand cœur ; je parlais peu, mais j'agissais beaucoup. » Il parlait surtout peu de lui, ou du moins il ne le faisait qu'avec modération et ré-

1. Il mourut en 1559 :

Occidit heu ! *lustris bis sex nondum* ille peractis.

Quelques-uns, s'autorisant de ce vers de Henri, dans une des épitaphes consacrées à son père, le font vivre jusqu'à près de soixante ans ; mais leur calcul paraît erroné.

2. Voy. la préface du *Ciceronianum Lexicon*.

3. Il avait cela de commun avec Érasme, son contemporain, qui nous parle fréquemment de sa petite taille : *Epist.*, III, 63 ; XXVIII, 9 ; etc.

serve. Voici dans quels termes il s'exprime en tête de son *Trésor de la langue latine*, qu'on a nommé, comme plus tard le *Trésor grec*, un vrai travail d'Hercule : « Ingenue fateor nihil hic inesse de meo, præter laborem et diligentiam. » Était-il aidé dans la composition de ses ouvrages, il se gardait de le dissimuler et de s'attribuer ce qui ne lui appartenait pas. Il s'est plu ainsi à reconnaître généreusement le concours actif que lui avait prêté un savant modeste, Thierry de Beauvais, en s'associant à ses immenses recherches.

En 1556, il avait été admis, gratuitement contre l'usage, au titre et aux priviléges de la bourgeoisie génevoise[1] : hommage rendu tout à la fois au typographe qui avait si chaudement embrassé la cause du protestantisme et au savant qui avait si fort agrandi le champ de la philologie. Douée du génie scrutateur qui a caractérisé la réforme[2], Genève l'avait appliqué, en effet, aux écrivains de l'antiquité profane comme aux textes des saintes Écritures : de là son goût pour les études classiques ; ses nombreux érudits ; la vogue de ses écoles et de son académie dont les fondateurs furent de Bèze et Calvin. Robert, ami de ces deux chefs de secte, seconda principalement à merveille, au moyen de ses publications, l'influence du dernier, moins impetueux que Luther, et possédant, avec une persévérance aussi opiniâtre et autant d'ambition, plus d'art et de méthode. Mais on regrette que son dévouement tres-sincère au dictateur religieux et politique de Genève l'ait entraîné à être du parti des persécuteurs et des

1. Senebier, ouvr. cité, t. Ier, p. 353. — Son fils lui succéda dans ce droit : *ibid.*, p. 363.

2. C'est dans ce sens que Chateaubriand a dit du protestantisme qu'il avait été *un accoucheur d'esprits : Étud. historiq.*, Analyse raisonnée de l'histoire de France : François Ier.

bourreaux, lorsqu'il s'était plaint d'avoir été si longtemps de celui des persécutés.

A cette époque, il est vrai de le dire, l'intolérance était trop souvent l'arme commune de toutes les Églises chrétiennes. Calvin, après avoir déclamé contre les bûchers, les alluma. Confondant, comme il le reprochait à ses adversaires, ses propres convictions avec la vérité éternelle, il fit brûler Servet, coupable de ne pas partager tous ses sentiments. Il est triste d'ajouter que Robert, loin de désavouer ce meurtre, poursuivit jusqu'à la mémoire de la victime. Animé d'une haine qui survivait au supplice, il fit chercher à la foire de Francfort, pour les détruire, tous les exemplaires des livres de ce malheureux[1]. Lorsque, dans son fameux traité *de Hæreticis gladio puniendis*, de Bèze vint en aide à l'apologie que Calvin avait faite de sa propre conduite, Robert Estienne fut son imprimeur[2]. Auparavant de Bèze avait été mieux inspiré, lorsque sous le nom de Passavant, dans son épître adressée au président Lizet, où son latin macaronique parodiait le langage barbare dont se servaient les théologiens, il avait raillé finement ceux de Sorbonne d'avoir laissé Robert s'échapper de leurs mains[3].

1. Voy. à ce sujet le t. IX des *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, p. 724.

2. Ainsi plus tard Henri Estienne, sous l'influence des mêmes haines religieuses, eut le tort d'imprimer des vers à l'éloge de Poltrot, le meurtrier de François de Guise (ces vers ont été attribués sans preuve suffisante au célèbre Adrien Turnèbe) : tort d'autant plus répréhensible que le cardinal de Lorraine, le frère de François de Guise, avait été l'un des protecteurs de la maison des Estienne, et en particulier de Charles, qui reconnaissait son patronage en se disant son imprimeur.

3. Dans cette épître satirique, *Epistola magistri Benedicti Passavantii*, des discussions théologiques sont mêlées au plaisant

Un triste effet de cette intolérance, expliquée sinon justifiée par les passions du temps, se montre encore dans l'antipathie de Robert pour le jovial Rabelais, qu'il aurait traité volontiers à la façon de Servet; surtout dans son testament, où sa colère éclate, avec une fougue que l'âge n'avait pu calmer, contre deux de ses enfants restés fidèles au catholicisme. On a retrouvé il y a peu d'années, dans les archives de Genève, l'original de cette pièce importante[1]. Aux fâcheux mouvements de haine que nous venons de signaler, se mêle l'expression de sa juste tendresse pour son fils aîné et préféré, Henri, en qui il s'applaudit d'avoir rencontré un soutien dévoué de sa vieillesse et un coopérateur intelligent de ses travaux. Aussi pour récompense de *l'aide et soulagement qu'il a obtenu de lui*, lui lègue-t-il en entier son établissement typographique, dans la pensée « qu'il entretiendra l'honneur de cette imprimerie, lequel a été, grâces à Dieu, dès longtemps continué en sa maison au profit du public et bon nom de sa famille. » Il l'institue enfin son *héritier universel*, à la condition qu'il demeurera attaché à l'Église de Genève et qu'il acquittera un certain nombre de legs, laissés par lui à sa femme et à ses autres enfants[2].

récit que fait le soi-disant Passavant de tout ce qu'il a vu et entendu à Genève, où il prétend avoir été envoyé par le président Lizet pour épier les hérétiques. C'est, a dit Naudet, la meilleure des œuvres qui ont été faites dans le genre macaronique : cf. le VI[e] liv. de l'*Histoire* du présid. de Thou, et *Scaligerana II*, p. 32 et 254 *rem.* (Groningæ, 1669). On trouvera cette épître dans les *Mémoires de littérature* par Sallengre.

1. Elle a été transcrite par M. Renouard, p. 578 et suiv. de son livre cité, dernière édition.

2. On lit en outre dans le recueil intitulé *Scaligerana II*, p. 77 (mais on sait que les assertions de Joseph Scaliger ne doivent être accueillies qu'avec réserve), que Robert Estienne mit

Les dernières volontés de Robert ne paraissent avoir excité aucune plainte dans sa famille, ni porté aucune atteinte à la bonne harmonie qui en unissait les membres : on doit donc présumer que Henri ne fut pas dans cette occasion l'objet d'une faveur qui blessât la coutume ou l'équité. Ce testament témoigne seulement d'une confiance qui l'honorait et dont il se montra digne, en remplissant avec exactitude les obligations qui lui étaient imposées. Un autre devoir non moins sacré à ses yeux était de donner des regrets publics à la mort de son père, et de célébrer une mémoire qui lui demeura toujours chère et vénérable. Sa piété filiale, d'accord avec sa reconnaissance, lui inspira beaucoup de pièces grecques et latines où se mêle un peu, il est vrai, à l'épanchement d'une douleur très-sincère la recherche du bel esprit alors en usage[1]. Toutefois on y pourrait citer plusieurs vers justes et naturels, tels que les suivants :

Donec erunt græci scriptores atque latini,
Præco tuæ laudis maximus orbis erit.

Il a répété ailleurs cette pensée, en faisant parler son père :

At tu, posteritas, nostro gratare labori,
Per quem pinguia sunt otia parta tibi.

Mais ce ne fut pas là le seul hommage rendu à Robert : d'autres contemporains, pour le louer, se joignirent à son fils. Entre ceux qui déposèrent sur sa tombe leur

pour clause à la transmission de son établissement, que son fils n'abandonnerait pas Genève, et que dans la suite Henri fit de vains efforts, soutenu par la faveur du roi de France, pour obtenir que cette prescription fût révoquée.

1. Ces épitaphes ont été imprimées avec luxe par Henri Estienne qui en a voulu faire, suivant son expression, *un mausolée typographique* : la grande feuille in-f° qui les contient a été retrouvée récemment à la Bibliothèque nationale.

tribut poétique, on remarque Théodore de Bèze, son ancien ami, qui lui consacra un sonnet français et des distiques grecs où il rappelait ses grands travaux et déplorait *l'ingratitude* de son pays. Déjà de son vivant, Conrad Gesner, le Pline de l'Allemagne, en lui dédiant le V[e] livre de ses *Pandectes*, avait fait de lui cet éloge, « qu'il était entre les imprimeurs et les libraires ce que le soleil est entre les étoiles. » Scévole de Sainte-Marthe ne manqua pas de lui donner une place parmi ses Hommes illustres[1]; et, par un témoignage encore plus glorieux, l'historien de Thou ne craignit point de déclarer, avec l'enthousiasme littéraire de son temps, « que non-seulement la France, mais tout l'univers chrétien, lui était plus redevable que jamais peuple ne l'avait pu être au plus intrépide capitaine, au plus glorieux conquérant[2]. »

Sur cette noble vie un nuage a cependant été suspendu longtemps; une imputation fâcheuse a plané sur cette mémoire illustre : je veux parler de l'affaire relative aux matrices des types grecs qu'on l'a accusé d'avoir dérobées en s'enfuyant à Genève. Il a été question plus haut de ces beaux caractères, fondus par ordre de François I[er], dans un des trop courts moments où ce prince put détourner son esprit de la préoccupation des guerres et des questions religieuses, pour l'appliquer aux arts de la paix. Les matrices furent mises dès cette époque à la disposition de Robert qui, lors de

1. « Roberti Stephani, solertissimi splendidissimique typographi, magna cum primis nec ullo ævo peritura laus fuit, » etc. : *Gallorum doctrina illustrium Elogia* : lib. IV, in Henrico Stephano.

2. « Cui non solum Gallia, sed universus christianus orbis, plus debet quam cuiquam fortissimorum belli ducum ob propagatos fines patria unquam debuit : » *Hist.*, l. XXIII, t. I[er], p. 791.

sa retraite, les emporta bien réellement : ce n'était qu'environ un siècle après, qu'elles devaient rentrer en France. Les ennemis de son nom ne l'ont pas épargné à ce sujet : mais, sans rentrer dans la discussion de ce procès si souvent débattu, il suffira de dire qu'un examen impartial et éclairé des faits permet de réfuter aujourd'hui leurs assertions haineuses ou plutôt d'atténuer beaucoup les charges rassemblées contre lui. Le silence des contemporains sur ce point semblait déjà très-propre à disculper Robert. Il a été, de plus, suffisamment établi que si sa conduite n'avait pas été exempte de tort en cette occasion, il n'avait du moins commis aucune fraude contraire à la probité [1].

On peut donc l'affirmer en toute assurance : Robert, dont une image que l'on croit fidèle nous a conservé les traits [2], méritait pleinement l'honneur que la ville de

1. Voy. Leclerc, *Bibliothèque choisie*, t. XIX, p. 219 et suiv. Cf. Chauffepié, art. Estienne, not. B et C; Marchand, *Dict. hist.*, art. Robert Estienne; Hallam, *Littérature de l'Europe*, t. II, p. 17; Crapelet, *Études sur la typographie*, p. 110; Greswell, *Parisian press.*, t. I^er p. 399; M. Le Clerc, *Journ. des Débats*, 15 octobre 1836; M. Magnin, *Journal des Savants*, 1841, p. 49; et surtout M. Renouard, p. 329 et suiv. — Les matrices de la triple série des caractères royaux se trouvent aujourd'hui à l'Imprimerie nationale, après être demeurées longtemps en dépôt à la Chambre des comptes. Engagées par Henri ou par Paul Estienne à la ville de Genève, pour un prêt de 400 écus (ceux-ci, comme Robert, pouvaient s'en croire, en partie, justes possesseurs), elles avaient failli tomber aux mains de l'Angleterre, qui les convoitait et voulait les acheter du gouvernement génevois. Ce fut le célèbre garde des sceaux du Vair qui, sous Louis XIII, mit fin à cette affaire où il jugeait l'honneur de la France engagé. Il obtint au prix de 3,000 livres la restitution de ces matrices que le clergé français redemandait instamment pour la réimpression des Pères de l'Église grecque.

2. Ce portrait, dessiné par L. Gaulthier, se voit à la Bibliothèque nationale.

Paris, par un juste esprit de réparation, lui a accordé de nos jours, en plaçant sa statue au nombre de celles des citoyens utiles et éminents dont elle a décoré l'entrée de son palais municipal. Aux dépens de sa fortune et du repos de sa vie, il s'est mêlé, avec hardiesse et avec une constance sincère, à la lutte d'idées qui a rempli tout le xvi[e] siècle, lutte qui a pu être marquée par de regrettables excès, mais qui a, en effet, abouti au triomphe d'un principe protecteur de la dignité et du bien-être des sociétés modernes, celui de la liberté scientifique et religieuse. Comme éditeur, il a paru à quelques-uns n'avoir pas été égalé : au moins rien ne surpasse la magnificence et la correction de ses publications grecques[1]. Pour l'impression hébraïque, il sembla tout d'un coup aussi l'avoir portée à sa perfection dernière. Enfin, érudit, lexicographe et grammairien si distingué, l'ardeur des querelles de dogme le fit encore écrivain français.

L'éclat de ses travaux et de son nom a jeté une sorte d'obscurité sur ses deux frères, dont l'un cependant était digne de conserver plus de réputation : car pour François, son aîné, qui fut imprimeur et surtout libraire, il borna à peu près son ambition à l'exercice d'un honorable commerce. Quant à Charles, dont nous avons eu occasion de parler, il a été auteur de nombreux ouvrages dont quelques-uns ont eu une vogue qui lui a survécu, et méritent encore aujourd'hui une sérieuse estime. L'un des disciples de Lascaris, comme nous l'apprend le poëte Antoine de Baïf, qui fut lui-même élève de Charles Estienne, il avait une connaissance

1. On a dit notamment de son *Nouveau Testament* grec de 1550, in-f°, que c'est « le plus beau livre grec qui ait jamais été imprimé » : *Biographie universelle*, t. XIII, p. 389.

approfondie des langues de l'antiquité. Son *Trésor de Cicéron* est une compilation très-savante. Une autre non moins utile est sa *Maison rustique*, livre que l'on a transformé depuis, mais sans changer son titre, et qui parut d'abord en latin, sous le nom de *Prædium rusticum*, illustré dans la suite par le poëme de Vanière. La rédaction française, qui appartient ainsi que le texte à Charles, fut en peu de temps populaire et réimprimée à l'envi dans presque tous les idiomes de l'Europe. Il a en outre, médecin instruit, laissé de bonnes recherches sur différents points d'anatomie. Pour son caractère, les imputations graves dont il a été l'objet semblent fort injustes. On l'a accusé de s'être montré mauvais parent envers ses neveux[1], tandis qu'au contraire il a protégé leurs intérêts avec un parfait dévouement. Bienveillant surtout pour notre Henri, ce fut pour l'instruire qu'il rédigea des traités élémentaires qui concernent plusieurs parties de la grammaire latine[2]. Il lui adressa même son livre sur le jardinage[3], avec une longue et affectueuse épître où il le félicitait de recevoir les leçons du célèbre Tusan et d'en profiter : « car auprès de lui il apprendrait, disait-il, non-seulement à parler et à écrire en maître les langues latine et grecque, mais à se conduire en honnête homme. » On a vu que la fuite de son frère avait engagé Charles, pour l'avantage de la jeune famille dont il était le tuteur, à devenir typographe : il exerça cette industrie avec une très-rare distinction. Au dire de Maittaire, quelques-unes de ses éditions,

1. Voy. la lettre de Jean Maumont, parmi les *Lettres* de Scaliger à qui elle est adressée.

2. « In gratiam Henriculi sui. »

3. De Re hortensi, 1545. Le goût du jardinage se mêlait en effet chez Henri Estienne, comme chez son père, à l'amour de l'étude.

entre lesquelles on cite la première du texte grec d'Appien[1], égalent celles des imprimeurs les plus célèbres; dans le petit nombre d'années qu'il fut mêlé aux affaires, peu furent aussi laborieux que lui. Quand l'établissement de Robert eut passé aux mains de son second fils, il en fonda un pour son propre compte; mais la beauté de ses publications aboutit promptement à sa ruine. Mis au Châtelet pour dettes en 1561, il y mourut en 1564[2] : bien digne, par ses talents comme par ses malheurs, d'appartenir à la maison des Estienne.

Les femmes même, dans cette famille, eurent un mérite supérieur. Déjà nous avons pu le remarquer particulièrement pour la première épouse de Robert : nous en verrons par la suite d'autres exemples. Quant à Charles Estienne, il eut une fille, dont quelques compositions littéraires attestent l'esprit délicat et cultivé. Nicole, c'était son nom[3], unissant la beauté à l'instruction, fut recherchée en mariage et chantée par le poëte Jacques Grevin[4], sans que l'union qu'il avait désirée pût s'accomplir. Le médecin Liebaud fut son mari, homme de beaucoup de savoir à ce qu'il paraît, mais que le sort traita avec autant de dureté que son beau-père[5].

La fortune ne gardait pas plus de faveur au fils aîné de Robert, à Henri, dont nous avons à raconter maintenant la vie agitée et illustre.

C'est dans la demeure de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, honorée par de royales visites, dans cette

1. Celle-ci avait, il est vrai, été commencée par Robert.

2. *Lettres* de Gui Patin, t. III, p. 444, édit. de Reveillé-Parise.

3. Voy. à ce nom la *Bibliothèque* de La Croix du Maine.

4. Dans son poëme intitulé *Olympe* : cet auteur mourut prématurément.

5. D'autres écrivent Liebault : voy., sur lui, Gui Patin, au passage cité.

typographie déjà célèbre par son enseigne de l'Olivier, grâce aux travaux assidus de Henri Ier et de Robert, que notre Henri, comme nous l'avons dit plus haut, vit le jour en 1532. On a cru nécessaire de conserver cette date[1], quelque surprise que nous prépare le spectacle du développement précoce de ce rare et puissant esprit. On s'explique d'ailleurs ces phénomènes d'une culture hâtive, dans la secousse que donna au génie humain l'époque extraordinaire de la renaissance. Paris, alors célébré par Érasme[2], comme il le fut plus tard par Montaigne[3], foyer actif des lumières qui perçaient de toutes parts l'horizon, était proclamé, sans trop d'injustice, ainsi que Rome autrefois, « l'abrégé de l'univers[4]. » Quoi qu'il en soit, H. Estienne mérita un rang parmi ces enfants d'élite, nombreux au XVIe siècle[5], dont l'intelligence, comme touchée du rayon de progrès qui avait lui dans le pays, s'ouvrait prématurément à des idées et à des notions d'un autre âge. On a souvent prétendu que pour l'esprit les fils tenaient volontiers de leurs mères. Henri sembla aussitôt devoir à la sienne, à Perrette Bade, cette conception prompte et facile qui, dans la docte académie dont elle était entourée, lui avait permis de vivre à l'aise et au niveau commun. Sous de si heureux auspices et dans cette excitante

1. Outre l'acte authentique que nous avons cité à son appui, Henri la confirme lui-même, lorsque dans la dédicace de sa *Conformité*, il nous apprend qu'il tomba malade en 1561, sans que sa santé eût encore été troublée, jusqu'à près de trente ans. Or s'il approchait de cet âge en 1561, c'est qu'il était né, comme le disait son oncle, en 1532.

2. Voy. le *Panégyrique* de Philippe le Beau.

3. *Ess.*, III, 9.

4. Compendium orbis : *Musa monitrix* de H. Estienne, p. 26 ; cf. la préface de ses *Hypomneses de gallica lingua*.

5. Voy. Baillet, *Jugements des savants*, in-4°, t. VI, p. 73 et suiv.

atmosphère, si imprégnée de science sans pédantisme, il reçut cette première éducation de foyer domestique qui n'en est pas moins efficace, pour ne s'accomplir qu'à notre insu. Par l'effet des conversations nourries qui chaque jour frappaient ses oreilles, bien des connaissances lui vinrent sans lui coûter aucun effort et le préparèrent à en acquérir davantage.

Les grandes occupations de Robert ne lui laissaient pas le temps d'être, pour les langues anciennes, le précepteur de son fils. Il le confia donc, dès sa plus tendre enfance, aux soins d'un maître qui dut le mettre en état de suivre les leçons des professeurs renommés de la capitale, que la ferveur des études classiques entourait d'un nombreux auditoire. Ce maître avait déjà chez lui d'autres écoliers beaucoup plus âgés, à qui il faisait expliquer les chefs-d'œuvre dramatiques de la Grèce. Pour stimuler leur émulation, il avait même imaginé de les transformer en acteurs; il chargeait chacun d'eux de déclamer l'un des rôles. Le jeune Henri, témoin de ces représentations, aux premiers sons d'un langage qu'il n'entendait pas encore, sentit tout à coup son âme s'éveiller à l'attrait d'une nouvelle jouissance. Séduit de cette harmonie inconnue, il demanda avec empressement d'être admis à figurer dans la pièce que l'on jouait en ce moment : c'était la *Médée* d'Euripide. Mais pour faire l'un des personnages, il fallait comprendre la signification des mots, il fallait de plus, d'après l'usage alors général d'interpréter les textes grecs en latin, n'être pas étranger à cette langue. Henri, sur cette objection, répondit résolûment qu'il la savait; et, sans avoir ouvert une grammaire, il avait en effet appris à bégayer ses pensées dans cet idiome, pour lui en quelque sorte maternel. On céda enfin à la persévérance opiniâtre de ses prières ; mais on crut pru-

dent, par une dérogation à la règle, de lui expliquer, cette fois, la *Médée* en français.

En peu de temps, à force d'être Médée, Jason, le coryphée, Égée et Créon tour à tour, Henri pouvait réciter par cœur la tragédie entière. On rapporte qu'obsédé même la nuit du charme de ces vers, on l'entendit plus d'une fois les déclamer dans son sommeil[1]. Avec cette volonté énergique ou plutôt cette fougue passionnée, il triompha de la difficulté des éléments, devina, plus qu'il n'apprit, les règles de la grammaire, et rassembla si vite dans sa mémoire une multitude incroyable de tours et de mots, qu'on eût dit des souvenirs troublés et confus se réveillant en foule dans son esprit. Il fut bientôt assez avancé pour avoir besoin d'autres leçons que celles de son premier professeur.

Dès l'âge de onze ans il était digne d'être l'élève des plus habiles hellénistes, sans posséder encore la langue latine, dont il n'avait que cette teinture due à son éducation domestique. Mais on sait que Quintilien était d'avis qu'on fît passer l'étude du grec avant celle du latin[2] : sentiment que partageait Rabelais[3], très-versé dans ces deux idiomes, et qui fut aussi celui de Robert et de Henri Estienne[4]. Les nouveaux maîtres de celui-ci furent successivement Pierre Danès, Tusan ou Toussain et Adrien Turnèbe, qui honorèrent tous les trois par leur enseignement le collége de France[5]. Danès, que

1. Voy. la préface des *Poetæ græci principes*, Genève, 1566, in-f°; en outre celles des *Parodiæ morales*, 1575, in-8°, et du *Thesaurus græcæ linguæ*.

2. *Inst. orat.*, I, 2.

3. *Pantagruel*, II, 8 : Lettre de Gargantua à son fils.

4. Voy. sa préface du *Traité de la Conformité*.

5. Voy. *Dialog. Philocellæ et Coronelli* : cf. l'hommage qu'il rend à ses maîtres dans l'épît. dédicatoire de l'Hérodote latin, in-f°, 1566.

Lascaris et Budé avaient formé et qui eut pour disciples, entre autres hommes distingués, Amyot, D'Aurat, Brisson, consentit même, par un privilége unique, à lui donner des soins particuliers dans un temps où l'importance de ses fonctions ne lui laissait presque aucun loisir[1]. Vainement beaucoup de grands seigneurs briguaient-ils pour leurs enfants les leçons de cet éminent personnage. Il se devait tout entier, disait-il, aux charges dont il était revêtu; il ne faisait qu'une exception pour celui dont le père lui était uni par une affection toute fraternelle[2].

Henri Estienne conserva toujours le souvenir de ces soins, et il a témoigné plus d'une fois l'ardeur de sa reconnaissance pour Danès[3]. Déjà, grâce à lui, tres-capable d'enseigner le grec, il s'appliqua à l'étude de la langue latine et y fit les plus rapides progrès : on a dit qu'à cet égard son oncle Charles eut une part efficace à son éducation. Entre les auteurs de Rome, le premier qu'il approfondit fut Horace, qui le charmait par sa malice et demeura l'objet de son culte particulier. Fidèle toute sa vie à cette affection de sa jeunesse, il pouvait réciter un grand nombre de ses épitres, ces codes éternels du bon goût et du bon sens. Son esprit avide d'apprendre

1. M. Renouard a commis une légère erreur en faisant de Danès le précepteur de Henri II : il ne fut que celui de François II. Il fut aussi évêque de Lavaur.

2. Voy. *Epist. ad Jacobum Danesium* (c'était un parent de Pierre Danès) : au commencement du Macrobe de 1585, in-8°.

3. Voy. la lettre citée à Jacques Danès, conseiller au parlement de Paris, où il rappelle « honorificam illam et a pietate quadam proficiscentem, qua manes illius (P. Danesii) prosequor, memoriam. Nullus enim unquam tantum præceptori suo debuit quantum illi debere me fateor. » Cf. l'épître dédicatoire des *Excerptæ historiæ ex Ctesia, Agatharchide, etc.*, 1557, in-8°; et *Paralipomena grammaticæ græcæ*, 1581, Admonitio, p. 6.

s'attachait d'ailleurs, avec une égale passion, à tout ce qui lui promettait de nouvelles idées. Il se portait aussi vers les sciences mathématiques, et il s'égarait jusque dans les détours alors très-fréquentés de l'astrologie judiciaire. Lui-même, pour nous rendre sages à ses dépens, nous a raconté avec une bonhomie spirituelle comment il se laissa duper par ces chimères, dont il s'applaudissait d'être revenu[1]. Avec un de ses camarades il prit un maître d'alchimie, qui, devant les enrichir, commença par se faire payer fort cher. Grâce à l'indulgente complicité de sa mère, Henri satisfit non sans peine l'avidité du vendeur de fumée, qu'il décorait, auprès de son père, des noms de maître d'arithmétique et de géométrie ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'en cherchant la pierre philosophale il n'avait trouvé que la perte de son temps et de son argent.

Guéri de ces folies, Henri, âgé de quatorze ans, participa pour la première fois aux travaux de son père : il lui servit d'auxiliaire dans plusieurs publications de 1546, notamment dans son édition princeps de Denys d'Halicarnasse, dont il collationna les manuscrits[2]. Mais, dès l'année suivante, il commençait la longue série de ses voyages : celui qu'il entreprenait en ce moment avait un double but ; c'était d'acquérir à l'étranger, dans la société des hommes, souvent plus instructive que celle des livres, un complément d'éducation pratique, et d'arracher aux retraites qui les cachaient encore quelques débris de l'antiquité.

La science n'était pas alors une conquête aussi facile qu'aujourd'hui : il fallait la poursuivre avec beaucoup de fatigues et non sans danger ; il fallait chercher de tous

1. *Noctes parisinæ* (à la suite de l'Aulu-Gelle de 1585), p. 150.

2. *Athenagoræ Apologia pro Christianis*, 1557, in-8°, p. 195 des notes.

côtés les hommes qui en étaient dépositaires, et fouiller les bibliothèques des diverses contrées de l'Europe qui étaient loin d'avoir rendu tous leurs trésors. D'autre part, jamais les lettres anciennes n'eurent de plus sincères et de plus fervents adorateurs qu'à cette époque. Des liens étroits, des rapports assidus existaient entre eux, quel que fût l'éloignement des cités qu'ils habitaient : une commune passion animait leurs travaux, dont ils se transmettaient réciproquement les résultats; et que de nouvelles à échanger, lorsque, chaque jour, les monuments de la Grèce et de Rome sortaient de leurs ténèbres! C'étaient de précieuses leçons retrouvées dans quelque manuscrit ignoré; des restitutions qui venaient compléter des passages défectueux; d'heureuses rectifications de sens : toutes découvertes qui passaient de bouche en bouche, longtemps avant d'être déposées dans les livres.

Le voyage de H. Estienne dura près de trois ans[1]. L'ardent jeune homme s'était adressé au pays qui, pour la culture intellectuelle et la richesse bibliographique, était le plus justement renommé. Les contemporains nous le représentent à cheval, courant de ville en ville, et galopant presque toujours seul, en chevalier errant des lettres. Souvent il trouvait mauvais gîte : mais, avec la souplesse de son âge, il savait se plier aux inconvénients de la route. Quelquefois aussi, grâce à la recommandation de son nom et aux qualités appréciées de son esprit, les plaisirs ne lui manquaient pas : à Gênes il s'est applaudi d'avoir trouvé l'hospitalité la plus cordiale et une chère digne de Paris[2]. Il visita successivement Rome,

1. Voy. l'*Apologie pour Hérodote*, au commencement, et *Musa monitrix*, p. 203, 213, 253; etc.

2. *Oratio adversus lucubrationem Uberti Folietæ*, 1594, p. 53 :

Naples, Florence, Venise, etc., chassant, nous dit-il, les bons manuscrits[1], et dépistant avec non moins d'empressement les érudits dont la conversation pouvait lui être utile. Il noua dans ce savant pèlerinage de nombreuses relations, il se fit des patrons et des amis qu'il conserva, tels que Caro, Castelvétro, et les cardinaux Maffée et Sirlet, protecteurs des lettres; il collationna beaucoup de manuscrits, s'en procura quelques-uns, et revint avec un abondant recueil de corrections, de variantes et de fragments inédits, particulièrement pour le grec[2].

Lorsqu'il reçut de lui ces précieuses acquisitions, Robert était occupé des projets de retraite qu'il devait réaliser un peu plus tard : néanmoins son activité typographique ne s'était point ralentie. Il trouva surtout, dès ce moment, un concours habile dans son fils, qui s'était perfectionné en travaillant plusieurs mois à Venise chez les Manuce[3]. En même temps celui-ci commençait à mêler aux occupations de son état des essais litté-

« Memini me Genuæ conviviis ita... excipi, ut... in medio Lutetiæ lautissime epulari mihi viderer. »

1. « Ut artem exerceat venatoriam... : » *Schediasmatum variorum libri tres*, 1589, in-8°, p. 273; cf. la lettre préliminaire, citée, de l'Aulu-Gelle de 1585, p. 6.

2. Dans la célèbre bibliothèque des Médicis, en particulier, il trouva un vieux manuscrit qui renfermait des épitaphes grecques consacrées aux héros d'Homère; il l'édita plus tard et le traduisit. Ausone y avait beaucoup puisé, sans indiquer avec précision la source de ses emprunts. A Venise et à Naples il put conférer de nombreux manuscrits des tragiques grecs. Il en compulsa jusqu'à quinze sur Euripide, mais qui malheureusement ne contenaient qu'une partie de ses pièces. Il rapporta encore d'Italie les *Hypotyposes* de Sextus Empiricus, quelques parties d'Appien, etc.

3. C.-à-d. chez Paul Manuce, fils de feu Alde, dit l'ancien : c'était alors, comme on sait, la première maison de l'Italie pour l'art typographique.

raires; il avait trop d'idées pour se borner à imprimer les œuvres d'autrui. Aussi plaça-t-il, en tête de la belle édition in-f° du Nouveau Testament grec de 1549, des vers qu'il a retouchés et resserrés depuis[1]; il composa pareillement pour une édition d'Horace, son poëte favori, des arguments et des notes dont on estime le goût et le savoir.

Henri n'entrait, toutefois, que dans sa dix-huitième année, qu'il passa presque entièrement hors de son pays. En 1550, on le trouve effectivement en Angleterre, où le jeune roi Édouard VI lui fait un accueil amical: puis, dans la Flandre et le Brabant, où quelques mois lui suffisent pour s'initier à la connaissance, non-seulement de la langue, mais de la littérature espagnole, avec cette admirable facilité qui saisissait tout en un instant et n'oubliait rien. Au but commercial de ces courses, qui tendaient à favoriser l'écoulement des livres de Robert, se joignait pour Henri un objet plus élevé : comme auparavant en Italie, il cherchait, il recueillait, dans la société des hommes distingués par leur talent et par leur science, de vivantes leçons[2]; il interrogeait les dépôts sauvés par les monastères; il visitait les bibliothèques des particuliers, surtout celles que, par un nouveau genre d'hospitalité, plusieurs nations commençaient à ouvrir au public : exemple qui ne devait que tardivement être imité parmi nous. Les

1. Ces vers, sur les avantages de la Rédemption, sont en grec : d'abord au nombre de 72, ils furent réduits à celui de 60, et replacés en tête de l'édit. du Nouveau Testament grec donnée en 1576, in-12.

2. Il s'applaudit en particulier de ses rapports avec les savants de l'académie de Louvain : voy. le commencement de l'épître dédicatoire de l'*Athenagoras* de 1557, adressée au Hollandais P. Nannius (Nanning).

bibliothèques de Fontainebleau et de Blois venaient d'être transportées à Paris et de se confondre dans la Bibliothèque royale (1544) : mais l'accès en était très-difficile à tous, aux savants comme aux autres. Ainsi il amassait des matériaux pour ses publications futures. Quelques traités, quelques pages, quelques vers anciens, échappés à la barbarie, c'était là ce que sa passion convoitait, c'était à ses yeux le digne prix de toutes ses fatigues.

Il ne rejoignit son père, au commencement de 1551, que pour l'accompagner presque aussitôt dans sa retraite à Genève. Jusque-là il n'avait pas eu à Paris d'établissement qui lui appartînt en propre; bien plus, il n'en posséda jamais dans cette ville, quoiqu'on ait souvent affirmé le contraire et qu'il y ait en effet imprimé à diverses reprises : mais ce fut à l'aide des presses d'autrui[1]. On s'est notamment trompé en avançant, ce qu'on lit dans Niceron et dans la Biographie universelle, qu'il avait présenté une requête à la Sorbonne pour qu'elle l'autorisât à faire usage du privilége accordé à Robert par François Ier. Ce privilége avait, comme on l'a vu, profité à son frère; et il ne parait pas que pour lui il ait jamais eu la pensée de le revendiquer.

1. De ce que des livres de Henri Estienne parurent aussi dans d'autres endroits, on a pareillement inféré qu'il y avait eu des établissements typographiques, succursales en quelque sorte de celui de Genève : ce qui n'est nullement exact. Il a seulement profité des résidences momentanées qu'il a faites dans plusieurs villes pour y imprimer ses ouvrages. Quant au titre qu'il prend habituellement de *typographus parisiensis*, son seul but est de se prévaloir, en rappelant son origine, de l'espèce de noblesse renfermée dans le nom de *parisien*, dont les gens de lettres étaient également jaloux de se parer à la même époque, Paris passant pour le siége et l'école du bon langage : « Ea non minus sermonis vere gallici et puri quam ipsius Galliæ est metropolis, » préf. des *Hypomneses*.

Après trois ans passés ou dans l'imprimerie paternelle dont il seconda diligemment les travaux[1], ou dans de nouveaux voyages dont le résultat fut aussi fructueux que celui des précédents, H. Estienne publia à Paris, où il séjournait momentanément, les odes d'Anacréon, qu'il avait trouvées en Italie. L'importance de cette découverte nous fait un devoir de nous y arrêter.

On ne connaissait jusqu'alors que la première pièce du poëte de Téos ou ce qu'Aulu-Gelle et l'Anthologie nous en avaient conservé. C'est à Henri Estienne que nous devons les petits chefs-d'œuvre qui nous restent de cet auteur ou qu'on lui a du moins attribués : car là-dessus, c'est-à-dire sur l'authenticité de chacune de ces gracieuses compositions, l'érudition a eu ses scrupules et fait ses réserves. Sans entrer dans des détails qui sortiraient de notre sujet, il suffira de donner comme une opinion bien établie, que ces odes, à très-peu d'exceptions près, sont plutôt anacréontiques qu'elles ne sont l'ouvrage d'Anacréon ; en d'autres termes, qu'elles ne remontent pas au lyrique qui fut le contemporain du roi Cambyse et du tyran Polycrate, mais qu'elles appartiennent à ses plus heureux imitateurs, anciens eux-mêmes et proches descendants du voluptueux Ionien[2]. Quel hasard fortuné les fit tomber sous la main de Henri Estienne et quels textes a-t-il eus à sa disposition ; c'est là un point qui n'a jamais été assez éclairci :

1. Entre les ouvrages qui y parurent dès la fin de 1551, on remarquera la traduction grecque faite par Henri Estienne du *Catéchisme* français de Calvin, et donnée sous ce titre, *Rudimenta fidei christianæ*, deux ans avant que l'original ne vît le jour.

2. Déjà au XVII[e] siècle le savant Tanneguy Lefebvre avait contesté l'authenticité absolue de beaucoup de ces odes ; Saumur, 1660 : le même point a depuis été traité par plusieurs autres critiques.

l'éditeur semble l'avoir couvert à dessein de cette demi-obscurité qui ajoute à l'objet qu'elle voile un attrait de plus [1]. Il a été question de deux manuscrits qu'il aurait détruits après les avoir conférés, ou qu'il eût ensuite laissés périr, dans les accès de misanthropie qui signalèrent ses dernières années. L'un, a-t-on dit, était caché dans l'intérieur de la couverture d'un vieux livre; l'autre, à moitié moisi, gisait au fond d'un antique monastère. On a raconté aussi que les Pays-Bas avaient fourni quelques-unes des odes. De ces assertions peu justifiées sont résultés des doutes honorables pour Henri Estienne : on a prétendu, en effet, que la version latine publiée était un original de son invention, qu'il avait traduit en grec. Par une de ces fraudes ingénieuses dont le XVI^e siècle offrit plus d'un exemple, il aurait voulu, en vieillissant son œuvre à sa naissance, lui concilier plus sûrement des admirateurs. De nouveaux manuscrits, ultérieurement découverts, ont réfuté cette supposition que le texte seul, regardé de près, permettait de démentir : par lui-même, il témoigne assez de son origine. Un moderne, fût-ce un lettré du XVI^e siècle, ne pouvait tout à fait imaginer ainsi. Il y a, dans la plupart des pièces, et surtout dans des vers isolés, qui ne manquent à aucune d'elles, cette pureté de traits, cette précision de contours, cette naïveté, cette vigueur d'enthousiasme que la contrefaçon ne saurait atteindre : ce cachet antique est inimitable.

Quelles que fussent, au reste, les objections ou les chicanes des savants, lorsque parut en 1554 l'Anacréon

1. « Anacreontem, qui tot annos latuerat, vetustis notis in libro exaratum secum attulit, » se contente de dire Sainte-Marthe, dans son éloge de H. Estienne.

de Henri Estienne (ainsi l'appelait-on de son temps[1]), accompagné de la traduction en vers latins qui reproduisaient le mètre de l'original, et suivi de fragments d'Alcée et de Sapho, une singulière faveur accueillit cette publication. La grande raison de son succes était dans son à-propos. Plus tôt, elle eût été peu sentie; plus tard, moins nécessaire. Mais le goût et l'esprit français étaient prêts alors à l'apprécier : elle allait à merveille au siècle érudit de la renaissance, épris des douces gaietés de la poésie[2]. Aussi Ronsard et ses rivaux saluèrent avec empressement ce vieil ami retrouvé. En charmant l'humeur enjouée de nos pères, le livre, toujours jeune, ne leur offrait pas seulement un passe-temps agréable : il devait exercer une influence réelle et décisive sur les imaginations déjà émues[3]. En 1531 une édition de l'Anthologie, que H. Estienne réimprima à son tour en l'enrichissant, leur avait donné un premier éveil. L'Anacréon acheva de les toucher et de les initier à la facilité et à la grâce. Clément Marot, si voisin de notre langue, et Mellin de Saint-Gelais, Villon même avant eux, avaient sans doute pressenti Anacréon : mais après l'ancienne grossièreté, et au milieu de l'ardeur d'une génération aventureuse qui voulait tout réformer, il fut le bienvenu pour épurer la joie et ramener au naturel ceux que leur effort tendait à égarer. Dans ce sol rempli de généreuses semences il fit renaître quelques fleurs du terroir gaulois. « Reparaissant, a dit

1. *De Latinitate falso suspecta*, p. 366.

2. « Erudito sæculo nec a poeticis hilaritatibus alieno... : » Sainte-Marthe, éloge cité.

3. Quand les *Analecta* de Brunck parurent en 1776, ils vinrent de même, suivant un rapprochement ingénieux de M. Sainte-Beuve, « offrir précisément à l'adolescence d'André Chénier sa nourriture la plus appropriée et la plus maternelle. »

un excellent connaisseur de cette époque[1], entre Jean Second et Marulle, il remettait en idée l'exquis et le simple; il eut à la fois pour effet de tempérer le pindarique et de clarifier le Rabelais. » On peut suivre à la trace ce doux rayon qui éclaire la seconde partie du XVIe siècle. Il se reflète surtout dans du Bellay, dans Ronsard, dans Desportes. Mais bien d'autres encore ont été, par moments, inspirés d'Anacréon : Tahureau, Passerat, Durant, Rapin, Magny, Baïf, Thiard, Vauquelin de la Fresnaye, enfin Belleau, plus heureux toutefois lorsqu'il se contente de l'imiter[2] que lorsqu'il veut le traduire.

Il ne faudra pas en effet chercher la reproduction du gracieux modèle dans les vers français de ce *tourneur*, que Ronsard, en jouant sur son nom, accusait d'être pour son rôle un *biberon trop sec*[3], mais bien plutôt dans la copie latine de Henri Estienne, qui n'a pas été surpassée : tel est l'attrait de sa traduction, admirablement fidèle à la lettre et à l'esprit du texte grec, tout en se présentant avec l'allure facile d'une conception originale[4]. Jamais il n'a manié avec plus d'aisance cette langue qui

1. M. Sainte-Beuve, « Anacréon au XVIe siècle : » voy. ce morceau placé à la suite du *Tableau historique et critique de la poésie française au* XVIe *siècle;* Paris, Charpentier, 1843, p. 440 et suiv.

2. Témoin sa pièce d'*Avril* où il n'est pas demeuré trop au-dessous de la *Cigale* d'Anacréon.

3. Scévole de Sainte-Marthe a dit, en s'adressant à Belleau lui-même, dans ses *Épigrammes*, liv. Ier,

. . . . . Sobrius ebria cantas
Senis faceti pocula.

4. Il plut à quelques-uns, tels que Joseph Scaliger, d'attribuer la traduction latine à d'Aurat : bruit qui s'explique par la grande célébrité de ce poëte : Colomesii *Opuscula*, p. 109.

lui était comme naturelle ; jamais la versification, asservie cependant aux lois d'un mètre rigoureux, n'a eu plus de souplesse et d'harmonie sous sa plume[1]. Mais l'illusion que cette version a faite aux contemporains est à elle seule un éloge hyperbolique qui nous dispense de tout autre[2].

Henri Estienne comparait à bon droit, dans sa préface, ces charmantes compositions à cette merveille de l'antiquité, à ce navire d'ivoire, parfait dans sa petitesse, qu'enveloppaient tout entier les ailes d'une abeille. Doué de cette variété d'aptitudes et de qualités que nous offre le XVIe siècle, le savant Henri Estienne avait la main assez légère pour ne pas froisser ce chef-d'œuvre si délicat ; et, presque en même temps, ses recherches s'appliquaient avec non moins de succès aux plus graves monuments de l'ancienne littérature. Vers la fin de 1554, nous le retrouvons à Rome découvrant une partie inédite de Diodore de Sicile, dix nouveaux livres qu'il devait bientôt mettre en lumière. Encore ces exhumations laborieuses ne suffisaient-elles pas à son activité. Ici se montre à nos yeux un trait saillant de sa physionomie, son dévouement à la France qu'il avait quittée, mais qu'il ne cessa jamais d'aimer. Ce patriotisme, qui eut plus d'une face, faillit à cette époque lui coûter la vie. Son mérite personnel le sauva. Notre ambassadeur à Venise,

1. Une de ces pièces est citée dans l'appendice : not. A.

2. On sait moins généralement, et il est moins nécessaire de savoir, que H. Estienne a donné des mêmes odes une traduction française : cons. à ce sujet Maittaire, p. 219 et 500; et Longepierre, OEuvres d'Anacréon et de Sapho, traduites en vers français, Paris, 1684, in-12 : *Préf*. La préface de Mlle Lefebvre (depuis Mme Dacier, qui, elle aussi, a traduit Anacréon) lui avait appris, dit-il, « que Henri Estienne avait mis auparavant en vers français les mêmes odes qu'il a rendues latines. » Mais il ajoute qu'il n'avait vu que les dernières.

Odet de Selve, avait grand intérêt, pour le bien de nos affaires, à être informé de quelques secrets politiques qu'il fallait aller chercher à Naples. Il s'adressa à Henri dont il appréciait la résolution et l'attachement au pays. C'était en avril 1555, lorsque Sienne, énergiquement défendue par Strozzi et Montluc contre les troupes de Cosme de Médicis, était forcée de céder à la famine. Henri se rendit aussitôt à Naples et y remplit habilement sa mission : mais reconnu par un Italien, qui prétendait l'avoir vu à Venise et auprès de l'ambassadeur français, il n'échappa au danger qu'en parlant l'idiome napolitain avec une perfection qui le fit passer pour un indigène[1]. Il excellait à se servir de chacun des dialectes aussi facilement que s'il n'eût pratiqué que l'un d'eux : circonstance rare, même parmi les philologues d'une contrée où le langage commun subit tant d'altérations. Sa prononciation ne trahissait en rien son origine étrangère.

En revenant, au milieu de la même année, avec de nouveaux trésors patiemment amassés (aucune préoccupation ne pouvait le dérober entièrement à celle de l'érudit), H. Estienne résida à Paris pendant quelques mois. Il y rapportait un choix d'idylles de Théocrite, de Bion et de Moschus, traduites en vers latins, qu'il avait publié à Venise et qui peu après le fut une seconde fois par Robert II[2]. D'autres impressions de Paris qui appartiennent à cette époque, et où se voit le nom de Henri, sortent en réalité des presses de son frère et de

1. C'est ce qui est raconté dans *la Précellence*, voy. p. 32 de notre édit.; cf. la fin de la préface de la *Conformité*, où il est aussi question de cette mission diplomatique.

2. A la suite de cette version, où H. Estienne a retenu çà et là l'accent de tendresse et l'abandon gracieux qui distinguent les pièces originales, sont placés quelques autres morceaux, entre lesquels une élégie de Properce rendue en vers grecs.

son oncle, avec qui il contracta peut-être une association temporaire. Son Anacréon avait paru chez Charles Estienne : chez celui-ci il édita, en 1554 également, plusieurs parties des œuvres critiques de Denys d'Halicarnasse. Elles étaient précédées de deux épîtres, en forme de dédicace, l'une latine, à Victorius[1], l'autre grecque, adressée à l'ambassadeur Odet de Selve dont on sait l'honorable liaison avec Henri. Dès ce moment et jusqu'à la fin de sa vie, il ne manqua jamais de saisir l'à-propos de ses publications pour se rappeler à ses protecteurs ou à ses amis : un vif intérêt de ses épîtres préliminaires, c'est qu'elles jettent beaucoup de clarté, non pas seulement sur les travaux et les projets de l'auteur, mais sur les relations et le caractère de l'homme. Henri préparait vers le même instant une réimpression annotée et complète des œuvres de Cicéron. Un exemplaire de l'édition qu'en donnait alors Charles Estienne (1551-1555), couvert de savantes observations et retrouvé récemment, nous fait connaître ce dessein qui n'a pas eu son exécution.

Après ce séjour dans sa ville natale où il se plaisait à s'attarder, Henri était de retour à Genève vers la fin de 1555. En 1556 ou au commencement de 1557, il reçut de son père les moyens d'y fonder une imprimerie[2]. A vrai dire, bien que dans un établissement distinct de celui de Robert, il lui succéda pour la publication des livres de l'antiquité : on n'a pas oublié que celui-ci les avait délaissés afin de s'occuper presque exclusivement des œuvres de polémique religieuse. Le fils inaugura tout

1. Pierre Vettori : savant éditeur et commentateur italien, auteur des *Variæ lectiones*. On le connaît davantage sous son nom latinisé : il est cité parmi les amis de Henri Estienne.

2. C'est par erreur qu'on a prétendu quelquefois qu'il avait possédé une imprimerie dès l'année 1552.

d'abord ses presses par cinq éditions grecques, données en peu de temps et consacrées à des auteurs dont une partie vit le jour pour la première fois : magnifique début, qui répondait à la noble idée qu'il s'était faite des traditions domestiques que son ambition était de perpétuer[1]. Les grands travaux naissent des grandes pensées. Dans cet âge où s'élaboraient les éléments de l'avenir, la passion qui se mêlait à tout inspirait la force de concevoir les unes et d'exécuter les autres. Dès l'entrée de Henri Estienne dans la carrière typographique, il est curieux d'étudier la source d'où sortiront de si mémorables effets. Avec une haute opinion de la dignité d'une profession étroitement liée au développement des sciences et des lettres, Henri avait devant les yeux l'illustration déjà conquise par sa famille. Ce saint dépôt lui semblait remis entre ses mains : jaloux de le conserver intact, il brûlait de justifier son nom en rivalisant avec l'activité de son père et partageant sa gloire[2]. C'était là pour lui comme un oracle de l'honneur et du devoir auquel il ne cessa d'obéir, et qui lui fit en quelque sorte vaincre sa nature.

Cet homme, à qui nous sommes redevables de si pro-

1. Les seules productions de cette année (1557) eussent suffi et au delà, d'après la remarque de Maittaire, pour établir la réputation d'un érudit.

2. « Ut paternam in paterna diligentia gloriam æmularetur... » De là ces deux vers d'un contemporain qui célébrait les travaux du père et du fils, voy. Maittaire, p. 495 :

Lis oritur graias inter musasque latinas,
Natus utrum palma dignior, anne parens.

La postérité a prononcé, et l'on a pu dire du fils que « si les Estienne tenaient le premier rang parmi tous les imprimeurs du monde, ils n'avaient eu entre eux personne de comparable à Henri II^e du nom : » voy. Almeloveen, p. 128.

digieux travaux, était effectivement né, qui pourrait le croire s'il ne nous en avait fait la confidence, avec un penchant décidé pour une vie insouciante et oisive[1]. Il n'est pas rare de voir ces vocations naturelles, troublées par une volonté ferme, aboutir à l'excès qui leur est opposé. Henri Estienne, alors âgé de vingt-cinq ans, avait déjà appris à se surmonter lui-même, lorsque l'émulation généreuse dont il était animé donna un nouvel essor à ses talents héréditaires.

Ses sentiments se révèlent surtout avec éclat dans une publication de cette époque, le *Lexique grec-latin de Cicéron.* Là sont recueillis et rappelés, dans un ordre alphabétique, les mots, les tours, les phrases empruntés aux Grecs par l'orateur romain, et les parties qu'il a traduites de leurs ouvrages[2]. Mais ce qui rend ce livre principalement remarquable, c'est la préface, sorte de manifeste où l'auteur, nous faisant pénétrer jusqu'au fond de son âme, décrit la voie qu'il veut parcourir. Il s'y représente plein de ce culte filial qui forma toujours un trait touchant de son caractère, rempli d'admiration pour les travaux paternels et poursuivi par leur souvenir. Pouvait-il donc s'assoupir dans un lâche repos, réveillé qu'il était, comme un autre Thémistocle, par les trophées de Miltiade? Ah! bien plutôt il devait, ainsi qu'Alexandre, éprouver une crainte : c'était que son père, à force d'exécuter de glorieuses entreprises, ne lui en laissât plus aucune à accomplir[3].

Le Lexique était accompagné de Corrections sur le style de Cicéron. Dans cette suite de lecons nouvelles, ingénieuses pour la plupart, que proposait Henri, se

1. Voy. Maittaire, p. 223.
2. *Ciceronianum Lexicon Græco-latinum...*, 1557, in-8°.
3. Préface du *Lexicon.*

montrait une critique sagement indépendante. Sans manquer au génie du prince des orateurs, objet d'un culte poussé jusqu'à la superstition, il croyait qu'il était permis et même convenable d'effacer les altérations que le temps lui avait fait subir[1]; à la différence de ces cicéroniens peu intelligents, qui s'extasiaient jusque devant les fautes que l'ignorance d'un imprimeur avait pu prêter au dieu de la littérature latine. Il voulait, quant à lui, bien comprendre pour mieux admirer : le principal hommage qu'il estimât dû aux grands écrivains, était d'apporter à la restitution de leur texte un examen attentif et rigoureux; de plus, il ne se faisait nul scrupule de relever leurs imperfections ou les erreurs qu'ils lui paraissaient avoir commises. Curieux au reste, en général, de juger par lui-même, Henri n'acceptait pas sans révision les réputations le mieux établies; et le célèbre commentateur Eustathe, par exemple, n'avait à ses yeux qu'une faible autorité, parce qu'il lui était arrivé de le convaincre d'importantes méprises.

Cette œuvre, dont nous venons de rendre compte et dont on n'a pas cessé d'estimer l'érudition sérieuse, lui fit, en tout cas, auprès des savants, un honneur bien mérité; car le loisir de la composer avait été prélevé sur son sommeil[2]. On apprend par là quelle fut l'origine de presque tous les livres dont Henri Estienne a été l'auteur. C'étaient, dans ces premiers temps du moins, comme des distractions à cet état d'imprimeur qu'il porta ou maintint si haut. Ses travaux personnels ne ralentissaient

1. On remarquera toutefois, par la source à laquelle Henri Estienne rapporte lui-même ces corrections, qu'il faut se garder de leur attribuer trop d'autorité : sur le frontispice du livre, il les déclare tirées « partim ex ipsius ingenio, partim ex vetustissimo quodam et emendatissimo exemplari. »

2. « Ex somno libellum hunc suffurabar : » Préface du *Lexicon*.

en rien ceux de sa typographie. Il nous a renseignés lui-même sur l'emploi de ses moments qu'il excellait à ménager. Une partie du jour était absorbée par la surveillance active que réclamait la direction de ses ateliers : il fallait presser le travail, entrer en lutte avec des esprits souvent rétifs et les contraindre à l'obéissance. L'autre partie se passait en courses et rendez-vous que nécessitaient les affaires. Pour corriger et annoter les textes qu'il publiait, pour vaquer aux soins de ses propres ouvrages, il ne lui restait guère que la nuit, dont peu d'heures seulement étaient consacrées au repos. A quelques années de là, en adressant à son ami Camerarius un exemplaire de son édition de Thucydide[1] : « Voici, lui disait-il, le produit des sueurs qu'une application opiniâtre a fait couler de mon front, au cœur de l'hiver et au milieu des sombres nuits que troublait le souffle de l'aquilon[2]. »

En voyant les belles publications qui sortaient en foule de l'imprimerie naissante de Henri Estienne, on s'étonnera à la fois qu'il ait pu trouver assez de temps pour de si nombreux travaux, et assez de ressources pour des dépenses si multipliées. Moins heureux que ne l'avait été son père, il n'avait pas, pour le soutenir, les libéralités d'un François I^er^. L'argent de Henri II ne l'allait point chercher à Genève. Cependant il ne manqua pas d'appuis efficaces : à défaut de la bourse des souverains,

1. 1564, in-fol. : v. la préface.

2. Ainsi J. J. Rousseau, dans ses *Confessions*, part. II, liv. X : « Pendant un hiver assez rude, au mois de février (1758), j'allais tous les jours passer deux heures le matin et autant l'après-dînée dans un donjon tout ouvert que j'avais au bout du jardin où était mon habitation (à Montmorency)... Ce fut dans ce lieu pour lors glacé, que, sans abri contre le vent et la neige, et sans autre feu que celui de mon cœur, je composai dans l'espace de trois semaines ma Lettre à d'Alembert sur les spectacles. »

celle des banquiers lui fut ouverte. Les riches, en effet, se piquaient souvent alors, aussi bien que les grands, de couvrir l'intelligence de leur patronage. L'amour de la gloire les y conviait : car leur souvenir, par ce noble emploi de leur opulence, était associé à la célébrité des hommes de pensée et d'étude. Aux exemples des Médicis remontaient les traditions de cette protection habile que les financiers s'honorèrent de conserver aux lettres jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et qui a péri comme toutes les autres.

Le fameux négociant d'Augsbourg, Huldrich Fugger, fut, dans cette époque, le Mécène de H. Estienne : il lui accorda des secours annuels[1] et des gratifications extraordinaires, qui ont valu à son nom l'avantage d'arriver jusqu'à nous. Ce financier, d'un esprit et d'un cœur élevés, joignait à l'amour de la littérature et des arts une brillante fortune qui lui permettait de les encourager par ses largesses[2]. Aussi Henri se qualifia-t-il d'imprimeur de Fugger, et quelquefois même des Fugger[3], jusqu'à la date de 1568, où les relations du patron et du client furent brusquement interrompues, au détriment du public[4]. Mais, pendant le cours de dix ans, Fug-

1. Ceux-ci consistaient, à ce qu'il paraît, dans une rente de 150 thalers ou écus : somme qui, pour le temps, n'était pas à dédaigner.

2. On peut consulter sur lui de Thou, t. IX, p. 260, de la traduction française, Londres, in-4°.

3. Plusieurs autres membres de cette famille encouragèrent en effet les lettres. Ce fut Antoine Fugger qui engagea Jérôme Wolf à traduire les Annales de Zonare, comme l'atteste la préface de ce traducteur : « Fateor equidem ad convertendum Zonaram, præmiis a te propositis eoque tempore mihi peropportunis, initio excitatum me potius quam meapte voluntate accessisse. »

4. Lorsque la source de ces libéralités eut été tarie, H. Estienne écrivait avec regret à l'un de ses amis, Crato de Craftheim (voy. la

ger, d'un dévouement sans bornes à Henri Estienne, non content de mettre à sa disposition les rares curiosités de sa bibliothèque, les médailles et les manuscrits de toute espèce qu'il avait amassés à grands frais, concourut à entretenir l'activité de ses presses, en lui faisant imprimer pour son compte plusieurs ouvrages importants. Le typographe, reconnaissant des faveurs de Fugger, stimulait sa bienveillance par de justes éloges et lui dédiait, avec les *Novelles* de Justinien, quinze livres de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile, dont la plupart, comme on l'a dit, étaient encore inédits[1].

Ce dernier travail parut peu avant la mort de Robert, survenue au mois de septembre, en 1559, année fatale aux souverains, qui vit périr le roi de France Henri II, Christiern III, roi de Danemarck, et le pape Paul IV. On sait avec quelle vivacité Henri, plein d'attachement et d'admiration pour son père, ressentit ce malheur, où sa piété filiale lui montrait une calamité publique : « O trépas funeste, » s'écriait-il à quelque temps de là [2], en empruntant, pour exprimer sa douleur, les formes de l'éloquence antique, « de quels nobles efforts n'as-tu pas rompu le cours! que d'admirables ouvrages n'as-tu pas enviés aux hommes! quel coup tu as porté aux trois langues savantes et aux écrivains qui les ont illustrées! » La typographie et les lettres, partout où elles étaient en

IXe des lettres latines de H. Estienne, publiées à Breslau par M. Passow en 1830) : « Utinam vero mihi Mæcenatem aliquem, qui me ad præclarorum operum editionem adjuvaret, nancisci posses! »

1. Toutefois Amyot venait de les faire connaître dans sa traduction française de Diodore, qui a précédé le texte grec donné par H. Estienne.

2. *Novi Testamenti catholica expositio*, 1562, in-f°, Épître préliminaire.

honneur, lui semblaient devoir déplorer en commun cette perte irréparable.

Devenu, par ce triste accident, possesseur de l'imprimerie paternelle, Henri Estienne la réunit à celle qu'il avait fondée et rendue bientôt florissante. A ses publications latines et grecques il joignit désormais, héritier des sentiments de son père, les publications calvinistes[1]. L'activité de ses travaux en redoubla; mais un labeur aussi opiniâtre ne pouvait manquer d'être préjudiciable à sa santé : de là trois atteintes successives qu'elle éprouva, morales autant que physiques, dont le souvenir se lie à quelques-uns de ses ouvrages et qu'il a pris soin de nous faire connaître.

On voit, dès 1561, cette organisation, naturellement délicate, ployer sous des efforts trop continus : à cette époque, une violente mélancolie s'empara de Henri; ses occupations familières lui semblèrent tout à coup odieuses. Son corps et son intelligence affaissés étaient incapables d'action. Cet abattement fut d'ailleurs assez prompt à se dissiper. Nous savons le remède qui le rappela à sa vie habituelle. Dans le dégoût qui l'accablait, il s'amusa à tracer des majuscules grecques qu'il dessinait avec une singulière élégance : passe-temps salutaire, qui ne fut pas inutile à d'autres égards, puisqu'il fit un peu plus tard exécuter en bois ces caractères, destinés à servir de modèles pour ornements typographiques. La crise n'excéda pas quinze jours : mais celle qui la suivit eut plus d'intensité et de durée. Des accès redoublés de fièvre tierce et quarte compliquèrent le mal que nous avons signalé. Henri Estienne s'est plaint de n'avoir pas

1. Il s'occupa aussi dès lors, comme l'avait fait son père, à reproduire fréquemment les livres saints, dans des langues et des formats différents.

trouvé ce genre d'affection décrit dans les traités de médecine. Il s'était détaché, comme étranger à lui-même, de tout ce qui avait été l'objet de son intérêt : ses yeux ne pouvaient s'arrêter sur ses papiers inachevés, sur ses impressions interrompues ; le grec, sa passion d'enfance, lui était à charge. Au milieu de ces livres qu'il repoussait avec une aversion maladive, l'un cependant obtint grâce et le rendit à l'amour de la lecture et de l'étude : ce fut, nous a-t-il dit, *le cerveau le plus fantasque de la troupe,* Sextus Empiricus, dont il avait commencé une version latine qui lui retomba sous la main. Ces opinions, dont l'étrangeté et la folie l'avaient jadis heurté, agréèrent à ce que sa situation présente avait d'insolite et de bizarre : il y eut accord entre la singularité des unes et de l'autre. Ce fut comme un mets de haut goût qui stimule un estomac paresseux et blasé : le sceptique réveilla et charma l'esprit mécontent, avec lequel il ne laissait pas d'avoir plus d'un rapport. Par reconnaissance pour l'auteur qui l'avait guéri, Henri en acheva la traduction qui parut en 1562, fort longtemps avant le texte grec[1].

Une nouvelle rechute dans cet état de marasme eut pour effet heureux de diriger H. Estienne, en guise de diversion, vers ses recherches de philologie française. De là le *Traité de la Conformité du langage françois avec le grec,* le premier en date de ceux qu'il a composés dans notre langage, et qui est du commencement de 1565.

On y trouve, à un très-haut degré, cette verve et

1. Cette traduction est la première : l'ouvrage original, qui est une exposition, en trois livres, de la doctrine sceptique, et dont l'auteur vivait au IIe siècle de J. C., n'a été publié que cinquante-neuf ans après.

cette pointe d'esprit qui se fait jour à travers beaucoup d'érudition et qui forme le charme distinctif de cette partie des travaux de notre auteur. Le but de ce livre est d'établir que la langue des anciens Grecs a encore plus d'affinité que celle des Latins avec la langue française : en vue de faire prévaloir cette opinion, le mécanisme de notre idiome est étudié avec un soin scrupuleux et habilement mis en œuvre. Cette thèse se lie d'ailleurs à la cause plaidée de tout temps par le patriotisme de Henri Estienne : le langage grec est à ses yeux le plus parfait que les hommes aient jamais parlé ; celui qui le touche en plus de points et qui s'en rapproche davantage, le français, mérite donc suivant lui, d'après une conclusion qu'il estime rigoureuse, le premier rang parmi les modernes. C'est au service de ce débat, qu'il élève à la hauteur d'une question nationale, que Henri Estienne met son profond savoir et son observation ingénieuse. Sans doute ce procès, qui a fort échauffé le XVI^e^ siècle, nous intéresse assez peu depuis longtemps : mais les arguments produits pour le défendre sont encore de nature à piquer notre curiosité.

Remarquons d'abord que dans l'obscurité qui couvrait les origines étymologiques de notre langage, beaucoup de philologues, dont Bonaventure des Périers combattait judicieusement l'exagération, voulaient « tirer tout le français du grégeois[1] : » ce qu'on n'aurait garde à présent de soutenir. Des ouvrages, que Henri Estienne a fait oublier, avaient, peu avant lui, soutenu ce système. Au siècle suivant, il eut encore quelques défenseurs, moins exclusifs toutefois, tels que La Mothe-le-Vayer, qui, en exhortant à l'étude du grec ceux qui aspiraient à l'éloquence, signalait aussi de nombreux

1. *Discours non plus mélancoliques que divers*, c. XVII.

rapports entre cette langue et la nôtre[1]; et même, de nos jours, un écrivain célèbre, qui appliqua assez tard, mais avec ardeur, son puissant esprit à l'étude du grec, le comte Joseph de Maistre, s'est fort occupé de rapprochements analogues à ceux dont nous entretient la *Conformité*[2].

La préface de Henri Estienne annonce la sollicitude avec laquelle il veille sur les destinées de notre idiome : il n'en est pas seulement le panégyriste; il veut empêcher que les sources n'en soient altérées : on le verra toujours attentif à en écarter ce qui pourrait les corrompre. Déjà il déplore « le désordre et l'abus qui se commettent en son usage, » et cette plainte lui sera très-familière : elle porte sur le trop grand nombre de

1. *Considérations sur l'éloquence françoise*, 1638.

2. Voy. les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, deuxième entretien : « Je pourrais, dit de Maistre, vous montrer, dans l'un de ces volumes manuscrits que vous voyez sur ma table, plusieurs pages chargées de mes pieds de mouche, et que j'ai intitulées *Parallélismes de la langue grecque et française.* Je sais que j'ai été précédé sur ce point par un grand maître, Henri Estienne; mais je n'ai jamais rencontré son livre, et rien n'est plus amusant que de former soi même ces sortes de recueils, à mesure qu'on lit et que les exemples se présentent. » Les conformités qu'il recherche et dont il rapporte plusieurs exemples dans ses notes, ne sont pas d'ailleurs, le plus souvent, celles qui concernent les mots acquis par voie de communication, mais celles, de préférence, qui résident dans les idées, et qu'établissent des synonymes de sens, tandis que la forme est dissemblable. Entre autres réflexions qu'il fait on signalera cette remarque générale : « Lorsqu'il est question de rendre quelques-unes de ces idées dont l'expression naturelle offenserait de quelque manière la délicatesse, les Français ont souvent rencontré précisément les mêmes tournures employées jadis par les Grecs pour sauver ces naïvetés choquantes : ce qui doit paraître fort extraordinaire, puisqu'à cet égard nous avons agi de nous-mêmes, sans rien demander à nos intermédiaires, les Latins. »

mots d'origine étrangère qui pénétraient alors parmi nous. Il n'a guère, pour lui, d'indulgence que pour ceux qui sont empruntés au grec : ou plutôt, ce sont les seuls qu'il soit empressé d'accueillir.

Le traité lui-même se compose de trois livres, dont le premier roule sur chacune des parties de l'oraison envisagées tour à tour; le second renferme les locutions et les idiotismes communs aux deux langues; le troisième attribue à beaucoup de nos termes des étymologies grecques. On reconnaît assez par ce seul énoncé que c'est un ouvrage de grammaire et non de haute critique : il ne faut y chercher ni de larges vues d'ensemble, ni des considérations philosophiques. Cependant il eût été curieux de ne pas se borner à établir un fait plus ou moins contestable, mais de lui assigner ses causes. On peut donc regretter qu'avec un esprit si délié et si pénétrant l'auteur se soit volontairement arrêté à l'étude superficielle des mots et qu'il n'ait pas donné à son œuvre, en descendant au fond des choses, une portée plus sérieuse. Il eût dû, ce semble, pour relever et agrandir son sujet, se demander comment le courant grec s'était répandu chez nous; et, en interrogeant les relations des deux peuples, examiner quelle empreinte l'influence phocéenne avait laissée sur nos mœurs et sur notre idiome; jusqu'à quel point ensuite ces vieilles traditions avaient pu être renouvelées au XII^e siècle par l'établissement des croisés français à Constantinople : mais éclairer la philologie par l'histoire n'était pas un procédé fort en usage à cette époque[1]. H. Estienne se

1. L'influence des livres d'Aristote, retrouvés au XI^e siècle, eût pu aussi être rappelée, bien qu'elle n'ait été que très-faible, parce qu'elle a été restreinte à un fort petit nombre de personnes : la plupart des hommes instruits eux-mêmes, alors si rares, n'ayant

contente de courir agréablement, sans la creuser, à la surface de sa matière : il en cause d'une manière aussi savante que spirituelle; la finesse et la variété des aperçus, le piquant des détails abondent sous sa plume nette et rapide. Les analogies et les rapprochements, plutôt fondés il est vrai sur des apparences extérieures que sur des faits réels bien analysés, sont choisis du moins avec sagacité et bonheur. En un mot H. Estienne, s'il ne se présente pas au combat armé de toutes pièces, escarmouche très-adroitement pour le gain de sa cause.

Le point le plus attaquable du livre est celui qui concerne les étymologies, notre écrivain, trompé par le goût de son temps et le sien propre, accordant au grec une influence trop considérable sur la formation de notre langage. Mais à ce sujet, comme on ne l'ignore pas, plus d'une clef, qui est entre nos mains, manquait au XVI^e siècle : l'étude d'idiomes qu'il n'avait pas abordés a beaucoup élargi pour nous l'horizon de la science étymologique[1]. Il ne faut pas nous prévaloir de nos découvertes jusqu'à méconnaître les services de

communication avec les ouvrages du philosophe grec que par l'intermédiaire des traducteurs latins.

1. « Les Origines françaises de Budé, de Baïf, de Henri Estienne, de Nicot, etc., ne sont pas seulement vraisemblables, » écrivait déjà Ménage, dans sa lettre à Putéanus (H. Dupuy) placée en tête de ses *Origines de la langue françoise*, Paris, 1650, in-4° : mais celui-ci, bien souvent, n'a pas mieux rencontré que les autres. — Quoi qu'il en soit de ces erreurs, plus ou moins nombreuses, on aurait grand tort d'en rien conclure contre la science étymologique elle-même. Ceux qui s'en prévaudraient pour la décréditer, peuvent être renvoyés au comte de Maistre qui montre ce qu'elle a d'important, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2^e entret. : « Ce qu'on sait dans ce genre, dit-il, prouve beaucoup, à cause de l'induction qui en résulte pour les autres cas : ce qu'on ignore, au contraire, ne prouve rien, excepté l'ignorance de celui qui cherche. »

ceux qui se sont engagés les premiers sur ce terrain toujours glissant de l'étymologie, s'il est vrai qu'en elle, comme l'a dit Bacon, tout le génie des langues soit renfermé. Sans s'appesantir sur ce que les recherches de Henri Estienne ont souvent d'incomplet en ce genre, et ses conjectures de subtil, on avouera donc qu'elles ont eu un heureux effet, celui de faire pénétrer plus avant dans l'intelligence des mots, d'en déterminer, d'en fixer la signification[1]. Un autre mérite qui lui fut propre, c'est qu'il a traité le premier en français des sujets sur lesquels on n'avait jusqu'alors écrit qu'en latin, et par là imprimé un progrès sérieux à la philologie et à la critique, tout en étendant le cercle de notre littérature.

De son temps, il faut en outre le remarquer, les analogies de notre langue avec le grec étaient plus multipliées que du nôtre, et on les trouverait même plus nombreuses encore, en se reportant plus avant dans le passé[2]. Par suite des changements qui se sont produits parmi nous depuis H. Estienne, bien des observations de détail, justes à son époque, ont cessé de l'être[3]. C'est à quoi ne songeait point Goujet, en lui reprochant

1. H. Estienne le dit dans ses *Hypomneses*, où il revient encore à plusieurs des idées émises dans la *Conformité;* voy. p. 105 : « Multæ si quidem sunt voces quarum origo cognita non solum multo eas melius memoriæ infiget, sed ad cognoscendam etiam significationem multum adjumenti est collatura. »

2. C'est ce qui a conduit M. Littré à penser que notre vieux langage convenait parfaitement à la traduction des poëmes d'Homère : voy. la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er juillet 1847.

3. Voy., à cet égard, M. Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle*, t. Ier, p. 122. — En traitant, dans le Ve de ses *chapitres préliminaires*, des influences de la Grèce sur la Gaule, M. Ampère a dû apprécier le livre de la *Conformité:* il l'a fait avec justesse, en éclairant ce sujet par beaucoup d'observations ingénieuses. Cf. le même écrivain dans son *Histoire de la formation de la langue française*, p. 316.

d'avoir supposé entre les deux idiomes des relations qui n'existaient pas [1]. Quoi qu'il en soit, tout en admettant que dans les assertions de Henri Estienne quelques-unes soient hasardées, d'autres plus ingénieuses que solides, on ne craindra pas de recommander comme fort utile la lecture de ce traité. Ce n'est pas seulement la défense d'un piquant paradoxe. Beaucoup de vrai s'y trouve à côté de ce qui est contestable : les erreurs même touchent par quelque point à la vérité ou y conduisent; et les hypothèses s'appuient sur une multitude de faits curieux à recueillir. Enfin, l'auteur, et c'est ici son plus signalé service, détourne en quelque sorte vers notre langage, latin en grande partie, cette source grecque où Racine et Fénelon puiseront de si naïves beautés, où André Chénier ravivera la poésie qu'avait desséchée le dix-huitième siècle [2].

Cette œuvre qui témoigne d'une érudition si variée et si féconde, fut pourtant presque improvisée par Henri Estienne. Il s'y montre écrivant au courant de la plume et sans prendre le loisir de revoir son travail, ce qu'il vient de composer étant aussitôt livré à la presse. C'est au milieu des distractions et des fatigues de chaque jour, qu'il esquissait ainsi ces vives et piquantes productions où l'on admire l'heureuse fécondité d'un esprit original, que n'a pu étouffer ni enfouir le poids de tant de labeur et de science.

La direction d'idées qui a provoqué ce livre n'a pas

1. *Bibliothèque françoise*, t. I^er, p. 46.

2. On doit remarquer d'ailleurs que, même avant le traité de H. Estienne et conformément à l'avis de Joachim du Bellay, qui avait déclaré, lui aussi, *les façons de parler des Grecs fort approchantes de notre vulgaire*, la langue française s'était enrichie déjà, sous la plume de Rabelais et d'Amyot, de beaucoup de tours et de mots empruntés à la langue grecque.

été, au reste, particulière à la France. Presque tous les peuples de l'Europe civilisée s'accordaient alors à rapporter leur naissance aux Troyens ou aux Grecs : curieux témoignage de l'immense impression produite sur les imaginations par les poëmes d'Homère et de Virgile. Non contents de revendiquer ces titres de noblesse pour leur origine politique, ils les réclamaient également pour leur filiation intellectuelle et pour leurs langues. Peu après H. Estienne, un Italien, Monosini, soutenait la même thèse que lui en faveur de sa langue nationale. Un autre savant, qui vivait en Hollande, Reiz, nous a laissé aussi un gros traité où il s'attache à établir la conformité du néerlandais avec le grec. Déjà auparavant, Vechner, avec plus de raison, avait composé un recueil des analogies du grec et du latin [1]. Le célèbre philologue allemand Georgi traita dans la suite de celles du grec et de l'hébreu. Mais que ne pourrait-on prouver dans des rapprochements de cette nature? Le traducteur d'un roman chinois, Davies, suivant la remarque de M. Ampère [2], n'a-t-il pas constaté la singulière affinité de certaines locutions chinoises avec plusieurs idiotismes des Anglais, que ceux-ci n'ont certes pas empruntés à la Chine [3] ?

Il faut donc se défier de ces ressemblances fortuites ou nécessaires, témérairement érigées en systèmes [4].

1. Voir sur ces trois ouvrages la note B reportée, en raison de son étendue, à la fin de l'*Essai*, dans l'Appendice.

2. *Histoire littéraire de la France...*, passage cité.

3. D'autres savants, entre lesquels Boxhorn et Elichmann, ont traité des rapports de la langue allemande avec la persane; Méric Casaubon, du saxon avec l'hébreu ; Rudbeck, de ceux de l'hébreu avec le lapon; Frenzel, de l'esclavon avec le grec et l'hébreu, etc.

4. C'est ce qui a fait dire au savant du Cange, dans la préface de son *Glossaire latin*, t. I^er, p. 12 de l'édit. Didot : « Iis non immoror qui plerasque ex vulgaribus linguis græcæ ortus suos

*d*.

Henri Estienne a fait lui-même la contre-partie de son ingénieux traité, ou plutôt il a sensiblement infirmé la valeur de ses conclusions, quand il a recueilli, pour l'intérêt d'une autre cause, dans son livre de la *Latinité faussement suspecte*, un grand nombre d'expressions latines dont la similitude frappante avec les françaises indique mieux encore une origine commune. Par là on aperçoit clairement que l'idiome romain, cet intermédiaire qu'on avait voulu écarter, est bien en réalité celui auquel nous sommes le plus redevables[1].

Lorsque Henri fit paraître la *Conformité*, un malheur de famille venait de l'atteindre, ainsi que nous l'apprend la préface de cet ouvrage : peu de mois auparavant, il avait été *privé de la douce et heureuse compagnie* de sa femme, Marguerite Pillot ou Pilon ; marié vers la fin de 1555, il l'avait perdue en octobre 1564. On nous permettra, à cette occasion, d'entrer sur notre auteur dans quelques détails domestiques : plusieurs de ses lettres récemment retrouvées[2], et les registres de l'état civil

debere contendunt, quod de francica hodierna Perionius et Henricus Stephanus, de italica Monosinius, de hispanica Matutius et Aldretus, de anglica Stephanus Skynnerus, qui verborum catologos subinde contexuere, quæ a Græcia profluxisse volunt. »

1. Parmi les auteurs qui ont établi le parallèle du français avec le latin on remarque Le Laboureur qui a même prétendu établir la supériorité de notre langue sur celle des Romains.— Quant à la proportion des divers éléments entrés dans la composition de notre idiome, elle a pu être ainsi établie : trois sixièmes appartiennent au latin, introduit par les Romains vainqueurs ; un sixième à la langue des anciens Gaulois, au celtique ; un autre à l'allemand, en usage chez les Francs ; un dernier sixième enfin au grec, que l'on parlait autrefois à Marseille.

2. M. Passow en a publié vingt-sept (l'une d'elles a déjà été citée), qui, écrites en latin de la main de Henri, existaient dans la bibliothèque Sainte-Élisabeth à Breslau : voy. *Opusc. academ.*, 1830.

de Genève explorés avec diligence[1], ont porté la lumière au milieu de faits jusqu'ici obscurs et mal connus. Nous en profiterons, persuadé, comme l'a dit Boileau[2], que dans ce qui concerne la personne des hommes célèbres tout a son intérêt et son importance.

Henri Estienne contracta trois mariages dont naquirent quatorze enfants. La première compagne qui lui fut, nous l'avons dit, enlevée après neuf ans d'union, mérita tous ses regrets par l'accord des qualités de l'esprit et du cœur. On le voit dans des vers qu'il a consacrés à sa mémoire[3] : la douleur alors ne savait pas être muette. Beaucoup de souvenirs et d'imitations de l'antiquité s'y mêlent à des traits touchants, empreints d'une vive émotion personnelle. Cette jeune femme qui mourut avant d'avoir atteint sa vingt-cinquième année, joignait à l'activité et aux vertus de la ménagère les connaissances et les talents d'un autre sexe :

In quamcumque domus converto lumina partem,
    Ingenii occurrunt, heu! monimenta tui.
Ingredior musea? tua mihi plurima passim
    Occurrunt scita, Margari, scripta manu.
Occurrunt tentata etiam felicibus ausis
    Plurima græca novo Margaridis graphio.
Conclave ingredior? manuum sunt texta tuarum,
    Æmula mæoniæ quæ videantur acus.
Ingrediorne hortum? quæcumque est area culta,
    Testis et illa tuæ sedulitatis ibi est....

1. Outre les registres des baptêmes et des mariages, qui existent depuis 1550, M. Renouard a pu consulter les registres du gouvernement génevois.

2. *Bolœana*, édit. in-12, p. 44.

3. Ils sont du 1er janvier 1565 : Henri Estienne gémit de lui offrir ce triste hommage, à la place des présents dont l'usage était ramené par le 1er janvier. — Il y a 144 vers latins et 34 vers grecs. M. Magnin a retrouvé à la Bibliothèque nationale le placard in-f° qui les renferme.

Elle était fille de la deuxième épouse de Robert, et celui-ci avait souhaité cette alliance pour Henri : elle lui donna quatre enfants qui moururent en bas âge à l'exception de l'un d'eux, Judith, mariée par la suite à un imprimeur, du nom de Lepreux, que sa religion fit passer aussi de Paris à Genève. Le 19 mars 1565, Estienne forma de nouveaux liens avec une demoiselle de famille écossaise et parente du célèbre jurisconsulte Scrimger, son ami : elle s'appelait Barbe et son père était le seigneur Claude de Wille. Ce second choix ne fut pas moins heureux que le précédent; mais Barbe succomba en 1581, peu de temps après être devenue mère pour la huitième fois. Entre ses enfants on remarque Paul, qui ne parcourut pas sans distinction la carrière typographique, et Florence, destinée à être la femme d'Isaac Casaubon. On doit croire que la constitution de Barbe fut toujours délicate, puisque son fils Paul fut le seul qu'elle put nourrir de son lait : elle le regrettait vivement, en voyant la belle santé et la vigueur dont jouissait celui-ci et qu'elle ne retrouvait pas assez chez ses frères et sœurs. Un morceau rempli de sensibilité, où Henri a conservé son souvenir[1], nous met à même d'achever de la peindre. Elle réunissait au privilége de la naissance un cœur noble et une intelligence élevée. Douce et ferme à la fois, par la persuasion, qui semblait sortir de son regard, elle gagnait ce que d'autres n'eussent pu obtenir par la contrainte. D'une rare égalité d'humeur, simple et sensée, affable avec réserve, économe pour elle, généreuse pour les autres, elle paraît avoir possédé toutes les vertus qui

1. Voy. l'épître préliminaire de l'édition d'Aulu-Gelle (1585), p. 8 et suiv.; cf. la *Déploration de la mort de très-vertueuse damoiselle Barbe de Wille*, et la XI[e] des Lettres de H. Estienne publiées par M. Passow.

font la bonne épouse et la bonne mère. Son visage portait comme un reflet du calme de son âme; et sa conversation, où l'enjouement s'alliait au sérieux, était pleine de dignité et de charme. Dans toute sa personne enfin respirait cette grâce qui naît d'une supériorité contenue par la modestie. Aussi toute la ville, si l'on en croit Henri Estienne, s'associa-t-elle à la juste douleur que lui causa son trépas. Outre l'éloge plein d'effusion dont nous avons recueilli les principaux traits, quelques vers latins qu'il composa en son honneur méritent d'être rappelés :

Huic pudor et candor famam vicere fidemque,
Huic quæ tres Charites gratia vicit, erat.
Huic sexum vicit prudentia, vicit et annos;
Huic victum est morum nobilitate genus.

On aime à trouver ces expressions d'un cœur affectueux et d'une âme délicate dans la bouche d'un homme dont les contemporains ont souvent accusé la nature caustique et farouche. Ces témoignages prouvent assez que les attachements domestiques ont exercé sur lui un grand empire. Déjà on a pu le louer comme fils. Comme époux et comme père, ses sentiments ne seraient dignes que d'éloges, si, vers la fin de sa carrière, il n'eût pas été aigri outre mesure par les coups redoublés de l'adversité. Quand il s'adresse à son fils Paul en particulier, ses paroles annoncent la tendresse la plus vive et la plus éclairée. Chose singulière! Henri Estienne qui erra beaucoup hors de sa demeure, semble avoir éprouvé plus qu'un autre le besoin des liens de la famille. Après cinq ans de veuvage, on le voit se marier pour la troisième fois : sa dernière femme[1], dont il eut encore deux enfants, devait lui survivre.

Ces détails réfutent l'exagération des reproches que

1. Abigaïl Pouppart, mai 1586. — Des enfants issus de ces

l'on n'a pas épargnés au caractère de Henri Estienne. Mais, pour avoir le droit de le défendre encore au besoin, nous ne dissimulerons aucun de ses défauts. Dès sa première jeunesse avait percé en lui un esprit mobile, inquiet, prompt à se laisser aller aux chimères. Il avait cette sensibilité maladive, impatiente de tous les froissements du dehors, qui nous prédestine aux mécomptes et au malheur. Depuis, au milieu de ses travaux, il ne sut pas échapper au joug d'une imagination ombrageuse et mécontente, toujours emportée vers le changement. De là comme un voile jeté sur ses qualités solides, la difficulté de son commerce, cette brusquerie et cette rudesse qu'augmentait la multiplicité des occupations qui se disputaient son temps : lui-même s'est peint « forcé de faire part d'une même demi-heure au grec, au latin, au français[1] ». En outre, son amour-propre intolérant lui suscita une foule d'ennemis. La confiance trop manifeste qu'il avait dans ses lumières le rendait peu accessible aux conseils, rétif à la critique et irritable à l'excès. Passionné lui-même dans ses haines et amer dans ses censures, il donnait volontiers carrière à sa malice et à ses railleries. Cette humeur satirique et mordante lui inspira, l'année même qui suivit celle où il publia la *Conformité*, une composition d'un genre bien différent, quoique son titre captieux semblât encore annoncer une œuvre d'érudition : mais tel n'est pas le caractère de *l'Apologie d'Hérodote*[2]. Sous prétexte de

mariages dix moururent fort jeunes, et l'on ne voit parvenir à l'âge mûr que Judith, Paul et Florence dont il a été déjà question, enfin une autre fille de Barbe, Denise.

1. Préface de l'*Apologie d'Hérodote*.

2. Plus exactement : « l'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote, » in-8°, 1566.

défendre cet ancien écrivain, l'auteur dirige en effet, dans ce traité polémique, une attaque aussi violente qu'injuste contre le catholicisme et ses ministres : ici le savant disparaît sous l'homme de parti.

Peu auparavant, en éditant une version latine d'Hérodote[1], Henri Estienne l'avait accompagnée d'une préface apologétique, également en latin, où il s'efforçait d'établir que cet historien avait répandu dans ses travaux bien moins de fables qu'on ne le prétendait d'ordinaire. Henri disait vrai, et les recherches ultérieures de la science, notamment celles de notre expédition d'Égypte, devaient lui donner gain de cause, en réhabilitant la véracité d'Hérodote. Mais non content de cette dissertation, ayant appris, à ce qu'il raconte, qu'on voulait la faire passer en français, il avait pris le parti, dans la crainte de trouver un *traditore* au lieu d'un *traduttore*, d'être le traducteur de son ouvrage. Si telle fut son intention première, il ne tarda point, en tout cas, à la perdre de vue; et sa plume s'abandonna au cours d'une improvisation capricieuse qui s'accordait fort peu avec la gravité du sujet annoncé. Voici, en apparence, quel raisonnement conduisit l'auteur. De la seule invraisemblance d'un fait, il était téméraire de conclure absolument qu'il n'eût pas existé : Hérodote avait donc pu être vrai, tout en présentant des récits invraisemblables. Autrement, si l'on bannissait de l'histoire tout ce qu'elle renferme de prodigieux, d'insensé et d'absurde, bien que d'incontestable en réalité, le domaine n'en serait-il pas très-sensiblement restreint?

1. Cette version de Laur. Valla, revue et considérablement corrigée par Henri, avec le concours de Th. de Bèze, était accompagnée de portraits qui en augmentaient le prix : 1566, in-f°. — Henri Estienne devait donner, quatre ans après, le texte d'Hérodote.

D'après cette idée, il suffisait, selon H. Estienne, de porter ses regards sur des époques récentes et des pays voisins, pour reconnaître qu'il s'y était produit, en grand nombre, des événements inouïs, incroyables, révoltants, qui n'en avaient pas moins une authenticité parfaite : les annales de la papauté en offraient, notamment, beaucoup de ce genre. Une fois sur ce terrain où se complaisait sa haine, il prodiguait les traits malins, les anecdotes apocryphes, les lazzi et les invectives, enfin tout ce que les fabliaux, les mémoires et les chroniques scandaleuses du temps mettaient au service de sa folle témérité.

Tracer le tableau des désordres de la société et principalement de l'Église aux xv$^{e}$ et xvi$^{e}$ siècles, en vue de prouver que la méchanceté et la corruption des hommes avaient toujours été croissant, tel est l'objet réel de l'*Apologie d'Hérodote* que H. Estienne n'a pas finie. Il se proposait d'y établir plus loin les analogies et les différences qui existaient entre le monde ancien et le monde moderne : mais il n'a pas été au delà du premier livre, fort long d'ailleurs, de ce traité simplement *préparatoire*. Ne pas se borner et ne pas achever, c'était là le double défaut de l'époque et de l'homme. Dans cette œuvre elle-même, divisée en deux parties, la seconde est plus spécialement dirigée contre le clergé régulier et séculier. Pour le besoin de sa cause, il ne laisse pas, au reste, que de frapper partout, comme aussi de prendre partout de quoi fortifier sa thèse : car c'est en s'appuyant souvent de passages empruntés aux prédicateurs des temps les plus rapprochés de lui qu'il s'attache à montrer que, depuis l'âge d'or, tout va de mal en pis ici-bas. Dans ce but, il parcourt toutes les conditions, tous les degrés de la vie humaine; il y cherche des vices à signaler et à combattre; il cite

devant lui, pour les accabler tour à tour, les receveurs, les argentiers, les usuriers, les procureurs, les juges, les avocats, les médecins, les conseillers, les maîtres des requêtes, tous gens qui lui semblent dévorer tellement la substance publique, « que si l'on mettait sous le pressoir les robes de leurs femmes, le sang des pauvres en sortirait. » Mais les arguments qu'il doit à la société laïque ne sont rien, dit-il, auprès de ceux que lui fournissent les membres du clergé, sur lesquels il poursuit la vengeance que son père avait exercée jadis contre les théologiens de Paris. Un autre point qu'il tient à constater, c'est que, par un juste arrêt de la colère divine, les calamités se sont accrues en raison même de la perversité commune. De là une curieuse énumération des morts extraordinaires qui, dans le siècle présent, ont puni de grands coupables. Il conclut en invoquant le témoignage de la postérité et en l'invitant à juger si jamais Hérodote a raconté d'aussi étranges folies, d'aussi odieux excès, que ceux qui remplissent son propre ouvrage.

Ces débordements d'un temps dissolu, peints dans un langage également sans règle, ne pouvaient que prêter, en cet âge de discordes, des armes aux partis ennemis. On comprend donc l'avide empressement de la malignité publique à saisir cette proie qui lui était offerte. Dans une époque où les liens du respect venaient d'être brisés, ces diatribes contre ce qu'on avait révéré jusque-là, ces attaques contre la société tout entière, à un moment où elle était si profondément troublée, flattaient mille passions mauvaises qui contribuèrent à la vogue singulière du livre de Henri Estienne[1]. Sans re-

1. L'année où il parut, il fut plusieurs fois réimprimé : voy., au reste, sur les nombreuses éditions de ce livre, les *Mémoires de*

courir, d'ailleurs, à ces tristes causes de succès, il suffisait des contes bouffons qui l'égayent, des plaisants emprunts faits aux prédicateurs du XVe siècle, aux Maillard et aux Menot[1], de ces historiettes dans le genre de Boccace, pour charmer l'esprit gaillard et narquois de nos pères. Expression d'un siècle où le spiritualisme manquait à notre littérature et l'élévation à notre langue, l'*Apologie* était au niveau du goût commun : une nourriture plus délicate eût été moins recherchée. Dans cette production divertissante, l'amour de la science, alors général, trouvait encore à se satisfaire : car une érudition immense et une rare sagacité s'y heurtent à chaque instant contre des assertions hasardées et des invraisemblances choquantes[2].

En déplorant le rôle agressif de Henri Estienne dans cette circonstance et les fâcheux effets de la prévention sur ce ferme esprit, on ne refusera donc pas, comme Ménage[3], toute valeur littéraire à ce volumineux factum. Sans doute cette fougue passionnée, qui se joue de la morale et des bienséances, exclut la justesse de la composition. L'œuvre, incohérente et indigeste, offre, dans les

*littérature* par Sallengre, La Haye, 1715, t. Ier, p. 38. La dernière édition, comme la plus estimée, 1735, 3 vol. in-8°, a été donnée par Le Duchat, que ses notes sur le *Journal de Henri III* ont fait particulièrement connaître.

1. On sait aujourd'hui que ces sermons, dont nous avons des traductions latines barbares, ont été réellement prononcés dans le français du temps : voy. M. Geruzez, « Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles. » 1837, in-8°, t. II, p. 457.

2. De ce nombre est l'histoire de la papesse Jeanne, réfutée, entre autres, par Allatius : voy. *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, t. IX, p. 779 et suiv.; cf. *ibid.*, t. Ier, p. 195.

3. *Menagiana*, Paris, 1693, in-8°, p. 422 ; cf. l'édit. de 1715, in-12, t. II, p. 214 et 215.

accidents d'une improvisation confuse, un assemblage de matières imparfaitement digérées, des répétitions et des négligences inexcusables. Mais le mérite des détails rachète souvent le désordre de l'ensemble. A côté de traits bas et vulgaires, il y en a de relevés et d'excellents. La vivacité piquante du raisonnement et la verve comique rappellent parfois au lecteur Érasme et Rabelais. Si le style est généralement peu châtié, si les périodes se prolongent à l'excès, embarrassées de ces *gros nœuds* dont parle Marot, il s'en détache aussi des expressions fortes et pittoresques, il y a bon nombre de phrases nettes et de tours incisifs. Là ne manquent pas non plus les curieuses observations de langue. Le philologue, survivant dans le satirique, y a conservé les lettres de naturalisation que recevaient alors plusieurs termes nouveaux[1]. Au point de vue historique, ce livre, chose plus importante, présente en outre, sous le dévergondage des opinions et des idées, un intérêt sérieux et durable: car ce qui fait vivre les satires, un certain fond de vérité, subsiste dans celle de Henri Estienne. On y apprendra beaucoup, en la consultant avec prudence, sur l'état des esprits et sur les mœurs, au siècle de l'écrivain et dans celui qui l'a précédé. Encore n'est-ce pas seulement au sujet de la France qu'elle nous renseigne : elle nous promène à travers presque toutes les contrées de l'Europe. En nous y étalant les ridicules et les vices de l'espèce humaine, elle aura du moins un heureux résultat, celui de nous réconcilier avec notre temps : car il ne semble pas que nous gagnerions en tout point à rétrograder vers le passé.

1. On voit, par exemple, que le mot *stratagème* commençait à s'introduire parmi nous : « Voici donc un stratagème, lit-on dans ce livre (p. 160 de l'édit. de 1607), puisque ce mot grec a, depuis quelque temps, trouvé lieu au langage français. »

Bien que Henri Estienne n'ait pas signé l'*Apologie*, il ne dissimula nullement qu'il en fût l'auteur[1]. On conçoit qu'elle ait augmenté l'acharnement de ses nombreux adversaires; et l'on a même été jusqu'à prétendre que pour cette œuvre il fut brûlé en effigie à Paris. Afin d'échapper à la réalité du supplice, il se serait, a-t-on dit[2], enfui en Auvergne; et forcé, pendant un hiver rigoureux, de s'y tenir caché dans les montagnes, il aurait souvent répété par la suite que jamais il n'avait eu si froid que lorsqu'on le brûlait à Paris. Le mot peut paraître piquant ; mais ce récit romanesque n'en est pas moins controuvé[3]. Seulement, ce qu'il y a d'avéré, c'est que le rigorisme de Genève fut offensé d'une audace qui, comme une épée à deux tranchants, blessait amis et ennemis à la fois. A travers les papistes, il lui sembla que le christianisme était frappé : aussi peu s'en fallut-il que le Consistoire et le Conseil ne punissent cette satire, protestante avec fureur. Au moins ils la désavouèrent : des suppressions y furent exigées[4]; et depuis ce temps Henri, suspecté et surveillé, passa, dans la république de Calvin, pour un auxiliaire compromettant. On verra, en effet, que

1. Il y cite fréquemment, comme étant de lui, des ouvrages qui portaient son nom.

2. Voy. Cornelius Tollius, dans son *Appendix* au livre de Pierius Valerianus : *De Infelicitate litteratorum*. Cf. le *Journal de Henri III*, édit. de 1744, t. V, p. 148.

3. Voy. les *Mémoires de littérature* par Sallengre, au passage cité ; cf. Maittaire, p. 279. — On sait que, fort peu de temps après cette publication, H. Estienne se trouvait à Paris et n'y était point inquiété.

4. De là, ainsi que nous l'apprend M. Renouard, p. 127, un certain nombre de pages remplacées dans l'édition primitive et que très-peu d'exemplaires seulement ont conservées : ce qui fait qu'on les considère comme d'extrêmes raretés bibliographiques.

s'il fut l'objet de quelques persécutions, elles ne lui vinrent que de ses coreligionnaires. Ainsi plus tard Agrippa d'Aubigné, l'auteur des *Aventures du baron de Fœneste* et de la *Confession de Sancy*, encourut le blâme de son parti qu'inquiétait la licence de ses sarcasmes.

Ce livre ne fut pas, avec l'Hérodote latin, la seule production remarquable de Henri Estienne en 1566. Par une édition de l'Anthologie grecque, il signala encore le cours de cette année laborieuse. C'est de plus à la même date que remonte le commencement de ses impressions hébraïques, où il se proposait de continuer la réputation de son père. Comme lui, il n'était pas étranger à l'hébreu, dont les savants associaient alors la connaissance à celle des langues classiques ; mais il fut entravé, presque à son entrée dans cette carrière, par le malheur des circonstances. Les troubles qui ravageaient une grande partie de l'Europe, ne pouvaient manquer d'exercer une influence fâcheuse sur le commerce de Henri Estienne. De tout temps il avait plutôt consulté son amour des lettres et de la gloire que ses ressources : il dut ressentir de très-bonne heure les inconvénients de cette généreuse hardiesse. Dès 1560, l'agitation de la France, prélude de la guerre qui y éclata peu après, lui avait causé, à raison de ses relations étroites avec ce pays, un préjudice sensible. Les écoles et les études, si florissantes parmi nous depuis cinquante ans, virent tout à coup périr leur prospérité, pour ne plus renaître qu'au début du XVII^e siècle. Henri Estienne ne ralentissait pas néanmoins l'activité de ses publications latines et grecques. Les années qui suivirent 1566 furent, à cet égard, des plus fécondes. Aux travaux de ce genre, vers cette époque, s'en mêlaient d'autres où se montrait le zèle du sectateur de la réforme. De ce

nombre est une version latine des psaumes de David qu'il donna en 1568[1], et dont le mètre rappelait son Anacréon. Mais dans un mouvement de repentir que l'on croira volontiers poétique, le traducteur semblait regretter la charmante découverte de sa jeunesse ; comme si son imagination plus sombre eût condamné ces poésies profanes, il voulait, disait-il, en offrir un correctif et placer en quelque sorte le remède à côté du mal :

Sic æmulabor hastam
Quæ vulnus inferebat,
Addebat et medelam.
Quos sauciavit olim
Nervis chelys profanis,
Sanabit illa nervis
Aptata christianis...

Les graves pensées de l'écrivain s'associaient d'ailleurs assez bien à la situation d'esprit de l'imprimeur, mécontent du présent et soucieux de l'avenir. Cette humeur chagrine, justifiée par les événements, se fait voir dans une pièce latine de 1569, en vers élégiaques. Henri Estienne y suppose que l'art typographique gémit de l'état de langueur et d'abaissement où il est tombé[2]. Une lettre en prose, non moins curieuse que l'œuvre, lui sert de préface; et l'auteur signale,

1. Henri Estienne a de plus traduit en vers grecs quelques psaumes de David : on trouvera ces pièces jointes à la *Paraphrase des Psaumes* par Buchanan, édit. de 1566 et 1575.

2. « Artis typographicæ Querimonia de illitteratis quibusdam typographis, propter quos in contemptum venit : » pièce réimprimée par Almeloveen, Maittaire et M. Renouard; reproduite aussi avec une traduction française par le libraire Lottin (in-4°, 1785), qui a fait suivre cet opuscule d'un tableau généalogique de la famille des Estienne depuis 1500.

parmi les causes de cette décadence, l'incurie et la nullité de plusieurs de ses confrères. L'indignation qu'il ressent contre eux suffira, dit-il comme Juvénal, pour le rendre poëte :

Si natura negat, facit indignatio versum.

Il les poursuit en effet avec une certaine verve satirique, et c'est par la bouche de la Typographie, qui se plaint amèrement de ceux qui font tout à la fois outrage à leur profession et à l'antiquité[1]. Elle réclame de tous ses vœux le concours des hommes instruits, capables de lui rendre son ancien lustre ; elle repousse ceux qui la déshonorent : ce sont d'une part les *mécaniques*, que dirige le seul amour du gain et qui reculent devant l'achat de bons manuscrits ou l'entretien d'habiles ouvriers ; de l'autre les ignorants qui, non formés par l'habitude à la pratique de leur art, n'en soupçonnent pas même les difficultés et prétendent l'exercer sans préparation, comme chacun au temps d'Horace croyait pouvoir composer des poëmes. A en croire Estienne, beaucoup de typographes et de libraires ne comprenaient pas une ligne des épîtres dédicatoires, en latin ou en grec, qui précédaient leurs livres ; bien plus, ils auraient éprouvé de l'embarras à désigner les lettres de leur nom : discerner, dans leurs publications, une page blanche d'une noire était tout ce qu'ils savaient faire. Comment, dès lors, s'étonner des fautes multipliées qui défiguraient les anciens chefs-d'œuvre?

1. Ces plaintes devaient reparaître dans la *Lettre* de Henri Estienne *sur l'état de son imprimerie* dont il sera question tout à l'heure, où « il déplore la condition des écrivains qui tombent entre les mains de certains typographes. »

Proh pudor ! haud rarus numero reperitur in illo
Nominis ignorans prima elementa sui.
I nunc et veterum fœdata volumina multis
Mirare ac multis contemerata modis !

Les correcteurs du temps, avec leurs singulières épurations des textes (l'un, de son autorité privée, remplaçait *exanimare* par le verbe *examinare* ; l'autre tenait à substituer au mot *procos*, partout où il le rencontrait, celui de *porcos*, plus connu de lui), ne sont pas plus épargnés. A la fin, et par contraste, des distiques grecs et latins célèbrent avec chaleur ceux qui par leur zèle et leurs connaissances ont contribué aux progrès et à l'honneur de la Typographie.

Dans l'enthousiasme de ces éloges, comme dans l'amertume des critiques qui les précèdent, se peint le culte de Henri Estienne pour son art. Aussi tous les regards se tournaient-ils vers son imprimerie, alors sans égale pour la beauté typographique et pour la correction, la correction, a-t-il dit, qui, de même que l'âme inspire au corps de l'homme le principe du mouvement, communique la plénitude de la vie aux ouvrages, dont elle chasse l'obscurité [1]. Une lettre de Henri Estienne, qui parut également en 1569 [2], nous fait bien connaître quelle était, aux yeux des amis de l'étude, l'importance

1. Namque, quod humano mens est in corpore,...
. . . . . . . . . . . . . . . .
Hoc opere in nostro præstat correctio :...
. . . . . . . . . . . . . . . .
Hæc fugat a scriptis tenebras, lucemque reducit.
*Ex Art. typog. Querimonia.*

2. « Epistola de suæ typographiæ statu... : » on peut la voir aussi reproduite dans Almeloveen, Maittaire, et, par fragments, dans M. Renouard.

de son établissement, et à quel point ses travaux préoccupaient leur attente.

C'était l'usage des hommes marquants de cete époque, où les idées et les nouvelles n'avaient pas à leur service le véhicule soudain de la presse périodique, d'y suppléer par des relations sans cesse entretenues d'un bout de l'Europe à l'autre. De là les correspondances si considérables qui nous restent du XVI^e siècle. Érasme nous apprend qu'il recevait à certains jours jusqu'à vingt lettres et qu'il en avait parfois quarante à écrire[1]. Henri Estienne, comme on le sait par une épître en vers qu'il adresse à Camerarius[2], n'était pas moins accablé de lettres, à titre d'imprimeur et d'auteur :

. . . . Litteris mox obruor
Italis ab oris, gallicis et anglicis,
Germanicisque, quæ, novi quid moliar,
Aggressus aut quid sim, quid aggredi parem,
Futurus ordo quis laborum sit rogant;
Et plura rebus scire de meis avent,
Quam scire, vates ipsemet ni sim, queam.

En vue de satisfaire à ces questions qui fondaient tout ensemble sur lui de tant de côtés, il prit donc le parti de rédiger une réponse collective, où il exposait avec l'état de son imprimerie ses desseins pour l'avenir. On lui demandait ce qu'il avait fait, ce qu'il faisait, ce qu'il comptait faire. Il voudrait justifier encore davantage ces témoignages d'intérêt et mieux réaliser les espérances du monde savant : tel était son désir héréditaire de rendre d'immortels services aux lettres ; mais le succès n'égalait pas entièrement son ardeur. Là-dessus il s'engageait dans des détails qui, en nous éclairant

1. *Epist.*, XX, 20.
2. Elle est citée par Maittaire, p. 342.

sur le mouvement des idées et la marche des esprits de son temps, renferment pour ce qui le concerne en particulier des communications précieuses : il ne dissimule ni les préjudices que lui cause une concurrence avide et déloyale, en le privant du fruit des priviléges qu'il avait obtenus[1], ni son appréhension des embarras pécuniaires qui devaient l'arrêter trop souvent. S'il redoute la gêne, ce n'est, au reste, qu'en raison des entraves qu'elle peut apporter au cours de ses publications. La fortune n'est par elle-même ni l'objet de ses désirs ni le but de ses efforts. Bien différent de ces imprimeurs, plus sensibles au profit qu'à l'honneur de leur art, il ne cessera d'être dévoué, par goût naturel et par obligation de naissance, au culte de la science et de la littérature, quels que soient les obstacles que lui suscitent les événements. Parmi les travaux auxquels il consacre dans ce moment ses principaux soins, il mentionne ensuite l'édition complète de Plutarque, et surtout le *Trésor de la langue grecque*, dont traite spécialement la fin de la lettre. Par les développements où il entre, l'auteur nous fait comme assister à la lente composition de cette œuvre, que déjà l'Europe réclamait avec impatience. Il trace le plan et la méthode qu'il a suivis, l'esprit général qui l'a dirigé ; bien plus, au moyen d'exemples particuliers qu'il allègue, en citant différents mots dont il discute et approfondit le sens, il montre combien il s'est écarté des sentiers battus, et il établit la supériorité de son dictionnaire sur les lexiques antérieurs, où il

1. En plusieurs autres endroits, on trouve encore des allusions aux pertes que lui font subir ceux qui réimpriment tout aussitôt ses publications les plus fructueuses : voy. notamment la préface des *Concordances du Nouveau Testament*, 1594, où il conjure ses confrères sans pitié « de lui laisser les produits de son travail et d'épargner la moisson d'autrui, *ut messi alienæ parcant.* »

signale des fautes innombrables. Toutefois sur le point de l'achever, il s'arrête avec crainte : que de peines, que de dépenses n'y a-t-il pas accumulées! Son père, en mourant, lui avait laissé ce devoir à remplir; il s'en est acquitté avec un zèle consciencieux : mais il tremble d'être la victime de son entreprise.

Déjà en effet, suivant son énergique expression, elle lui avait fait *ployer les reins*, excédant ses forces et sa fortune. Sa marche courageuse s'était en outre compliquée, à cette époque, de nouvelles difficultés. On a dit l'appui que lui prêtait le chef de cette maison d'Augsbourg, enrichie par le commerce et dont Érasme avait pareillement éprouvé la munificence[1] : on sait que Henri, pour reconnaître les bienfaits de Fugger, lui avait payé un juste tribut d'hommages dans plusieurs de ses préfaces; mais qu'en 1568, la main qui le soutenait se retira, soit que la générosité d'Huldrich se fût lassée, soit plutôt que ses proches eussent réussi à en paralyser les effets[2]. Les relations, interrompues dès lors avec cette famille, ne se renouèrent qu'accidentellement dans la suite[3]. On regrette même d'avoir à constater qu'entre elle et Henri il y eut de tristes démêlés, indignes de l'un et de l'autre[4]. Ce n'est pas

1. *Epist.*, XXIX, 63. — Voy. la dédicace de sa traduction de l'*Hiéron* de Xénophon à Antoine Fugger.

2. Il paraît qu'il fut interdit pendant quelque temps. — On a même prétendu qu'il avait fini par être pauvre (voy. le *Pithœana*, au commencement du t. III[e] des *Éloges des hommes savants* par Teissier), l'empereur Charles-Quint lui ayant dû plus d'un million d'écus d'or et ne s'étant pas acquitté.

3. Un Isocrate sorti des presses de Henri Estienne fut dédié, en 1593, à Marc Fugger, qui a été célébré comme Jean, un autre frère d'Huldrich, par des vers de notre auteur.

4. Voy. à ce sujet les lettres de Henri Estienne, éditées par M. Passow (notamment celle de mai 1575), *Opuscul. academ.*, p. 413 et suiv. Cf. M. Renouard, p. 382.

que Henri n'eût d'ailleurs, dans différents pays, des patrons et des amis empressés; mais, malgré des libéralités passagères[1], on lui prodiguait en général des encouragements et des éloges bien plus que de l'argent.

En dépit des embarras et des traverses, il parvint toutefois à donner, trois ans après, en 1572, son édition complète de Plutarque[2] et son *Trésor* : ce dernier ouvrage faisant époque dans la vie de Henri Estienne et dans les annales de l'érudition, on nous permettra de lui consacrer un examen de quelque étendue. On éprouve du reste, en face de ce hardi monument auquel on conçoit à peine qu'une existence d'homme ait pu suffire, le besoin de reprendre haleine. Robert avait fait paraître le *Trésor de la langue latine*; Henri publia le *Trésor de la langue grecque* : gigantesques travaux que l'on ne peut contempler aujourd'hui sans une admiration mêlée d'étonnement et presque d'effroi. Dans ces héroïques labeurs, comme dans ces immenses services rendus aux lettres anciennes, il y avait donc tradition de famille. Il y avait de plus pour Henri un

1. On signalera entre elles un vase d'argent doré que lui légua par testament Thomas Redhiger ou Redinger, de Breslau : dans le *Thesaurus* réimprimé par MM. Didot, la vignette de la première page du IV$^{e}$ volume représente l'envoi de ce don. Voy., à ce sujet, Maittaire, p. 382. Parmi les littérateurs qui aidèrent Henri Estienne de leur bourse, on citera aussi Sambucus, à qui le Pseudo-Cicéron fut dédié en 1577.

2. Le texte, dans cette édition qui a ouvert pour Plutarque l'âge de la critique, a subi des rectifications importantes; la traduction latine, empruntée à différents interprètes, a été retouchée et complétée par Henri Estienne. En somme ce travail, jugé excellent par Casaubon, n'a été surpassé que deux siècles après, par ceux de Reiske, de Wyttenbach et de Coray, qui lui ont rendu hommage. H. Estienne, curieux de s'entourer de tous les secours, n'avait pas négligé de tirer profit, nous dit-il, « de l'élégante et docte version française d'Amyot. »

engagement paternel à réaliser. Au commencement de 1554, Robert Estienne annonçait[1] qu'il était occupé à composer un Trésor de la langue grecque, semblable à son Trésor de la langue latine; mais le prosélytisme religieux l'avait détourné à cette époque des publications littéraires, et les matériaux qu'il avait rassemblés étaient passés dans les mains de son fils, bien digne de cette noble succession. Depuis la mort de Budé, il ne se trouvait pas, en France et dans l'Europe entière, de plus habile helléniste que lui : on pouvait tout au plus lui comparer Danès et Turnèbe, ses anciens maîtres, avec Florent Chrestien et Camerarius; il semblait même, dans les années qui venaient de s'écouler, avoir laissé derrière lui ces illustres rivaux. Plus qu'aucun autre il était ainsi véritablement appelé à donner aux études philologiques un instrument de progrès qu'elles ne possédaient pas encore.

Le Lexique grec-latin de Robert Constantin avait paru en 1562[2] : mais s'il était supérieur aux travaux de ce genre qui l'avaient précédé, il était néanmoins possible d'y désirer plus d'exactitude dans les interprétations, plus d'abondance dans les exemples, plus de précision dans la critique, surtout une nomenclature plus riche et plus complète. Le *Trésor* de Henri, qu'on a pu per-

1. Amb. Calepini *Dictionarium*, préf^e^. — Peu après, Henri Estienne, parlant de son père, disait au lecteur dans la préface de son *Lexicon Ciceronianum* : « Ingentem et immensum linguæ græcæ thesaurum, jam e multis annis, sumptibus prope infinitis, ex præstantissimis linguæ græcæ auctoribus tibi congerit atque coacervat; » puis il ajoutait : « Meam ei operam in heroico illo ac plane herculeo opere navo. »

2. 2 vol. in-f°. Les mots y sont rangés dans l'ordre alphabétique. — Un article de la *Quarterly Review*, t. XXVII, a beaucoup exagéré le secours que Henri peut avoir tiré de ce Lexique.

fectionner, mais qu'on n'a pas dû songer à refaire[1], justifia pleinement son nom : il eut son influence incontestable dans ce mouvement d'érudition grecque, en France, qu'il faut compter parmi les causes qui ont secondé l'avénement de notre grand siècle littéraire. La classification adoptée par l'auteur a seulement été critiquée : on n'ignore pas qu'il plaça les dérivés et les composés à la suite de leurs racines ; méthode autrefois fort goûtée et qui fut encore choisie dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1694). Ainsi sans doute les mots, groupés par familles, s'éclairaient naturellement les uns les autres : mais la difficulté des recherches nuisait à l'usage du *Trésor*, en le rendant moins commode. Joignez-y les erreurs qui résultaient de l'état d'imperfection où se trouvait la science de l'étymologie. C'est assez dire que cette partie du travail de Henri était susceptible d'être heureusement modifiée : de nos jours il a semblé à propos d'abandonner ce plan systématique, préférable peut-être au XVI[e] siècle[2].

1. « Il a été et sera toujours le riche fonds sur lequel tous les auteurs de dictionnaires grecs seront obligés de travailler : » Senebier, t. I[er], p. 361 de son *Histoire* citée.— Ce répertoire de la plus belle des langues, quelle que fût son immensité (5 vol. in-f°), n'était pas cependant complet encore. Parmi les travaux qui ont contribué à perfectionner l'œuvre primitive il faut signaler, outre les deux Glossaires et le Commentaire des idiotismes de la langue grecque, donnés par Henri Estienne lui-même, l'Appendice publié à Londres par Daniel Scott, en 1745 (Henri Estienne en avait promis un qu'il ne donna point).

2. Ramener à un nombre limité de radicaux la multitude infinie des termes, de manière à permettre de les embrasser du regard, était effectivement de nature à simplifier une étude, entourée de plus de difficultés que de nos jours. L'avantage scientifique de cette méthode a été bien marqué par Érasme : « Vocum proprietas ex collatione mutua dilucescit : hæc inter se cognata,

Quoi qu'il en soit, l'apparition longuement attendue du *Trésor* fut saluée avec enthousiasme par les savants[1]. Depuis douze années qu'il l'élaborait[2], Henri Estienne n'avait guère manqué l'occasion de le leur annoncer dans ses préfaces. Aussi plusieurs, comme il l'a dit lui-même[3], s'empressèrent-il d'en faire leur *vade mecum* : il ne tarda pas à se répandre d'un bout de l'Europe à l'autre et à recueillir des suffrages qui ne lui furent jamais épargnés. Joseph Scaliger lui décerna des louanges dont on sait qu'il était fort avare. Le président de Thou déclara cet ouvrage bien supérieur aux « trésors de beaucoup de princes[4]. » Gui Patin, si habile connaisseur, ne l'estima pas moins[5]; et tout récemment l'un de nos juges les plus compétents de l'antiquité classique a confirmé ces éloges dans les termes suivants : « Ce travail est encore admirable, après plus de deux siècles et demi, pour l'ordre philosophique des diverses acceptions, pour l'explication nette du sens

si per ordinem litterarum separentur, nonne pars utilitatis perit et argumenti ratio corrumpitur? »

1. Voy., en particulier, des distiques composés par Théodore de Bèze, en l'honneur du Trésor grec, comme il avait célébré jadis le Trésor latin : cf. Maittaire, p. 361.

2. Ses coopérateurs, sur lesquels il a gardé le silence, furent très-peu nombreux. On a cité parmi eux Sylburg, son disciple bien-aimé (voy. *Scaligerana II*, p. 77 et 233) ; encore a-t-on remarqué justement que celui-ci, qui fut employé chez Henri Estienne, ayant l'obligation de transcrire les travaux de son maître, on avait été souvent conduit par là à les lui attribuer mal à propos : Burmann, *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptarum*, Leidæ, in-4°, 1727, t. II, p. 515.

3. *Dialogues du langage françois italianisé*, p. 145.

4. *Hist. univ.*, l. XXIII, t. I^er^, p. 791 de l'édit. in-f° de Londres. Cf. *Scaligerana II*, p. 55 et 76.

5. Voy. ses *Lettres* : t. I^er^, p. 240 de l'édit. Reveillé-Parise.

des mots, et pour le juste choix des exemples[1]. » Ajoutons que, puisées aux sources mêmes, les citations sont toujours rapportées à leurs auteurs.

On concevra donc qu'en mettant la dernière main à cette grande entreprise, renouvelée sous nos yeux avec un si noble dévouement pour la gloire de la typographie française[2], Henri Estienne ait pu se représenter abattu par la fatigue, consumé par la fièvre et réduit à s'avouer vaincu : « Omnino succumbere et manus victas dare cogor. » Quelle force et quelle étendue d'esprit, quelle abondance et quelle sûreté de savoir, quelle ferme et saine critique exigeait en effet l'accomplissement d'un tel travail ! En outre, quelle persévérance de caractère et quel courage ! Mais aussi son utilité ne devait pas être seulement d'initier les esprits à la connaissance de la plus belle des langues. Pénétrer si avant dans cette étude, déployer avec une telle profusion les ressources qu'elle renferme, classer avec tant de rigueur, définir avec tant de précision ses termes presque innombrables, ce n'était rien moins qu'enrichir la pensée humaine elle-même, en enseignant à parcourir tous ses détours et à pénétrer tous ses secrets. La sagacité intelligente et l'érudition profonde, enfin les autres qualités éminentes

1. M. Victor Le Clerc, *Journal des Débats*, 25 avril 1832. Cf. le *Prospectus du Trésor de la langue grecque...*, publié par M. Hase..., in-f°, Paris, 1830.

2. La nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque*, donnée par MM. Didot, a été commencée en 1830, le lendemain d'une révolution, et poussée depuis avec beaucoup d'activité. Remarquable par les améliorations apportées à l'œuvre de Henri Estienne, cette troisième édition, si avancée, est de beaucoup supérieure à la seconde qu'avait publiée l'Angleterre. La nomenclature déjà enrichie précédemment, y reçoit, chaque jour, des accroissements aussi considérables que judicieux.

que réclamait cette vaste composition, paraîtront dès lors prendre place bien près du génie.

A voir le mérite supérieur de cette publication et l'accueil dont elle fut l'objet, on croirait volontiers qu'elle était très-propre à relever et assurer la fortune de Henri : ce fut tout le contraire. Elle porta à son commerce déjà compromis un coup irréparable. Par l'effet du *Trésor*, a-t-il dit en jouant sur ce mot, il est devenu vieux de jeune qu'il était et pauvre de riche :

> . . . . . Ex divite reddit egenum,
> Et facit ut juvenem ruga senilis aret.

Les patrons magnifiques ne manquèrent cependant pas à son œuvre : elle se produisit sous les auspices de Charles IX, de l'empereur d'Allemagne Maximilien II, d'Élisabeth d'Angleterre et de différents princes du saint Empire[1]. Mais cet appui était plus honorable que fructueux. Ce n'était pas, en particulier, du violent et fantasque Charles IX qu'il fallait attendre, pour cette merveille de l'érudition, des largesses pécuniaires. Quant aux acheteurs, dont ne sauraient se passer les meilleurs livres, le nombre en était naturellement restreint pour le *Trésor*, à cause de son prix élevé. Que l'on songe de plus à l'année où il vit le jour : c'était celle de la Saint-Barthélemy. Par nos fureurs civiles et religieuses, un marché considérable, la France, se trouvait presque entièrement fermé à H. Estienne. On se rappellera enfin quel préjudice lui fit éprouver l'Allemand Jean Scapula : celui-ci, qui était à son service en qualité de correcteur, profita, à ce que l'on raconte, de la connaissance des épreuves qu'il était chargé de relire,

1. Voy. ses dédicaces à ces potentats, dont il obtint des priviléges pour la vente de son livre.

pour préparer sur elles son *Lexique*, qui parut peu après[1]; et cet abrégé arrêta encore le débit d'un ouvrage qu'il rendait moins nécessaire.

Henri Estienne éclata en plaintes violentes : il n'était pas homme à supporter un tort en silence. Avec la fougue de son caractère il a déclaré maintes fois son spoliateur *digne de la corde*; et, d'après sa coutume, mêlant le badinage à l'injure, il s'est en outre vengé de lui par le plaisant distique qu'il a placé sur un frontispice nouveau de son *Trésor*[2] :

Quidam ἐπιτέμνων me capulo tenus abdidit ensem ;
Æger eram a scapulis : sanus at huc redeo.

Scapula s'est disculpé : mais de son temps, comme aujourd'hui, il a passé généralement pour serviteur déloyal et pour plagiaire[3]. Au reste, un ouvrage

1. *Lexicon græco-latinum*, Bâle, in-f°, 1579. Très-souvent réimprimé.

2. Ce n'est pas le frontispice seul qui a été reproduit : un nombre assez considérable de feuilles a été réimprimé ou pour corriger des fautes ou par suite de quelque accident inconnu. C'est ce qui a fait croire à plusieurs qu'il avait été donné par l'auteur, et à des dates assez rapprochées, une seconde et même une troisième édition du *Trésor* : mais des yeux attentifs et clairvoyants ont établi l'erreur de cette opinion. Il a été prouvé que Henri Estienne n'avait pas fait de réimpression totale de son œuvre, bien qu'il s'y fût préparé, comme l'indique un exemplaire de la bibliothèque impériale de Vienne, chargé de notes de sa main, et où il est aisé de reconnaître, d'après le soin minutieux des corrections, des additions et des renvois, une copie destinée à une édition nouvelle. MM. Didot ont eu à leur disposition et ont mis à profit ce précieux exemplaire.

3. Voy., à ce sujet, Maittaire, p. 360 et suiv. Cf. Morhof, *Polyhistor*, I, 9; et J. Fabricius, plus indulgent que les autres, qui a dit de Scapula, *Hist. Bibl. Fab.*, t. III, p. 251 : « Plagiariisne annumerandus sit, an secus, sub judice lis est. » Baillet, prenant un moyen terme, le blâme d'un mauvais procédé, mais

tel que le *Trésor* ne pouvait manquer d'abréviateurs. Tout abrégé d'un bon livre est un sot livre, a-t-on dit assez justement. Cet axiome, vrai d'ordinaire en littérature, ne l'est pas également en librairie : on ajoutera même, en philologie. Par la nature de son travail, Henri devait promptement trouver, dans son imprimerie ou ailleurs, un Scapula qui profitât de son mérite et s'enrichît de ses peines.

L'effet le plus triste de la gêne commerciale qui ne cessa dès lors d'affliger Henri Estienne fut de rendre sa vie aventureuse et errante. En présence de cette instabilité continue d'esprit et de corps, dont le spectacle va désormais nous affliger, on se demandera ce que cette intelligence si ferme et si féconde, dans une assiette calme où elle se serait reposée, eût été capable de produire. Que n'était-il pas permis d'en attendre, à la faveur d'un temps ordonné plus sagement et de forces mieux ménagées, quand on songe que Henri Estienne venait seulement d'atteindre quarante ans lorsqu'il fit paraître son *Trésor*. Son père avait donné le sien à peu près au même âge : double et bien digne fruit d'une maturité saine et vigoureuse.

Mais, à partir de l'année 1573, cette paix nécessaire aux grands travaux manque à H. Estienne. La marche entravée de son imprimerie est fréquemment suspendue; son commerce languit. Il faut qu'il s'agite et se fatigue pour lui rouvrir sans cesse des issues qui tendaient à se fermer. Surchargé de livres qu'il a entassés dans ses magasins avec plus d'ardeur que de prudence, il voyage çà et là pour en chercher le placement difficile : on le

il le loue d'un travail utile, en observant qu'il a bien mérité de la jeunesse, à qui il a rendu la science plus accessible par le bon marché de son livre : *Jugements des savants*, in-4°, t. II, p. 596.

rencontre notamment en Allemagne, où les foires de Francfort expliquent en effet sa présence[1]. Centre du grand négoce dont le principal siége est aujourd'hui Leipsick, cette ville était alors, au printemps et à l'automne, le rendez-vous des libraires et des hommes d'étude : Henri Estienne, par un opuscule de 1574 [2], l'a remerciée de l'accueil bienveillant qu'il y trouvait. Cette pièce, écrite en prose latine, le disculpe des reproches d'ingratitude envers la savante Allemagne, qui lui ont été adressés. Bien loin de dénigrer cette contrée qui lui fut hospitalière, il rappelle ici en termes fort élogieux l'immense service que lui ont dû les lettres, la découverte de l'imprimerie ; surtout il célèbre la cité qui dans ses marchés périodiques offrait à l'Europe ou plutôt au monde civilisé de si précieuses richesses. Les livres ne formaient pas d'ailleurs pour elle une branche exclusive de trafic. Bien d'autres marchandises y étaient en vente, dont l'énumération nous est donnée par H. Estienne. C'est aux consuls et aux membres du sénat de Francfort que ce morceau est dédié ; et il y félicite ces magistrats de leur active surveillance, sauvegarde assurée de l'étran-

1. Henri Estienne y portait des prospectus ou catalogues de sa librairie, devenus presque introuvables. On peut voir toutefois à la Bibliothèque nationale une de ces curiosités typographiques. Elle est jointe à l'édition originale de la lettre citée : « de suæ typographiæ Statu, » sous le n° 1992. Composée de trente-deux pages et imprimée fort nettement, elle a le titre suivant : « Index librorum qui ex officina Henrici Stephani hactenus prodierunt, quibus inserti sunt nonnulli ex iis auctoribus quos ejus pater Rob. Stephanus edidit, quorum paucula exemplaria apud eumdem Henricum supersunt. » Les prix ne sont pas marqués.

2. *Francofordiense emporium, sive Francofordienses nundinæ*, in-8°. Cet opuscule, qui porte encore le titre de *Francofordiensium nundinarum Encomium*, a été plus tard inséré dans l'ouvrage de Nicolas Reusner, *de Urbibus Germaniæ imperialibus*, Francofurti, 1602, in-8°.

ger. Ce libre séjour, commode à tous, même dans les moments de la plus grande affluence, se recommandait, grâce à eux, par le prix modéré des habitations et des aliments, par la facilité des ressources dont il entourait la vie, comme par les jouissances qu'il procurait à l'esprit : suivant H. Estienne, on le quittait avec regret; on y retournait avec plaisir.

Sa résidence la plus ordinaire, vers cette époque, fut toutefois la France, où un prince qui lui témoigna beaucoup d'affection venait de s'asseoir sur le trône : c'était Henri III, ami du savoir et des lettres, que la nature avait doué d'autant de dispositions pour l'éloquence qu'elle lui en avait peu départi pour l'art de régner. Sous ce monarque, Estienne, entraîné loin de son pays adoptif par l'inconstance de son humeur et l'embarras de ses affaires, redevint à plusieurs reprises habitant du sol natal; il vécut même, auprès du souverain, dans des rapports de familiarité bienveillante qui rappelaient la situation de Robert auprès de François Ier. Par là son histoire prend pour nous un intérêt plus direct; en outre à ces relations, si étroitement renouées par H. Estienne avec sa patrie, se rattachent trois de ses compositions françaises, non moins propres que les précédentes à lui assigner un rang entre les écrivains distingués du XVIe siècle.

La première, à la différence des deux autres qui sont purement littéraires, est un pamphlet politique et religieux, plus court, plus grave et plus ferme que le factum dont il a été question auparavant. Les divisions, dont notre contrée était la proie, en suggérèrent la pensée à notre auteur : c'est contre Catherine de Médicis qu'il est dirigé. Le prosélytisme de secte peignait alors le caractère de cette princesse sous les plus sombres couleurs. C'était à ses conseils que l'on avait

attribué la Saint-Barthélemy. Apres ces massacres, déplorés plus d'une fois par Estienne[1], les protestants avaient continué d'être l'objet de poursuites, occultes ou manifestes, qu'on imputait à l'influence de la reine-mère. Celle-ci, revêtue de la régence à la mort du malheureux Charles IX, conservait sur l'esprit de Henri III, depuis qu'il avait en main les rênes de l'État, une action considérable. Dévoiler le mal qu'elle avait fait et celui qu'elle voulait faire, tel est le but du *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis*[2].

Ce libelle, qui a mérité de survivre entre tant d'autres de cette époque qu'engendra la passion ou l'intérêt des partis, n'a point d'ailleurs paru, on le devine aisément, sous le nom de son rédacteur. Il n'était pas rare alors que des publications de ce genre coûtassent la vie aux écrivains et parfois même aux imprimeurs ou aux libraires[3] : correctif important à cette liberté de la presse que l'on a dit avoir été extrême chez nous jusqu'au règne de Louis XIV. Les sectateurs de la réforme, par une circonspection nécessaire, décochaient donc presque toujours, comme les Parthes, leurs traits en se cachant. C'est ce qui est arrivé à Henri Estienne. Mais on s'est

1. Voy. particulièrement, dans ses lettres latines publiées en 1830, à Breslau, la XIIIe et la XVe.

2. In-8° de 164 p., 1575. Malgré cette date, l'ouvrage semble appartenir à l'année 1574. Presque aussitôt réimprimé, il l'a été souvent et avec des titres divers. On a notamment appelé par dérision cette pièce *La vie de sainte Catherine*. Elle se trouve dans beaucoup de recueils, en particulier dans l'édition du *Journal de Henri III*, annotée par Le Duchat.

3. Voy. Félibien, *Hist. de Paris*, liv, XXII, § 78. — Le libraire Martin Lhommet, chez qui furent trouvés quelques exemplaires de l'*Épître au tigre*, fut, entre autres, pendu.

accordé de son temps à considérer ce discours satirique comme son ouvrage[1] ; et il n'a pas, de nos jours, cessé de passer pour tel. S'il fallait fournir des preuves à l'appui de cette opinion généralement accréditée[2], elles ne nous manqueraient pas. C'est la verdeur de langage et l'amère ironie que l'*Apologie d'Hérodote* nous a déjà fait connaître. Ce sont, avec un degré supérieur de force et d'élévation, les sentiments du sectaire qui a conservé contre la Sorbonne et ses doctrines la vivacité des antipathies paternelles. C'est la même haine de la tyrannie; c'est enfin, et surtout, la chaleur patriotique qui respire dans plusieurs livres de Henri Estienne, dans le dialogue[3], par exemple, où retrouvant déchiré par les dissensions intestines ce pays qu'il avait jadis quitté tranquille et prospère, il lui adresse ces vers pénétrés de mélancolie :

Salve, Gallia, quam puer videbam
Alta pace domi et foris fruentem ;
At domestica bella nunc foventem
Cerno.....
Eheu! cerno manus tibi afferentem[4].....

Quatre guerres civiles avaient en effet désolé les dernières années de Charles IX, et une cinquième guerre venait encore de signaler les débuts d'un nouveau règne

1. V. le père Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 2[e] édit., t. II, p. 649.

2. Voy. la note C dans l'Appendice.

3. *Dialogus Philocellæ et Coronelli.*

4. P. 317 du vol. intitulé *Musa monitrix.* Cf., *Oratorum veterum Orationes*, 1575, l'Épît. préliminaire de H. Estienne; et une lettre de la même année dans le recueil intitulé *Francisci et Joannis Hotomanorum... Epistolæ*, Amsterdam, in-4°, 1700, p. 53 : « De Gallia tecum omnes boni dolent, diripi et destrui nefariis parricidiis regnum florentissimum generis humani. »

destine à tant de désastres. De Genève, où il s'était réfugié, Henri Estienne n'avait pu suivre d'un œil plein d'anxiété nos luttes et nos malheurs, sans que ce spectacle émût en lui le cœur du calviniste et du citoyen : maintenant il contemplait à loisir les déplorables effets de nos discordes; de là contre un gouvernement tortueux et perfide, tour à tour faible et impitoyable, les accents d'un patriotisme indigné. Le catholique et courtisan Brantôme s'est chargé de réfuter le *Discours merveilleux*, dans l'éloge qu'il a fait de Catherine de Médicis[1]. Pour bien apprécier cette reine, on devra lire ces deux pièces, en se tenant éloigné des exagérations de l'une et de l'autre.

H. Estienne représente la princesse que nous avait envoyée la patrie de Machiavel, comme l'auteur de tous nos troubles et de tous nos maux. Il nous découvre sa main partout mêlée aux intrigues et aux crimes qui ont rempli cette époque. A l'en croire, le but constant poursuivi par cette étrangère, a été l'anéantissement de la noblesse de France, dont l'éclat faisait honte à l'obscurité de son origine. Elle y a tendu de toutes les manières, par l'empoisonnement et l'assassinat plus que par aucun autre moyen : altérée de notre meilleur sang, elle a principalement fomenté ces haines, attisé le feu de ces combats qui ont décimé, de part et d'autre, les premiers rangs de nos armées. Ainsi se déroule dans ces pages, avec l'histoire lamentable de la seconde moitié du XVIe siècle, le tableau de ces morts tragiques, devenues communes, dont on voit que l'imagination des contemporains avait été vivement frappée. Après tant de funestes exemples,

1. Voy. les *Dames illustres :* il appelle l'auteur de cette satire « un imposteur non digne d'être cru. »

on ne s'étonnera pas qu'une sorte de superstition se fût emparée des esprits et qu'on ne sût plus croire que les princes et les grands pouvaient mourir, comme d'autres hommes, par des causes entièrement naturelles. Rejetant les simples explications de maladies, d'accidents et de vieillesse, l'écrivain s'ingénie pour assigner des motifs sinistres au trépas de tous les personnages importants de cette période. Il en fait peser l'effrayante responsabilité sur cette femme qui a introduit, dit-il, parmi nous tous les vices de son pays. Désastres particuliers ou publics, calamités de la guerre ou de la paix, meurtres accomplis ou projets de meurtres, il rassemble tout avec un art qui donne aux accusations groupées une affreuse vraisemblance, pour en accabler la *grande coupable*, qu'il appelle notre Brunehaut italienne. C'est en effet par une comparaison de Catherine avec Brunehaut qu'il couronne cette sombre énumération de perfidies et d'attentats : encore lui semble-t-il que, dans ce parallèle, la balance du crime penche grandement du côté de la première ; et rappelant le supplice infligé à la digne rivale de Frédégonde[1], il montre à la reine-mère cette horrible mort comme une menace suspendue sur sa tête.

L'emportement de la passion contemporaine est ici manifeste. Catherine de Médicis, que l'on a mieux jugée de nos jours, n'avait, ni dans sa politique ni dans ses forfaits, cette profondeur raffinée que lui prête H. Estienne : ce ne fut ni la meurtrière ni la furie qu'il suppose; mais femme ambitieuse, faible et légère, fort au-dessous, par le caractère et l'esprit, du trône où l'avait placée la fortune, elle ne connut de principes de

1. « Traînée, dit-il, à la queue d'un cheval, elle finit sa méchante vie, étant déchirée par pièces. »

gouvernement que ceux de son pays : elle voulut corrompre et diviser pour régner. Entourée de difficultés et de périls, tandis que d'implacables ennemis se disputaient sa puissance pour s'en accabler mutuellement, elle fut le jouet des partis, plus encore qu'elle ne les poussa à s'exterminer.

Si le portrait est imaginaire, le tableau, du moins, est singulièrement énergique. Aucun des nombreux pamphlets, dont Catherine fut l'objet, n'a plus de relief, de saillie, de vivacité familière; et parmi tous ceux du XVI^e^ siècle, admirablement fécond en ce genre dont la *Ménippée* est le chef-d'œuvre, bien peu sont dignes de lui être comparés. Dans cet excellent morceau de discussion passionnée, on trouve, par intervalles, la vigueur et la véhémence qui caractérisent les éloquents Mémoires, honneur de cette époque, des d'Aubigné et des Montluc. L'accent, animé par une forte conviction, a cette fierté mâle qui rappelle le commerce habituel de nos ancêtres avec la sévère antiquité : c'est l'une des heureuses inspirations de ce noble et loyal caractère gaulois, enté sur le vieil esprit romain. Les sentiments généreux y abondent; le jugement y est sain, toutes les fois qu'il n'est pas égaré par les préventions religieuses (on regrette, par exemple, une injuste appréciation de la reine Blanche, mère de saint Louis); le raisonnement est solide et suivi; le style, plein de franchise et de colère, est rapide et relevé çà et là par des traits piquants, tels que les décoche volontiers la malice incisive de Henri Estienne. Ce qui, dans la manière d'écrire, le signale encore pour l'auteur de ce discours, c'est le goût des souvenirs classiques et des locutions proverbiales.

Comme témoignage historique, ce pamphlet n'est pas moins remarquable par le fond que par la forme. L'im-

portance et le sérieux des détails annoncent que l'écrivain possède pleinement nos annales et notre droit politique. Sur les choses et sur les hommes du XVIe siècle il jette beaucoup de jour; et c'est, pour en juger avec connaissance de cause, l'une des pièces les plus utiles à consulter. Il paraît qu'au sujet du *Discours merveilleux* Catherine elle-même aurait dit (elle se plaisait à lire tout ce qui se publiait sur son compte) que l'auteur avait été bien informé en plus d'un point. Elle eût ajouté en se divertissant, à ce que l'on assure, qu'elle en savait encore davantage, et qu'il eût pu trouver près d'elle, au besoin, de nouveaux renseignements. C'était railler sans doute l'exagération de l'attaque. Néanmoins, on aura peine à croire que, si peu soucieuse qu'elle fût de l'opinion publique, Catherine ait tenu ce propos. Certes la grave diatribe d'Estienne n'était pas de nature à appeler le sourire sur les lèvres ou à provoquer des mots plaisants.

On a prétendu aussi que cet ouvrage avait d'abord été rédigé en latin. Mais la verve d'une invention primitive s'y fait trop sentir pour permettre d'accepter cette opinion. Ce qui est certain, c'est que selon une pratique familière à ce temps, cette satire eut à peine paru qu'elle passa dans le langage savant qui avait cours par toute l'Europe. On ignore si cette traduction fut l'œuvre de Henri Estienne[1]. Quant à la composition originale, fort estimée des plus judicieux critiques, elle eût suffi, d'après leur aveu[2], pour lui mériter le titre d'un de nos

1. Publiée sous ce titre, qui a été ensuite modifié dans des réimpressions ultérieures, « Legenda sanctæ Catharinæ Mediceæ, » 1575, in-8°, il est fort possible qu'elle appartienne à quelque autre écrivain protestant.

2. « Henri Estienne écrivit en français aussi bien qu'homme de son temps, comme il le témoigne dans le Discours de la vie

meilleurs écrivains. Ce titre, il acheva d'ailleurs de le justifier par ses Dialogues du français italianisé et par le livre où il s'est proposé d'établir la supériorité de notre langue sur tous les idiomes modernes : productions étroitement unies pour le but, comme elles se rapprochent en plusieurs points par les détails.

La première, de 1578[1], est, ainsi que l'a dit M. Nodier, « le curieux et l'unique monument d'une des révolutions les plus mémorables qui aient jamais été observées dans l'histoire de la parole[2]. » A toutes les époques, l'imitation non raisonnée, avec ses excès puérils, a eu ses nombreux prosélytes. Juvénal blâmait jadis les Romains de leur entraînement vers tout ce qui était grec; Maittaire reprochait aux Anglais leur enthousiasme aveugle pour tout ce qui était français ; et n'a-t-on pas pu nous railler parfois nous-mêmes de notre anglomanie? En ce moment, c'était l'Italie qui semblait avoir envahi la France. L'Italie, privilégiée dans la renaissance de la gloire littéraire, pour avoir devancé par ses poëtes la civilisation de l'Europe, était devenue le point

de Catherine de Médicis, qui est de main de maître : » *Bibliothèque historique* du père Lelong, t. II, p. 650. Bayle a porté le même jugement et à peu près dans les mêmes termes : *Nouvelles de la république des lettres*, mars 1684; Amsterdam, 1715, in-16, t. 1er, p. 92.

1. *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguisé, principalement entre les courtisans de ce temps...*, in-8° de 623 p. La date, omise sur le livre, est fixée par une lettre de H. Estienne *ad J. Cratonem*. En tête on voit une épître de l'écrivain, qui se donne le nom de Jean Franchet, dit Philausone, « aux lecteurs tutti quanti. » — Il y a eu deux autres éditions de cet ouvrage, in-16, 1579, 1583, Anvers, chez Niergue, que, malgré ce titre, l'on dit être, comme la première, de Genève et de l'auteur lui-même. Dans l'une et l'autre le pseudonyme de Franchet a été conservé.

2. *Bulletin du Bibliophile*, février 1835.

de mire des autres contrées ; elle leur avait donné l'éveil et le ton pour l'activité intellectuelle [1]. De là leur empressement à imiter ses chefs-d'œuvre, comme aussi à s'approprier quelque chose de son vocabulaire et de ses usages. L'influence de l'Italie sur l'esprit français, en particulier, datait de loin : tour à tour, par les alliances et les guerres, Valentine de Milan, Charles VIII, Louis XII, François Ier, nous l'avaient fait ressentir ; enfin l'union de Catherine de Médicis avec Henri II la rendit plus continue et plus immédiate. Du commerce journalier d'affaires et d'idées qui s'établit entre les deux pays, résultèrent de fréquents emprunts de mots, qui ne tardèrent pas de notre côté à devenir trop peu circonspects. Déjà Estienne les avait déplorés dans la préface de la *Conformité* et dans l'*Apologie d'Hérodote* ; déjà il s'était indigné que par un engouement servile de contrefaçon étrangère nous fissions abandon « de ce que le vieux français avait de meilleur [2]. » Mais ce fut alors surtout qu'il remplit son rôle national de défenseur et d'apologiste de notre langue. Comme Pasquier, comme Montaigne et quelques autres esprits sensés de cette époque, il avait compris ce que ce débordement de l'italianisme, qui pensa nous submerger, avait de pernicieux pour nos mœurs autant que pour

1. Montaigne, *Ess.*, I, 51 : « Les Italiens se vantent, et avec raison, d'avoir communément l'esprit plus éveillé et le discours plus sain que les autres nations de leur temps. » Il semblait aussi à Mlle de Gournay, comme à son père adoptif, que « l'air d'Italie, avait je ne sais quoi de plus subtil et de plus propre à aiguiser les esprits que l'air d'Angleterre et de France, » p. 454 de son *Ombre*, édit. de 1626 ; cf. *ibid.*, p. 638. Fidèle encore à cette ancienne idée, Voltaire a répété cinq ou six fois que les Italiens ont été nos maîtres en tout : assertion que M. Génin a entrepris de réfuter ; voy. l'*Introduction à la chanson de Roland*, ch. VII.

2. L. Ier, c. 28, de l'*Apologie*.

notre idiome[1]; et nul ne résista avec plus de vigueur et de persévérance que lui à ce courant funeste qui nous emportait loin de nos origines et du vrai progrès.

Au premier rang de ceux qui s'y laissaient entraîner, étaient les courtisans[2] : c'est ce qui explique l'aversion que Henri Estienne éprouve pour eux, et qu'il leur témoigne en toute rencontre par des épithètes mordantes[3]. Aux bouffonneries mêlant les plus sérieux reproches, il les accuse de corrompre à la fois le caractère et le parler national. Ce sont eux, suivant lui, qui, infidèles aux vieilles traditions et abdiquant la plus belle partie de l'héritage du passé, nous

1. Le célèbre auteur de *Franco-Gallia*, Fr. Hotman, à qui l'on reprochait de vouloir germaniser la France, répondait, avec quelque raison, qu'il aimerait mieux la voir allemande qu'italienne : car c'étaient les Français-Italiens, ajoutait-il, qui avaient introduit dans le pays la lâcheté, la trahison, l'incrédulité et une foule d'autres vices exécrables : voy. son ouvrage en latin macaronique, *Matagonis de Matagonibus Monitoriale...*, particulièrement p. 18.

2. « Comme les Français courtisans parlaient un langage français-italien, de même plusieurs des Italiens courtisans parlaient de l'italien-français : » p. 77 des *Dialogues*, édit. in-8°. Aussi la cour, suivant Henri Estienne, était *la forge des mots nouveaux*, tandis que le parlement était le siége du bon langage : « Ibi licentiosus sermo tam raro quam frequenter in aula auditur : » préface des *Hypomneses*.

3. Il les appelle, à la p. 150 des *Dialogues*, bien frisés, bien goudronnés, bien crespillonnés, romipètes, ânes, etc. — Non content de les attaquer en prose, il a fait contre eux nombre de vers ; on citera seulement ce quatrain :

> Maint courtisan use de mots nouveaux
> Qu'il n'entend pas, et si les trouve beaux ;
> Lui, bigarré, bigarre son langage :
> Mais pardonnons au perroquet en cage.

Cf. les mêmes attaques dirigées par M[lle] de Gournay contre les courtisans, dans la *Défense de la poésie et du langage des poëtes*, 1619.

dépouillent à l'envi de ce qu'il y avait chez nos ancêtres de généreux et de viril. Non cependant qu'il refuse de reconnaître l'heureuse influence que la portion saine de la cour avait exercée du vivant de François Ier sur les destinées du langage et qu'elle devait ressaisir plus tard [1] ; mais il n'en condamne qu'avec plus de force cet esprit courtisanesque, ignorant et frivole, qui dominait de son temps. Alors, en effet, les jeunes seigneurs, pour plaire en haut lieu et faire croire qu'ils revenaient de ces campagnes d'au delà des monts où nous avions recueilli moins de profit que d'honneur, avaient donné vogue à ce jargon incompréhensible et absurde dont les *Dialogues* nous offrent un curieux spécimen [2].

Henri Estienne, pour le discréditer, met face à face un homme raisonnable, demeuré fidèle à l'emploi de notre ancien idiome, et un partisan enthousiaste du néologisme emprunté à l'Italie. Celtophile, ainsi s'appelle le premier, rencontre son ami Philausone, dont le nom indique assez le travers, et lie avec lui conversation : mais son interlocuteur usant à tout moment de *strade* pour rue, *past* pour dîner, *spaceger* pour se promener, *garbe* pour gentillesse, *goffe* pour lourd, et de beaucoup de termes semblables, il s'avoue bientôt hors d'état de les entendre. Le second s'en étonne et déclare qu'à

1. On sait l'autorité attribuée par Vaugelas, en fait de langage, aux femmes et aux courtisans qui leur ressemblaient à plus d'un égard. Les femmes, en effet, et la cour eurent dans le progrès du siècle suivant une part incontestable.

2. De la conversation, les italianismes passaient dans les livres, et les auteurs les plus purs leur payaient leur tribut. P. L. Courier en a signalé plusieurs dans le traducteur de Longus et de Plutarque. Voy., à ce sujet, le savant et ingénieux travail de M. de Blignières sur Amyot, p. 413 et suiv.

Paris les gens du bel air ne parlent plus autrement. Ajoutez que, non content de prodiguer les mots d'invention récente, il change la prononciation dans ceux des nôtres qu'il conserve, de manière à les rendre méconnaissables [1]. Las de discuter sans pouvoir s'accorder entre eux, chacun prétendant s'exprimer dans le meilleur français, ils conviennent d'aller visiter un ami commun, Philalèthe, en vue d'exposer leur différend à cet arbitre éclairé et de se soumettre à son avis. L'heure n'étant pas favorable pour se présenter chez lui, ils continuent, en attendant, leur entretien, qui, des questions de grammaire se détourne à d'autres sujets. On apprend qu'à l'exemple des formes de langage, les coutumes et les modes italiennes s'étaient répandues en foule parmi nous : très-ridicules pour la plupart et que le monde avait accueillies avec d'autant plus d'empressement. Philocelte, qu'un voyage avait éloigné depuis quelque temps, est désireux d'apprendre les changements survenus pendant son absence, les goûts et les nouveautés qui s'étaient produits. De là des détails piquants sur les bizarreries de cette époque qui choquaient fort la simplicité des vieux Français, sur la fraise à triple rang, les canons plissés, les cheveux relevés depuis la racine et dressés en raquette, le rouge et le blanc que venaient d'adopter les dames, et leurs paniers grotesques [2]. On se dirige enfin vers la maison

1. Par exemple, on disait *maubart* pour *maubert*, *chouse* pour *chose*, *dret* pour *droit :* ce dernier usage a duré fort longtemps et dans le meilleur monde (les courtisans de Louis XV affectaient encore cette prononciation).

2. On sait, a dit La Harpe, qu'à la fin du XVI^e siècle « livres, jeux, spectacles, vêtements, tout fut en France italien ou espagnol : » *Cours de littérature*, Introduction à la seconde partie, ou Discours sur l'état des lettres en Europe.

de Philalèthe, que l'on ne trouve qu'avec peine : ce qui permet de prolonger encore la conversation. Elle se poursuit en effet sur les nouveaux termes de guerre comparés avec les anciens[1]. Mais l'heure s'est avancée pendant ces propos fort divers, et la visite projetée est renvoyée au lendemain.

Ainsi se termine le premier dialogue, rempli de digressions que leur intérêt fera pardonner. On l'a justement remarqué, il ne faut pas demander aux auteurs du XVIe siècle une composition régulière et suivie. Ils écrivaient sans plan bien arrêté, sans distinction nette de matières : Henri Estienne plus qu'aucun autre ; le caprice et l'imprévu ont toujours une grande part à ses productions hâtées. Avec le second dialogue la discussion recommence. On reprend le chemin du logis de Philalèthe : mais le voyage ne laisse pas d'être assez long ; les deux amis ne s'épargnent point les détours. Oubliant un peu leur sujet et leur route, ils causent du goût des somptuosités que chaque jour introduisait alors dans la société française, et de nombre d'usages qui tendaient à en changer la face : quelques-uns ont survécu ; beaucoup ont été très-sagement abandonnés. Viennent ensuite, avec un désordre voisin de la confusion, l'examen de plusieurs étymologies douteuses, un récit, d'après Froissart, de l'amour du roi Édouard

1. Dans ce genre surtout nos emprunts ont été nombreux et ont duré, ces mots étant comme des trophées de nos victoires. « L'usage, a dit Baillet, s'est trouvé plus fort que la raison de Henri Estienne, et a autorisé quantité de termes de stratégie et de milice, à cause du cours qu'on leur a donné pendant les guerres d'Italie, et parce qu'il les a jugés agréables et utiles : » *Jugements des savants*, t. II, p. 653 ; cf. Bayle, *Nouvelles de la république des lettres*, au passage cité, et Sorel, *Bibliothèque françoise*, p. 4.

d'Angleterre pour la comtesse de Salisbury, une déclamation contre les buses, qui y ont résisté, et d'autres divagations encore moins graves. C'est après tant de circuits que l'on arrive à la demeure du personnage invoqué comme juge du débat. Une double question lui est posée : des deux langues italienne et française, quelle est celle qui mérite l'avantage? Y a-t-il profit pour la dernière à se pénétrer des formes de l'autre ? La réponse est facile à deviner : en accordant la préférence à notre idiome, Philalèthe veut qu'on le maintienne exempt d'un alliage étranger qui aurait pour effet de le corrompre ; surtout il décline, dans de tels procès, la compétence des gens de cour. C'est aux hommes de lettres seuls, et principalement à ceux qui possèdent une connaissance approfondie du latin et du grec, qu'il appartient de les décider. Philausone n'a aucune objection à élever contre cette sentence. Déjà Philocelte avait réussi en partie à le désabuser des fausses opinions dont il s'était laissé prévenir. Entièrement ramené à l'amour du vrai et naïf français, il ne songe plus qu'à oublier, pour le parler purement, ses idiotismes ultramontains.

Le plan de l'œuvre ainsi esquissé, entrons plus avant dans quelques détails pour vérifier jusqu'à quel point l'auteur a justifié l'épigraphe de son livre, exprimée par ces deux vers :

> De moi auras profit sitôt que me liras ;
> Grand profit, grand plaisir, quand tu me reliras.

Constatons d'abord que Henri ne pousse pas la rigueur de ses scrupules jusqu'à interdire toute communication, par voie d'emprunt, entre notre langue et les autres. Loin de lui la pensée de déclarer notre idiome à jamais fixé et de fermer absolument la porte

à tout mot prêté du dehors. Au contraire, il fait un accueil empressé aux termes nouveaux qui nous sont nécessaires, et n'exclut, des importations, que les inutiles ou les fâcheuses. Il ne nie même point qu'il y ait des occasions permises d'italianiser[1] : seulement il veut que ce soit avec à-propos et mesure. L'engouement irréfléchi de ceux qu'il appelle des *gaste-français*, de ces hommes qui, dédaigneux de leurs propres richesses dont ils ne savent pas user, vont sans besoin en quêter d'étrangères, voilà ce qu'il attaque. Dans cette cause nationale, il s'autorise de l'exemple du roi François Ier, qui tout en couvrant de sa haute protection l'enseignement des langues savantes, avait si fort à cœur l'intégrité de l'idiome indigène, qu'il menaçait de son indignation tous ceux qui y porteraient atteinte. Par une critique sage et une surveillance protectrice, il succède pour ainsi dire au rôle du souverain : nous lui devons d'avoir repoussé par sa vigilance bon nombre de locutions et de tours barbares dont l'ignorance voulait alors nous doter[2].

Quelle qu'ait été, cependant, sa résistance au néologisme qui nous assiégeait, bien des mots, parmi ceux que condamnait Henri Estienne, sont arrivés jusqu'à nous, appuyés sur l'usage, plus fort que la

1. Dial. Ier, p. 40 de l'édit. citée. — Comme tous les auteurs du XVIe siècle il a conscience de ce qui manque à notre langue et il admet très-largement la nécessité, dont on a tant abusé dans cette époque, « de forger des vocables. »

2. On remarquera, par exemple, que les seigneurs de la cour des Valois considéraient comme élégante l'alliance d'un verbe au pluriel avec un pronom singulier. Ils se piquaient de dire : *je venons*, *je savions* : voy. p. 140 des *Dial.* C'est une preuve, entre beaucoup, qu'aucune faute grossière dans le langage n'est nouvelle ni dépourvue d'autorités.

règle. A ce moment où la langue, indécise et flottante, encourageait par sa souple facilité la hardiesse des novateurs, où elle accueillait, chaque jour, des hôtes venus du latin, du grec ou des langues modernes, plusieurs termes, protégés de haut, n'ont eu qu'une existence passagère, tandis que d'autres, contestés des savants, mais agréés du peuple, ont été durables : il est curieux de voir, en s'arrêtant sur quelques-uns de ces derniers, comment leur mérite ou le caprice ont présidé à leur fortune. Malgré Henri Estienne, *secrétaire d'État, négociateur, nonce, salve* (d'artillerie), *fantassin, escadron, drapeau, etc.*, devaient être goûtés, une fois que l'habitude, achevant de les mûrir, aurait corrigé en eux, pour parler avec Balzac[1], l'amertume de la nouveauté. *Démonstration d'amitié, créature d'un seigneur,* ont subsisté aussi en dépit de son opposition[2]. Cette dernière locution surtout, par sa concision expressive, méritait de prévaloir. Parmi les mots ou tours italiens qui se sont acclimatés chez nous, on remarquera encore *martel en tête, mettre* ou *tenir quelqu'un en cervelle, à l'improviste, disgracié* et *accort, récolte* qui a remplacé le terme gracieux de *cueillette, tailleur* pour *couturier, humoriste* et *bizarre, risque* pour *hasard, réussir* au lieu d'*avoir bonne issue.* Il est de plus toute une classe de termes empruntés au delà des monts que Henri Estienne ne fait aucune difficulté de recevoir : il s'agit de ceux qui

1. C'est ce qu'il a dit au sujet du mot *urbanité* dont il a risqué le premier l'emploi.

2. Dans un de ses traités latins, il revient à cette acception du mot *créature* pris pour favori, p. 204 du vol. de *Musa monitrix* : « Verum illa, credo, vox *creatura* haud tibi sat nota fuerit : Roma Gallis hanc dedit vocem, haud vetus illa Roma, sed nova. »

représentent des ridicules ou des vices propres à l'Italie. Par exemple, *poltronnerie* et *forfanterie* lui semblent des acquisitions légitimes : car ces qualités n'étant pas françaises, il a fallu en demander le nom au pays dont elles sont, dit-il, une production naturelle. Pour *intrigant, baladin, charlatan* et *bouffon*, force a bien été aussi de chercher les mots là où se trouvaient les personnages auxquels ils s'appliquent. Il en est de même à l'égard de *spadassin*, de *sicaire, etc.*, vu que ces métiers avaient longtemps fleuri chez les Italiens, avant d'être connus de nos ancêtres. C'était, observe-t-il, « depuis que la France avait pris, en matière de tuerie, le style de ses voisins, » que des méchancetés jusqu'alors inouïes avaient créé parmi nous le besoin de ces locutions[1].

Aucun livre n'est plus propre que les *Dialogues*, ces détails suffisent pour l'attester, à faire apprécier la part qui revient justement à l'italien entre les éléments dont s'est grossi, du XVI^e au XVII^e siècle, le patrimoine de notre idiome. On excusera sans peine ce que les répulsions de Henri Estienne ont pu avoir, sur certains points, d'exagéré et de systématique ; on ne se souviendra que de la reconnaissance que lui doit notre langage, pour en avoir sauvé, dans des circonstances critiques, le génie propre et la physionomie native. Grâce à sa bonne garde, l'italianisme ne nous a pas conquis[2]; la

1. « Qui a inventé, disait encore François Hotman, qui a conduit et exécuté les massacres et les boucheries ? les Français-Italiens. » Et par une suite d'interrogations semblables, il faisait retomber la responsabilité des maux du pays, des crimes et du sang versé, sur les Français-Italiens : voy. *Matagon.*, pass. cité. Cf. *Strigilis Papirii Massoni*, par le même, p. 14.

2. Si le français-italien eut encore cours, ce ne fut plus guère qu'à Rome : voy., à ce sujet, une lettre de Balzac (I, 9), adressée

masse de l'armée envahissante a été arrêtée : il n'est passé dans notre camp que d'heureux aventuriers qui, en prenant le costume national, se sont fait pardonner leur naissance étrangère.

Un autre intérêt particulier à l'ouvrage de H. Estienne consiste à montrer quelle action est susceptible d'exercer la conversation sur la langue écrite d'un peuple. Chez une nation aussi communicative que la nôtre, cette action ne pouvait manquer d'être très-réelle. Elle fut considérable surtout au règne de Henri III, ce qu'on a entrepris de constater dans un travail curieux, où quelques observations vraies se mêlent à plusieurs paradoxes [1]. Suivant M. Rœderer, la conversation n'a pas moins contribué que les livres à fixer notre langage [2] : assertion qu'il confirme en s'autorisant des *Dialogues du nouveau françois italianisé*, où il voit, pour notre histoire philologique et littéraire, un témoignage des plus dignes d'étude. Cet écrivain s'arrête principalement sur un ordre de changements que nous avons indiqué plus haut. Non content des modifications qu'il avait introduites dans la nomenclature, l'italianisme avait altéré en effet la prononciation de la manière la plus sensible. Aux articulations fortes et aux diphthongues éclatantes, aimées de nos rudes ancêtres,

en 1622 à l'évêque d'Aire, et en tête de laquelle on lit cet avertissement : « Pour entendre bien cette lettre, il faut avoir ouï le jargon que parlent les Français habitués à Rome, qui se font une langue particulière, toute composée de mots italiens, dont il n'y a que la seule terminaison française. »

1. *Mémoires pour servir à une histoire de la société polie en France*, Paris, Didot, in-8°, 1835.

2. Voy. p. 149 de l'ouvr. cité. Vers cette époque, a remarqué pareillement M. le duc de Noailles, *Histoire de madame de Maintenon*, t. Ier, p. 86, « Ce fut sur l'esprit de société que se fonda la littérature. »

il avait substitué des sons brisés, la mollesse des élisions et la brièveté des voyelles simples. Les courtisans, comme s'ils eussent craint la fatigue d'ouvrir la bouche, remplaçaient le plein et beau son de l'*oi* par l'*è* ouvert : *moi, foi, roi, loi* étaient pour eux *mé, fé, ré, lé,* au grand détriment des mots que la diphthongue ennoblissait en les rendant sonores. De là cette plainte de Henri, ennemi juré de l'affectation et de l'ignorance, que l'on enlevait au langage français ses *robustes et virils accents* pour l'amignarder et l'amollir. Sa résistance heureuse a maintenu du moins plusieurs de ces intonations si propres à donner de la vigueur et de la dignité à notre idiome : quelques-unes ont cédé sans doute, mais non pas, à vrai dire, sans avantage pour la variété de l'harmonie [1]. Gardien scrupuleux de l'étymologie dans les mots, Henri Estienne a combattu de plus ces vices de prononciation qui, en effaçant la trace de leur origine, menaçaient de corrompre leur sens. Cette indécision de formes que l'on a souvent reprochée à l'italien, il la redoutait pour notre idiome, et c'était dans ses vieux monuments, le plus près de ses sources, qu'il allait en chercher le génie et les règles primitives. Guidé par cette lumière, il a signalé et réformé beaucoup d'inconséquences et d'anomalies accréditées par la mode [2] : rôle dont on appréciera l'efficacité, si l'on se rappelle quelles conséquences fâcheuses entraînait le

1. En somme la prononciation du français, sauvée des altérations les plus graves, est demeurée à peu près la même qu'elle était il y a trois siècles : voy., à ce sujet, *de francicæ linguæ recta pronuntiatione Tractatus*, par de Bèze, in-8°, 1584.

2. On prononçait *massime* pour *maxime*, *écellent* pour *excellent*. On disait en outre *palefournier* pour *palefrenier*, *merancholie* pour *melancholie*, *philosomie* pour *physionomie*, *excès de fièvre* pour *accès* (accessus); on confondait les participes *recouvert* et *recouvré*, *etc.*

vicieux usage, en l'absence des chefs-d'œuvre qui ont consacré notre langue.

Comme expression de la physionomie morale du XVIe siècle, les *Dialogues* ont, en outre, une certaine importance, puisqu'il est arrivé souvent à Henri Estienne de laisser de côté la grammaire pour faire succéder aux discussions philologiques l'observation fine des travers de la société. Par les points de vue qu'il nous ouvre sur celle de son temps, on peut se convaincre que l'ingénuité de nos mœurs, ainsi qu'on l'a remarqué, n'avait pas moins que celle de notre langue à souffrir de l'imitation de l'Italie. La cour, avec son élégance raffinée, lui avait pris sa mollesse et sa corruption qui, par un progrès naturel, tendaient à devenir contagieuses pour tout le pays. Une *galanterie* sans retenue (cette acception italienne du mot était récente parmi nous) avait remplacé le culte respectueux des femmes; les délicatesses de la cuisine et les somptuosités de la table ne connaissaient plus de bornes; les formes d'une civilité fausse et obséquieuse avaient banni la franche bonhomie de nos ancêtres; pour les recherches de la toilette, les femmes et les courtisans rivalisaient entre eux [1], et l'extrême mobilité des modes, surtout dans les vêtements, était représentée par la caricature d'un homme entièrement nu, qui tenait d'une main une pièce de drap et de l'autre des ciseaux [2].

1. Un autre contemporain, Scév. de Sainte-Marthe, dans ses *Poésies françoises*, édit. de 1629, Paris, in-4°, p. 171, poursuivait également de ses railleries

> Ces jeunes gens frisés, goudronnés, parfumés
> (Fards qui de notre temps n'étaient accoûtumés),
> Qui nous feraient méprendre à discerner les dames
> D'entre les chevaliers qui ressemblent aux femmes.

2. Montaigne dit aussi dans les *Essais*, au commencement du

Dans cette partie de son livre, où Henri Estienne, réagissant contre des tendances préjudiciables, se livre à son humeur satirique pour peindre l'époque où il a vécu, s'offrent en foule les renseignements piquants et les traits malins : seulement la finesse n'en semblera pas toujours attique, lorsque l'auteur, par exemple, compare les gentilshommes aux pourceaux, « parce que les uns et les autres, dit-il, sont vêtus de soie. » C'est que le goût et la langue n'avaient pas été suffisamment aiguisés et formés par cet exercice de la conversation dont l'hôtel de Rambouillet donna peu après en France le premier modèle. Le règne de la bonne compagnie devait précéder la naissance de cet esprit moderne qui est l'art de savoir tout dire avec convenance et avec grâce. Il fallait traverser l'affectation des précieuses pour arriver, en rejetant la rouille du passé, au simple et au délicat. Ainsi s'explique l'inconvenance de quelques plaisanteries de Henri Estienne, et parfois même la grossièreté de son langage. On désirerait encore dans son ouvrage plus de cette brièveté dont il connaissait tout le prix et dont il a fait ailleurs l'éloge[1]. Mais, à défaut de ces qualités, on y sentira

ch. XLIX du liv. I[er], où il parle de *la façon de se vêtir* : « Notre changement est si subit et si prompt en cela, que l'invention de tous les tailleurs du monde ne saurait fournir assez de nouvelletés... » — M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême, a réimprimé récemment un très-curieux petit poëme de 1613, intitulé « Discours nouveau sur la mode, » et que l'on peut avec intérêt rapprocher de plusieurs détails fournis par Henri Estienne.

1. Voy. la préface de la *Conformité*. — Henri Estienne avait même écrit, « sur la brièveté du style », un traité spécial qu'il cite dans une autre de ses préfaces (*Dionys. Alex. et Pomp. Melæ situs Orbis Descriptio...*, 1577 ; Proleg. ad Melam et Solinum, p. 5) : il n'a pas été publié.

une saveur indigène et comme un goût de terroir gaulois qui n'est pas sans charme. Beaucoup de sel y assaisonne et relève une érudition forte, abondante et variée.

Un juste tribut d'estime demeure donc acquis à ce monument de la lutte soutenue par Henri Estienne, pour préserver, en philologie comme dans l'ordre social, l'esprit français de tout funeste mélange, pour combattre, sous ses diverses faces, ce goût de la nouveauté qui a toujours été le faible de notre nation : aussi lui semble-t-il que dans ces questions l'*honneur et le bien du pays* sont engagés; et il ne s'agit de rien moins, en effet, que de sortir des voies obliques où la dynastie des Valois avait trouvé la honte et la ruine, pour entrer dans celles qui devaient aboutir, par le règne réparateur de Henri IV, au règne glorieux de Louis XIV; de sauver des atteintes d'un jargon bizarre le parler plein d'avenir d'Amyot et de Montaigne, pour procurer au génie de nos grands écrivains un instrument digne de lui. Ce patriotisme littéraire, dont tout le XVI^e siècle est animé, ne sera pas étranger au mouvement des esprits, d'où sortira bientôt, avec l'âge le plus brillant de nos annales, une langue perfectionnée et illustrée par des chefs-d'œuvre. Henri Estienne aspire tout à la fois, pour la France, à la suprématie politique et à celle des lettres : encore quelque temps, et ce double vœu sera réalisé.

Le livre de Henri Estienne, où se peignait un si vif dévouement à son ancienne patrie, déplut à Genève. L'auteur venait de rentrer dans cette ville après une assez longue absence : les préventions fâcheuses que l'*Apologie d'Hérodote* avait jadis excitées se réveillèrent contre lui. Dans les *Dialogues* se montre, à la vérité, un tour d'esprit trop libre; ils offrent, çà et là, des récits inconvenants et des détails graveleux : c'était le ca-

chet ordinaire des écrits de ce temps ; mais on n'y trouve aucune des hardiesses coupables qui avaient été précédemment blâmées. La sévérité de ses nouveaux concitoyens s'expliquera donc plutôt par un mouvement de susceptibilité et d'envie. En réalité, cet ouvrage fut contre Henri la cause ou le prétexte de rigueurs peu justifiées[1]. L'inspection des registres du conseil d'État ne laisse à ce sujet aucun doute. Une partie des exemplaires fut saisie : on le cita même devant les magistrats ; on l'accusa de n'avoir point publié son manuscrit tel qu'il l'avait soumis à la censure, mais d'y avoir fait, dans le cours de l'impression, des additions considérables. Ses réponses, empreintes d'impatience et d'aigreur, parurent aggraver sa faute. Menacé dans sa liberté, il crut prudent de s'éloigner de nouveau, et ce fut à Paris qu'il alla encore chercher un refuge. Il y résida, par ce motif, pendant la fin de l'année 1578 et presque toute la durée de 1579, jouissant, principalement à la cour, d'un accueil empressé et très-propre à lui faire oublier les contrariétés dont il avait été victime. Il faut le redire à cette occasion : loin qu'il ait été l'objet de quelques persécutions en France, il y trouva dans ses vicissitudes un appui qui ne se démentit jamais. On voit même Henri III le protéger, par l'entremise de son ambassadeur Harlay de

1. L'écrivain ne s'était dissimulé en effet, dans cette publication pseudonyme, que sous un voile fort transparent, se donnant pour un ami intime de Henri Estienne, dont il citait plusieurs travaux. L'étant allé voir dernièrement, disait-il, il l'avait trouvé devant une grande table chargée de vieux livres français, la plupart écrits à la main, et occupé à y rechercher, avec la connaissance de l'ancien langage, la trace des nombreuses altérations qu'il avait souffertes. Celui-ci, ajoutait-il, lui avait même communiqué là-dessus « un recueil des observations qu'il avait faites : » p. 131 des *Dialogues*.

Sancy, auprès du gouvernement de Genève, et demander qu'il y puisse rentrer avec sécurité pour reprendre la direction de son imprimerie. Mais le conseil de la république se montra peu disposé à le recevoir en grâce. Il n'y consentit enfin qu'en lui réitérant l'avis d'être plus circonspect et l'ordre de ne rien éditer qui n'eût été auparavant examiné et autorisé[1]. Par un retour fait sur d'anciens griefs, on se plaignit que la témérité de quelques-uns de ses ouvrages lui eût dès longtemps mérité le surnom de *Pantagruel de Genève* et de *prince des athéistes*. Il dut, en conséquence, faire amende honorable pour le passé, et protester de son repentir dans une séance du consistoire. Une conclusion assez piquante de ces détails, c'est que la république de Calvin avait moins de tolérance que la monarchie des Valois. Les Estienne, en abandonnant leur pays natal, avaient cru mettre le pied sur une terre de liberté : ils purent reconnaître leur erreur ; beaucoup de contrainte et peu de sympathie les y attendaient. Quoique l'établissement de cette famille n'eût pas été sans profit et sans gloire pour Genève, comme le faisait remarquer de Sancy, les chefs de la ville, affectant de ne pas être pour elle jaloux de cet avantage, signifièrent en plus d'une circonstance à Henri qu'il était maître de la quitter, quand il le jugerait à propos[2].

1. Dans sa publication sur les principes du droit, « Juris civilis fontes et rivi, » qui eut lieu peu après, il fut tenu de montrer à un des ministres de Genève chacune des feuilles, avant de les inprimer ; et, pour avoir ensuite entrepris de reproduire, sans autorisation préalable, les *Fastes consulaires* de Sigonius, il fut cité devant le conseil, qui, non content de lui infliger une amende, joignit sans doute à cette peine la suppression de l'édition commencée, car elle n'a pas paru.

2. Il est vrai que, d'après Scaliger (voy. plus haut p. 37, n. 2),

A la vérité, bien que Henri Estienne se soit déchaîné, lui aussi, contre l'*impie* Rabelais[1], il n'était autre qu'un élève de ce moqueur universel ; et la réforme ne s'y trompait pas. Déjà dans Genève, qu'assombrissait la multiplicité des règlements et des pratiques austères, le rire lui-même, fût-il sans malice, était assez mal venu : de cette ville, autrefois animée par le luxe et par les fêtes, une discipline étroite avait alors banni, avec les plaisirs, cette facilité d'humeur, cette indépendance et cette gaieté, particulières aux pays catholiques. Henri manquait essentiellement de la roideur sévère du culte qu'il avait embrassé. Protestant sans conviction, inconséquent et frondeur, il avait trop peu dépouillé le léger et malin esprit parisien, pour vivre en repos dans cette grave république, où les écrits, comme les actions et les paroles, étaient l'objet d'une inquisition rigoureuse. Nous verrons par la suite qu'il ne fut pas le seul de sa famille qui souffrit d'un séjour en désaccord avec son caractère.

Quoi qu'il en soit, un fruit heureux des démêlés qui forcèrent Estienne à prolonger sa demeure en France, fut le livre de la *Précellence*, où il a revendiqué hardiment, pour notre jeune langue, le pas sur toutes celles de l'Europe moderne. On aime à y voir comme un prix de l'hospitalité bienveillante que lui avait accordée Henri III. Ce fut en effet pour satisfaire au désir de ce prince philologue, nous l'apprenons par un des poëmes de notre auteur[2], qu'il écrivit cet ouvrage, si pénétré de l'ardeur

il eût fallu qu'il renonçât sans doute à la possession de son imprimerie.

1. Voy. notamment l'*Apologie d'Hérodote*, I, 14, où, « pour avoir brocardé toute sorte de religion, » il le condamne à côté de Bon. des Périers et du *méchant* Lucrèce.

2. *Musa monitrix*, p. 212 ; cf. *de Lipsii Latinitate*, préface.

de son patriotisme, si fidèle expression de ses convictions littéraires. Le monarque français joignait à un sentiment très-vif de l'honneur national [1], que n'avait pas éteint sa mollesse, le goût de la controverse savante : il traitait volontiers des règles de la langue qu'il possédait, on l'a dit, mieux que celles du gouvernement ; et il avait agité plus d'une fois avec Estienne la question débattue dans la *Précellence* [2].

Étroitement unie à la *Conformité* et aux *Dialogues*, elle est la dernière partie en quelque sorte de cette trilogie qui constitue une thèse unique et un seul plaidoyer en faveur de notre idiome, représenté comme l'héritier direct de la suprématie que le grec avait possédée autrefois. Henri Estienne promettait ce complément de ses œuvres précédentes, à la fin même du livre où il opposait une sage digue au torrent de l'imitation étrangère. Lorsque Philausone, l'ami malencontreux de l'italianisme, était près de se rendre au bon sens de Celtophile et à l'autorité de Philalèthe, il observait qu'il y aurait un excellent moyen d'achever sa conviction, « ce serait de lui faire connaître par vives raisons que le langage

Dans une lettre à un de ses amis, datée de Paris, et du mois de mars, Henri Estienne paraît aussi faire allusion à cet ouvrage; il explique pourquoi, contre sa pensée, il n'a pu quitter Paris : « Fui enim, dit-il, accersitus a rege, quum nihil minus exspectarem, et quemdam libellum ei sum pollicitus, qui tam cito absolvi non potuit quam sperabam. »

1. Voy. *Mus. monit.*, p. 210 :

> Libet referre quæ docent gentis suæ
> Ut fuerit illi res honor carissima...
> Quod dico, honore gentis huic regi suæ
> Nihil fuisse carius tunc temporis...

2. « Refellendi mihi coram rege nostro qui sermonem italicum nostro anteponebant ; qua de re libellum edidi, qui de gallicæ linguæ præcellentia est inscriptus ; » préface des *Hypomneses*.

français était aussi bon et aussi beau que le langage italien. » Là-dessus Philalèthe l'avait assuré qu'il avait la prétention d'aller au delà de sa demande, c'est-à-dire « de lui montrer que l'excellence de notre langage était si grande qu'il devait, non pas seulement n'être point postposé à l'italien, mais lui être préféré; n'en déplût à toute l'Italie. » Encouragé dans ce dessein par l'adhésion royale, notre auteur l'avait réalisé presque aussitôt.

Le *livre* ou plutôt, pour conserver le titre exact, *le projet du livre de la Précellence du langage françois* parut effectivement un an après les *Dialogues*, en 1579[1]. On remarquera que H. Estienne, ici comme ailleurs, nous a donné seulement le vestibule de l'édifice qu'il avait, dit-il, résolu de construire : cette pratique lui était familière. Beaucoup de circonstances se réunissaient pour empêcher qu'il ne mît la dernière main à ses œuvres. Prime-sautier, à la façon de Montaigne, il procédait par esquisses, en annonçant l'intention de les transformer en tableaux dans un avenir qui ne lui a pas été accordé. Heureusement qu'il déployait dans ses ébauches une verve de composition et une solidité de savoir qui font peu désirer des travaux plus achevés et plus définitifs.

Cette observation s'applique particulièrement à la *Précellence*. Jusqu'alors notre langue n'avait pas manqué de panégyristes. Joachim du Bellay surtout, dans sa *Défense et illustration de la langue françoise*, avait signalé et encouragé avec l'accent de l'enthousiasme ses premiers progrès[2]. D'autres écrivains par la suite,

1. A Paris, chez Mamert Patisson, imprimeur du roi, au logis de Robert Estienne, in-8°.

2. 1547. Il faut rappeler aussi une « Oraison de Jacques Tahureau au roi Henri II sur la grandeur de son règne et sur l'excellence de la langue françoise, » Paris, 1565.

entre lesquels l'académicien Charpentier[1], reprirent non sans succès cette apologie, devenue plus légitime : mais aucun n'a mis au service de cette cause plus d'intelligence que Henri Estienne, plus de souplesse et de variété dans l'argumentation, plus de mouvement et de chaleur.

Si, dans cette rencontre encore, il s'attaque spécialement à l'italien, c'est que, cet avant-poste une fois emporté, notre victoire est, selon lui, incontestable : en d'autres termes, la langue de Pétrarque et de Boccace une fois réduite à reconnaître la supériorité de la nôtre, qui donc refuserait de nous céder la prééminence? Or notre idiome lui semble avoir sur celui d'Italie l'avantage de la gravité (il faut entendre par ce mot la dignité, la force, la puissance), de la gentillesse et de l'agrément, enfin de la richesse ; et c'est par des comparaisons entre les deux langages et les deux littératures qu'il s'applique à établir chacun de ces points successifs. Pour nous faire triompher, quelle habileté de tactique ne déploie-t-il pas? quelle industrie dans ses rapprochements; quelle abondance dans ses souvenirs! Comme il interroge bien toutes les ressources d'expression que nous fournissent les métiers et les arts, le blason et les jeux, la navigation et la guerre, surtout la fauconnerie et la chasse[2]! Comme il

1. *L'Excellence de la langue françoise*, 2 vol. in-12, 1683 : voy. l'appréciation de cet ouvrage par Bayle, *Nouvelles de la république des lettres*, année 1684. Cf., sur ceux qui ont traité le même sujet, Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. I^er, p. 9 et suiv.

2. Ainsi Montaigne, *Ess.*, III, 5 : « Il n'est rien qu'on ne fit du jargon de nos chasses et de notre guerre, qui est un généreux terrain à emprunter. » — Au reste, en s'étendant beaucoup sur la vénerie, Estienne flattait le goût de Henri III qui en était grand amateur.

sait retrouver, dans le parler gracieux et énergique de nos peres, des beautés à reprendre; comme il relève finement les trésors de leur bon sens amassés dans nos proverbes et les formes piquantes qui l'y assaisonnent et l'aiguisent. Il n'est pas jusqu'à nos dialectes où il ne voie, complaisamment sans doute, des mines importantes à exploiter[1]. Quelles que soient, d'ailleurs, ses préventions, ses illusions même et ses erreurs de détail, il est au fond dans le vrai; il montre, avec une perception très-juste des caractères distinctifs de notre langue, combien son mérite de brièveté et de netteté la rend propre à la philosophie, à l'histoire, aux négociations, aux affaires publiques; et, par une divination qui ne sera pas trompée, il annonce déjà ce qu'elle doit être un jour, il salue en elle l'organe européen de la civilisation[2].

La réimpression récente de ce travail, en permettant au lecteur de le juger par lui-même, nous dispense d'en tracer une analyse plus détaillée. Qu'il suffise d'ajouter que des digressions agréables se mêlent, dans cette œuvre éminente de grammaire et de littérature, aux démonstrations solides et fortement liées qu'elle renferme en général. La compétence de Henri Estienne,

1. C'était aussi l'opinion de Ronsard (voy. sa préface de la *Franciade*), et même celle de Fénelon (voy. sa *Lettre sur les occupat. de l'Acad. fr.*) : toutefois le principe de l'unité de la langue devait triompher au XVIIe siècle, surtout par les efforts heureux de Malherbe et de Vaugelas. En réalité, suivant la piquante observation d'un critique (M. D. Nisard), « faire appel à tous nos patois pour former la langue française, c'était ressembler à un politique qui eût voulu ressusciter toutes les souverainetés féodales pour en former la monarchie absolue ».

2. Il est curieux, à cet égard, de rapprocher la *Précellence* du célèbre *Discours* de Rivarol *sur l'universalité de la langue française*.

on le rappellera en outre, donne à ce parallèle instructif beaucoup d'autorité : comme il excellait à parler l'un et l'autre langage, nul n'était plus que lui capable de décider ces questions. Aussi les plus estimés de nos anciens critiques se sont-ils accordés à honorer ce livre de leurs suffrages[1]. Si aujourd'hui quelques observations nous y semblent minutieuses ou subtiles, au milieu de nombreux détails qui ont conservé leur intérêt, on se souviendra qu'elles ont eu leur importance pour le perfectionnement d'un idiome dont le mécanisme n'avait pas encore été si curieusement étudié. Il s'agissait alors de fixer la forme définitive du français, jusque-là *ondoyant et divers*, comme dit Montaigne, de soumettre à un examen scrupuleux les éléments dont il se composait, et de choisir entre eux avec une circonspection sévère, enfin de lui tracer la voie de son développement naturel. C'est ce qu'a fait H. Estienne : avant tout il l'a rempli d'une généreuse confiance, en lui montrant qu'il pouvait aspirer, dès ce moment même et contre l'opinion commune, à la prééminence universelle.

Jadis, il est vrai, l'Italie elle-même, par la bouche de Brunetto Latini, semblait avoir rendu les armes « à notre parler délectable. » Mais, on l'a vu, ce magnifique réveil qui succéda pour elle à la nuit du moyen âge, Dante, Pétrarque, non moins que ses grands hommes du xv^e^ et du xvi^e^ siècle, lui avaient fait concevoir plus d'assurance ou lui avaient donné, pour mieux dire, une outrecuidance singulière. La ferme protestation de Henri n'eut pas seulement pour effet de ramener l'Italie

1. Voy. Bayle, *Nouvelles de la république des lettres*, t. I^er^, p. 92 ; Goujet, *Bibliothèque françoise*, 1741, t. I^er^, p. 6, où il remarque avec raison que dans le livre d'Estienne, malgré son titre modeste de *projet*, le sujet est aussi approfondi qu'il était possible ; l'abbé d'Olivet, *Prosodie françoise*, 1810, in-12, p. 15 ; etc.

à une attitude plus modeste et de ranimer en Europe le souvenir affaibli de notre ascendant : en suggérant aux Français une idée plus haute d'un instrument qu'ils n'avaient pas assez façonné, parce qu'ils n'en avaient pas espéré assez, elle les porta à le reprendre plus volontiers pour interprète de leurs pensées, au lieu d'en confier l'expression à des langues étrangères.

Les œuvres originales se joignaient d'ailleurs, en ce moment, aux œuvres de la critique pour enhardir l'esprit français. C'était l'année où la *Semaine de la création du monde* répandait avec éclat la renommée de du Bartas. La Gascogne nous donnait peu après une autre production, d'un ton bien différent et destinée à une réputation plus durable, les deux premiers livres des *Essais* de Montaigne (1580). Forcé vers le même temps de garder le lit pour une blessure, l'impétueux d'Aubigné se dédommageait de cette contrainte en composant ses *Tragiques*, qui, toutefois, ne devaient voir le jour que plus tard. Après tant de secousses, la France avait pu revenir quelques instants au goût des lettres et aux questions de langage, dont les guerres l'avaient détournée, dont trop tôt, par malheur, elles allaient la distraire encore.

Henri Estienne n'en demeura pas moins fidèle, à toutes les époques, au culte qu'il professait pour notre idiome[1], et dont presque tous ses ouvrages, notamment ses préfaces, portent l'empreinte. Il y trouve sans cesse l'occasion de faire valoir, de préconiser notre langue avec une fécondité inépuisable d'arguments et d'aperçus :

1. « Is amor quo hanc patriæ meæ linguam prosequor... : » préface des *Hypomneses*. Là-dessus, comme sur tout le reste, aucun homme n'était plus que lui « curieux de l'honneur de son pays : » voy. le *proëme* de son œuvre intitulée « L'ennemi mortel des calomniateurs. »

mais c'est principalement dans le livre de la *Précellence*, où elle a reçu ses développements les plus complets, qu'il faut étudier cette apologie. Constatons enfin que des ouvrages français de notre auteur, aucun ne se recommande par une allure plus naturelle et plus rapide ; aucun aussi, quoiqu'il ait été à peu près improvisé comme les autres[1], ne réunit dans un plus haut degré, au mérite d'une composition méthodique, celui d'un style fin, correct et même élégant[2].

On ne sera donc pas surpris que ce travail ait répondu à l'attente du prince qui l'avait demandé[3]. Outre les suffrages de cet excellent juge, beaucoup ont répété qu'il avait valu à son auteur un témoignage solide de la générosité royale, le brevet d'un don de mille écus : mais ce que l'on a omis de rappeler trop souvent, c'est que la gratification figura seulement sur le papier. L'écrivain, à qui cet argent eût été fort nécessaire, ne nous a pas laissé ignorer sa mésaventure[4] : ce qu'elle a

1. H. Estienne dit dans sa Préface que ce travail ne lui a coûté que six semaines ; mais, peu d'accord avec lui-même, il écrit ailleurs avec plus de vraisemblance qu'il y a employé trois mois environ : voy. son poëme intitulé *Musa monitrix*, p. 213 :

. . . . . Luna vix orbem suum
Ter, credo, junctis cornibus impleverat, etc.

2. Voy., dans les *Éloges des Français illustres* par Sainte-Marthe, l'él. de H. Estienne : « Cum pati non posset in eo Gallos errore diutius versari, ut patrio sermoni etruscum anteponendum crederent, nonnulla interdum gallice scriptitabat multo sale respersa opuscula, quibus et nostræ linguæ prædicaret præstantiam et sua ipse in scribendo puritate atque elegantia comprobaret. »

3. Voy. Gabriel Naudé, *Addition à l'histoire de Louis XI*, p. 375.

4. *Dialog. Philoceltæ et Coronelli*, p. 331 du volume intitulé *Musa monitrix*.

de caractéristique nous engage à la raconter. Henri III joignait volontiers, à l'estime dont il honorait les gens de lettres, des preuves de sa munificence pour eux[1]. Desportes eut à se louer, en plus d'une occasion, de sa libéralité. On cite un présent de douze mille livres fait par le même monarque à Ronsard et à Baïf, en argent comptant cette fois : ce qui importait fort, dans ces jours de comptabilité irrégulière et difficile. Malheur à qui avait affaire aux trésoriers pillards d'un roi malaisé et mal obéi[2]. Henri Estienne l'éprouva à ses dépens, lorsque, muni de son mandat, il se présenta à Molan, *grand larron*, selon le langage des Mémoires du temps[3]. Celui-ci ne consentit à lui délivrer que six cents écus en échange de son brevet ; et, sur ce que l'autre repoussait en se récriant cette onéreuse proposition : « Vous reviendrez à l'offre, lui dit-il, et vous ne la retrouverez pas. » Le financier eut raison. Les coffres se vidant de plus en plus, Estienne montra en vain des dispositions accommodantes : on ne lui offrit plus rien ; et, après bien des instances inutiles, il retourna finalement à Genève, le parchemin en poche, mais les mains vides[4]. Pour la pension qui, à cette époque égale-

1. Voy. dans Sainte-Marthe, liv. V de ses *Éloges*, celui de Thiard.

2. Jamais notre vieux dicton n'eut plus de cours et plus de raison d'exister : « Les trésoriers sont les éponges du roi. » Voy. les *Illustres proverbes* (par Fleury de Bellingen), in-12, 1665, t. II, p. 247.

3. Voy. L'Étoile, *Journal de Henri IV*, édit. de 1741, La Haye, t. II, p. 358.

4. *Journal de Henri III*, édit. cit. de 1744, t. Ier, p. 459 : seulement L'Étoile reporte à l'an 1585 cette aventure, antérieure de plusieurs années. — La Caille veut que la gratification ait été soldée par Molan : mais quoiqu'il assigne une date à ce payement prétendu, on jugera sans doute Estienne mieux informé, et on le croira de préférence, lorsqu'il affirme n'avoir rien reçu.

ment, lui avait été accordée, en vue de l'encourager dans les recherches qu'il faisait, à l'étranger, des manuscrits et des livres rares[1], il est probable qu'il fut payé à peu près de la même manière[2].

On constatera, du reste, à l'honneur d'Estienne, que sa reconnaissance envers Henri III se mesura sur les intentions de ce prince à son égard plutôt que sur les effets qui les suivirent[3] : il ne cessa de lui témoigner un dévouement fidèle; et, tant qu'il jouit de sa familiarité, il n'abusa jamais, comme plusieurs, de son caractère facile. Un jour cependant celui-ci le soupçonna d'avoir trahi un secret qu'il lui avait communiqué. Ce secret ne pouvait avoir été divulgué que par sa faute, prétendait le roi, puisqu'il s'en était ouvert à lui seul. Frappé de suspicion, menacé de la colère du maître, Estienne, qui avait tenté sans succès de se disculper, réfléchit alors tristement sur ce proverbe ancien qu'il a rappelé dans un vers de ses poëmes :

Simque a Jove procul, simque procul a fulmine[4] !

Il eût voulu être bien loin d'un palais indiscret et dé-

1. Cette pension de trois cents livres, et dont le brevet est daté du 12 août 1579, avait, outre cet objet particulier, celui de récompenser en général « les services que lui et ses prédécesseurs avaient ci-devant faits, comme le roi espérait qu'il continuerait à l'avenir : » voy. les *Registres de la chambre syndicale de la librairie de Paris* (à l'année 1579); manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale.

2. Voy., à ce sujet, la XXII^e des *Dissertations chrétiennes et morales* de Balzac.

3. Voy. *Dialog. Philocelt. et Coron..*, p. 331, où Estienne rappelle le bien que Henri III avait *voulu* lui faire : « Si mandatis ejus obsequi ministri voluissent, præclare mecum actum fuisset. Sed audivisti fortasse, dum in Gallia nostra esses, quam res sit incerta pendere ab iis qui thesaurarii vocantur. »

4. *Musa monitrix*, p. 267; cf. *ibid.*, p. 87.

fiant. Heureusement qu'il en fut quitte pour la peur. Henri III finit par songer, en consultant sa mémoire, qu'il y avait eu un tiers dans sa confidence; et c'était, comme il s'en convainquit, cette troisième personne qui avait parlé.

A l'exception de ce nuage, dissipé promptement, Henri Estienne demeura, en 1579 et durant une partie des années suivantes[1], l'objet de la bienveillance marquée du monarque : témoignage significatif du progrès social parmi nous. Le mérite personnel, destitué de l'éclat du rang, commençait à prendre sa place dans la cour de nos rois; l'esprit, puissance nouvelle, avait ses priviléges qui lui permettaient de traiter avec la grandeur. Une autre publication née peu après de ces rapports d'Estienne avec un prince érudit, fut le volume où sont réunies, entre beaucoup d'épîtres écrites en latin dans le genre de Cicéron par des Italiens et des Français, celles de Pierre Bunel et de Paul Manuce, son élève. Le but de ce rapprochement était de montrer que le premier, par la beauté de son style, ne le cédait nullement au second, et de ravir à l'Italie la prééminence qu'elle s'attribuait dans la composition des lettres latines. Ce parallèle était dédié à Henri III, qui en avait conçu la pensée patriotique[2].

L'imprimeur, homme de lettres, fit donc, vers cette époque, ombrage à plusieurs seigneurs par la manière dont il était accueilli. Sa vie, agitée et brillante, fut

1. Les déplacements multipliés de H. Estienne dans ces années rendent très-difficile de le suivre. Il retourne à Genève vers les derniers mois de 1579, pour revenir peu après à Paris, où on le retrouve à la fin de 1581, etc.; en 1585, il est chassé de Paris par la guerre de la Ligue, mais il y rentre plus tard encore.

2. *Musa monitrix*, p. 210; cf. l'épître préliminaire des *Epistolæ ciceroniano stylo scriptæ...*, 1581.

presque entièrement alors la vie d'un courtisan[1]; et il lui est arrivé même, par la suite, de regretter la perte de temps que lui avait causée, sans lui rapporter en échange aucun avantage sérieux, cette existence de favori pour laquelle il n'avait que fort peu de vocation[2]. Henri III, qui voulait le fixer auprès de lui, ne fut pas, d'ailleurs, le seul souverain qui l'honora de ses bonnes grâces[3]. Maximilien II, plein d'estime pour ses travaux, l'attira plus d'une fois à Vienne pour jouir de sa conversation, et il lui donna des preuves de sa haute considération[4]. L'empereur Ferdinand Ier lui avait également témoigné beaucoup d'égards : joignez encore aux grands personnages qui distinguèrent son mérite, Élisabeth d'Angleterre, Jacques VI d'Écosse, qui se piquait de poésie, non moins que de théologie et de grammaire, et Christian IV, de Danemarck, que, dans l'épître préliminaire de son Dion Cassius (1592), il félicite d'avoir possédé à fond, dès sa première jeunesse, les langues latine, allemande et française. Mais aucun de ces protecteurs n'eut pour lui l'attachement et

1. *Semiaulica*, comme il l'a dit lui-même : épître préliminaire de l'Aulu-Gelle, p. 22. Cf. celle qui précède l'édit. d'Hérodote de 1592.

2. Voy. *Musa monitrix*, p. 26, où H. Estienne parle de lui à la troisième personne :

> Huic namque in aulis regiis sæpissime
> Hominis gerenda persona fuit aulici,
> Alii gerendæ quum tamen multo magis
> Idoneus esset, gereret et libentius...

3. Voy. p. 25 du même poëme :

> Hic plurimorum trivit aulas principum,
> Nec defuere queis placeret principes...

4. H. Estienne se trouvait notamment à Vienne au mois d'octobre 1576, lorsque ce prince mourut.

le zèle soutenu du roi de France; Estienne n'entretint avec aucun d'eux les relations étroites et familières qui l'unirent à ce prince : aussi l'affection qu'il avait vouée moins à sa fortune qu'à sa personne lui survécut-elle. Quand le poignard dont Henri III avait frappé les Guise se fut retourné contre lui, il le pleura avec amertume et lui consacra de nombreuses épitaphes[1], où, sous l'effort qui cherche le bel esprit, perce l'émotion d'un regret sincère. Jamais, depuis, il ne manqua l'occasion de rendre hommage par ses écrits à une mémoire qui lui resta chère et vénérée.

Ces sentiments de gratitude, joints à la douleur que lui inspiraient les déchirements des troubles civils, éclatent surtout dans un opuscule qu'il composa l'année qui suivit la mort de ce monarque : c'est un dialogue où Henri Estienne se met lui-même en scène, s'y donnant pour un de ces Français, alors trop rares, qui, peu soucieux de la politique et demeurés fidèles à la seule cause du pays, ne voulaient que le sauver de ses propres fureurs. Il converse avec un étranger, comme lui plein d'amour pour la France[2]. A la faveur d'un cadre fort goûté du XVI^e^ siècle, et qui va bien au caractère de son esprit, l'auteur épanche les émotions pénibles dont son âme était oppressée. Néanmoins on déplore que ses antipathies religieuses, s'y montrant à découvert, semblent éloigner les chances de la conciliation et de la paix dont ses vœux pressaient le retour. Dans ce pamphlet, qu'envenime trop souvent

1. Il y en a en français, en latin et en grec : voy. *Dialog. Philocelt. et Coron.*, p. 331-346 du vol. intitulé *Musa monitrix.*

2. *Dialogus Philocelta et Coronelli*, in-8°, 1590. — Sous le dernier nom, qui est une variante de celui de *Stephanus* (στέφανος, couronne), on reconnaît aisément Henri Estienne, qui l'a encore employé dans d'autres ouvrages.

la passion du sectaire, il s'arme en effet contre le catholicisme des imputations haineuses accréditées parmi ses contemporains, et des forfaits de quelques insensés. Après avoir raconté fort en détail l'assassinat de Henri III par le jacobin Jacques Clément, et celui du prince d'Orange, victime du fanatique Gérard, il s'étend sur les tentatives de meurtre qui ont menacé les jours de la reine Élisabeth d'Angleterre, et s'efforce d'en faire retomber tout l'odieux sur les ennemis du protestantisme. Les moines, à ce titre, sont accablés par lui de calomnies et d'injures. On regrettera en outre que l'infortunée Marie Stuart soit présentée comme une criminelle, justement punie du dernier supplice. Mais ce qui forme la partie la plus vraie et la plus attachante de cet ouvrage, c'est le tableau de l'état où languissait la France, troublée par les querelles de dogme et déchirée par l'ambition des grands. Estienne y décrit en traits énergiques la foi et l'hospitalité livrées au mépris, la division au sein des familles, les liens les plus sacrés rompus, et la guerre partout allumée, cette guerre sans pitié où d'Aubigné nous a peint, dans des vers qui annoncent Corneille,

..... Les pitoyables mères,
Pressant à l'estomac leurs enfants éperdus,
Quand les tambours français sont de loin entendus [1].

L'image attristée de la patrie se dressant constamment devant ses regards, H. Estienne n'épargne pas les auteurs des maux qu'elle endure. Parmi eux il signale au premier rang les Guise, dont la mort violente a, selon lui, dignement expié les complots; il se déchaîne contre la faction de la Ligue, dont il découvre les desseins secrets,

1. *Tragiques*, liv. I[er]. On se rappelle Virgile, *Én.*, VII, 518 :

Et trepidæ matres pressere ad pectora natos.

et qu'il accuse d'avoir fait couler des flots de sang humain. Sincèrement dévoué à la royauté, il gémit de ce que la France, autrefois si attachée à ses souverains et si heureuse à l'abri de leur pouvoir, se soit, par l'effet de funestes instigations, précipitée dans la révolte. C'est à l'influence des *prêcheurs* qu'il attribue cet aveuglement, à ces démagogues du temps, qui alimentaient, par la témérité de leurs discours, le feu des dissensions publiques. Enfin il appelle de tous ses désirs au trône devenu vacant le roi de Navarre, en qui il voit notre sauveur futur. Sa récente victoire d'Ivry, qu'il célèbre, est à ses yeux une preuve de la faveur divine, que ses vertus devront justifier : car il l'avertit, par une sage conclusion, que les princes n'ont jamais eu, autant que dans ces jours d'épreuves, à veiller sur eux avec persévérance et scrupule.

Cependant, plusieurs années avant la composition de ce dialogue, Estienne avait pu, nous l'avons dit, grâce à l'intervention protectrice de Henri III, regagner son domicile de Genève, où l'état de ses affaires compromises par une longue absence réclamait impérieusement son retour. Un redoublement de rigueurs contre les protestants lui avait d'ailleurs rendu dangereux le séjour de la France[1] : dans cet âge de convictions fougueuses, les amis du roi même, aux moments d'effervescence populaire, pouvaient se trouver fort en péril. Réconcilié tant bien que mal avec les autorités genevoises, Henri avait repris la direction de son imprimerie et ses travaux interrompus. Depuis qu'en 1578, après des intervalles de langueur, son Platon, l'une de ses plus belles œuvres, était sorti de sa typographie[2] (outre

1. Voy. le *Journal de Henri III*, dernier passage cité.

2. 3. vol. in-f°, dont le premier est dédié à la reine d'Angle-

le soin apporté à la correction sévère du texte, il avait voulu, disait-il, traiter avec une magnificence toute royale le prince de la philosophie), la marche en avait été presque absolument suspendue par les causes que nous avons signalées. Dans le cours de 1579, en particulier, ses presses firent uniquement paraître les idylles de Théocrite et des autres poëtes grecs bucoliques, accompagnées de la traduction en vers latins qu'il avait donnée dans sa jeunesse. Ce n'était qu'un petit volume: quelques-unes des années suivantes ne furent guère plus productives. De là, beaucoup d'espérances trompées parmi les amis des lettres antiques[1], surtout de pénibles déceptions et d'amères plaintes de la part des auteurs dont Henri s'était chargé d'éditer les œuvres. Nombre d'engagements qu'il avait contractés dans les foires de Francfort, où les écrivains se rapprochaient des imprimeurs et des libraires, étaient demeurés sans effet : les manuscrits, placés entre ses mains, attendaient en vain la lumière[2]. Ainsi s'expliquent quelques

terre Élisabeth, le second au roi d'Écosse Jacques VI, le troisième à la république de Berne. Au texte annoté par H. Estienne est jointe la traduction latine, composée par Jean de Serres. Les éditeurs de Platon n'ont pas cessé, depuis H. Estienne, de rappeler son texte et d'en citer les pages.

1. Voy. la lettre préliminaire de l'Aulu-Gelle (1585) : H. Estienne témoigne qu'il avait eu fort à cœur d'envoyer à la foire de Francfort une édition de cet auteur et une autre de Macrobe, parce que les érudits de l'Allemagne, ne voyant plus rien sortir de ses presses, le considéraient comme mort. Il ajoute que plusieurs des livres dont il a été peu auparavant l'éditeur ou l'auteur, ayant été imprimés à l'étranger, n'ont pu recevoir les soins et atteindre à la perfection que leur eût donnés sa typographie : il s'en excuse « auprès de la France, de l'Allemagne et de l'Italie qui attendent vainement des productions dignes de lui. »

2. Voy. Maittaire, p. 368.

imputations de déloyauté qui, comme on le verra, se sont élevées contre lui.

Les beaux temps de l'imprimerie d'Estienne ne devaient plus qu'imparfaitement renaitre. Un retour d'activité s'y manifeste néanmoins à la fin de 1585. Lassé de courses infructueuses et de promesses stériles, les exhortations qu'on lui adressait de toutes parts réveillent son ancienne ardeur : il annonce que, dans son établissement réorganisé [1], les publications vont se suivre aussi rapides qu'autrefois. Une lettre de Mélissus, poëte de ses amis qui l'a célébré dans ses vers, le félicite de cette sage, mais peu durable, résolution. Henri avait contracté pour toujours l'habitude d'une existence aventureuse. Quoiqu'il se plaignît non sans motif du détriment que les voyages avaient causé à sa santé [2], ce genre de vie flattait trop vivement son humeur inquiète et sa passion de découvertes savantes pour qu'il pût y renoncer désormais. La fortune vers cette époque ne lui épargnait, du reste, aucune espèce d'assaut. Dans un naufrage récent sur le Rhin, il avait perdu une cargaison considérable de livres transportés en Allemagne [3] : bientôt il apprenait par une lettre de son fils Paul qu'un

1. Voy. ses lettres de cette époque qui roulent particulièrement « de officinæ suæ instauratione. »

2. Voy. une lettre du 22 mars 1585 qu'il adresse à son fils Paul.

3. Voy. la XII^e^ des lettres publiées par M. Passow : « Jactura illa, dit-il, maxima futura est et ad illam quam ob motus gallicos patior maximum cumulum faciet. » — H. Estienne a raconté un accident de nature semblable arrivé à Guarini de Vérone. Celui-ci avait acquis à Constantinople, environ vingt ans après la prise de cette ville, beaucoup de manuscrits grecs qu'il avait chargés sur deux vaisseaux dont l'un périt : le chagrin de cette perle fut pour lui si vif et si cruel que ses cheveux blanchirent en une seule nuit. V. le dialogue de Henri Estienne, *de bene instituendis linguæ græcæ Studiis*, p. 111 et 112.

tremblement de terre venait de bouleverser sa propriété de Grières. On le louera d'avoir conservé au milieu de ces traverses un esprit ferme et résolu. Tous les accidents qui ne le frappaient que dans ses biens n'arrivaient pas jusqu'à son âme. « Motus quidem repente fui, at non permotus, » répond-il à son fils; et il lui reproche doucement d'avoir été lui-même affecté outre mesure de ce malheur; il lui recommande d'imiter sa constance, et d'opposer, comme lui, une résignation stoïque aux coups du sort.

Ce courage dans les revers ne devait point se démentir. Un peu après, atteint par de nouvelles pertes, il écrivait en effet[1] : « Si rationes meæ turbatæ sunt, mens, beneficio Dei, imperturbata mansit. » Il eut surtout besoin de toute son énergie morale, lorsqu'en 1587 des calamités plus terribles l'assaillirent dans ses foyers. La peste qui, cette année, ravagea Genève, s'appesantit sur sa famille et y fit plusieurs victimes presque à la fois. Un contemporain, François Hotman, en peignant l'aspect désolé de cette cité en proie à la famine et à la contagion, nous montre Henri Estienne, confiné par le fléau dans sa maison et creusant la terre de son petit jardin pour y ensevelir sa tante, sa nièce et l'une de ses filles, expirées entre ses bras, tandis qu'il tremble encore pour la vie menacée d'une autre de ses enfants[2].

1. Voy. la préface de *Musa monitrix*.

2. *Francisci et Joannis Hotomanorum... Epistolæ*, édit. cit. d'Amsterdam; voy. la lettre 147 adressée de Genève, en mai 1587, à Daniel Tossan, p. 195 : « Pars hominum maxima fame et inedia interiit; nunc pestilentia reliquam partem invadit. Henricus Stephanus, domi inclusus, filiam amisit, et ex sorore neptem et amitam; nunc alteram filiolam vi let eodem morbo oppressam : coactus superiora cadavera in hortulo suo defodere. »

Contre ces afflictions il chercha un refuge dans le travail. L'année même où ces maux l'accablent et la suivante sont marquées par une reprise efficace de ses opérations typographiques. Mais beaucoup d'obstacles tendaient à paralyser les effets de sa volonté [1]. Elle se ralentit après un assez court espace de temps. De nouveaux motifs éloignent Henri de son domicile; et, redevenue un instant prospère sous l'œil du maître, son imprimerie retombe dans sa langueur. On le retrouve, en 1590, à Bâle, publiant des poëmes latins de sa composition. Dans ce besoin d'activité intellectuelle qui ne peut rester sans aliment, si le typographe s'est effacé, c'est pour faire place à l'homme de lettres.

Les avis, épîtres ou préfaces de ses livres, datés d'une infinité de lieux divers, suffiraient seuls alors pour attester combien sa vie est vagabonde. On a peine à le suivre courant sans cesse d'une ville à l'autre. Au milieu de ses déplacements presque journaliers, ses ateliers de Genève, foyer jadis si brillant, ne pouvaient plus jeter que des lueurs momentanées. L'une d'elles éclaire surtout les années 1591 et 1592. De ses presses, ranimées par sa présence, sortent, entre autres produits importants, l'Hérodote, l'Appien, le Dion Cassius: soudaine clarté à laquelle succèdent de profondes ténèbres. Henri Estienne n'est plus à Genève en 1593; on ne l'y revoit qu'à la fin de 1594. En ce moment, les préoccupations littéraires ont semblé faire place dans son esprit à des préoccupations d'un autre genre. Il est tout entier à la haine des Turcs. Passionné contre eux, il veut que l'Europe s'alarme de leurs progrès; il demande qu'elle rassemble ses forces pour arrêter

1. Voy., dans le recueil des lettres de Joseph Scaliger, une lettre de l'imprimeur Jean Detournes à celui-ci, du 4 mai 1587.

ce second torrent de barbares qui menace le monde civilisé.

Ces vœux, ces sentiments guerriers, remplissent deux harangues pleines d'une fougue un peu désordonnée, qu'il présenta lui-même à Rodolphe II[1], aux électeurs, et aux princes du saint Empire, réunis dans une assemblée générale à Ratisbonne[2]. La première est une réponse au livre du Génois Uberto Foglietta qui avait tenté d'expliquer, peu auparavant, à quelles causes l'empire ottoman devait sa prospérité et sa grandeur. Henri, en attaquant plusieurs parties de ce travail, s'attachait à prouver que la puissance des Turcs résidait moins dans leurs propres forces que dans les vices et les divisions de leurs adversaires. L'autre harangue était une pressante exhortation aux princes chrétiens, de former contre ces ennemis de la civilisation et de la foi une ligue vigoureuse[3]. A ces discours il ajouta vers

1. La vignette du Ve volume du *Trésor* grec, réimprimé par MM. Didot, reproduit cette circonstance.

2. « Ad Augustissimum Cæsarem... H. Stephani oratio adversus lucubrationem Uberti Folietæ de magnitudine et perpetua in bellis felicitate imperii turcici. — Exhortatio ad expeditionem in Turcas...; » Francfordii ad Mænum, 1594, in-8°. La Bibliothèque nationale possède de cet ouvrage un fort bel exemplaire : J. 491. Les morceaux qui le composent parurent la même année à Francfort, traduits en allemand, in-4°.

3. Cette harangue est terminée par ce vers :

Nil desperandum Christo duce et auspice Christo.

Toujours philologue (il faut le remarquer, néanmoins, comme un trait piquant de caractère), H. Estienne place à la fin de cette publication, p. 208, des observations curieuses sur notre langue. En constatant que nous avons pris plusieurs termes à l'arabe, au persan, etc., il signale, entre autres mots d'emprunt, celui de *toque*, qui nous vient des Turcs : « Nam *tocca* et *toc*, dit-il, est lineum capitis tegumentum turcicum. »

le même temps deux pièces de vers, animées d'un belliqueux enthousiasme, par lesquelles, nouveau Tyrtée, il se proposait d'échauffer les soldats armés pour une si belle cause et de les convier à la victoire.

Les Turcs n'avaient pas cessé d'épouvanter l'Europe: on sait qu'ils l'inquiétèrent jusqu'au moment où le roi de Pologne Jean Sobieski leur infligea sous les murs de Vienne une défaite qui les dépouilla à jamais du rôle d'agresseurs. Cette composition ne manquait donc pas tout à fait d'à-propos. A la passion politique qui l'avait suggérée, se mêlait en outre la passion des lettres anciennes. Les savants et les littérateurs, dans cette époque, n'avaient point encore pardonné aux conquérants et aux oppresseurs d'une contrée qui avait été si fertile en chefs-d'œuvre. Parmi eux circulait un dernier reste de cet esprit qui avait produit les croisades [1]. Érasme avait lui aussi, mais avec la mesure et la prudence qui lui étaient propres, demandé la guerre contre les Turcs [2] : avant de les combattre, il invitait d'abord les chrétiens à se réformer eux-mêmes, pour mieux mériter que Dieu protégeât leurs armes. On rappellera enfin qu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, M<sup>lle</sup> de Gournay, en célébrant la naissance du jeune Louis XIII, lui montrait dans l'avenir la défaite et l'expulsion des musulmans comme un devoir et une gloire réservés à son âge mûr [3].

1. Consult. à cet égard des poëmes, récemment édités par l'académie des Jeux Floraux et que nous fait connaître un article de la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1<sup>er</sup> décembre 1850, p. 935 et suiv., notamment p. 944 : on verra combien le vieux levain des croisades fermentait encore vers ce temps, en particulier chez les poëtes du midi de la France.

2. De bello Turcis inferendo consultatio : voy. t. V de l'édit. des OEuvres d'Érasme en 10 vol. in-f°.

3. *Les Avis ou les Présens de la demoiselle de Gournay*, édit.

Henri Estienne s'était, en qualité de chrétien et d'helléniste, déclaré depuis longtemps leur ennemi. Déjà, dans ses *Dialogues du françois italianisé,* en 1578, il s'indignait de la puissance que possédait leur souverain, trop véritablement digne, suivant lui, du nom de *Grand Seigneur;* il reprochait aux princes chrétiens de lui prêter l'appui de leur mollesse et de leur incurie[1]; il préludait à ce cri d'alarme qu'il jeta alors dans l'assemblée de Ratisbonne. Un an après, il donna encore contre ces formidables voisins le signal d'une guerre d'extermination, et ces accents chevaleresques se retrouvent là où l'on ne s'attendrait guère à les rencontrer, dans un livre de critique littéraire sur le style de Juste Lipse[2].

Joseph Scaliger, peu favorable à Henri Estienne et qui le blâme souvent à tort, est fondé cette fois dans sa critique, lorsqu'il lui reproche de perdre de vue son sujet pour s'égarer dans une digression illimitée : aussi propose-t-il plaisamment d'intituler l'œuvre hybride du philologue au cœur martial : *De Latinitate lipsiana adversus Turcam*[3].

Ce travail, considéré dans son but principal, devait susciter à Henri Estienne beaucoup d'ennuis, et fournir un argument à ceux qui ont accusé son humeur malveillante et agressive. On n'oubliera pas cependant que le style tourmenté de Juste Lipse avait fondé en Alle-

de Paris, 1641, in-4°, p. 30. — Ces idées devaient même subsister au delà de cette époque. Cf. Balzac, c. V du *Prince*, etc.

1. P. 313 et 314 de l'édit. in-8°.

2. *De latinitate Lipsii Palæstra prima*, Francfordii, 1595, in-8°.

3. Teissier, *Éloges des hommes savants, tirés de l'histoire de M. de Thou*, avec additions, in-12, 1696, Utrecht, t. II, p. 292.

magne une école de latinistes, qui par subtilité et par affectation tendaient à dénaturer la langue. Enthousiaste de Tacite, à une époque qui ne savait pas assez admirer ce grand écrivain, il n'avait pu éviter entièrement, dans son effort pour s'approprier les beautés de ce périlleux modèle, l'écueil de l'obscurité et celui de l'archaïsme; il avait pris aussi à Sénèque quelques-uns des vices brillants signalés par Quintilien : les disciples de Juste Lipse avaient, suivant l'usage, copié, en les exagérant, les défauts du maître, plus faciles à reproduire que ses qualités. Henri Estienne n'a pas été le seul à remarquer de son temps cette influence corruptrice[1]; mais gardien des bonnes doctrines, il se croyait plus qu'un autre appelé à combattre tout ce qui choquait la pureté du goût classique. La concision exagérée de cet écrivain, sa recherche de la finesse et du trait, qui semblait tendre des piéges à l'intelligence des lecteurs, sa teinte surannée à dessein, son érudition prétentieuse, ses expressions souvent fausses et pédantesques en visant à la profondeur, sont, pour Henri Estienne, l'objet de moqueries sans mesure; peu auparavant il avait déclaré dans une première lettre satirique, en s'adressant aux imitateurs de Juste Lipse, qu'il ne voulait être ni son railleur ni son flatteur[2] : la vivacité de sa nouvelle attaque eut pour fâcheux résultat de le faire passer pour un envieux de cet homme illustre.

1. Voy. Pasquier, *Recherches de la France*, IX, 29, etc.; cf. Scioppius, *Judicium de stylo historico*, Soræ, 1658, in-12, p. 10 et suiv.

2. Il jouait sur les mots *Lipsiomimi*, *Lipsiomomus* et *Lipsiocolax* : cette lettre était placée à la suite des deux harangues adressées au congrès de Ratisbonne. En rapprocher la XIV^e *Dissertation chrétienne et morale* de Balzac où celui-ci raille comme H. Estienne « les singes de Lipse. »

Sans recourir à cette imputation que repousse le caractère de Henri Estienne, d'autres raisons expliquent assez son hostilité contre Juste Lipse. On sait que celui-ci, non content d'abjurer les opinions de la réforme, fit preuve, dans la défense du catholicisme qu'il embrassa, d'un zèle empreint d'intolérance [1] : il encourut par cette ferveur de néophyte l'inimitié de ses anciens coreligionnaires. Telle était toutefois l'estime que lui avaient acquise ses grands travaux, qu'on jugea son adversaire outrecuidant d'avoir osé contester cette haute renommée, sans rivale même en Italie [2], et à laquelle les défenseurs ne manquèrent point. Par là Henri se trouva engagé dans une polémique nuisible à son repos comme à sa gloire : attaqué à son tour il eut le tort de répliquer à des disciples dont la fougueuse ardeur ne méritait pas de réponse. Dans un siècle où la courtoisie était peu connue des savants, l'âpreté des amours-propres communiquait à de telles luttes une violence déplorable : cette querelle littéraire, bien vite envenimée, dégénéra donc en personnalités offensantes.

Quant à Juste Lipse qui n'avait eu jusque-là, avec la personne et la famille de son agresseur, que de bonnes relations [3], quoiqu'il eût affecté d'abord de la modéra-

1. Voy. particulièrement ses *Politiques*, où il dit au prince, en traitant des matières de religion, « puniendos, nisi aliter expediat, qui dissentiunt, falsam pacem esse tolerantismum, etc. » Cf. Hallam, *Littérature de l'Europe aux* XV^e^, XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*, t. II, p. 87 et 147.

2. Voy. Burmann, déjà cit., *Sylloge epistolarum...*, t. I^er^, p. 734 : « Bonus ille vir, quam misere jamdudum cum illa sua lipsiana latinitate et omni græcanitate, ut sic dicam, evanuit! Stat vero et stabit Lipsius. » Cf. *ibid.*, p. 670, etc.

3. Voy. notamment une lettre de 1587, adressée à Denys Godefroi, *Epist. Cent. II Miscel.*, t. II, p. 84 des Œuvres de Juste Lipse, Antuerpiæ, 1637, in-f°.

tion et presque de l'indifférence à ce sujet, il ne laissa pas, ainsi que ses lettres l'attestent, d'être très-sensible à cette diatribe. Il y revient souvent, bien qu'il n'y ait, remarque-t-il [1], rien de solide et de prouvé dans ce que l'on allègue contre lui. En confessant que quelques écoliers ont pu le compromettre par leurs imitations maladroites, il observe qu'il n'est pas comptable de leurs méfaits [2]. Mais, l'humeur ne tardant pas à percer sous cette apparente froideur, il traite bientôt Henri Estienne de juge incompétent en matière de style et d'éloquence, d'homme qui veut parler de ce qu'il ne connaît point, qui n'a ni goût ni bon sens, et dont la plume, toujours en mouvement bien que désavouée des muses, n'est propre qu'à exciter l'ennui ou le rire. Ce vieillard radoteur, ajoute-t-il, n'a eu d'autre but en s'attaquant à son nom dans un libelle insipide, que de présenter à l'acheteur un appât qui le trompe [3].

Ici le dépit, trop manifeste, l'empêche à son tour d'être équitable pour Henri Estienne, dont la composition, passionnée sans doute, est du moins ingénieuse, d'un latin élégant, et non dépourvue d'une certaine justesse : car elle blesse l'adversaire par son côté vulnérable. On le voit, ce semble, par une lettre du savant André Schott, qui après avoir témoigné à Lipse la part qu'il a prise à son déplaisir, l'engage à réfuter ces critiques en écrivant, comme il en est bien capable,

1. Lett. à Lernutius : *Sylloge epistolarum...*, t. I^er^, p. 25.

2. *Sylloge epistolarum...*, t. I^er^, p. 438. — « Ce Lipse, disait encore Balzac, a corrompu par son exemple une infinité de jeunes gens en Flandre, en France et en Allemagne : VII^e^ *Dissert. crit.* Il ajoute : « Je parle de son style et de sa latinité ; » et il le loue effectivement comme très-vertueux et très-savant homme. Cf. *Scaligerana* II, p. 141 et suiv., et p. 223.

3. *Sylloge epistolarum..*, p. 473, 641, 708 et 737.

quelque ouvrage d'un style riche et harmonieux, d'une abondance toute cicéronienne[1] : c'était l'avertir avec ménagement de modifier sa manière : par là il confondrait pour le mieux son détracteur.

L'œuvre de celui-ci, généralement condamnée, annonçait d'ailleurs une humeur aigrie et morose : Isaac Casaubon y faisait surtout allusion, lorsqu'en parlant de son beau-père, il regrettait que quelques-unes de ses dernières productions eussent vu le jour[2]. A la vérité, le caractère de Henri Estienne, attristé par l'âge autant que par les malheurs, le rendait de plus en plus fâcheux aux autres et à lui-même. C'est ce que nous apprennent les lettres de son gendre qui nous le montrent, vers cette époque, en proie à ses incertitudes, errant à travers toute l'Allemagne sans pouvoir se fixer nulle part, toujours aspirant au repos et toujours incapable de le supporter[3]. Ce n'est plus à Genève qu'il faut chercher Henri; c'est tour à tour à Orléans, à Lyon, à Strasbourg, à Cologne, à Francfort, et jusqu'en Hongrie et en Silésie. Rentre-t-il enfin dans ses foyers, la vie domestique, par l'effet de la désuétude, lui semble aussitôt à charge. Les affections de la famille, auxquelles il n'était certes pas étranger, n'adoucissent plus sa brusquerie et sa

1. « Ede aliquid, abundas enim et potes, asiatico et fuso dicendi genere ac numeris eorum qui ciceroniani appellantur... Perge porro, vincesque, mihi crede. » *Sylloge epistolarum*, t. I$^{er}$, p. 102.

2. *Isaaci Casauboni Epistolæ, insertis ad easdem responsionibus..., curante Theodoro Janson ab Almeloveen*; Roterodami, in-f°, 1709. *Epistol.* 182 (à Hœschelius).

3. Epist. 12, t. I$^{er}$, p. 8 de l'édit. d'Almeloveen; cette lettre, adressée à Richard Thomson, est de mai 1594 : « Postquam semel abiit ante menses octo aut novem, per Germaniam ἀλᾶται, πλανᾶται καὶ ἀλύει; ita enim plane audio ἀλύειν eum, ut neque domum redire, neque alibi aptas sedes reperire queat. »

rudesse. Non content d'interdire aux étrangers l'accès de sa bibliothèque, si pleine de richesses enviées, il ne permet pas même à ses proches d'y pénétrer[1]; inabordable également pour tous, il s'y cache comme un avare au milieu de ses trésors, vrai *bibliotaphe*, ainsi que l'on surnommait son ami Henri de Mesmes : bien différents, l'un et l'autre, de ce généreux Grollier, jadis ambassadeur de François Ier à Rome, qui, après une carrière diplomatique honorable, vouant le reste de sa vie aux loisirs littéraires, avait formé une bibliothèque d'environ trois mille volumes, reliés avec magnificence, et sur la couverture desquels on lisait : « Joannis Grollerii *et amicorum*[2]. »

Les livres de Henri Estienne, sans usage durant ses absences si prolongées, se détérioraient dans l'abandon et les ténèbres. Malheur à ceux qui lui confiaient alors leurs travaux. Renfermés avec les siens, il n'était presque plus possible d'en obtenir la restitution : ses oreilles étaient sourdes aux réclamations et aux prières. Pour rendre à Rittershuys un manuscrit vainement sollicité, il fallut, pendant l'éloignement du maître, forcer l'entrée de sa bibliothèque. L'affection que Casaubon portait à ce savant lui inspira cette audace, sur laquelle il demande son secret le plus absolu : car il ne saurait prévoir, lui dit-il, quelles violences, quels terribles orages une simple indiscrétion pourrait exciter[3]. Tel était l'effroi que l'humeur ombrageuse de H. Estienne et son despotisme impérieux inspiraient dans sa famille! Leuncla-

1. Casauboni Epist. 16, 21, 40, 65, 89, 176, 260.
2. Lacaille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, p. 87.
3. Voy. la lettre 15, de 1594, à Rittershuys (Rittershusius, célèbre jurisconsulte et philologue, natif de Brunswick), t. Ier, p. 10 de l'édit. citée. Cf. le même récit fait par celui-ci, écrivant en mars 1595 à Jos. Scaliger : *Sylloge epistolarum*, t. II, p. 325.

vius[1], dont il avait d'abord été l'ami et avec qui il eut par la suite de graves démêlés, lutta plusieurs années entières pour arracher à ce jaloux possesseur sa traduction estimée de Xénophon[2]. Sur ce dernier point H. Estienne a voulu se justifier, en alléguant qu'un incendie, résultat des désordres de la guerre, lui ayant coûté la perte de beaucoup de volumes, il avait cru longtemps que l'ouvrage de Leunclavius était au nombre de ceux que la flamme avait consumés. Il est certain, en tout cas, que ces mauvais procédés, qualifiés par quelques-uns d'une manière trop rigoureuse[3], firent planer de son temps, sur sa délicatesse, de fâcheux soupçons[4]. Ses préoccupations, sa misanthropie, telle est l'explication la plus vraie et la meilleure excuse de sa conduite.

Homme de paix et d'étude, Casaubon souffrait plus qu'aucun autre de la fougue et des écarts de son beau-père, qu'il s'efforçait en vain de modérer[5] : mais il ne l'en

1. Ou Loevenklaw, de Westphalie, dont les travaux sur l'empire grec de Constantinople et sur les Turcs sont surtout estimés : voy. *Scaligerana* II, p. 139 et 140.

2. Voy. Melchior Adam, *Vitæ germanorum philosophorum*, biographie de Leunclavius; cf. Maittaire, p. 417 et 418. Casaubon, écrivant à Rittershuys, fait allusion à ce fait : « An tu nescis qua difficultate, quo annorum spatio Xenophontem suum Leunclavius ab illo receperit? »

3. Rem., notamment, les plaintes que fait de lui le docteur Ant. Sarrasin dans la préface de son Dioscoride, qu'il édita en 1598 avec une traduction latine : travail entrepris depuis longtemps sur la demande de H. Estienne et destiné à ses presses.

4. Voy. *Sylloge epist.*, t. Ier, p. 110, où Modius, écrivant à Juste Lipse, en août 1596, dit au sujet d'un de ses livres : « Ego Henrico Stephano qui illum a me per litteras cudendum expetierat, homini, quod inter nos sit, jam erroni, et in aulis germanicorum principum quorumdam *non optime audienti*, labores meos in incertum committendos non existimem. » Cf. *ibid.*, p. 179.

5. Epist. 12 : dans cette lettre, déjà citée, il dit à son ami, au sujet d'Estienne : « Nosti hominem, nosti mores, nosti quid apud eum possim. »

défendait pas avec moins de chaleur contre les insinuations malveillantes et injustes de ses nombreux ennemis. Plein d'une indulgence respectueuse pour ses travers, il ne cessa de lui témoigner une déférence et des égards peu payés de retour [1]. Ses épanchements familiers, ses doléances à ses amis [2], exemptes de vivacité comme d'amertume et qui portent par cela même leur cachet de vérité, nous offrent, en témoignant de la compassion tendre que lui inspirait Henri Estienne [3], un triste tableau de la vieillesse calamiteuse qui termina une vie pleine de travaux et de gloire : elle devait se consumer, s'abréger dans les tourments de l'inquiétude, et s'éteindre dans l'abandon. La faveur de plusieurs souverains, tant de nobles fatigues et d'œuvres durables, devaient conduire enfin Henri Estienne à l'hôpital de Lyon, pour y trouver son dernier gîte et son lit de mort.

Genève, depuis nombre d'années, n'était plus en quelque sorte pour lui qu'un lieu de passage. Il y fit un séjour de peu de durée en 1597, et il s'en éloigna pour n'y plus revenir. Un trait distinctif du caractère d'Estienne, c'était le regret du pays natal : ses regards et ses pas se reportaient sans cesse, comme malgré lui, vers cette terre de ses ancêtres [4]. Après l'avoir quittée

1. Scaliger, en accusant la *rusticité* de H. Estienne, dit qu'il n'aimait pas son gendre et qu'il ne voulait plus même voir sa fille Florence : *Scaligerana* II, p. 76.

2. Voy. les lettres de Casaubon précédemment citées et la lett. 186, en particulier.

3. Epist. 12 : « O hominem dignum cujus te misereat! » Ailleurs encore Casaubon nous parle des *folies* et de la *seconde enfance* où le fait tomber son âge, sur lequel il reporte volontiers ses bizarreries et ses torts. Il l'appelle plus d'une fois, dans ses Lettres, *notre bon, notre excellent vieillard.*

4. *Sammarthani Elogia*, in-4°, 1630, p. 131; Maittaire, p. 480. Cf. Scaligerana II, p. 77, où l'on voit, de plus, que par une

en 1596, déjà poursuivi du besoin de la revoir, il se dirigea sur Montpellier où résidait alors Casaubon. Plus communicatif cette fois que de coutume, il offrit à son gendre, qui s'occupait d'éditer Athénée, de bonnes variantes qu'il avait découvertes à Rome sur cet auteur : il lui proposa même, pour ce travail, une coopération qui ne fut pas acceptée. Continuant son voyage, il se rendit ensuite à Lyon : ce fut dans cette ville qu'il tomba malade et qu'il succomba au commencement de mars 1598, l'année même où mourut Philippe II d'Espagne et où Henri IV signa l'édit de Nantes.

On vient de dire que les jours d'Estienne se terminèrent à l'hôpital. Comme si cette fin n'eût pas encore été assez déplorable, on a prétendu aussi que la folie avait troublé les derniers temps de sa vie[1] : il n'en est rien. Seulement il se peut que le mal qui l'a tué ait auparavant éteint sa raison. S'il fut aliéné, en tout cas, ce n'a été que sur son lit funèbre. Notre imagination, éprise des contrastes, aime à voir combler la mesure des malheurs qui frappent les têtes illustres. Mais il est bien inutile ici de charger ce que la réalité a de douloureux et d'ajouter une calamité nouvelle à celles qui ont rempli le cours de cette glorieuse existence. Au lieu de se jeter,

suite de son goût pour Paris, H. Estienne avait toujours conservé l'habitude « d'être vêtu à la parisienne, avec des bandes de velours pendantes. »

1. « Opibus *atque ingenio* destitutus vitæ in nosocomio finem fecit : » lib. cit. *de Infelicitate litteratorum*. Au sujet de cet ouvrage célèbre qui appartient à Pierius Valerianus, et que Cornelius Tollius a augmenté d'un appendice, on remarquera qu'il a été réédité récemment par sir Egerton Brydges à Genève (1821), que Coupé en a inséré en partie la traduction dans ses *Soirées littéraires*, et qu'on peut le rapprocher avec intérêt du livre bien supérieur d'un écrivain de nos jours, *Les misères des gens de lettres*, *The calamities of authors*, par M. d'Israëli.

sur ce trépas funeste, dans des exagérations déclamatoires, comme il est arrivé à d'autres, il vaut mieux en déterminer les circonstances avec scrupule pour la vérité, et sacrifier à l'exactitude historique l'intérêt romanesque. Fidèle narrateur et au risque d'affaiblir ce que la tradition a de touchant, nous dirons donc que la mort de Henri Estienne à l'hôpital fut plutôt le résultat de son isolement que la preuve de son indigence. Surpris par la maladie dans une ville où il n'avait fait que passer[1] et où sans doute il n'avait point d'amis[2], il dut recourir, et peut-être même recourut-on pour lui, sans le connaître, aux secours de la charité publique, comme plus immédiats et plus efficaces. Ainsi sa présence dans cet asile de la douleur et de la misère fut purement accidentelle.

Ce qui démontre que l'état embarrassé de ses affaires n'excluait pas certaines ressources, c'est que tous les engagements pécuniaires qu'il avait contractés paraissent avoir été fidèlement remplis. La vente des livres fort nombreux que renfermaient ses magasins suffit pour acquitter les dettes qu'il avait laissées, et permit en outre à sa veuve comme aux enfants qui lui survécurent et qui n'étaient pas établis, de conserver quelques moyens d'existence. Paul écrivait, plusieurs années après, « que son père, à sa mort, était, par la grâce de Dieu, paisible possesseur de son imprimerie[3]. »

1. Dans le *Borboniana* il est dit faussement qu'il avait dirigé quelque temps une imprimerie à Lyon en qualité de prote.

2. Il avait cependant, mais plus de vingt années auparavant, dédié un de ses livres (*de Latinitate falso suspecta*) à Chastillon, président au parlement de Lyon.

3. Cette lettre, datée de 1608, a été récemment retrouvée : on peut la lire dans l'ouvrage de M. Renouard sur les Estienne, p. 574 de la 2e édition. Elle réfute ce qui a été affirmé par plusieurs,

Si la pauvreté de Henri Estienne, ainsi qu'il résulte de cette simple exposition des faits, n'est pas allée jusqu'au dernier terme du dénûment, elle n'en a pas moins été incontestable : la perte de la plus grande partie de son patrimoine fut en réalité la récompense de ses rares talents et de ses labeurs infinis. Il est superflu de s'en étonner et de s'en indigner : la gloire est au prix des sacrifices. Que sont devenus la plupart des noms de ces imprimeurs du XV^e et du XVI^e siècle, qui, exploitant avec activité et intelligence une industrie nouvelle et féconde, ont, par un commerce florissant, légué de riches héritages à leurs familles? Leur souvenir a péri : mais la mémoire des Estienne subsiste; elle subsistera tant que l'art de la typographie sera cultivé. Dans ce temps comme aujourd'hui, entre la fortune et la gloire, il fallait presque toujours choisir : Henri Estienne a choisi, et son lot est maintenant le meilleur.

Pour prix de l'existence rendue à la littérature antique, les Manuce tombèrent, eux aussi, dans un état de gêne qui, en plus d'une occasion, comprima leur essor : sans les secours des papes, et spécialement de Paul IV, ils auraient connu la misère. Les Elzevier, par la suite, ne retirèrent que la pauvreté des élégants travaux qui ont fait leur illustration. Quant à Henri Estienne, l'extrême modicité de l'héritage qu'il laissa est attestée par Casaubon. Celui-ci n'avait pas reçu de dot en devenant l'époux de Florence, et pourtant il hésitait à se déplacer pour aller recueillir sa part d'un patrimoine si restreint[1]. Il ne vint que déterminé par l'envie de pénétrer à loisir dans une

notamment par Teissier, de son état d'indigence : *Éloges des hommes savants...*, in-12, 1704, Berlin, t. III, p. 418.

1. *Casauboni Epistolæ*, ep. 174 : « Hereditas soceri viri non erat fortasse tanti, cujus gratia uxorem relinquerem, dum uxoria bona prosequor. » Cf. ep. 164 et 190.

bibliothèque dont la jouissance et la vue lui avaient été si rigoureusement interdites. Jadis fort riche, non-seulement en bons livres, mais en livres reliés avec luxe[1], elle renfermait, nous dit-il, quoiqu'elle eût eu bien à souffrir de l'abandon des dernières années, de très-précieux débris[2]. Plusieurs travaux, ébauchés ou même finis, y témoignaient en outre de l'activité d'esprit qui n'avait jamais manqué à H. Estienne. Toutefois Casaubon, par une abnégation généreuse (car il n'y avait aucun testament), remit les manuscrits à Paul, et il amena, non sans effort, les autres intéressés à consentir au même sacrifice[3].

Celui-ci se montra digne de les posséder par l'usage qu'il en sut faire. Mais auparavant il s'honora par le culte pieux qu'il rendit à la mémoire de son père. Nous avons de lui une pièce de vers latins qui témoigne de son affection et de sa reconnaissance filiale. Non content de le célébrer, il donnait le signal des plaintes et des éloges à tous les poëtes du temps, à tous les amis de l'antiquité, en les conviant à partager sa douleur et à s'associer à son hommage :

Vos, sacri vates, inspergite vestra sepulcro
Munera, quæ possint cineres placare sepulti :
Illum non oculis morientem Græcia siccis

1. *Scaligerana II*, p. 77.

2. *Casauboni Epist.* : voy. particulièrement ep. 176, 181, 186 et 192.

3. *Casauboni Epist.*, ep. 190. Au nombre de ces manuscrits, dont un seul était excepté comme on va voir, étaient compris ceux de Henri Estienne lui-même. Quant à Casaubon, on a prétendu qu'il s'était contenté, pour sa part dans la succession, d'un manuscrit de Photius, qu'il édita en 1600 : voy. Maittaire, p. 490.

Cernere sustinuit, sensitque ex funere vulnus;
Vos quoque, Pierides, Latio ingemuistis amatæ[1]...

Un regret touchant se mêle à ces accents du fils, c'est qu'il ne pourra pas même verser des larmes sur la tombe paternelle :

Et lugdunæo requiescunt ossa sepulcro[2].

Il paraît d'ailleurs trop certain que les restes de Henri Estienne, confondus avec ceux des hôtes du triste séjour où il avait expiré, furent jetés dans la fosse commune[3]. Celui qui avait tant fait pour la gloire des lettres et pour celle de son pays n'eut pas l'honneur d'un tombeau.

La mort de Henri Estienne fut, quoi qu'il en soit, l'occasion d'un retour de bienveillance ou plutôt de justice en sa faveur. Parmi les suffrages qui lui furent décernés, l'un des plus considérables fut celui de l'historien de Thou[4] ; mais on remarquera notamment le tribut d'estime que lui paya Joseph Scaliger, fort enclin à blâmer, comme on l'a dit, et qui, en d'autres moments, ne l'avait pas épargné : dans une lettre pleine d'honorables re-

1. Toute la pièce a été reproduite par M. Renouard, p. 465-469 de son ouvr. cité.

2. M. Magnin a cru pouvoir inférer de ce vers, que Henri Estienne a eu réellement un tombeau à Lyon ; ce qui n'est nullement probable : il en eût été question ailleurs.

3. Le P. Colonia, dans son *Histoire de Lyon*, in-4°, t. II, p. 609, nous apprend que H. Estienne fut enterré dans le cimetière des religionnaires, voisin de l'hôpital. Suivant le même, il fut le premier dont un détachement du guet de la ville accompagnât les funérailles. Mais ce n'était pas pour l'honorer : c'est que cette escorte fut alors jugée nécessaire pour protéger les convois des protestants contre les insultes de la populace. Cf. M. Didot, *Essai sur la typographie*, col. 812.

4. *Hist.*, liv. 120, à la fin; cf. *id.*, l. XXIII, t. Ier, p. 791.

grets au sujet de cette perte[1], il déplora avec amertume le coup funeste qui frappait les études anciennes et les études grecques en particulier.

Henri Estienne achevait seulement sa soixante-sixième année, et l'on a pu déjà admirer le nombre et l'importance des travaux qui avaient rempli sa carrière. Nous sommes cependant loin d'en avoir épuisé la liste : il nous reste à la compléter, en donnant ici un aperçu rapide de tous ceux de ses ouvrages que le mouvement du récit nous a forcé de délaisser sur notre route.

Pour étudier avec quelque ordre ces productions encore multipliées, nous les grouperons par genres, et nous montrerons tour à tour dans Estienne l'éditeur des textes anciens; le grammairien et le critique, maniant avec une égale facilité le latin et le français; enfin le poëte, ou le versificateur qui prétend à ce nom, faisant aussi de l'une et de l'autre langue un usage non moins familier.

Sous le premier rapport, les titres de Henri Estienne à l'immortalité sont demeurés incontestables. Pour lui, la typographie n'a pas été une industrie, mais un art qu'il a élevé, d'après l'exemple de son père, à une singulière hauteur. Animé de la passion des lettres, il a contribué, plus qu'aucun autre peut-être, à renouer la chaine rompue des âges, et à réaliser cette alliance du passé avec le présent, si vivifiante pour la pensée moderne. En s'efforçant, par cette vue, de rétablir dans leur intégrité première les monuments éternels de la raison et du génie antiques, il a tendu, il a presque atteint à la perfection. Aussi la plupart l'ont-ils mis à côté d'Alde

1. Epist. 46 ad Casaubonum. — Cf. *Scaligerana* II, p. 76 : « C'est ignorance grande de médire de Henri Estienne, qui a tant servi aux lettres. »

l'ancien : quelques-uns même n'ont pas craint de le placer au-dessus de cet homme illustre dont l'Italie est justement fière[1].

Maittaire s'est attaché à déterminer les années où avaient paru les productions typographiques de Henri Estienne : ce travail qui avait ses difficultés, parce que celui-ci, à la différence de Robert, en avait souvent omis les dates, a été repris de nos jours et accompli avec un entier succès par M. Renouard. Il nous suffit, pour tous les renseignements bibliographiques désirables, de renvoyer le lecteur à leurs ouvrages[2]. Mais, hâtons-nous de le dire, ce qui recommande surtout Henri à notre attention, ce qui, dans ses livres, nous frappe plus encore que la beauté de leur exécution matérielle, c'est l'amélioration des textes. Il a excellé notamment dans cette critique conjecturale qui eut pour effet de dégager les chefs-d'œuvre classiques des souillures que l'ignorance leur avait fait contracter[3].

1. M. A. Firmin Didot et M. Le Clerc, entre autres connaisseurs, ont contesté la vérité de cette assertion de M. Renouard, dans ses *Annales de l'imprimerie des Alde*, 1825, t. III, p. 75 : « Alde l'ancien occupe le premier rang parmi tous les imprimeurs anciens ou modernes. »

2. Voy. particulièrement la 2e édit. des *Annales de l'imprimerie des Estienne*, Paris, 1843, dont l'auteur, si compétent, a dressé avec une exactitude inattaquable la nomenclature des éditions non-seulement de Henri, mais des autres typographes de cette famille.

3. Aucun, suivant H. Estienne (voy. sa lettre à Sigonius, en tête des *Excerptæ historiæ ex Ctesia...*, in-8°, 1557), ne sut mieux corriger les textes anciens que P. Danès, dont il s'honore d'avoir été le disciple : « Qui vir quam felici ad eluendas abstrusissimas etiam librorum labes et maculas præditus sit ingenio non Gallia solum nostra sed et tua Italia jam pridem novit. » Il ajoute : « Ab eo autem quum discessi, nullos qui majori cum dexteritate et felicitate id præstent invenio, quam duos magni

On a prétendu, il est vrai, que plusieurs de ses changements avaient été audacieux[1]; mais, dans le moment où les débris exhumés de l'antiquité reparaissaient défigurés par le temps[2], une timidité trop circonspecte n'aurait pas été sans périls. Pour reconstituer les monuments ruineux du passé, pour nous les rendre sous leur aspect véritable, il fallait plus que de la patience; il fallait la divination du génie : certains écarts, certaines hardiesses devront donc être pardonnés. Presque tous ceux qui se sont appliqués à épurer les textes ont été, dans ce siècle, plus ou moins en butte à l'accusation de témérité. Henri Estienne n'a pas épargné à Manuce et surtout à Lambin ces reproches dont il avait été l'objet lui-même[3]. Il s'est montré du reste, en divers endroits, préoccupé de contredire ces imputations assez peu fondées, lorsqu'il annonce par exemple, dans la préface de son Thucydide[4], que, pour n'être pas traité de présomptueux, il s'est abstenu

apud nos nominis viros, Adrianum Turnebum et Joannem Auratum. »

1. Voy. notamment *Scaligerana I*, au mot *Erotianus*, p. 81; cf., *ibid.*, p. 69.

2. François Hotman, dans la préface de ses *Commentaires* sur les Harangues de Cicéron, in-f°, 1554, se plaignait en ces termes de la diversité des leçons qui rendaient presque méconnaissable cet auteur : « Cognovi in impressis tantam repugnantiam ac dissensionem ut ipse, opinor, Tullius, si reviviseeret, sua hæc scripta vix agniturus esse videatur. »

3. Voy. *Pseudo-Cicero*, p. 59 : « In Manutio non tantam quantam in Lambino audaciam, sed valde tamen periculosam et citam... » Cf. *ibid.*, p. 14, et Maittaire, *Vitæ Stephanorum*, p. 401 et 402. Beaucoup d'érudits passaient même alors pour consulter, en vue de fixer les textes, leurs lumières bien plus que les manuscrits : présomption très-justement blâmée par Henri Estienne.

4. 1564. — Réédité en 1588.

de modifier tout ce qui ne lui a point paru absolument répréhensible : « Ita me jam pridem comparavi ut malim timiditatis in rebus hujusmodi quam audaciæ culpam sustinere. » Le savant jésuite André Schott n'a donc fait preuve, à l'égard de Henri Estienne, que d'une justice éclairée, en lui accordant l'éloge d'avoir revisé et corrigé les auteurs avec autant d'intelligence et de réserve que de succès[1] : suffrage qu'un imposant témoignage moderne, celui de Wyttenbach, a pleinement confirmé[2]. Ce n'est pas qu'en parcourant les routes peu frayées de l'érudition, en s'efforçant de défricher ce champ couvert de ronces, il n'ait dû rencontrer de nombreuses aspérités et faillir quelquefois. La science, dans sa marche toujours progressive, a pu signaler chez lui des erreurs[3]. Mais ses éditions n'en ont pas moins mérité, en général, d'être la base de celles qui ont été données jusqu'à notre époque; et si dans cette voie, où il en avait surpassé tant d'autres, Henri Estienne a été surpassé à son tour, on n'oubliera pas qu'il a fourni lui-même, par les progrès qu'il a fait faire à la critique, les moyens de le laisser en arrière.

Dix-neuf premières impressions, dont une seule latine et les autres grecques, en outre beaucoup de réimpressions considérablement amendées dans ces deux langues, telle a été l'abondante récolte de H. Estienne dans un domaine dont la fécondité primitive avait été déjà presque épuisée; tels ont été, en le considérant seulement ici comme éditeur des anciens, les fruits de

1. And. Schotti præfatio ad Lysiam, 1615.

2. Voy. sa préface des Œuvres morales de Plutarque, 1795, où il le défend du reproche d'avoir manqué de circonspection.

3. On en trouvera de relevées dans le recueil de l'*Académie des inscriptions*, t. II, *Mém.*, p. 84 et 85, 94, 95 et 407; t. V, *Hist.*, p. 107; etc.

sa laborieuse carrière. Par les notes explicatives et les commentaires discrets dont il a accompagné leurs textes, il n'a pas peu contribué à dissiper les derniers nuages dont ils étaient couverts et à nous les rendre parfaitement abordables. Pour apprécier à leur juste valeur tant de secours qu'il nous a prêtés, on se rappellera que l'érudition était alors une des formes de la philosophie, et que les commentateurs de ce temps, comme on en a fait l'observation, ont mérité un rang entre les hommes les plus éclairés et les plus utiles au progrès de la raison.

Les travaux jusque-là inédits, dont Henri Estienne a enrichi la littérature grecque, sont, outre Anacréon et les livres de Denys d'Halicarnasse mentionnés plus haut, des morceaux d'Aristote et de Théophraste, des novelles impériales et un code de droit oriental, le lexique d'Érotien (c'est un glossaire spécial d'Hippocrate) et un autre dictionnaire de médecine, six discours de Thémistius[1], les déclamations de Polémon, d'Himérius et de quelques autres sophistes, des fragments d'ancienne poésie philosophique, c'est-à-dire d'Empédocle, de Xénophane, de Parménide, etc., les hymnes de Synésius, le combat d'Homère et d'Hésiode, une partie de Diodore[2], de Zosime et d'Ap-

1. En même temps il rectifia le texte de huit autres discours de Thémistius publiés auparavant par Trincavelli chez Paul Manuce.

2. L'édition de Henri Estienne renferme les quarante livres que nous connaissons de cet auteur. A cette époque, toutefois, on conservait l'espoir de découvrir des livres complémentaires de cet ouvrage qui, d'après Lazare de Baïf, existaient en Sicile. On voit Henri presser Fugger, avec qui il était en relation, de ne pas épargner les frais pour les faire rechercher, comme très-propres à compenser, suivant lui, la perte d'une partie des histoires de Tite-Live. — On ajoutera qu'à défaut de livres entiers, quelques morceaux de Diodore ont été retrouvés récemment à l'Escurial ;

pien[1], les dissertations de Maxime de Tyr, qui avaient été apportées par Jean Lascaris dans l'Occident, l'auteur chrétien Athénagore avec des traités d'Athanase, d'Anastase, de Cyrille, et une épître du martyr Justin, des extraits de Ctésias, de Memnon, etc., et le géographe Dicéarque. Par lui de plus, on vient de le dire, de nombreux textes, précédemment publiés, reçurent des améliorations très-importantes[2]. On a déjà parlé de ses éditions de Plutarque et de Platon : malgré les travaux remarquables consacrés depuis cette époque à ces deux écrivains, elles n'ont pas cessé de jouir d'une juste estime. Il faut citer encore celles des premiers livres d'Appien, défiguré en ce temps par une multitude de fautes[3]; de Xénophon, qu'il a pareillement fort amendé; de Pindare, l'un des objets de sa prédilection[4], qui lui dut beaucoup ainsi que les autres lyriques; d'Eschyle, qu'il a fait suivre

ils sont contenus dans le t. II des *Fragmenta historicorum græcorum* publiés par MM. Didot.

1. Le récit des guerres d'Espagne et de celles d'Annibal fut trouvé par Henri Estienne en Italie et ajouté au texte d'Appien, que Charles Estienne, oncle de Henri, avait édité auparavant: en sorte que tout ce que le XVI[e] siècle possédait de cet auteur fut dû à cette laborieuse famille.

2. Ces améliorations ne s'étendent guère à moins de cinquante ouvrages.

3. Voy. *Sylloge epistolarum*, t. I[er], p. 638 : Livineus Lipsio, 1593 : » Moneo valde depravatum ac mendis obsitum legi Appianum, nisi Henricus forte Stephanus, qui eum nuper recudit, medicinam attulit. »

4. L'on remarquera parmi ses éditions de cet auteur, celle de 1560, dédiée à Mélanchthon, fort peu de temps avant la mort de cet homme célèbre, si épris de l'antiquité grecque : c'était un tribut de reconnaissance pour les encouragements qu'il avait adressés dans ses lettres à Henri Estienne.

de fragments considérables; de Sophocle[1], de Callimaque[2], d'Apollonius de Rhodes, d'Isocrate, d'Athénée, de Polybe, d'Arrien, de Dion Cassius, de Diogène Laërce, d'Hérodien qu'il accompagna de la traduction de Politien alors fort admirée, et cependant moins fidèle qu'élégante, comme l'a remarqué Henri Estienne. Ajoutez que presque tous ces auteurs furent imprimés par lui plusieurs fois, et toujours avec des perfectionnements nouveaux : car jamais éditeur ne fut, selon le jugement de Maittaire, plus difficile pour lui-même et plus attentif à se corriger sans cesse.

Un grand service qu'il a aussi rendu à l'antiquité grecque, c'est qu'il a donné de ses principaux monuments des versions latines très-estimables. Il a traduit en vers non-seulement Anacréon, Théocrite, Moschus et Bion, comme on l'a vu, mais les épigrammes choisies de l'Anthologie[3], les maximes des poëtes comiques, un

1. On loue en particulier l'exactitude de l'édition qu'il a publiée de cet auteur en 1568, in-4°. — La même année Henri Estienne fit paraître encore des *Annotations* sur Sophocle et aussi sur Euripide, in-8°.

2. H. Estienne goûtait beaucoup ce poëte, et il a même appelé, dans ses *Schediasmata*, du jugement un peu sévère porté sur lui par Ovide qui a dit :

Non valet ingenio, sed magis arte valet.

3. *Selecta ex Anthologia epigrammata, latinis versibus interpretata.* Heusinger, qui mentionne ce livre dans la dédicace de son édition de l'*Hellenolexias*, a dit pour en expliquer la rareté que Henri Estienne, qui le fit paraître en Allemagne, l'avait publié sans doute à un très-petit nombre d'exemplaires. — C'est là qu'il a rendu un distique grec en 50 façons et un autre en 106 : ce dont on l'a beaucoup félicité de son temps, et ce dont s'est, depuis, assez justement moqué le Père Levasseur, dans son traité de l'épigramme. Plus fécond encore pour un troisième, il l'a traduit en 140 manières différentes : mais on sait combien ces puérilités étaient alors en vogue. — Un de ces tours

hymne de Callimaque, le combat d'Homère et d'Hésiode, suivi d'autres pièces homériques; il a traduit en prose non-seulement le pyrrhonien Sextus Empiricus, mais Pindare, toutefois avec un peu trop d'enflure[1], une partie des discours que renferment les historiens grecs et les extraits qu'il a publiés des plus anciens d'entre ceux-ci, quelques vies de Plutarque, des opuscules de saint Justin le martyr et de Denys le Périégète (ce dernier est auteur d'un poëme *de Situ orbis*), Dicéarque, Athénagore, des tragédies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, enfin quelques harangues des grands orateurs d'Athènes.

La Croix du Maine, qui attribue à Henri Estienne différents ouvrages que nous ne connaissons pas, mentionne spécialement de lui d'assez nombreuses versions françaises, celles de plusieurs discours, entre lesquels deux d'Isocrate, quatre de Dion Chrysostome et deux de Synésius, de trois traités de Plutarque et de quelques dialogues de Lucien : il joint à cette liste son jugement sur Henri Estienne; il trouve qu'il traduit dans notre idiome avec plus d'exactitude et de scrupule qu'il ne le fait en latin. Joseph Scaliger, Bœcler et Pierre Lefebvre l'ont accusé en effet de manquer, en cette dernière langue, de fidélité. Mais la plupart des savants se sont accordés à le placer au premier rang des interprètes latins[2]; Huet, qui lui a consacré un éloge auquel nous

de force et de patience, qui passaient pour des tours d'esprit, se voit encore dans la préface du volume intitulé *Virtutum encomia* : cf., *ibid.*, p. 232.

1. *Tumide*, dit Maittaire, peu favorable à cette traduction, ouvrage de la jeunesse de Henri Estienne.

2. Comme interprète français, nous n'avons plus rien qui nous permette de le juger. Néanmoins, la préface de la *Conformité* atteste effectivement qu'il avait « traduit en notre langue quelques passages des auteurs grecs. »

ne pourrions rien ajouter[1], va jusqu'à l'appeler « le traducteur par excellence. » Il est certain que son esprit vif et son goût délicat le rendaient aussi propre à bien sentir les beautés des anciens qu'à les reproduire avec bonheur.

Quand il ne joignait pas à leurs textes ses propres traductions, Henri Estienne retouchait du moins et améliorait celles qu'il jugeait à propos de réimprimer. On en citera pour preuve son édition de Thucydide. Bien qu'il eût été mis en latin par Laurent Valla et en français par le célèbre Seyssel[2], cet écrivain réclamait, pour la pureté et l'intelligence du texte, des corrections très-multipliées. Henri Estienne en prit courageusement l'initiative, et ses remarques éclaircirent en plusieurs endroits un sens qui était loin d'être fixé. A cette occasion, et en purgeant les versions précédentes des fautes grossières qu'elles contenaient, il déplore l'insuffisance des interprètes que les Grecs ont trouvés parmi nous, non sans faire toutefois une exception honorable en faveur de notre Amyot. On peut nommer, parmi les autres traductions que Henri Estienne a singulièrement amendées, celles de Xénophon, d'Appien et de Maxime de Tyr.

1. Voy. *de claris Interpretibus*, l. II, p. 160. — Suivant lui, H. Estienne sait à merveille exprimer non-seulement les paroles, mais le caractère d'esprit de ses originaux; il s'identifie avec eux, se pénètre de leurs pensées et les rend avec autant de perfection que d'élégance.

2. Il est vrai que Seyssel, suivant Henri Estienne, avait traduit sur le latin de Valla, ajoutant ses propres fautes à celles de son prédécesseur. Déjà l'inégalité de celui-ci était extrême; il mêlait de singulières traces d'ignorance et d'aberration à l'érudition et à la sagacité dont il fournissait des preuves réelles. Pour Seyssel, il se recommandait seulement par le mérite du style. Du Verdier l'a loué avec raison d'avoir été *l'un des premiers à illustrer notre langue.*

La littérature de Rome ne lui fut guère moins redevable que celle de la Grèce : car s'il ne donna en latin qu'un texte nouveau (ce fut un ouvrage de médecine), il en perfectionna une infinité d'autres. Un des écrivains dont mérita le mieux Henri Estienne, par les changements qu'il apporta à son texte et les explications dont il l'enrichit, fut Pline le naturaliste, celui de tous les classiques latins qui avait eu le plus à souffrir des ravages du temps et des dégradations de la barbarie : aussi Érasme, en le publiant (1525), n'avait-il pu remédier que très-imparfaitement aux altérations qui le surchargeaient[1]. La vivacité de son sens critique s'appliqua avec le même succès à Horace, qui, plus fréquemment reproduit qu'aucun ancien, avait été par cela même plus en butte à la témérité des conjectures; aux Lettres de Cicéron, à Virgile, Ovide, Tibulle, Properce, Martial, Varron, Tite-Live, Sénèque le philosophe, Pline le jeune, Pétrone, Aulu-Gelle et Macrobe, qu'il édita, la plupart à différentes reprises, avec un progrès heureux sur ses devanciers. Des comparaisons établies entre ces auteurs, et même entre les Latins et les Grecs, le conduisirent souvent à présenter des interprétations meilleures que par le passé ou à faire prévaloir des leçons plus irréprochables.

Il s'attacha surtout volontiers, par une judicieuse méthode, à comprendre, ou dans un seul volume ou dans le plus petit nombre de volumes possible, les écrivains que rapprochait le genre des sujets dont ils s'étaient occupés. Parmi ces collections utiles qu'il a l'un des premiers mises en usage, on remarque celles des historiens

1. « Sat norunt omnes [hunc] omnibus omnium conjecturis, tanquam communem scopum, misere fuisse expositum, » a dit H. Estienne : *Epistola de suæ typographiæ statu.*

et des orateurs, des panégyristes, des géographes de l'antiquité, des poëtes grecs[1] et des plus vieux poëtes latins[2]. Il a rassemblé pareillement en un corps d'ouvrage, et, pour retenir sa propre expression, sous un toit commun, ceux qui, dans les deux langues classiques, ont traité de l'art de guérir[3]. Déjà auparavant, en faisant paraître un dictionnaire médical que nous avons rappelé, où se trouvait l'explication de tous les mots employés par les Grecs, il avait favorisé les progrès de cette science, jusqu'alors presque exclusivement empirique : aussi n'a-t-elle pas cessé de le placer au rang des hommes qui lui ont été le plus utiles. Il ne fit pas moins pour celle du droit, par la collection grecque des lois impériales (1558), suivie, deux ans après, de la traduction latine qu'il en rédigea : en outre il avait songé à donner une édition complète du corps du droit civil; mais, arrêté par les difficultés de ce grand projet, il ne put qu'en préparer l'exécution. Par là Henri Estienne a lié son souvenir, d'une manière impérissable, aux principales branches des connaissances humaines. En même temps, il a partagé avec son père, dans d'autres publications plus modestes, l'honneur d'avoir rendu des

1. Cette collection in-f° a notamment beaucoup de prix : elle passe même pour le plus recherché des livres imprimés par les Estienne.

2. La Bibliothèque nationale possède de ce dernier recueil quatre exemplaires enrichis de notes manuscrites par Scaliger, Passerat, Huet, et Corbinelli, l'ami de M[me] de Sévigné. Les notes de Passerat sont surtout importantes et très-multipliées.

3. Medicæ artis principes, 1567 (Hippocrate et Galien sont exceptés, ayant été publiés à part) : cette collection précieuse et toujours estimée, qui renferme, avec la version latine que H. Estienne a donnée des auteurs grecs, plusieurs auteurs latins inédits, a été réimprimée à Paris, 1677, en 2 vol. in-f°.

services efficaces à l'instruction de la jeunesse[1]. Tel a été son recueil des harangues prises dans les historiens de l'antiquité[2], qu'il dédia en 1570 à Bellièvre, et qui, modifié par la suite ou plutôt abrégé, devait conserver sa place entre nos livres classiques. Tel fut encore l'ouvrage où, sous le nom d'*Epistolia*, il réunit des lettres, des dialogues, des discours et des poëmes de peu d'étendue, tirés d'auteurs latins et grecs (les passages empruntés à ceux-ci étaient accompagnés d'une traduction latine par Henri Estienne)[3]. Il avait en vue, disait-il, d'y offrir aux amis de l'étude un modèle de cette brièveté qui assaisonne d'un charme singulier toutes les productions de l'esprit. C'était une de ses pensées favorites, qu'il a répétée souvent et fort à propos pour son époque, s'il ne l'a pas toujours assez appliquée dans ses propres écrits.

N'eût-il donc que son titre d'éditeur auprès de la postérité, Henri Estienne mériterait d'elle à tout jamais un souvenir reconnaissant, pour avoir été l'un de ceux qui nous ont remis en possession de l'antiquité perdue. Mais, ici même, nous ne saurions séparer l'éditeur de l'auteur : car dans ces publications que nous venons d'énumérer, de piquantes dédicaces, des préfaces ri-

1. Parmi les œuvres de ce genre qui ont eu leur utilité et dont la publication a été due à Henri Estienne, on signalera celles du philologue italien Parrhasius (Parisio), 1567, mort depuis 1533. On rencontrera par la suite l'indication de plusieurs autres travaux semblables.

2. *Conciones ex historicis græcis et latinis.*

3. On remarquera qu'il avait donné place, dans cette compilation, à une satire de L'Hôpital, intitulée *Lis* (elle se trouve, dans les poésies de celui-ci, au commencement du IIe livre de ses *Épîtres*), comme à l'œuvre d'un ancien. On ne sera pas trop étonné de cette erreur : la couleur antique était assez naturelle aux hommes du XVIe siècle, pour rendre concevables ces sortes d'illusions, dont il y a eu plus d'un exemple.

ches d'idées et de verve, qui sont souvent d'importants morceaux de critique et où de gros livres ont trouvé leur germe, annoncent l'heureuse fécondité d'un esprit original, très-capable de compositions plus étendues. Qu'il suffise de mentionner, au nombre de ces morceaux rédigés en latin, un discours très-attachant, joint au Xénophon de 1561, « sur l'art d'unir, à l'exemple de ce guerrier philosophe, le goût des exercices de Mars à ceux des Muses; » un autre, qui précède les œuvres de Virgile (1575), « sur le choix qu'il faut faire des diverses leçons de ce poëte; » la préface du Nouveau Testament grec (in-12, 1576), qui roule « sur le style du Nouveau Testament » et que Niceron déclare excellente; un passage fort instructif, en tête des Lettres familières de Cicéron (1577), « sur les variétés de genre et de style qu'elles renferment; » une discussion ingénieuse, placée dans le Pline le jeune de 1581 et celui de 1591, « sur l'utilité et l'agrément des lettres, » etc. Remarquons, de plus, que ces travaux littéraires si distingués ne sont pas moins précieux, comme on l'a déjà dit, par les détails intimes qu'ils nous communiquent sur Henri Estienne; on peut ajouter par les renseignements qu'ils contiennent sur l'histoire et les hommes illustres de cette époque. C'est ainsi qu'il avertit, au début de son Isocrate, que l'étude de cet écrivain peut être très-profitable aux rois, surtout dans les circonstances critiques qui, de son temps, agitaient leurs États. Il en prend occasion de déplorer le sort de Henri IV, qu'il appelle l'Alexandre français, et qui, né sur les marches du trône, devait vivre, dit-il, plus en soldat qu'en monarque. A la faveur des ouvrages qu'il présente aux princes, il ne leur épargne pas du reste les sages conseils; et il ennoblit les rapports familiers qu'il eut avec eux, en leur parlant toujours le lan-

gage de la vérité. Adresse-t-il, par exemple, sa deuxième édition de Thucydide au comte palatin du Rhin Frédéric : il l'invite dans une épître préliminaire, empreinte de dignité et de franchise, à relire cet historien autant de fois que Démosthène l'avait transcrit de sa main : car il y trouvera tout ce qu'il lui sied de savoir pour bien gouverner, c'est-à-dire pour justifier l'autorité suprême en faisant le bonheur des hommes. Dans ces dédicaces se montre aussi l'amour de Henri Estienne pour sa patrie. En offrant, au fort de nos guerres civiles (1589), son Dicéarque au célèbre magistrat Brulart qui devint plus tard chancelier, il exprime l'espoir que ce sera pour lui une diversion aux chagrins dont les affaires publiques remplissent son cœur, et que ses yeux fatigués de l'aspect du pays déchiré se reposeront un moment sur cette lecture.

Le mérite d'une latinité parfaite relève, dans ces pièces, modèles de genre épistolaire et de discussion savante, la variété des matières : le style en est simple et clair, plein de rapidité, d'élégance et de finesse. Leur réunion formerait encore aujourd'hui un volume de choix, d'un grand prix pour les latinistes[1] : c'est un des titres les plus réels de notre auteur et l'un de ceux qui ont le moins vieilli. Mais, indépendamment de ces préfaces, combien d'autres livres de Henri Estienne, dont nous n'avons pas eu l'occasion de parler, méritent d'autant plus de nous occuper un instant, qu'ils sont en général devenus très-rares? Distinguons entre eux, pour les examiner tour à tour, ceux qui intéressent quelque point de notre littérature et de notre idiome,

1. En y joignant, si l'on voulait, la fleur des traités latins de Henri Estienne, il y aurait là un fort bon recueil à donner, et qui, nous le croyons, trouverait encore son public.

ceux qui se rapportent à l'étude du grec, enfin, ceux qui concernent la langue latine, demeurée au XVIe siècle le principal organe de la civilisation européenne.

A la première classe appartiennent, outre les remarquables travaux qui ont passé précédemment sous nos yeux, deux ouvrages qu'il nous reste à considérer ici, celui des *Proverbes épigrammatisés*, écrit en français, et un recueil latin d'observations sur notre langue.

Ce dernier livre est comme un appendice de Henri à la Grammaire française de son père, dont il avait donné jadis une traduction latine. Il parut en 1582 sous le nom d'*Hypomneses*[1]. C'est en le citant que l'abbé d'Olivet n'a pas craint d'appeler notre Estienne « le plus célèbre grammairien du XVIe siècle[2] : » grave témoignage qui indique assez le cas que l'on doit faire de cette œuvre. L'auteur, tout en voulant, comme il le déclare dans son titre, instruire ses compatriotes, avait spécialement pour but de rendre aux étrangers l'intelligence de notre langage plus abordable et son emploi plus facile. Ce qu'il leur recommande avant tout, c'est d'être fort attentifs à contracter une prononciation pure et régulière. Pour en amener l'usage, il passe en revue toutes les lettres, il en détermine la nature et le son d'après les places qu'elles tiennent et les mots qu'elles concourent à former. Il veut également qu'on se préoccupe de l'exactitude de l'orthographe, alors trop abandonnée aux

1. *Hypomneses de gallica lingua...*, in-8° : ὑπόμνησις, avertissement, mention, commémoration. On peut traduire *Mémoires* ou *Avis* sur la langue française. — Dans le même volume se trouve encore la traduction réimprimée de la Grammaire latine de Robert Estienne, et un traité latin de Mitelaire sur les mots français originaires de la langue hébraïque, auquel est jointe une préface de Henri.

2. *Prosodie françoise*, Paris, 1810, in-12, p. 15.

hasards du caprice individuel ; car, suivant sa remarque, les lettres que la voix ne fait point entendre n'en ont pas moins leur utilité, en ce qu'elles conservent la trace de l'origine des mots : c'est un cachet étymologique qui prévient la confusion des sens. Sur ce côté de son sujet, Henri Estienne s'arrête avec complaisance, et il arrive ainsi à parler des sources anciennes d'où est dérivé notre idiome. Là encore ses observations un peu minutieuses, ce que comportait et réclamait même l'époque où il écrivait, sont toutefois loin d'être dénuées d'intérêt. Il fait voir de combien de manières les termes se sont modifiés en nous venant des Grecs et des Latins, et il en déduit les différences caractéristiques qui séparent le génie de ces trois langues. Fidèle à son rôle de gardien du bon langage, il signale, en outre, et s'attache à corriger les fautes qui résultent des habitudes vicieuses : sa vigilance ne néglige aucun détail ; elle s'étend jusqu'aux altérations qu'une fausse quantité donnée aux syllabes pourrait introduire.

La préface de ce petit livre est surtout un excellent morceau de philologie, plein d'idées justes et même d'aperçus nouveaux. Elle roule en grande partie sur les variétés de l'ancien parler français, propres à chaque province[1] et qu'il compare aux dialectes de la Grèce. Symbole et lien de l'unité nationale, l'unité de notre idiome ne devait exister qu'au siècle suivant, grâce à la juridiction de l'Académie, et plus encore aux chefs-d'œuvre du règne de Louis XIV. Mais dès ce moment, avec tous les écrivains qui pressentaient et préparaient

1. Le comte de Maistre, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2e entret., signale encore ces dialectes « comme étant des mines presque intactes et dont il est possible de tirer de grandes richesses historiques et philosophiques. »

cette époque de maturité, Henri Estienne voulait que tous nos dialectes, combinant leurs ressources, vinssent se rassembler, en vassaux empressés, autour du plus parfait, celui de l'Ile de France, pour le fortifier et l'enrichir, destinés à former ainsi, par leur association volontaire, l'unique langue du pays. Après en avoir étudié, avec un grand soin de détails, tout le mécanisme, il observait judicieusement que si, à Paris, elle atteint son plus haut degré de pureté, elle n'est nulle part déshéritée d'avantages, chacune de nos contrées possédant ses idiotismes dont les défauts mêmes ne manquent pas d'un certain attrait. Ce sont de ces imperfections piquantes, de ces signes gracieux qui plaisent dans un beau visage: « Talia non tam vitia in oratione quam idem quod nævos in pulchra facie esse dico[1]. »

Comme il faisait appel aux termes significatifs de toutes les provinces, Henri Estienne s'est toujours montré curieux d'y recueillir les proverbes en vogue. C'est là un produit de notre sol dont il est singulièrement jaloux[2]. En cela, il partage le goût de son temps. On n'ignore point, en effet, combien la bonhomie de nos pères prisait ces formules de sagesse, que la familiarité pittoresque de l'expression contribue à graver dans la mémoire[3]. De là les très-nombreux recueils de ce genre

1. On se souvient d'Horace, *Sat.*, I, 6 :

. . . . . . . . . . . . . . Velut si
Egregio inspersos reprehendas corpore nævos.

2. Voy. à ce sujet l'introduction du *Livre des proverbes français* par M. Le Roux de Lincy : il y est particulièrement question de Henri Estienne aux p. XXXIV, LXIII et LXXIX.

3. « Cardan dit, en ses livres *de Sapientia*, que la sagesse et la prudence de chaque nation consiste en ses proverbes : » Naudé, *Mascurat*, p. 607.

que nous offre le XVI[e] siècle [1]; de là, notamment, le singulier succès des *Adages* d'Erasme, tant de fois réimprimés depuis l'an 1500, et accrus jusqu'à l'excès [2] : aussi Henri Estienne s'était-il proposé, ce qu'il n'a pas eu le loisir de faire, d'en donner une édition judicieusement réduite [3]. Epris de ces locutions caractéristiques où le bon sens public est si plaisamment résumé, il s'était plu d'ailleurs à en orner ses différents ouvrages, avant de leur consacrer un traité spécial [4] vers la fin de sa carrière.

Si, au point de vue moral, les proverbes ont beaucoup d'importance en nous découvrant les instincts, les prédilections et les habitudes d'un peuple, ils n'en ont pas moins au point de vue philologique et littéraire, puisqu'avec la personnification intime de son esprit, ils offrent en abrégé les tours propres et la physionomie véri-

1. Voy. particulièrement Ant. de Baïf, qui a écrit, en vers français, ses *Mimes*, *enseignements* et *dits moraux*; Ét. Pasquier, dans son VIII[e] livre des *Recherches*, « travail important, dit M. Le Roux de Lincy de ce livre, rempli de science et qui a servi de base à tous les ouvrages qui ont été composés sur le même sujet. » — Auparavant, Charles de Bovelles avait publié trois livres sur les proverbes, « Proverbiorum vulgarium libri tres, » Paris, 1531, in-8°; Polydore Virgile en avait également traité. L'exemple de ces recueils remontait d'ailleurs très-haut, s'il est vrai, comme l'a dit Synésius, qu'Aristote ait lui-même formé une collection de proverbes.

2. Les *Adages*, qui étaient au nombre d'environ huit cents dans la première édition, dépassèrent, dans les dernières, le chiffre de quatre mille.

3. Précédemment il avait réimprimé cet ouvrage avec des notes qui ont été reproduites par Jean Leclerc dans sa belle édition des *Adages*.

4. *Les Prémices ou le premier livre des proverbes épigrammatisés, ou des épigrammes proverbialisées* (1594) : ce petit livre est d'une rareté extrême.

table de son langage[1]. Hardiesse de figures, originalité de pensées, et mots saisis au passage, tout s'y recommande à l'attention de l'érudit philosophe. Ces expressions durables, créées par l'imagination populaire pour rendre ce qui l'a vivement frappée, ces types de brièveté, de justesse et de force font une partie très-réelle de la richesse d'un idiome. Comme grammairien et comme philologue curieux, Henri Estienne devait donc naturellement se préoccuper de ces formes indigènes où notre vieille langue en particulier se distingue par tant de concision et de relief.

Dès l'année 1558, il avait annoncé dans l'une de ses préfaces que, son *Trésor* grec achevé, il donnerait au public une collection de proverbes pour déployer tout ce qu'à cet égard nous possédions de ressources. Ses conversations avec Henri III le rappelèrent à cette pensée : néanmoins, quoique pressé par lui de la réaliser, il n'entreprit de le faire qu'assez longtemps après la mort de ce prince. Encore s'est-il arrêté presque au début de sa tâche. Il s'était proposé de partager cette matière en plusieurs livres : mais il n'en a paru qu'un seul, où les vers sont mêlés à la prose. Après *les Épigrammes* viennent en effet des *Avertissements,* assez longuement développés, qui les commentent. Apophthegmes, dictons, sentences, figurent avec un peu de confusion dans ce recueil. La source où il comptait puiser avec le plus d'abondance était celle de nos vieux romans, qu'il avait plus étudiés qu'aucun homme de son siècle ; et non content d'en tirer une foule de proverbes, « espèces de rabbins, nous dit-il, pour la connaissance de plusieurs choses qui appartiennent à notre langage, » il devait nous éclairer

1. Voy. M. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, p. 130.

sur leur origine, leur usage et leur vraie signification. Le premier livre, rédigé à la hâte, ne contient d'ailleurs que des adages relatifs à Dieu et empruntés, pour la plupart, au texte de la Bible.

Un livre d'un descendant de la famille des Estienne semble indiquer que le goût des recherches sur les locutions proverbiales fut héréditaire dans cette maison : c'est l'*Art de faire les devises*, qui eut pour auteur, au milieu du siècle suivant[1], un Henri Estienne, écuyer, sieur des Fossés, interprète du roi pour les langues grecque et latine[2]. Celui-ci, démentant un peu la fierté de son illustre race, dans une épître obséquieuse par laquelle il dédie son œuvre au cardinal Mazarin, félicite « le plus grand homme de l'Italie d'avoir bien voulu se faire français pour employer la puissance de son esprit au bien de la France. » Il nous apprend ensuite qu'il a longtemps servi; mais que « l'exercice des armes n'a pu le divertir de cette noble occupation, » cultivée par lui dès sa première jeunesse, et dont il doit le goût, ajoute-t-il, aux leçons de son oncle Robert Estienne. En réalité, il traite dans son ouvrage, que recommande la curiosité du savoir plutôt que l'élégance de la forme littéraire, des emblèmes, énigmes, armes, blasons, proverbes, chiffres, rébus, enfin des rencontres et mots plaisants.

Revenons à notre Henri Estienne : il s'agit mainte-

1. 1645, Paris, Jean Paslé, in-8°.

2. Cet Henri, IV[e] du nom, fils de Henri III et petit-fils de Robert II, épousa une fille d'Isaac Casaubon. Il fut en outre auteur de devises et éloges en l'honneur de Louis XIII, qui font partie du grand volume des *Triomphes* de ce prince, publié en 1649. Quant à son titre d'écuyer, il provenait de ce que son aïeul (Robert II) avait été en effet anobli par le roi Charles IX; et, pour la terre des Fossés, c'était une propriété de cette famille (elle est voisine de Dammartin, Seine-et-Marne), dont plusieurs de ses membres ont porté le nom.

nant de ceux de ses travaux qui se rapportent plus spécialement à la langue et à la littérature grecques. Nous connaissons le plus piquant, c'est-à-dire le traité de la *Conformité du français avec le grec*, et le plus grand de tous, qui est le *Trésor* : les autres, d'une étendue peu considérable, méritent cependant une mention à cause de l'érudition sûre et ingénieuse qu'ils renferment. Outre des dialogues grecs qu'il composa[1], dans le genre des colloques latins d'Érasme, pour inspirer le goût de converser en grec à la jeunesse, qui répondit peu à cet appel, on remarquera de lui une dissertation curieuse sur l'imitation que Sophocle a faite d'Homère (1568), et sept *diatribes* ou exercices sur Isocrate, qu'il joignit à son édition de cet auteur en 1593[2]. Mais deux autres productions de Henri Estienne eurent une influence plus directe et plus efficace que ces derniers opuscules sur les progrès du grec dans les écoles de son temps : ce furent les *Paralipomènes*, espèce de supplément aux grammaires qui traitaient de cette langue (1581), et un double dialogue sur la manière de l'étudier aussi bien que sur les maîtres qui l'enseignaient (1587).

Par ces publications, qui se rapprochent en plusieurs points de quelques-unes de celles de Budé, et particulièrement du livre où celui-ci entreprit de tracer un plan de réforme classique[3], Henri Estienne s'associa, avons-nous dit, à l'œuvre salutaire de son père; il inaugura, avec lui, le règne des saines méthodes d'éducation qui

1. Ce n'était qu'un spécimen, 1564 : dédié à H. de Mesmes.

2. L'une de ces études, où il est parlé d'Harpocration, a été reproduite par Jacques Gronovius dans l'édition qu'il a donnée de ce grammairien à Leyde.

3. De Studio litterarum recte et commode instituendo (de 1522 à 1527).

réparèrent la supériorité du siècle suivant. Les *Paralipomènes*[1] sont une exposition judicieuse de ses doctrines grammaticales, où se conservent les excellentes traditions de l'enseignement des Lascaris, des Danès et des Turnèbe : héritage que, comme il l'atteste, il légua au savant Frédéric Sylburg qu'il s'applaudit ici même[2] d'avoir eu pour élève, et qui de son côté se félicita plus d'une fois d'avoir rencontré un tel maître. Des remarques sur les systèmes adoptés par les grammairiens ses prédécesseurs ajoutent à l'utilité de ce travail. Quant aux deux dialogues cités[3], l'un indique la voie la meilleure a suivre dans la carrière des études grecques; l'autre signale les écueils à éviter. Henri, moins préoccupé de la théorie que de la pratique, veut, ainsi qu'il l'annonce dans le premier, que franchissant vite les éléments et les livres qui initient à leur connaissance, l'on arrive promptement à la lecture des écrivains originaux; il abrége le chemin sans préjudice pour la sûreté de la marche. Beaucoup de détails d'une application usuelle, de procédés d'un perfectionnement simple et ingénieux, remplissent ce dialogue. Le second, qui se rattache étroitement aux *Paralipomènes* et en est comme une suite naturelle, nous avertit des guides infidèles dont il faut se garder. Tous ceux qui, chez les anciens et chez les modernes, ont écrit sur la grammaire grecque (il prend de là occasion d'en discuter les points importants), sont passés en revue par Estienne. Il en loue quelques-uns et censure le plus grand nombre. A ses appréciations éclairées se mêlent de sages conseils sur la manière

1. Paralipomena grammaticarum græcæ linguæ institutionum, in-8°.

2. *Paralipom.*, Admonitio, p. 6.

3. Dialogus de bene instituendis græcæ linguæ studiis; ejusdem alius Dialogus de parum fidis græcæ linguæ magistris, in-4°.

d'user de leurs livres : la justesse du goût ne le cède jamais chez l'auteur à la profondeur de l'érudition.

On attribue en outre à Henri Estienne un traité sur la prononciation du grec[1], où sont combattues quelques opinions précédemment autorisées par Érasme[2]. Mais ce morceau qui n'a été mis qu'assez tard sous son nom[3], a d'abord été placé, et avec assez de vraisemblance, sous celui de Pierre Gaultier (Gualterus)[4], savant aussi recommandable par sa vertu que par son érudition clas-

1. Voici le titre primitif de ce traité qui parut en 1580 : « Apologeticum pro vetere linguæ græcæ pronuntiatione, ex hodierna cacophonia in priscam euphoniam facile vindicanda, » Parisiis, J. Poupy, in-8°. Le même traité a reparu en 1587, avec un titre ainsi modifié : « Philopappus Huralt. Hospitaliorum fratrum, seu Apologeticum..., » le reste comme auparavant; Basileæ, petit in-8°. Dans le recueil suivant, imprimé la même année par Henri Estienne, on lit sur le frontispice : « De germana (vera) Pronuntiatione græcæ linguæ Commentarii Theodori Bezæ, Jacobi Ceratini, Adolphi Mekerchi Brugensis, Michaelis Hospitalii ; et de recta pronuntiatione linguæ latinæ J. Lipsii Dialogus, » in-8°. — Le traité ci-dessus indiqué est celui qui est donné sous le nom de Michel de L'Hôpital (sans doute Michel Hurault de l'Hôpital, seigneur du Fay, petit-fils du chancelier, le même qui a fait imprimer les Poésies de son aïeul et que l'on a regardé comme l'auteur d'un morceau éloquent et patriotique, intitulé l'*Anti-Espagnol*). Enfin il a été placé sous celui de Henri Estienne lui-même dans le recueil d'Havercamp, qui a reproduit exactement la publication précédente, en l'intitulant : « Sylloge scriptorum qui de linguæ græcæ vera et recta pronuntiatione Commentarios reliquerunt, videlicet Adolphi Mekerchi, Theodori Bezæ, Jacobi Cerratini et *Henrici Stephani...* », Lugduni Batavorum, 1736, in-8°.

2. Voy. son Dialogue sur la vraie prononciation du latin et du grec, 1528 : il y veut, entre autres choses, que l'êta se prononce comme on l'écrit, ce qui se fait dans nos écoles; mais par la suite il revint de cette idée.

3. C.-à-d. dans le liv. cité, *Sylloge scriptorum qui de linguæ græcæ, etc.*, p. 377-476.

4. Voy. le « Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi, » t. Ier : *Grammairiens*.

sique[1], qui, né en 1516 et mort en 1597, fut chargé par L'Hôpital de présider à l'éducation de ses petits-enfants. Il a paru depuis comme l'œuvre d'un ou même de plusieurs petits-fils de L'Hôpital : ce qu'il n'est pas difficile d'expliquer. Le véritable auteur, par un de ces déguisements fort goûtés au XVIe siècle, a voulu en effet donner à son travail la recommandation d'un noble souvenir, en supposant que des petits-fils du vertueux chancelier, qui termina sa vie en 1573, avaient écrit ce morceau, pour l'adresser à leur grand-père[2]. C'est ce qu'annonce la préface, datée de Vignay en 1578, où l'un des petits-fils que l'on fait parler s'excuse de la publication d'une œuvre, si peu importante suivant lui, qu'il n'a rédigée quelques années auparavant, que pour satisfaire la curiosité et sur la demande de Michel de l'Hôpital à qui elle est dédiée. A ce sujet il s'honore de rappeler l'illustration répandue sur le nom qu'il porte par ce grand homme, la gloire de sa patrie comme de sa maison, dont il affirme que les lettres ne laisseront jamais périr la mémoire. Au début même du traité, pour justifier l'intérêt que le chancelier prenait à ces questions de grammaire et de langue, il cite beaucoup de personnages fameux qui ont mêlé le goût des lettres au soin des affaires publiques, en premier lieu César, qui trouva assez de loisir, dans le passage des Alpes, pour composer deux livres sur l'*Analogie*. Il aborde ensuite la

1. On le connaît également sous le nom de Chabot qui était celui de sa mère. Son principal ouvrage fut un commentaire sur Horace. La Biographie universelle ne dit rien du *Philopappus* dans l'article qu'elle lui a consacré.

2. De là le nom, plus haut cité, de *Philopappus* (ami de l'aïeul) qui désigne généralement ce travail. — Le chancelier de L'Hôpital n'avait conservé qu'une fille : elle épousa Hurault de Bélesbat et lui donna plusieurs enfants.

réforme de la prononciation vicieuse de son temps, en se reportant à l'ancienne, qu'il dit être la véritable et dont il fait l'apologie. Cet ouvrage est d'ailleurs fort savant et très-bien écrit en latin; mais rien n'atteste, en apparence du moins, qu'il soit effectivement de H. Estienne, ou même qu'il y ait eu quelque part. Celui-ci y est cité seulement pour l'interprétation d'une phrase de Plutarque, tirée « e castigata Henrici Stephani interpretatione. » A la fin, le petit-fils de l'Hôpital remercie encore son aïeul et son père de l'excellente éducation qu'il leur a due, et dont ce travail semble porter le témoignage.

Une dissertation critique, qui appartient plus certainement à Henri Estienne, roule sur la *Morale* d'Aristote: l'auteur y examine quelle différence sépare la morale du Lycée de celle de l'histoire et de la poésie[1]. Suivant lui, le philosophe, déployant la nature sublime des vertus, a montré quel degré d'élévation elles pouvaient et devaient même atteindre, tandis que les poëtes et surtout les historiens, plus étroitement resserrés par la réalité, ont dû se borner à faire voir dans quelle mesure la perfection de ces vertus était compatible avec la faiblesse humaine. C'est là une de ces questions abstraites et subtiles, qui rappellent les exercices scolastiques si en faveur dans le moyen âge et dont la vogue n'avait pas encore cessé : mais, à cette argumentation métaphysique, se joint une autre partie qui se rapporte mieux aux recherches habituelles de H. Estienne; c'est l'examen de beaucoup de variantes proposées pour le texte de l'écrivain grec, la discussion des sens adoptés sur divers

1. De aristotelicæ ethices ab historica et poetica ethice Differentia, 1590 : cet ouvrage est placé à la fin du volume de *Musa monitrix*.

assages par les commentateurs et les traducteurs, enfin a substitution de nouvelles explications à d'anciennes u'il croit moins fidèles. Des digressions politiques, à et là répandues dans l'œuvre qu'elles marquent d'un achet contemporain, annoncent en outre combien I. Estienne se préoccupe du bonheur du peuple : ce ont des avis adressés aux princes, dont les vices et les ertus sont pour lui l'objet d'une étude particulière ; ar il ne tend à rien moins en ce moment, plusieurs de es travaux l'attestent, qu'à régler et modérer par le ontre-poids de sages conseils l'action du souverain ouvoir.

Quelques autres ouvrages de Henri Estienne intéresent à la fois les deux littératures classiques : tels sont opuscule où il dénote les emprunts vicieux que l'on fait u grec dans certaines locutions latines (1563)[1], la issertation sur les anciens critiques grecs et latins, déiée au célèbre ambassadeur Philippe de Canaye (1587)[2], t principalement les *Schediasmates*, ample collection le morceaux ébauchés, comme l'indique ce nom[3], ou lutôt d'observations de tout genre rassemblées à la âte, dont la science philologique peut encore aujour-l'hui tirer de précieux secours[4].

1. De Abusu linguæ græcæ in quibusdam vocibus quas latina isurpat, in-8°.

2. De Criticis veteribus græcis et latinis..., in-4°. Ce morceau tendu (304 pag.) roule sur des discussions de textes et des correc-ions proposées.

3. Σχεδίασμα, ouvrage fait à la hâte; αὐτοσχεδίασμα, impro-isation. Dans la préface, H. Estienne explique les motifs qui lui ont fait choisir cette dénomination pour son livre : c'est qu'il ne onde sur lui aucune prétention. Sa modestie demande même pardon au lecteur de lui présenter si peu : « Tantum a fastu abest ut etiam veniam ab illo precetur. »

4. Schediasmatum variorum, id est observationum, emenda-ionum. ., libri, in-8°.

Les mélanges que nous venons de citer méritent en effet l'estime qui leur a toujours été accordée : ils témoignent, au plus haut degré, des vastes connaissances de H. Estienne, de sa pénétration et de sa sûreté d'esprit, en un mot de sa divination merveilleuse de l'antiquité ; et ce n'est là néanmoins, ainsi qu'il nous l'apprend, que le résultat de ses heures de loisir, pendant les trois premiers mois de 1578 et trois autres mois de 1589. Ils forment six livres, distingués entre eux par les noms de la moitié des mois de l'année[1], et que l'auteur avait l'intention de porter à douze par un complément naturel; mais cette suite a manqué, comme il est arrivé à la plupart de ses travaux. Dans ces improvisations, fruit de l'étude personnelle qui le délassait de ses labeurs journaliers, il déposait les idées que lui suggérait la lecture des écrivains classiques; il s'y appliquait à discuter et à résoudre leurs difficultés, à fixer les passages indécis de leurs textes et à éclaircir ceux dont l'interprétation était demeurée obscure. En songeant combien l'or de la littérature ancienne avait encore besoin d'être dégagé des scories qui s'y mêlaient, on comprendra la vogue singulière que quelques-unes de ces publications modestes dûrent à leur utilité même. Les *Variæ lectiones* de Juste Lipse[2], les *Adversaria* d'Adrien Turnèbe, productions si célèbres et si admirées au XVI^e siècle, n'étaient autre chose que des remarques détachées sur les écrivains de la Grèce et de

1. La partie ajoutée en 1589 est la plus rare : la Bibliothèque nationale ne la possède point. Heureusement elle a été, aussi bien que la première, insérée par Gruter dans le Supplément du t. V[e] de son *Lampas* ou *Thesaurus criticus*, Francofurti, 1607, in-8°.

2. On a vu plus haut, p. 59, que Victorius avait été aussi l'auteur d'un ouvrage qui portait ce même titre.

Rome, des épurations de leurs œuvres et des commentaires sur ce que leur sens offrait de contestable. Explications, variantes, leçons proposées, thèses érudites, c'est aussi ce que présente la compilation analogue de Henri Estienne. On y trouve des notes sur plus de quarante volumes latins ou grecs, extraits, comparés, rectifiés au besoin. Beaucoup de ses observations ont été mises à profit dans des éditions postérieures : car, selon le témoignage que lui a rendu André Schott[1], il a su, par la justesse de sa critique, délier avec bonheur, dans cet ouvrage, les nœuds les plus compliqués. Mais tel n'en est pas pour nous tout le mérite et tout le prix. Grâce aux digressions que Henri Estienne ne s'interdit pas, il y a donné place à une foule d'anecdotes et de petits faits qui lui prêtent souvent l'intérêt d'une chronique littéraire. Là figurent les noms de plusieurs des hommes illustres du XVI^e^ siècle; là on recueille sur eux l'opinion d'un juge éclairé. S'agit-il par exemple de Muret et d'Érasme, alors rivaux et inquiets par ce motif de leur gloire mutuelle? En blâmant le premier de quelques vives attaques dirigées contre le second au sujet de ses *Adages,* il fait, non sans raison et d'accord avec la postérité, remarquer à quel point celui-ci l'emporte sur l'autre par l'étendue des idées, l'éclat de l'imagination et la force du génie[2].

Ces travaux de Henri Estienne nous servent naturellement de transition, par leur double objet, à ceux où il a spécialement traité de la langue et de la littérature latines. Le nombre et l'importance de ces derniers est considérable. Il a été question plus haut de la sympathie reconnaissante qu'il ne cessa de ressentir à l'égard

1. Præfatio in Lysiam (1615).
2. IV, 17.

d'Horace, pour avoir, disait-il[1], « commencé à apprendre chez lui ce qu'il savait de latin : » il lui avait consacré neuf exercices ou *diatribes*. On a vu aussi que quelques-unes de ses publications avaient secondé les développements de l'étude du droit[2]. Sur cette branche de la littérature, si cultivée chez les Romains, nous avons encore de lui un livre très-érudit où, remontant aux sources mêmes du droit civil, il montre les canaux par lesquels il est arrivé jusqu'à nous[3]. Son système, dont la hardiesse peut certainement trouver des contradicteurs, repose du moins sur une argumentation assez forte et même assez plausible. Suivant lui, les lois de Moïse ont donné naissance à la plupart des lois de l'Égypte ; et celles-ci ont été empruntées par les Grecs, d'où elles sont venues aux Romains, qui nous les ont ensuite léguées : en sorte qu'il faut aller chercher dans la législation primitive de Moïse, inspirée de Dieu, le principe et la filiation des codes que les nations civilisées se sont transmis tour à tour. Le parallèle prolongé des lois romaines avec les lois de Moïse forme donc la plus grande partie et le point dominant de ce livre, fort bien écrit en latin.

Une production d'un genre moins sérieux, que recommandent la finesse de l'esprit critique et un rare degré d'élégance littéraire, attesta, en 1585, la variété des aptitudes et des talents de H. Estienne. Cette année même, il avait édité Aulu-Gelle[4], mais Carrion, qui s'était chargé de l'annoter, n'ayant pas terminé à

1. *Conformité du langage françois avec le grec*, p. 39, 2e édit.

2. Un autre Henri Estienne écrivit, vers la même époque, sur des matières de jurisprudence ; mais, natif de Breslaw, il n'appartenait point à la famille de notre auteur.

3. *Juris civilis fontes et rivi* ; 1580, in-8°.

4. Scévole de Sainte-Marthe a dit, au sujet de cette édition,

emps son travail, les *Nuits Attiques* avaient dû pa-
aître sans le complément d'un commentaire attendu[1].
Ce fut pour le remplacer que Henri publia ses *Nuits Parisiennes*[2], dont le sujet est l'appréciation de cet ouvrage et de son auteur. Il y fait connaître le premier avec beaucoup de détails; il défend le second, en éditeur dévoué, contre les attaques de la critique. La principale qui eût été dirigée contre la réputation d'Aulu-Gelle, était celle de l'Espagnol Vivès, habile humaniste, mais fort passionné, qui prétendait le punir d'avoir censuré avec amertume le philosophe Sénèque[3]. La satire où il se livrait à ces représailles ayant été remise par le célèbre Pasquier entre les mains d'Estienne, celui-ci avait aussitôt entrepris de la réfuter. Le titre de son œuvre, dédiée au premier président Achille de Harlay, annonce qu'elle a été composée à Paris. L'intérêt qu'elle présente fait regretter la suite qui avait été promise et qui n'a pas été donnée.

En soutenant le parti d'Aulu-Gelle contre Vivès, Henri Estienne n'entendait pas toutefois souscrire au rigoureux jugement porté contre Sénèque. Il se montra, au contraire, zélé à le défendre un an après, en combattant tous ses détracteurs : au nombre de ceux-ci a figuré Caligula[4]. Frappé des séduisantes qualités de ce

liv. II de ses Épigrammes :

*In Gellii Noctes Atticas : ad H. Stephanum:*

Quis Stephanum esse neget Phœbi de semine cretum?
Obscuris affert noctibus ille diem.

1. Ces notes furent ensuite publiées à part : voy., sur elles, de Thou, *de Vita sua*, lib. III.

2. Noctes aliquot Parisinæ, Atticis A. Gellii Noctibus seu Vigiliis invigilatæ, in-8°.

3. *Noct. Att.*, XII, 2.

4. Voy. sa vie par Suétone, ch. LIII.

brillant écrivain, vrai penseur moderne entre les anciens, Henri, dans une Préparation à la lecture de ses ouvrages[1], qui n'est pas autre chose qu'une apologie, a pour but d'infirmer les reproches dont le judicieux Quintilien lui-même s'est rendu l'interprète. Il fait une revue rapide des productions de Sénèque, et s'attache à relever les talents supérieurs qui le placent au premier rang des écrivains[2]. Par d'intelligentes corrections qu'il proposa, de plus, dans quelques lettres critiques[3], il devait contribuer à épurer son texte, précédemment travaillé par Muret et par Érasme, aussi bien qu'à en fixer le sens. C'était l'annonce d'une édition complète des œuvres du philosophe de Cordoue : travail qu'il avait projeté, mais qu'il n'eut pas le temps d'accomplir.

Ce penchant avoué de Henri Estienne, mais qui n'allait pas néanmoins jusqu'à l'aveugler sur les imperfec-

1. Ad Senecæ lectionem Proodopœia..., in-8°.

2. Sénèque a compté de tout temps des partisans très-décidés et de très-violents adversaires : parmi les premiers on peut citer Montaigne (voy. les *Essais*, II, 32). Le goût de Montaigne pour Sénèque se retrouve chez Malherbe, qui lui a emprunté beaucoup de pensées dans ses premières poésies (voy. notamment son *Bouquet des fleurs de Sénèque*); et ce goût a été général chez les écrivains de la seconde moitié du XVI[e] siècle. M. Nisard a indiqué les principales causes de ce fait littéraire dans son *Histoire de la Littérature française :* I, ch. VI, § 5. On consultera encore avec fruit, sur Sénèque, Balzac, dans une de ses *Dissertations politiques*, la V[e], et particulièrement le comte de Maistre, IX[e] entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, où il est justement apprécié. On sait que Diderot a fait, dans sa Vie de Senèque, un éloge outré de ce philosophe, que Dryden et La Harpe, entre autres, ont trop déprécié.

3. Epistolæ ad Jacob. Dalechampium, partim diorthotikæ quorumdam Senecæ locorum, partim etiam in quosdam exetastikæ : œuvre qui fait suite à la précédente. — Pour les mots barbares de ce titre on renverra volontiers H. Estienne à son traité, *de Abusu linguæ græcæ*, dont nous avons parlé plus haut.

ions de Sénèque et sur les dangers de son imitation trop xclusive, mérite d'être remarqué dans un si bon conaisseur, à l'époque principalement où une admiration anatique pour Cicéron érigeait les œuvres de cet oraeur en modèle unique du langage latin. Cet engouenent datait de loin, et déjà Érasme s'en était raillé avec me grande supériorité de raison. L'objet de son *Cicéonien,* dont l'apparition fit tant de bruit[1], était de éfuter la secte de ces enthousiastes, très-nombreux en talie, qui, renfermant dans ce seul écrivain toute la rihesse de l'idiome et l'idée de la perfection absolue, rescrivaient que l'on se bornât à l'étudier et à l'imiter. 'ar là ils substituaient le culte étroit de la forme au écond exercice de la pensée ; ils allaient jusqu'à oublier e respect que commandait la religion, en transportant lans le domaine de la foi chrétienne des expressions mpruntées au paganisme[2]. Cette superstition philoloique devait choquer le goût de Henri Estienne, ennemi le tous les excès, qui voulait la liberté dans le style t n'excluait que la licence. Dès sa jeunesse, il avait lécoché contre les cicéroniens, qualifiés par lui de trouieau d'esclaves, plus d'un trait satirique[3] : mais trois

1. 1528 : *Ciceronianus, sive de optimo Genere dicendi :* voy. ur ce livre la *Vie d'Érasme* par de Burigny, t. I^er^, p. 551 et suiv.; Iallam, *Littérature de l'Europe*, t. I^er^, p. 327. Cons. notamnent au sujet de la querelle qui s'éleva, dans le XVI^e^ siècle, sur a mesure et le genre de l'estime due à Cicéron, les *Mémoires de 'Acad. des inscript.*, t. XXVII, p. 195; et M. Charpentier, *Histoire de la Renaissance*, t. II, ch. V. Il faut rappeler encore me œuvre du malheureux Dolet, qui fut distingué aussi comme mprimeur et comme auteur : « Dialogus de imitatione ciceroniana, dversus Erasmum ; » Lyon, 1535, in-4°.

2. Voy. les *Dialogues du françois italianisé*, p. 452.

3. Il les appelle, en jouant sur leur nom, cicéronicoles, cicéronipètes, cicéronitribes, etc. : préface du *Lexicon Ciceronianum* (1557). On remarquera cette exclamation, qui résume sa

ouvrages de son âge mûr eurent particulièrement pour objet de combattre et de décréditer leur travers. Cette trilogie, qui parut en trois années consécutives, se compose du traité *de Latinitate falso suspecta* (1576), du *Pseudo-Cicero* (1577) et du *Nizoliodiduscalus* (1578).

Le premier de ces livres est une Requête (*Expostulatio*) en faveur d'un bon nombre de termes et de tours d'une latinité excellente, que l'intolérance des érudits avait frappés de proscription. L'auteur se plaît à rassembler sous nos yeux des locutions que leur physionomie française porterait à rejeter tout d'abord, bien que leur emploi soit, comme il le prouve, justifié par les autorités les plus sûres[1]. Mais sa prétention ne se borne pas à établir cette simple thèse grammaticale. En condamnant, avec les vains scrupules et les dégoûts capricieux, la recherche des fausses élégances, il s'attaque directement à ces puristes, qui, s'embarrassant d'entraves inutiles, se faisaient une langue de convention dont ils multipliaient à l'envi les difficultés et resserraient sans cesse l'étendue. A la différence de ces esprits stériles, il enseigne à se préoccuper de la pensée bien plus que de l'expression; il réclame pour l'écrivain une indépendance, une aisance de mouvement qui peut seule permettre à son imagination d'être féconde : car, suivant lui, la pénurie des idées est la conséquence infaillible de la pénurie des tours et des mots. Telle est, au fond, l'importante question agitée dans ce débat philologique.

L'œuvre de Henri Estienne n'en affecte pas, pour cela,

pensée : « O fœdissimam, sub tam præpostere religiosa ciceronicolarum natione, linguæ latinæ servitutem ! »

1. Cet ouvrage, par les analogies frappantes qu'il présente entre les deux langues, pourrait aussi être appelé un traité de la Conformité du français avec le latin.

une allure plus ambitieuse. Sa Requête pour la latinité faussement suspecte renferme huit chapitres, subdivisés eux-mêmes en sections; et il y passe successivement en revue les différentes parties du discours. En commençant, il repousse loin de lui ce soupçon, que fils de Robert, l'auteur du Trésor latin, il veuille, au mépris des devoirs que ce nom lui impose, ouvrir la porte à la barbarie et favoriser l'altération du bon langage. Il aspire, au contraire, à le maintenir dans son intégrité en le protégeant contre ceux dont la délicatesse outrée le dénature et le corrompt. Par ce motif-là même, il se gardera bien de raffiner, comme eux, sur Térence, sur Lucrèce, sur César. Au lieu de réprouver les prétendus gallicismes dont ces écrivains n'ont pas fait difficulté de se servir, il se bornera à éviter les formes qui choquent le génie de leur idiome.

Des observations fines de grammaire et de langue, des recherches curieuses d'étymologies, des détails d'une variété imprévue, donnent à ce traité de philologie un intérêt que son titre ne semblerait pas promettre. C'est, en outre, de tous les opuscules latins de Henri Estienne, celui où sa plume habile court avec le plus de légèreté et de grâce, où il y a le plus de véritable atticisme. Beaucoup ont écrit depuis sur cette matière[1], et en mettant fort à contribution ce travail; mais, le premier en date, il est aussi demeuré tel par le mérite. Le sujet a pu être creusé davantage : il n'a jamais été touché d'une main aussi délicate. On peut dire que l'auteur a

1. On citera notamment Jean Vorst, natif du duché de Holstein, sur lequel on peut voir Thomæ Crenii *Commentationes philol. et hist.*, Amstelodami, 1711, p. 72 : « Emisit non sine successu Joh. Vorstius duos in publicum libros, alterum de Latinitate falso suspecta, alterum de Latinitate merito suspecta, etc. » (1665 et 1669).

joint la pratique au précepte, en donnant un modèle de ce style, qui, n'appartenant à aucune école exclusive, n'emprunte ses mots à aucun ancien de préférence aux autres, mais se contente de les puiser dans le vocabulaire de la langue mûrie par le temps, et cherche surtout ceux qui conviennent le mieux à l'expression de la pensée. C'est avec autant de facilité que de finesse qu'il manie le souple et abondant idiome des Romains; et, à voir sa diction dégagée et rapide, simple et élégante, on reconnaît qu'il a tout d'abord suivi le conseil renfermé dans ce vers, adressé par lui à la foule de ses trop timides adversaires :

Eia, metum et linguam solve : latinus eris.

Une courte dissertation, placée à la suite de ce traité et qui le complète, roule sur la latinité de Plaute : c'est, en d'autres termes, un exercice préparatoire à la lecture de cet auteur[1]. Là, prenant sa cause en main, Henri Estienne s'élève contre les dédains de certains érudits du XVIe siècle, qui s'autorisaient des préventions d'Horace pour le rejeter comme entaché de rouille et « usant du langage de la mère d'Évandre. » A ces répulsions peu motivées il oppose l'admiration de beaucoup d'illustres Romains et notamment celle de Cicéron. Il s'attache à montrer que Térence, dont le style est réputé classique, appartient à l'école de Plaute et a parlé presque absolument la même langue que lui. Dans ce dernier il loue, outre la force comique et une certaine saveur indigène, la riche variété des formes, très-propre à remédier, observe-t-il, à la disette des latinistes modernes[2].

1. *De Plauti latinitate dissertatio et ad lectionem illius progymnasma.*

2. De là le lien qui unit ce traité au précédent : « Cum Plautum scriptorem esse talem scirem, ut præ quovis alio copiosos ex

*i.*

'il est peu circonspect dans ses plaisanteries, elles n'ont u moins rien de plus choquant que celles d'Aristo-hane, qui n'offensaient pas les oreilles si délicates des ıthéniens. Deux motifs l'intéressent, quant à lui, à la éputation de ce poëte : l'un est le souvenir de son père, ui avait pour Plaute une prédilection marquée; l'autre st le caractère de sa diction, où de fréquents idiotismes ffrent une affinité singulière avec le français. Les ltérations qu'ont subies ses pièces expliquent d'ailleurs, n partie, les jugements sévères dont il a été l'objet. 'elle a été la négligence de ses éditeurs, que souvent ıne ponctuation vicieuse a défiguré le sens de ses pen-ées, et que des paroles placées dans la bouche d'un in-erlocuteur ont été mal à propos attribuées à un autre. Ienri Estienne, en citant des passages corrompus qu'il 'efforce de restituer, donne, pour le texte de cet écri-'ain, le signal d'une révision nécessaire; et il constate, ıvec la sûreté de son coup d'œil critique, quelques-unes les améliorations qu'il est susceptible de recevoir.

Ces deux dissertations, que H. Estienne avait com-osées à sa campagne de Grières, furent suivies de son lialogue le *Pseudo-Cicéron*, où il s'étendait sur le tyle, sur le texte et les éditions de l'orateur romain. Selon lui, les adorateurs superstitieux de Cicéron avaient l'autant plus tort de se borner à un modèle unique, jue ce modèle, comme tous les monuments de l'anti-juité, ne nous était parvenu qu'endommagé par plusieurs siècles d'ignorance. Pour le prouver, il soumettait à un 'apide examen les impressions successives de cet auteur, lont toutefois Robert et Charles Estienne, Lambin, Manuce et Victorius, entre autres savants, s'étaient déjà

nopibus reddere possit, brevem de latinitate illius dissertatio-nem... subjungere huic libro placuit. »

occupés. Malgré leurs estimables travaux, il lui était aisé d'établir par cette revue, à laquelle se mêlaient d'excellentes observations littéraires sur les écrits de Cicéron, qu'ils demeuraient falsifiés en nombre d'endroits, et qu'ils appelaient, pour longtemps encore, d'intelligentes rectifications.

Le titre du *Nizoliodidascalus*[1], où se continue la même polémique contre les cicéroniens, a d'abord besoin d'être expliqué. Nizolius, un savant de Modène, pour soulager la mémoire de ceux qui voulaient étudier les ouvrages de Cicéron, dont il était enthousiaste, avait imaginé d'en distribuer dans un vocabulaire les fragments dépecés. Cette compilation, d'un usage commode, avait acquis auprès des partisans aveugles de Cicéron tant de crédit, qu'ils ne le lisaient plus que dans Nizolius; ils se bornaient également, pour écrire, aux exemples que leur fournissait cet abréviateur. En signalant l'abus de ce livre, où l'érudition était simplifiée outre mesure, et l'erreur de ceux qui le considéraient comme un résumé de la langue latine, Henri Estienne poursuit sa croisade contre ces esprits absolus et exclusifs qui, entre tant d'heureux génies de Rome, n'admettaient que les chefs-d'œuvre d'un seul et prétendaient y trouver toutes les règles, toutes les sources de l'inspiration. Asservis sous un joug ridicule, il ne leur suffisait pas, pour employer une locution, qu'elle rendît fidèlement leur pensée: ils n'avaient garde d'en user sans être autorisés de Nizolius. Pour ces auteurs sans fonds, épris d'un vain culte pour la phrase, le mérite d'une transcription matérielle effaçait entièrement celui de l'invention originale.

C'est à Hubert Languet, comme lui hardi pen-

1. *Nizoliodidascalus, sive Monitor ciceronianorum Nizolianorum*, in-8°.

-ur, que Henri Estienne a dédié ce dernier traité, où il
ombat, dans cette école servile, les ennemis du pro-
rès des lettres et de la raison humaine. Un rare bon
ens, assaisonné de malice, telle est dans ses mains
arme empruntée à Érasme, qui porte à cette idolâtrie
s derniers coups. En refusant l'empire du langage à
n seul écrivain, quelque parfait qu'il puisse être, il
rrive à cette sage conclusion, que l'étude de tous les
uteurs classiques réunis doit concourir à former le
tyle : cette diversité même des modèles lui semble
minemment propre à aiguiser la pensée; elle est à ses
eux, pour l'esprit, un principe fécond d'activité et de
uissance. Il a hérité de son père le culte respectueux
e Cicéron; mais, en lui consacrant un libre et intelli-
ent hommage, en s'appliquant surtout à le bien en-
endre, il croit lui faire plus d'honneur que les imita-
eurs maladroits qui compromettent son nom.

Ces doctrines littéraires, conformes à l'humeur indé-
endante de Henri Estienne, le conduisaient à repousser
galement tous les genres d'exagération. Par un rôle
nalogue à celui qu'il remplit pour notre idiome, tou-
ours attentif à maintenir les bonnes traditions dans le
ngage latin, il devait par la suite, comme on sait, re-
ister à l'imitation outrée de Sénèque et de Tacite, en
onseillant à Juste Lipse d'être un peu plus cicéronien.

Remarquables par la rectitude du sens, le *Pseudo-
Cicéron* et le *Nizoliodidascalus* ne se distinguent pas
noins par leur élégante latinité. On y trouve cette fu-
ion de styles que l'auteur, étranger à tout système et à
oute école, recommande en l'accréditant par son exem-
le. Un savant spirituel, frappé du mérite de ces traités,
déclaré Henri Estienne meilleur philologue en latin et
n grec qu'en français[1] : cette opinion indique l'estime

1. M. Génin, *Variations du langage françois*, p. 230.

que l'on doit faire des œuvres que nous venons de rappeler; mais, pour être complétement juste, il faut supprimer la restriction qu'elle renferme. Pénètré d'un sentiment très-vrai et comme du génie de ces trois langues, Henri s'y est en outre exprimé avec la même netteté et la même aisance[1].

Dans Henri Estienne, avons-nous dit, après le prosateur, le poëte sera l'objet de notre examen : déjà ce dernier s'est montré dans des traductions renommées. On signalera encore, en ce genre, une collection de pensées morales, empruntées aux anciens. Ce sont, ainsi que le titre l'annonce[2] et que sa préface nous en avertit, des maximes sur les vertus, qu'il a extraites des Latins et des Grecs pour les opposer en remède à la corruption de son siècle, et que, dans ce but, il a pris soin de versifier, les unes en grec et les autres en latin : il lui semble en effet, comme à Montaigne[3], que les avis des sages, « pressés aux pieds nombreux de la poésie, » s'impriment au fond des esprits avec plus de force et d'une manière plus durable[4]. Cet ouvrage, dédié par l'auteur

1. C'est ce qui a été dit même de son temps ; voy., dans les Éloges de Sainte-Marthe, celui de H. Estienne, précédemment cité : « Erat in eo viro summa ingenii fœcunditas ; et, sive græce, sive latine scriberet, utriusque linguæ usus et facultas omnium paratissima... Nonnulla interdum gallice scriptitabat multo sale respersa opuscula... » Rev. la p. 133 de ce vol., not. 2.

2. *Virtutum Encomia, sive Gnomæ de virtutibus*, 1573.

3. *Ess.*, I, 25. — C'est aussi ce que pensaient les anciens, qui faisaient apprendre aux enfants, dans leurs écoles, les sentences tirées des poëtes grecs, comme nous l'indique Eschine, *Disc. contre Ctésiphon*, c. XLIII.

4. Cette pensée est ainsi rendue dans la *préface* de Henri Estienne : « Eadem negligentius audiuntur, minusque percutiunt, quamdiu soluta oratione dicuntur : ubi accessere numeri, et egregium sensum adstrinxere certi pedes, eadem illa sententia velut lacerto excussa torquetur... » Cf. Sénèque, que H. Estienne

au duc de Brunswick et devenu malheureusement trop rare, offre de précieux ornements pour la mémoire et, ce qui vaut mieux, des règles pratiques pour la conduite, des secours efficaces pour l'âme : on pourrait le définir un résumé de la morale antique. C'est l'un de ces petits livres, aimés de Henri Estienne, qui, tenant lieu de plusieurs, renferment en peu d'espace beaucoup de substance : il est divisé par sections, dont la première présente les pensées qui roulent sur la vertu en général; la seconde et les suivantes, celles qui concernent chaque vertu en particulier, telle que la tempérance, la valeur, etc. Çà et là d'heureux rapprochements piquent et réveillent l'attention; car Henri Estienne se plaît à comparer, dans l'expression des mêmes idées, les poëtes célèbres de la Grèce et de Rome. La comédie nouvelle d'Athènes lui fournit notamment de fréquentes sentences, où l'on remarque cette teinte grave et doucement mélancolique qui distingue Ménandre et son école[1].

Deux ans après, dans un manuel, destiné comme le précédent à la jeunesse[2], H. Estienne fit passer en vers grecs d'autres pensées choisies chez les plus anciens poëtes latins : ce fut le fruit de ses loisirs pendant un voyage à Vienne en Autriche. Là encore le caractère moral et littéraire est heureusement associé. L'auteur nous apprend[3] qu'il chercha dans ce travail une distraction aux peines qui l'assaillaient, lorsque ses regards se

a imité de très-près, *Epist.* CVIII, et quelques vers français de La Faye, où la même idée a été fort bien exprimée (voy. Marmontel, *Éléments de littérature*, à l'art. *rime*).

1. Voy. Henri Estienne, préface du *Virtutum Encomia*; cf. M. Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIII^e^ *siècle*, 2^e^ édit., t. II, p. 325.

2. *Parodiæ morales...*, 1575.

3. Voy. l'épît. préliminaire adressée « Joanni Frichardo. »

reportaient vers la France ravagée par les guerres civiles. Plein de pitié pour la misère des peuples, victimes de leurs chefs, il accusait de tant de désastres les fautes des grands, et ce vers d'Horace lui revenait sans cesse à la mémoire :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi [1].

Il se plut ainsi à reproduire cette idée en grec sous beaucoup de faces différentes: puis continuant, à l'égard des maximes qui s'offraient à son esprit, cet exercice qu'Ausone avait jadis accrédité et dont la vogue n'était pas éteinte[2], il finit par former un volume de ces espèces de centons, qui contiennent du moins d'excellents préceptes et attestent la souplesse d'un talent fort exercé.

Si Henri Estienne s'est efforcé, en diverses rencontres, de rendre des vers latins en vers grecs et des vers grecs en vers latins, c'est que, doué d'un sentiment vif de la poésie, qu'il aima toujours, il ne croyait possible d'en faire passer l'idée dans une autre langue qu'en recourant aussi à l'emploi de la versification. Les poëtes traduits en prose, il les comparait à ces arbres que l'automne a privés de leur feuillage : on les voyait, disait-il, dresser sous un ciel gris leurs bras décharnés; mais ce qui faisait en quelque sorte leur vie extérieure avait disparu. Cette opinion judicieuse explique les nombreuses traductions poétiques de Henri Estienne, presque toutes remarquables par leur élégante fidélité, quelques-unes d'un mérite supérieur : car il déploie, pour s'élever jusqu'à ses modèles, une inspiration souvent plus réelle que lorsqu'il invente par lui-même.

Comme poëte latin original, Henri Estienne s'est

1. *Epist.*, I, 2, 14.

2. On sait que l'Italien Lelio Capilupi se fit alors une réputation par des travaux du même genre : voy. de Thou, *Hist.*, fin du liv. XXVI.

montré cependant le digne contemporain des Buchanan et des Sainte-Marthe, qui ont rappelé parfois la perfection de l'antiquité. On sait combien de peine et de talent fut dépensé, à cette époque, en hexamètres, en distiques et en hendécasyllabes. Henri, dans ce genre de composition, nous a laissé, avec des travaux sérieux, plusieurs pièces légères, espèce de tribut payé à la joyeuse humeur du XVIe siècle. C'est en effet un trait distinctif du caractère de nos ancêtres que ce fonds de malice et d'enjouement, témoignage de force, qui réagissait contre les malheurs particuliers et publics alors si multipliés[1]. De là ce goût du frivole, mêlé à de si graves occupations; de là ces jeux puérils d'esprit qui charmaient tant de doctes personnages, amis de tout ce qui faisait sourire. Par la bizarrerie et par l'effort on préludait à la grâce. La morosite de Henri ne le déroba pas entièrement à l'influence de son temps : il eut aussi ses délassements folâtres, et, pour parler avec un critique de nos jours[2], *ses heures buissonnières*. Du reste, ces traditions d'une pétulante gaieté, assaisonnement de profonds travaux, ne disparurent pas, parmi nous, avec les lettrés de la Renaissance : on en retrouve une trace, au siècle suivant, dans les soupers de la rue du Vieux-Colombier et dans ceux d'Auteuil, où Boileau, Molière, Chapelle, Racine, La Fontaine, donnaient pleine carrière à la liberté du vieil esprit gaulois.

Un volume publié en 1574 contient, avec l'éloge des foires de Francfort dont nous avons eu l'occasion de

1. Un homme qui a vu la terreur (le savant Daunou) n'a pas craint d'appeler l'époque dont nous nous occupons *la plus tragique de notre histoire*.

2. M. Sainte-Beuve, dont on peut lire, sur « l'esprit de malice au bon vieux temps, » un piquant morceau, placé à la suite de son *Tableau de la Poésie au* XVIe *siècle*, édit. Charpentier.

parler, plusieurs des pièces enjouées de Henri Estienne[1]. L'une de ces facéties, composée de vers hendécasyllabes, est la description d'un repas où il se plaint que l'on ait servi à boire dans de trop petits verres, bons tout au plus à provoquer la soif[2] : on n'en conclura pas néanmoins qu'il eût un goût marqué pour le vin, puisqu'un peu plus loin il en devient le détracteur[3]. Là aussi, dans un dialogue écrit en hexamètres, il plaisante sur le compte de deux chevaux, l'un excellent et l'autre fort mauvais qu'il avait achetés, opposant, par la bouche des Muses, l'apologie du premier dont il fait un Pégase, à la critique du second qu'il compare au cheval de Troie[4]. Par un autre caprice, en vue d'échapper aux ennuis d'une traversée maritime[5], il célèbre, dans le même mètre et sur un ton légèrement ironique, l'ancienne ville de Baccharach[6], peu éloignée de Cologne, dont les vins estimés étaient largement fêtés par les habitants[7].

1. Ce livre assez rare, comme tant d'autres de notre auteur, est terminé par une épître à Mélissus, où il compare la diversité des sujets qui y sont traités, à celle des marchandises que l'on trouve réunies dans les foires.

2. *Cœna Posthiana* (l'épître est adressée à un certain Posthius), *sive Kylikodipsia*.

> Tu meæ insidias siti parabas,
> *Posthi*, illo scyphulo siliculoso.

3. *Methysomisia* (sive Epigrammata in vinum).

4. *Laudatio equi cujusdam præstantissimi*, *Vituperatio equi cujusdam deterrimi*.

5. Celle de Francfort à Cologne.

6. Il en est question dans une des lettres de Balzac à Chapelain, XXII, 5 : « Souvenez-vous que ce fut en buvant que Teucer harangua ses compagnons, et notez aussi que c'est au rivage de Baccharach, que les latins d'Allemagne dérivent par étymologie de *Bacchi ara* (ce nom provient d'une pierre chargée d'inscriptions, située dans le voisinage), où se cueille le *nectar Rhenanum*... »

7. *Laudatio Baccharæ*.—Le vin joue d'ailleurs un très-grand rôle dans ce recueil, où l'on trouve encore une description de

Le titre d'un pamphlet poétique de Henri Estienne, bien postérieur à ces pièces, annonçait une composition plus piquante[1] : je veux parler de l'œuvre où il prétendait montrer, à ce qu'il paraît, combien un sénat pris parmi les femmes prèterait, au sénat des hommes (sans doute dans la ville de Francfort), un concours actif et un soulagement efficace. A la vérité, nous sommes réduits aux conjectures sur ce livre, depuis longtemps introuvable[2]; et c'est à peine si le sujet en est exactement connu. Il faut joindre à ces plaisanteries ou ces satires bon nombre d'épigrammes plus ou moins aiguisées[3]. Sans doute elles n'ont pas toutes, chez Henri Estienne, l'agrément et la finesse que ce genre réclame aujourd'hui[4]. Il en est même qu'on ne relirait pas sans ennui, celles, par exemple, où avec la fécondité stérile du bel esprit en vogue il célèbre une chasse que venait de faire, à la Saint-Martin, l'électeur palatin Frédéric IV[5]; mais sur d'autres sujets, elles n'ont pas perdu tout leur intérêt

l'ivresse par Libanius, une autre par saint Basile, et sur ce même sujet plusieurs pièces de l'Anthologie, enfin deux discours de Lucien, suivis de fragments de Lycon, de Sénèque et de Pline l'ancien. Les textes grecs sont accompagnés de traductions latines.

1. *Carmen de senatulo fœminarum*, Strasbourg, in-4°, 1596.

2. M. Renouard atteste qu'il l'a cherché en vain : je n'ai pas été plus heureux que lui, bien que j'aie pu constater qu'il est encore inscrit sur les catalogues de quelques bibliothèques publiques.

3. Le goût de Henri Estienne pour les épigrammes s'est aussi montré dans l'excellente collection qu'il nous a donnée de celles de l'antiquité grecque.

4. De là le jugement sévère porté sur elles par quelques critiques de nos jours : voy., particulièrement, Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe*, t. II, p. 244.

5. *De Martinalitia venatione....* XXXI *epigrammata*, 1592.— Ce sont de très-longues félicitations, adressées à ce prince chasseur, pour avoir protégé les moissons et les vignes contre les ravages des bêtes fauves.

et leur sel. Il serait facile d'y relever beaucoup de traits ingénieux, tel que celui-ci :

> Hic placuit cunctis quod sibi non placuit [1].

N'est-ce pas à Henri Estienne que Boileau a dû l'un de ses vers les plus vrais et les plus expressifs, dont on dit que Molière était particulièrement frappé [2] :

> Il plaît à tout le monde et ne saurait se plaire.

Quelques-unes des épigrammes de Henri Estienne, où figure, d'après la latitude que possédait ce genre, l'éloge de contemporains illustres, sont encore curieuses au point de vue historique. Le même mérite recommande ses pièces, appelées *tombeaux* : ainsi nommait-on les hommages funèbres que provoquait la mort des hommes distingués. On pourrait citer, parmi ces morceaux de Henri Estienne, ceux dont il honora Alde l'ancien et Adrien Turnèbe, surtout les vers latins et grecs qu'il consacra, en 1582, au premier président Christophe de Thou [3]; mais il suffira de remarquer qu'il était toujours, dès que s'ouvraient ces sortes de lices poétiques, alors très-fréquentées, l'un des premiers à y descendre avec honneur.

Sans nous arrêter davantage à ces œuvres secondaires, arrivons au poëme le plus important de Henri Estienne : il s'agit de son *Conseiller des princes* [4], où notre auteur,

1. Excellente définition de ce qui fait le bon auteur. — Joachim du Bellay a pu dire aussi avec vérité, en montrant combien l'écrivain et surtout le poëte ont besoin d'un lecteur sympathique :

> Quique placet paucis displicet ipse sibi.

2. Voy. la II[e] satire de Boileau et ce que La Harpe, *Cours de littérature*, article Boileau, raconte à ce sujet.

3. Il faut les rapprocher du récit fait par Pasquier de la vie et de la mort de ce magistrat : *Lettres*, VII, 10.

4. *Principum monitrix Musa, sive de principatu bene instituendo et administrando Poema...*, in-8°, 1590.

abordant une plus haute région d'idees, s'occupe du grand art de gouverner les hommes, et non pas d'une question de langue ou de littérature.

Là se trouvent réunis en effet, sous une forme didactique, tous les conseils que Henri Estienne a cru devoir adresser aux souverains en diverses rencontres, comme l'y conviait le goût de son temps. Parler affaires d'État, traiter des intérêts politiques des peuples et de l'exercice du pouvoir, était, on ne l'ignore pas, chose familière aux gens de lettres du XVIe siècle : noble droit qu'ils croyaient tenir de leurs lumières et de leur conscience; ou plutôt, candide et touchante illusion qui les portait à se rendre intermédiaires entre le prince et les sujets, pour protéger celui-là contre l'enivrement, ceux-ci contre les erreurs de l'autorité suprême !

L'origine de cette grave production fut, au reste, la même que celle des pièces frivoles dont il a été question plus haut. C'était par la marche que Montaigne s'excitait à écrire : « Car ses idées dormaient s'il les asseyait, et son esprit n'allait pas si ses jambes ne l'agitaient[1]. » Quant à Henri Estienne, ami des exercices violents qui flattaient son inquiétude naturelle et passionné surtout pour l'équitation, il devenait poëte lorsqu'il se promenait ou voyageait à cheval[2]. Cet usage lui était commun avec son père; et trop souvent, il faut l'avouer, les vers de l'un et de l'autre, par une certaine absence de souplesse, de moelleux et de fini[3], nous en font souvenir. Mais les hommes du XVIe siècle, jaloux de leur temps, n'en voulaient laisser rien perdre : le mouvement

1. *Ess.*, III, 3.
2. Voy. *Poetæ græci principes*, 1566, in præfatione.
3. Dans la poésie hâtée de Henri Estienne se rencontrent des licences et des archaïsmes du genre suivant :

Pannonia antiquis a *postris* Hungara fertur...

du corps n'était pour eux qu'un nouvel aiguillon de la pensée. Henri Estienne nous l'a dit souvent[1] : le plaisir de la composition lui abrégeait la route; il le faisait échapper au sentiment de la faim, de la soif et de la fatigue, comme à l'appréhension des périls qu'il fallait savoir braver à cette époque. Le nombre de ses vers a répondu naturellement à celui de ses courses errantes; et nous lui devons à lui-même, sur sa manière de travailler, des renseignements très-circonstanciés. Il s'est représenté, dans un de ses ouvrages, juché sur son cheval, tenant ses tablettes et son crayon d'une main; de l'autre, la bride, qu'il abandonnait par instants pour écrire ce qu'il avait élaboré, ou, suivant son langage plus poétique, ce que lui avait dicté sa muse[2]. Encore ne s'arrêtait-il pas à cet effet : ce qui peut d'autant plus surprendre qu'il se plaisait, écuyer consommé et intrépide, à monter des coursiers pleins d'ardeur. On devine aisément que de telles habitudes n'étaient pas sans danger : aussi nous apprend-il qu'elles l'exposèrent à plus d'un accident funeste. Un jour notamment qu'au sortir de Francfort, livré au démon des vers, il s'était laissé emporter à la fougue d'un magnifique cheval turc qu'il venait d'acquérir, l'impétueux animal faillit le briser contre une barrière placée en travers du chemin. Elle fut rompue du choc; mais le cavalier, par un bonheur inouï, demeura en selle et tout se borna pour lui, nous dit-il, à payer les dégâts. Sa verve

1. *Ibid.* Cf. *Dialogus Philocelt. et Coronel.*, p. 323 : « Ut in itinere, et quidem equo insidens, ea scriptione levare tædium vitæ possem...; » etc.

2. *Dialog. Philocelt. et Coron.*, p. 324 : « Simul atque viginti versus meditatus eram, interdum etiam pauciores, eos vel in tabellis stylo, vel in charta calamo et atramento scribebam; deinde aliorum compositioni me tradebam, vel potius musam meam de aliis sollicitabam.... »

en fut à peine ralentie, et il se félicitait beaucoup ensuite de l'excitation qu'elle avait due au galop précipité de cette vigoureuse monture [1].

C'est dans ce voyage, qui avait pensé commencer si mal, que fut écrite en grande partie l'œuvre qui nous occupe [2]. De là, au moment où elle parut, ces paroles d'un contemporain (Bonaventure Vulcanius), dont les félicitations renfermaient peut-être aussi quelque critique : « Si tels sont les vers qui t'échappent lorsque tu cours à cheval, disait-il à Henri Estienne, que ne devrait-on pas attendre de toi, si, assis dans ton logis, tu te mordais les ongles devant une table de travail ? » Plus étendue qu'aucune de ses compositions poétiques (elle n'a pas moins de 224 pages), elle porte également, plus qu'aucune autre, l'empreinte des sentiments patriotiques dont son âme était échauffée. Les lieux communs de morale qui remplissent ce livre offrent, à défaut du mérite de l'originalité des pensées, une forme nette et heureuse, très-propre à les graver dans la mémoire, quelquefois même une brièveté énergique. La suite des préceptes est agréablement interrompue par un certain nombre de digressions qui soutiennent ou raniment l'intérêt. Ce sont des anecdotes qui concernent le poëte ou les hommes de son temps, des exemples historiques, des souvenirs d'anciens auteurs qui confirment à propos et sanctionnent ses leçons. L'ensemble est plus méthodique et plus complet que les travaux de Henri Estienne n'ont coutume de l'être. Un sommaire en prose, placé en tête de chacun des chants, présente le résumé des idées que l'écrivain compte y développer. Pour tracer à tout égard la ligne de conduite que suivra le prince, il le considère

1. *Dialog. Philoceltæ et Coronelli*, p. 324 et 325.
2. Voy. la préface du poëme; cf. Maittaire, p. 383.

dans toutes les circonstances où il est appelé à commander et dans tous les rapports qui l'unissent à ses sujets. Aucune des règles d'un sage gouvernement n'est passée sous silence. Il s'élève d'abord aux considérations les plus générales, pour rechercher quelles maximes essentielles présideront à la conduite privée et publique du souverain; s'il sera tenu d'obéir aux lois, ou plutôt dans quelle mesure il leur sera soumis, et quelles occasions lui permettront de les modifier. Descendant ensuite aux détails minutieux de l'administration, il énumère tour à tour les obligations que crée pour lui le dépôt de l'autorité. Comment faut-il que le roi soit entouré, quel sera le caractère de ses amis, quelles relations aura-t-il avec eux ainsi qu'avec tous ceux qui l'approchent, tels que ses ministres, ses officiers et ses pages (Henri Estienne réclame pour ceux-ci, en passant, une éducation meilleure et une discipline plus sévère), quel discernement apportera-t-il dans le choix des magistrats et particulièrement celui des fonctionnaires qui ont le maniement des deniers de l'État : c'est là ce qu'il examine à loisir dans autant de chants successifs. Entre les vices des princes il aperçoit une loi funeste de filiation d'après laquelle ils se multiplient sans cesse : ce qui l'engage à faire une guerre implacable à tous également. S'il montre, par exemple, en combattant l'orgueil, une extrême vigueur, c'est que l'orgueil lui semble engendrer fatalement la cruauté[1]. Avec les bons Français de cette époque[2], demeurés fidèles à nos vieilles mœurs, il s'indigne surtout des idées nou-

1. Bossuet a dit de même : « L'orgueil se tourne aisément en cruauté. »

2. Voy., par exemple, Et. Pasquier, *Lettres*, IX, 7; cf. La Noue, *Discours politiques et militaires*, p. 133 et suiv. de l'édit. de Bâle, 1687, in-4°.

velles, sur l'exercice du pouvoir, introduites en France par l'école de Machiavel, pour qui il éprouve la plus vive antipathie. Florence, que la nature s'était plu à embellir, avait presque cessé d'être belle à ses yeux, pour avoir produit l'auteur du *Prince*. Il le nomme l'opprobre de sa patrie[1] et un autre Photin ; il eût voulu que son ouvrage *pestilentiel* fût brûlé par la main du bourreau. Cette politique de fourberie et de scélératesse, dont le code complet se trouve dans ce livre trop fameux, est flétrie par lui avec une généreuse colère : il attribue au crédit que ces doctrines ont obtenu près de nos rois toutes leurs fautes et tous nos malheurs[2]. La probité, la loyauté, telles seront, d'après Henri Estienne, les premières vertus des monarques, celles dont ils doivent avant tout l'exemple à leurs sujets. Qu'ils songent, d'ailleurs, que l'usage tyrannique de leur puissance se retournerait contre eux : car, au-dessus du trône d'où ils dominent les autres hommes, il y a un arbitre suprême qui peut les réduire en poudre; il le leur rappelle par ces beaux vers de Sénèque le tragique :

Quidquid a vobis minor expavescit,
Major hoc vobis dominus minatur.

Beaucoup de détails, dans ce poëme, sont, en outre, propres à jeter du jour sur l'état de la société et de l'administration. Parmi les abus que Henri Estienne y reprouve, figure la vénalité des charges, cette plaie de notre

1. Magnum est at ipsi dedecus Florentiæ.

2. Cur hæc librorum pestis haud saltem suis
Non clausa mansit terminis ? cur exteras
Petivit oras ? Gallia o tu nunc mea
Esses beata, pestis hæc si non tuæ
Menti ingruisset ! tu beata nunc fores ;
Ego ex beatis forsitan tecum forem,
Hausisset istud toxicum ni mens tua.

On sent, dans ces accents émus, les regrets de l'exilé.

vieille monarchie, si envenimée sous les Valois : à ces charges payées on ne saurait plus, selon lui, donner l'ancien nom d'honneurs ; mais de combien d'autres excès ses yeux ne sont-ils pas affligés ! La description des calamités qui ravageaient le pays fait pour nous l'un des principaux intérêts de cet ouvrage. C'est avec une profonde émotion que l'auteur montre la France dévastée par ses propres enfants, et l'étranger couvant d'un œil avide la proie que nos fureurs semblaient près de lui livrer. Ses conseils aux princes ont surtout pour objet de conjurer la perte de l'État penchant vers sa ruine. Il se flatte, dans son patriotisme naïf, d'opposer avec succès les accents de la raison aux passions et aux vices des hommes ; mais, dussent ses efforts ne pas obtenir le résultat qu'il en espère, ils auront du moins pour lui, observe-t-il [1], un heureux effet, celui de le faire échapper à une réalité douloureuse.

Dans ce poëme, écrit en ïambes, Estienne paraît avoir modelé son style sur celui de Sénèque le tragique. En lui empruntant la véhémence, la force et l'éclat qui le distinguent, il n'évite pas entièrement les défauts qui le déparent, la contrainte, la dureté et la sécheresse. Mais, si sa versification est ici comme ailleurs peu polie et peu châtiée, la conviction sincère qui respire dans son ouvrage lui communique de l'élévation et de la chaleur : ces qualités valent bien l'élégante facilité qui caractérise les productions de quelques-uns de ses contemporains. Le latin, sauf certains mots capricieusement formés, tels que celui de *machiavelista*, pour désigner des idées modernes, est généralement soutenu et correct. L'auteur, en terminant, s'adresse à Henri de Navarre, que la mort de Henri III venait de faire roi de

1. Voy. la préface de *Musa monitrix*.

France. Pour se déclarer son sujet fidèle, il n'a pas attendu que Paris lui ouvrît ses portes[1]; il lui recommande de veiller sur une vie si nécessaire et menacée par tant de périls[2] : que de crimes privés, fruits du fanatisme, se joignaient en effet aux désastres de nos discordes civiles! le sang ne coulait pas seulement sur les champs de bataille : les assassins étaient plus à craindre que l'ennemi. Contre eux, principalement, il veut prémunir Henri IV, en le suppliant, au nom du salut public qui repose sur sa tête, de se garder des embûches qui l'entourent. Les mêmes avis, non plus particuliers, mais communs à tous les princes de la chrétienté, se renouvellent dans plusieurs autres pièces en vers qui accompagnent le présent poëme, espèces de corollaires où l'écrivain continue son rôle de conseiller du pouvoir. C'est d'abord un morceau pareillement en ïambes, sous le titre *du Roi et du Tyran*[3], portrait vigoureusement contrasté de l'un et de l'autre, qui enseigne à réaliser les vertus nécessaires au premier et à fuir la perversité qu'implique le seul nom du second ; puis un petit traité en vers hexamètres sur l'art de bien gouverner[4], où, résumant sous une forme brève et sévère les préceptes qu'il a donnés aux princes, Henri Estienne redouble d'efforts pour les presser de s'y soumettre ; enfin une suite de soixante-trois distiques, séparés par le même cri d'alarme, répété après chacun d'eux[5] : sorte de refrain menaçant par lequel il les somme de méditer leurs devoirs, en même

1 Potissimumque mea Lutetia (sed meam,
Regi est rebellis dum suo, ne dixerim)...

2 Absit a te (sermo plangat hic meus,
Plangat parumper, finiatur et simul)
Monachalem ut ensem, sicut ille, sentias!...

3. *Rex et Tyrannus.*
4. *De Principatu bene instituendo et administrando.*
5. Cavete vobis principes!

temps qu'il les engage encore une fois à ouvrir les yeux sur le fer que des mains criminelles aiguisent pour leur perte.

Ces œuvres réunies honorent surtout le caractère de Henri Estienne : pleines d'accents libres et fiers, elles attestent que la vie des cours, en l'affinant, ne l'avait nullement amolli. On y reconnaît un esprit formé dans le commerce des penseurs les plus hardis du siècle ; et, l'on ne l'oubliera pas, ces fermes et nobles paroles adressées aux souverains, ces protestations contre la tyrannie ont eu leur influence utile. A une époque critique pour nos libertés, où les menaçaient également des excès contraires, ces opuscules oubliés, dont la publicité était alors considérable, nourrissaient au fond des cœurs les germes de notre ancienne franchise, maintenaient les institutions qu'elle avait créées, et protégeaient en quelque sorte notre avenir.

Dans son amour de la poésie, dont il avait été, nous dit-il, passionnément épris dès sa plus tendre enfance, Henri n'eut garde d'oublier la poésie française : il est vrai qu'il lui rendit un culte plus empressé qu'heureux. Malgré beaucoup de vers, qu'il ne composait au reste, comme on l'a vu, que loin de ses livres d'étude et sur les routes, un critique éminent a eu raison d'écrire « que Henri Estienne n'était pas poëte français [1]. » Doué d'une imagination vive et capricieuse, il lui manquait, pour mériter ce titre, le culte de la forme et le goût de l'idéal : il avait l'esprit morose et préoccupé bien plus que rêveur. A l'exemple de tant d'autres érudits, qui rimaient dans notre langue et qu'encourageait l'indulgente facilité d'un public complice de ces erreurs, il n'en prit pas moins son goût de versifier pour une vocation poétique.

1. M. Sainte-Beuve : *Anacréon au* XVI[e] *siècle.*

Très-souvent il s'est plu, d'après l'usage du jour, à placer au commencement de ses livres des distiques français, des sonnets ou même des pièces de plus d'étendue. Nous avons encore de lui un fragment assez long sur la calomnie[1], « cette grande bête de la cour, » ainsi que l'appelait L'Hôpital[2]. C'est le préambule d'un poëme français qu'il avait l'intention d'offrir à Henri III, et dont il n'a été publié que ce début[3]. Mais, on ne craindra nullement de le répéter, tous ces morceaux semblent, en somme, peu dignes du temps où florissaient Desportes et Bertaut, où commençaient à poindre Régnier et Malherbe.

Aussi la lecture de ces vers, qui retardent, pour l'élégance et la correction, sur ceux de plusieurs contemporains, nous rendra-t-elle moins sensibles à la perte d'une forte partie de ces œuvres d'Estienne. En effet, nous n'en connaissons un grand nombre que par les titres qui sont conservés dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine. Celui-ci est un peu confus, à la vérité, dans l'énumération qu'il fait des poésies françaises, latines et grecques de notre auteur; toutefois, il a nettement indiqué, parmi les premières, une « épître au roi, » sur la richesse que notre idiome pouvait puiser dans son commerce avec le grec : elle accompagnait l'envoi du *Trésor* à Charles IX; des « adieux et contr'adieux à une damoiselle; » une série de poëmes « contre le babil et

1. On peut le voir au commencement du volume de *Musa monitrix*. — La Croix du Maine mentionne ainsi cet ouvrage : « Poëme contre la calomnie et les calomniateurs, dédié au roi (Henri III). » Henri Estienne lui donne le titre suivant : « L'ennemi mortel des Calomniateurs. »

2. *Epistol.*, lib. III, p. 157, édit. d'Amsterdam.

3. Voy. la préface de *Musa monitrix*. On a dit aussi que Henri Estienne avait écrit le même poëme en latin.

les babillards, la flatterie et les flatteurs, l'ingratitude et les ingrats, l'avarice et les avaricieux, l'orgueil et les orgueilleux, l'ivrognerie et les ivrognes, les ignorants et ennemis des lettres ; » avec d'autres poëmes à la louange « de la pauvreté contente, des lettres et des hommes lettrés, de ceux qui ont joint l'amour et l'étude des lettres à l'amour et l'exercice des armes. » Or ces différents travaux ne se retrouvent plus. S'ils ont vu réellement le jour, ce n'a été que dans des impressions isolées et sous forme de feuilles volantes, comme la chose n'était pas rare à cette époque. Au bout d'un certain temps, il devenait presque impossible d'en rencontrer un seul exemplaire : de là le conseil prudent que donnait François Pithou, d'acheter les petits livres qui ne contenaient que deux ou trois feuilles, parce qu'ils ne tardaient pas à disparaître[1]. On peut en outre supposer que, de ces poésies placées sous le nom d'Estienne, quelques-unes sont demeurées à l'état de projet, et que d'autres ont circulé en manuscrit, sans avoir été jamais imprimées[2].

D'ailleurs, il n'est pas douteux que Henri Estienne lui-même n'ait plus d'une fois cité, comme s'ils eussent été déjà entre les mains du public, des livres qu'il n'avait qu'ébauchés ou qui du moins n'avaient pas été édités encore : de là beaucoup d'embarras pour les bibliophiles futurs. Nous allons chercher à éclaircir ces obscurités, en signalant tour à tour les œuvres qu'il avait

1. Voy. le *Pithœana*.

2. C'est là l'opinion d'Almeloveen, de Maittaire et de M. Renouard, la vie nomade de Henri Estienne suffisant seule, au reste, pour expliquer la perte de plusieurs de ses œuvres et la rareté de presque toutes les autres. En finissant la longue liste des poëmes qu'il lui attribue, La Croix du Maine a remarqué notamment qu'il en est, entre ceux-ci, qui ont été publiés sous le nom du sieur de Grières et il ne nous reste aucun livre portant cette suscription.

le dessein, mais qu'il n'a pas eu le temps d'accomplir; celles qu'il avait terminées selon toute vraisemblance, mais qui n'ont pas paru ou ne se retrouvent pas; celles enfin qui semblent lui avoir été attribuées mal à propos.

L'esprit mobile et infatigable de Henri Estienne mêlait sans cesse aux travaux qui l'occupaient des projets de travaux pour l'avenir : on en jugera par la longue liste de ceux qui sont annoncés dans ses différents ouvrages. Parmi les auteurs qu'il avait l'intention d'éditer[1], il a mentionné Aristote[2], Aristophane, Quintus de Smyrne, Stobée, Strabon, Photius[3]; il voulait aussi revenir sur beaucoup de ses éditions, pour y corriger les imperfections que son œil clairvoyant lui avait montrées, et creuser plus à fond dans l'intelligence des anciens écrivains. Il a promis un texte hébreu de la Bible, un appendice aux Commentaires de la langue grecque par Budé, dont il était grand admirateur, une réimpression du *Trésor* de son père, où il eût adopté l'ordre étymologique[4], des traductions de Dion Chrysostome, de Synésius, etc.; il songeait même à rassembler dans une publication toutes les versions du grec faites par des latins. En outre, il se proposait de faire paraître un livre sur la manière de traduire[5] et un autre qui aurait pour

1. Cons., notamment, H. Estienne, *Præfatio ad proodopœiam Senecæ;* cf. Maittaire, p. 469 et suiv.

2. Voir, à ce sujet, une lettre de H. Estienne à Joseph Scaliger, que nous avons crue assez curieuse pour la réimprimer, not. D de l'Appendice.

3. Une copie de ce dernier auteur, presque entièrement transcrit de la main de Henri, fut, sur la prière de Casaubon, communiquée par Paul Estienne à David Hœschelius, et servit à l'édition que celui-ci en donna peu après : Augsbourg, 1601, in-f°.

4. Voy. l'épître préliminaire du *Trésor* grec.

5. De toto interpretandi Genere : voy. *Ciceronianum Lexicon*, préface.

titre, « de l'excellence du langage françois[1], » une dissertation sur la latinité ancienne[2] et une contre-partie de son traité sur la latinité faussement suspecte, en vue d'attaquer la latinité vraiment répréhensible, celle qui poussait la liberté jusqu'à la licence[3]; il comptait encore rechercher toutes les lois dont il était question dans les orateurs de la Grèce, en premier lieu chez Démosthène, les réunir en un seul corps et les comparer à celles des modernes[4]. Mais, ajournant ces desseins et bien d'autres, il finit par ne pas les exécuter. Quelque part il s'est reproché d'avoir été trop porté à remettre les choses au lendemain, ce qu'il appelait « suæ procrastinationis malum : » les malheurs du temps, les embarras de son commerce contribuaient également à ces retards, comme on a eu occasion de le voir; et, à vrai dire, il lui eût fallu plusieurs vies d'homme pour réaliser toutes les entreprises utiles dont le plan était arrêté dans sa pensée.

Entre les livres de la composition d'Estienne, qu'il cite comme achevés, mais que nous n'avons pas, figurent un poëme en vers ïambiques où il énumérait les qualités d'esprit et les vertus qui conviennent aux princes[5]; un recueil de préceptes militaires, où il se servait

1. *Dialogues du langage françois italianisé*, p. 145.

2. De Latinitate prisca : voy. le traité de *la Latinité de Plaute*, dans le volume *de Latinitate falso suspecta*, p. 367.

3. Voy. *de Latinitate falso suspecta*, épît. prélimin. : « .. Hos, intra menses aliquot, Deo favente, obteret ac contundet alter meus liber, qui se vicissim nimiæ quorumdam in latine loquendo licentiæ opponet, varium latinæ linguæ abusum describens. » — On remarquera que le savant philologue allemand Morhof a composé depuis un traité de ce genre, « de pura Dictione latina : » Hanovre, 1725, in-8°.

4. *Orat. vet.*, 1575, épître préliminaire.

5. Ce poëme était distinct du *Musa monitrix* : voy. le traité « de Aristotelicæ ethices ab historica et poetica ethice Differentia, » épît. prélimin. au lecteur.

du même mètre et qu'il avait empruntés surtout aux histoires de l'antiquité[1] ; un éloge latin de l'équitation[2], sans doute aussi en vers (d'après son goût si vif pour l'exercice du cheval, le choix de ce sujet ne saurait nous surprendre); une description de la Hongrie, dont il a rapporté un passage[3] : il y célébrait les services rendus à la civilisation et au christianisme par cette terre chevaleresque,

Europæ stabilis, Turca indignante, columna.

Nous ne possédons pas davantage beaucoup d'œuvres en prose, philologiques pour la plupart, dont Henri Estienne a été l'auteur, s'il faut accepter son témoignage ou celui des critiques de son temps : le Correcteur du mauvais langage français[4]; un travail sur notre ancienne langue où il marquait les principales différences qui la séparaient de notre langue moderne[5]; un autre sur nos dialectes, où il s'appliquait à montrer les richesses que nous pouvions, à l'exemple des Grecs, puiser dans ces variétés de l'idiome national; deux dissertations tirées de l'histoire et des institutions de notre pays, la première sur les guerriers de la Gaule

1. Il n'en a paru ou du moins il n'en est resté qu'un spécimen.

2. Almeloveen, *de Vitis Stephanorum*, p. 93.

3. *De Lipsii Latinitate...*, p. 389.

4. Voy. les *Dialog. du nouveau langage françois italianisé*, p. 144 : Déjà, dit-il en cet endroit, il en avait mis au net une partie pour commencer la publication, qu'une maladie vint suspendre.

5. Plus exactement, « Observations sur les termes de l'ancien langage françois; » il s'en occupait en 1579 : voy. les *Dialogues* cités, p. 144, 145. — On doit particulièrement regretter ce traité et quelques autres du même genre, à une époque curieuse, comme la nôtre, de chercher dans l'étude des langues et l'histoire des mots un complément à celles des idées et des faits.

antique et leurs successeurs, la seconde sur la prééminence de la couronne de France[1]; deux autres, qui n'avaient pas moins d'intérêt au point de vue politique, relatives aux États de l'Allemagne et aux tentatives des Turcs qui les menaçaient[2]. Ajoutons un traité sur l'abus des formes grecques dans le latin, *de græcanica Latinitate*[3], que Henri Estienne mentionne comme tout prêt pour l'impression, le loisir seul lui manquant pour la faire[4]; deux discours traduits d'Isocrate[5], et une suite aux Nuits parisiennes qu'il avait jointes aux Nuits attiques d'Aulu-Gelle : outre celles qu'il donnait au public, il en avait encore, nous apprend-il[6], achevé douze qui ne tarderaient pas à paraître. Enfin Henri Estienne, non content des corrections de détail si multipliées et si heureuses que lui devaient les auteurs de l'antiquité, avait voulu généraliser ses observations et les ériger en système. Dès l'année 1557 il parlait de l'ouvrage où, au

1. Ces deux dissertations sont citées par La Croix du Maine comme étant demeurées manuscrites.

2. Voy. Henr. Stephani *ad Augustissimum Cæsarem... Exhortatio*, 1594, p. 203 et 204.

3. Ou la Latinité grecque : Suétone appelle *græcanica toga* un manteau grec, et Varron *græcanica nomina* des mots latins dérivés du grec.

4. Au sujet d'un détail que l'auteur emprunte lui-même à cet ouvrage, il dit, p. 134 de ses *Hypomneses* : « Sumam autem id οἴκοθεν, nimirum ex meo *de græcanica latinitate* libro, quem fortasse nunquam, sicut nec quosdam alios a me publicæ utilitati destinatos, in publicum prodire continget; adeo multa mihi quotidie avocamenta ingruunt. » — Ce livre était distinct de celui qui a été cité plus haut, *de Abusu linguæ græcæ*.

5. Baillet a dit qu'ils étaient traduits en français; mais d'autres, qu'ils l'étaient en latin : assertion plus vraisemblable. La Croix du Maine mentionne cette traduction, sans indiquer si elle était latine ou française.

6. Voy. *Noctes parisinæ*, Introduction, ou 1re Nuit.

grand profit de la critique, il recherchait l'origine des fautes qui déparaient les textes grecs et latins[1]. Mais il est trop réel que ce livre, malgré les éloges que plusieurs écrivains récents lui ont décernés sur la foi les uns des autres, n'a pas été imprimé ou n'est pas arrivé jusqu'à nous[2]. C'est sans doute à ces travaux, dont quelques-uns pouvaient n'être pas terminés, que Casaubon a fait allusion, lorsqu'il a dit qu'après la mort de Henri Estienne, admis à visiter cette bibliothèque, dont l'accès lui avait été rigoureusement refusé, il y reconnut des preuves multipliées de l'activité laborieuse et du savoir profond de son beau-père[3]. Il signale en particulier deux volumes assez gros que celui-ci avait laissés, tout entiers de sa main, et remplis, à ce qu'il paraît, de morceaux inédits de sa composition[4] : quoi qu'il en soit, la trace de ces manuscrits a été perdue.

Parmi les œuvres attribuées avec moins de vraisemblance à Henri Estienne, il faut placer en premier lieu deux pièces en prose française dont il n'a été fait mention que par La Croix du Maine, un discours « sur l'opi-

1. *Libri de origine mendorum.*

2. Dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, de Vigneul-Marville (dom Bonaventure d'Argonne), t. II, p. 328 (édit. de 1701), ne craint pas d'affirmer, en louant ce livre comme fort estimable et fort instructif, « que Louis Cappel s'en est servi utilement dans sa Critique sacrée. » Feller et bien d'autres critiques répètent cet éloge : ainsi se propagent et se perpétuent les erreurs bibliographiques. Senebier, t. I$^{er}$, p. 363, a du moins signalé cet ouvrage comme très-rare. On peut voir, au sujet de ce traité, Maittaire, p. 477 : il ne nie pas absolument qu'il ait paru, mais il affirme en tout cas qu'il n'existe plus.

3. Aussi avait-il coutume de dire que « ce qui avait été ignoré par son beau-père pouvait bien être inconnu aux autres : » voy. le *Borboniana.*

4. *Casauboni Epistol.*, epist. 186.

nion de Platon et Xénophon, touchant la capacité de l'esprit féminin, » et un « traité de l'orthographe françoise. » On a prétendu aussi, peut-être à cause de son penchant à la malice et à la raillerie, qu'il avait ajouté un livre nouveau à ceux du *Pantagruel* de Rabelais; mais on le chercherait vainement. Il a passé encore pour être l'auteur d'une satire latine contre un médecin du XVIe siècle nommé Jacques du Bois ou Sylvius[1]. Sous la forme d'un dialogue, on s'y égaye sur ce docteur et sur son avarice au moins égale à sa science : on y raconte qu'après sa mort, fidèle aux habitudes de toute sa vie, il a voulu frustrer Caron du tribut qui lui revient. Pour éviter de payer son passage, il a donc cherché un gué ou il pût franchir l'Achéron, et, dans ce but, il s'est muni de ses bottes. Celles-ci jouent un grand rôle dans tout l'opuscule, intitulé *Sylvius ocreatus*, ou Sylvius botté. C'est qu'à défaut du feu dont il se privait par une économie sordide, il avait coutume d'user de grosses bottes fourrées qu'il ne quitta pas, dit-on, dans sa dernière maladie. Henri Estienne s'est moqué, en effet, du même personnage dans son *Apologie d'Hérodote*[2]; mais rien n'autorise à croire qu'il ait composé ce morceau, assez peu digne, par la qualité des plaisanteries, d'un maître railleur tel que lui. Niceron n'a pas été plus fondé, ce semble, à mettre sous son nom deux productions d'un genre bien éloigné des précédentes[3] : l'une est le récit du meurtre commis sur la personne de Louis de

1. Elle a paru sous le pseudonyme de Ludovicus Arrivæbenus Mantuanus. Du Bois est au nombre des hommes illustres que Sainte-Marthe a célébrés. Montaigne a également parlé de « cet excellent médecin de Paris, » *Ess.*, II, 2. Il mourut en 1555.

2. I, 16.

3. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XXXVI, p. 305 et 320.

Condé (celui qui périt à Jarnac)[1]; l'autre présente le tableau des liens de famille qui unissaient aux différents princes de la chrétienté le grand duc François de Médicis[2].

Après avoir étudié complétement la vie de Henri Estienne, après être entré dans tout le détail de ses œuvres, il ne nous reste plus qu'à résumer notre jugement sur l'homme et sur l'écrivain. Le caractère du premier avait été trop attaqué : sans être aveuglé par le zèle du biographe, nous avons dû le disculper en plusieurs points. Nous avons retrouvé en lui, sous des dehors rudes et farouches, les sentiments tendres et généreux dont tous les talents ne sauraient compenser l'absence. La plupart de ses défauts furent, on peut l'affirmer, ou créés ou aggravés par les embarras et les malheurs qui l'assaillirent, surtout vers la fin de sa carrière. A d'autres époques, ses bonnes qualités lui concilièrent l'amitié de beaucoup d'hommes distingués. On citera parmi eux Blaise de Vigenère, dont les traductions furent placées, de son temps, presque au rang de celles d'Amyot; du Perron, dont les lettres attestent l'affectueuse estime qu'il lui accordait; Pasquier, qui l'a signalé avantageusement dans ses ouvrages; l'historien de Thou, qui témoigne, dans ses Mémoires[3], de son

1. *Narratio cædis Ludovici Borbonii*, in-8°, 1569; ce qui fait partie de la publication suivante : « Remontrances du prince de Condé au roi Charles IX, avec le récit du meurtre perpétré en sa personne le 13 mars 1569. » Le même ouvrage a été donné aussi en latin sous ce titre : *Litteræ Ludovici Borbonii, principis Condæi ad Carolum IX, cum brevi narratione cædis ejusdem principis, et aliis scriptis ejusdem argumenti et temporis :* latine ex gallico, in-8°.

2. *Affinitates omnium principum christianitatis cum Seren. Francisco Medices, magno duce Etruriæ*, 1587, in-f°.

3. *De Vita sua*, l. III, init. — Les sentiments exprimés

empressement à rechercher ses conseils; Hotman, qui dans son factum de *Franco-Gallia*, manifeste politique des Huguenots du XVIe siècle, s'attachait à démontrer, un an après la Saint-Barthélemy, que la royauté n'était devenue héréditaire parmi nous qu'au mépris de l'antique constitution de l'État[1]; Languet, que nous avons déjà nommé, rêvant ainsi que le précédent les institutions républicaines pour notre pays[2], en haine des violences et des hontes de la monarchie des Valois[3]; Sigonius, qui traita avec une égale compétence de l'histoire ecclésiastique et de la profane; Victorius, dont Henri a célébré la mort par ses épitaphes; Muret, qu'il avait

par de Thou sur H. Estienne rendent fort inutile la réfutation d'un propos que le père Vavasseur, dans son Traité de l'Épigramme, a prêté au premier sur le second. Suivant son rapport, l'historien eût dit qu'il aurait dû plus imprimer et moins écrire. On ne doutera pas au contraire que de Thou n'ait, à l'exemple de son siècle, regardé H. Estienne comme également habile

Et libros facere et doctos excudere libros.

Voy. Maittaire, p. 272 et 477.

1. Sur cet ouvrage hardi, on peut voir M. Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, ch. Ier. — On a présumé aussi, avec assez de vraisemblance, que F. Hotman était l'auteur de la célèbre satire du *Tigre*.

2. Il a été question, un peu plus haut, de son livre des *Vindiciæ contra tyrannos*, qu'il publia en 1579 sous le pseudonyme de Junius Brutus, et que traduisit, dès 1581, François Estienne, frère puîné de Henri. C'est, a-t-on dit, la production d'un républicain qui pense sur les monarques comme on en parlait dans le sénat de Rome après l'expulsion des Tarquins. On peut au reste, à ce sujet, consulter l'Étude sur Languet, de M. Henri Chevreul, travail récemment apprécié par M. de Sacy dans les *Débats* (14 avril 1852).

3. On lit dans la vie latine de Languet (par Philibert de Lamarre) : « Langueti amicitia floruit H. Stephanus, qui tamdiu laudabitur, quamdiu rei litterariæ memoria manebit. »

rencontré en Italie, et Camerarius, qu'il appelait l'ornement de l'Allemagne. De tout temps, comme on l'a raconté plus haut, les voyages d'Estienne lui avaient fait contracter, à l'étranger, d'honorables relations, cimentées par l'amour de l'étude. C'est ainsi qu'il se lia encore étroitement avec l'ambassadeur flamand Busbecq, à qui l'érudition est redevable d'importantes découvertes [1], et, plus tard, avec le jeune et célèbre anglais Philippe Sidney [2]. A ce dernier, qui réunissait à une âme capable de grandes choses un esprit passionné pour les lettres anciennes, il fit présent d'un petit livre écrit de sa main où étaient résumés, avec une brièveté ingénieuse, les préceptes moraux les plus propres à bien diriger la vie.

Si de tels rapports, de telles affections déposent en faveur de Henri Estienne, on n'hésitera pas cependant à le placer, comme homme, fort au-dessous de ses plus illustres contemporains. Ce n'est plus l'une de ces natures simples et saines que nous offre en très-grand nombre le XVI^e siècle. Ce n'est plus la bonhomie naïve et la droiture antique de ces races d'élite, propres à notre sol, qui ont sauvé la nationalité française. Des

1. Particulièrement celle du monument d'Ancyre.

2. La reine Élisabeth l'appelait « le plus beau fleuron de la couronne d'Angleterre. » A douze ans il écrivait avec élégance en latin et en français; diplomate et guerrier, il fut en outre auteur du fameux roman l'*Arcadia* qui resta inachevé; il mourut à trente-deux ans : cons. Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe aux* XV^e, XVI^e *et* XVII^e *siècles*, t. II, p. 317. Voici sur lui quelques vers que l'on trouve dans les *Commentationes* de Crenius, p. 23 :

O Sydnœe, suas Pallas cui tradidit artes,
Eloquiumque Hermes, animos Mars, carminis artem
Cynthius, et privam largita est Suada medullam
Conspicuamque Venus formam, Charitesque leporem...

défauts d'un autre âge commencent à percer en lui : l'impatience de l'état présent, une ardeur de réputation inquiète et qui s'alarme de toute rivalité, la prédominance démesurée du moi, en un mot cette personnalité dévorante qui bientôt corrompra parmi nous les plus nobles caractères et minera, dans leurs principes, les institutions par lesquelles vivent les peuples. En admirant dans Henri Estienne des ressources prodigieuses d'esprit, jointes à un savoir d'une variété et d'une étendue incroyables, on ne peut s'empêcher de gémir sur l'emploi incomplet ou fâcheux des hautes facultés dont il était doué ; on ne peut se défendre d'une émotion pénible, en voyant cette activité singulière se tourner contre lui pour son tourment, et une si belle intelligence, offusquée par de sombres nuages, devenir la proie de ces maux imaginaires que n'avait pas connus la sagesse de nos ancêtres. Leur vie réglée, leur ferme raison, ignoraient ces tristes affaissements de l'âme sur elle-même, plaie de notre civilisation raffinée.

Le ressort d'une forte et sincère croyance manqua, par-dessus tout, à Henri Estienne : il est, en effet, l'un des premiers qu'envahit, après la crédulité facile du moyen âge, ce scepticisme dissolvant des temps modernes, qui devait, en sapant successivement toutes les bases de la société, accumuler les ruines autour de nous. Ce fut un résultat funeste de la réforme, qui, si elle ranima chez quelques-uns les sentiments de la piété, la décrédita et l'anéantit chez beaucoup d'autres. Que d'âmes vides et désertes livrées dès lors à la merci des événements! C'est ce qui arriva en particulier pour Henri Estienne. Non que de graves accents et des mouvements chrétiens ne se rencontrent dans ses écrits[1] : il témoigne en gé-

1. On lit ces lignes judicieuses dans le *Discours merveilleux* :

néral du respect pour les livres saints, principalement pour la Bible; il s'indigne contre ceux qui, dans un langage téméraire, abusaient du nom de Dieu ou de l'épithète de divin, et qui substituaient au mot de providence ceux de sort, de hasard, de nature; il montre la supériorité de la morale évangélique sur celle du paganisme[1]. Mais il serait aussi trop aisé de lui emprunter, en feuilletant ses ouvrages, la contre-partie de ces salutaires idées. Il avait perdu et ne retrouva point l'ancre solide de ces convictions religieuses, sans lesquelles il ne saurait y avoir rien d'assuré dans la vie ou dans la conscience humaine. Les tentatives de quelques-uns de ses amis pour le ramener à l'antique foi n'aboutirent qu'à des espérances passagères, finalement déçues[2].

A la différence de son père, qui, zélé protestant, sut mieux rassembler ses forces et gouverner son existence, le rare génie de Henri Estienne s'est trop énervé et comme dissipé dans une instabilité perpétuelle : en se concentrant, il eût porté sans doute, dans une calme et complète jouissance de lui-même, des fruits plus mûris et plus achevés. Ceux que nous lui devons ne laisseront pas néanmoins de paraître très-précieux. Malgré ses négligences, dont il s'est excusé[3], le naïf et piquant écrivain, qui eut pour successeurs directs Gui Patin, Ga-

« Aussi ne vois-je que confusion en toutes actions humaines, s la foi, qui en est la seule liaison, vient en mépris, » p. 354 de l'édit. que renferme le *Journal de Henri III*, annoté par Le Duchat.

1. *Dialogues du françois italianisé*, p. 427, 438 et suiv.

2. Voy. une lettre de Serrarius à J. Lipse, 1594, *Sylloge epist.*, t. I[er], p. 609 : « Optabam vel supremo isto ævo ad Ecclesiam eum redire, neque omnino abhorrere videbatur; sed, etc... De litteris bene græcis meritus est; sed animæ suæ detrimentum si patiatur, quid hæc? »

3. Voy. la préface de l'*Apologie pour Hérodote*.

briel Naudé, La Mothe-le-Vayer et Ménage[1], nous offrira encore aujourd'hui une lecture agréable et utile. Il a surtout, par la tendance de ses travaux, bien mérité de l'esprit français. En réagissant contre l'afféterie qui le menaçait, il l'a maintenu dans ses voies naturelles, il lui a conservé sa couleur indigène. A côté de cette veine gauloise, qui commençait à s'appauvrir parmi nous, se montrent dans ses œuvres une physionomie originale et un cachet tout moderne. De plus, il appartient à la race de ces faciles inventeurs qui donnent l'éveil aux autres, et riches d'idées nouvelles, qu'ils n'ont pas la patience de féconder, les jettent çà et là, se reposant sur ceux qui les suivent du soin de les faire fructifier. Beaucoup de celles qui ont eu un cours général après lui se retrouvent ébauchées dans ses livres, et il peut revendiquer l'honneur de les avoir pressenties ou même de les avoir mises le premier en circulation.

Dégager l'écrivain français jusque-là trop enveloppé par l'érudit, le considérer à part et le classer, en déployant ses qualités pleines de saillie et d'avenir, tel a dû être notre but particulier : nous concluons que, comme prosateur, il n'a pas été étranger aux progrès de notre langue, dont il a reconnu, au moment où elle aspirait à se fixer, les besoins et le génie spontané ; il compte entre ceux qui lui ont donné son caractère définitif. Parfois il approche de l'expression pittoresque de Montaigne; il a de la finesse et du trait. Esprit net et délié, incisif et nerveux, avec les accidents et les hasards heureux de son style improvisé, il offre quelque chose de

1. Celui-ci, qui fut le maître de Mme de Sévigné et vit la plus belle partie du grand siècle, s'est beaucoup occupé et souvent autorisé de Henri Estienne, comme de plusieurs de nos anciens écrivains, dans ses *Observations sur la langue françoise*, 1672 et 1688.

soudain, d'acéré et de capricieux qui contribue à assouplir notre idiome. Mais il excelle notamment à manier avec aisance ce parler vif et léger d'où sortira, après deux siècles de perfectionnement, la prose facile de Voltaire. En même temps, sa critique grammaticale, par la multiplicité même de ses remarques et de ses prescriptions, tend à introduire parmi nous, ce qui était alors fort nécessaire, l'observation des règles, le scrupule et l'exactitude. Ajoutons que l'accent national domine dans tous ses ouvrages. Admirateur des monuments de notre vieille littérature, il ne craint pas de proclamer, entre plusieurs de nos auteurs qu'il loue, Philippe de Commines « un second Thucydide[1]; » en un mot, c'est, au point de vue philologique et littéraire, une des intelligences les plus favorisées et les plus justes que notre pays ait produites dans l'active élaboration du XVI^e^ siècle.

Sur ce point, d'ailleurs, notre conclusion n'est pas autre que celle des meilleurs critiques de ce temps. M. Villemain, non content d'appeler Henri Estienne « le plus profond de nos philologues[2], » lui donne place parmi ceux « qui ont dénoué notre langue[3]. » M. Ampère le qualifie de « l'un des prosateurs les plus spirituels du XVI^e^ siècle[4]. » Tel était aussi le sentiment de M. Nodier : ce juge délicat, après avoir signalé, dans la même époque, « un des hommes les plus doctes et les plus ingénieux, un esprit naturel et fin, qui embrassa tout et réussit dans tout, qui rendit populaire la science

1. *Apologie pour Hérodote*, p. 189, édit. de 1579.

2. Préface du *Dictionnaire de l'Académie française*, dernière édition, p. XXII.

3. *Ibid.*, p. XII.

4. *Histoire littéraire de la France avant le* XII^e^ *siècle*, t. I^er^, p. 120.

et l'embellit des grâces du style, » croyait que, pour le faire reconnaître, « il n'avait pas besoin de nommer Henri Estienne[1]. »

Nous nous sommes efforcé, dans cette Biographie, de lui assurer, avec une justice qu'il n'avait pas assez généralement obtenue, le rang élevé que comportent ces éloges. Un coup d'œil jeté sur la famille de Henri Estienne, au moment de sa mort, et sur les descendants qui en continuèrent la célébrité, terminera notre étude.

On a dit que des trois mariages qu'il contracta il était né quatorze enfants, dont le plus grand nombre mourut en bas âge : les plus connus de ceux qui lui survécurent furent son fils Paul et sa fille Florence. Nous avons déjà parlé du mari de cette dernière, d'Isaac Casaubon, si digne d'être mêlé à la savante histoire des Estienne[2]. Lorsqu'il rechercha cette alliance, il était professeur de grec à Genève; il le devint ensuite à Montpellier. Son caractère autant que sa capacité lui obtint l'estime de ses contemporains. Attaché au calvinisme comme la maison où il entra, il possédait de plus que Henri Estienne une piété douce, jointe à une tolérance pleine de candeur; par sa modération et sa sagesse il sut être plus

1. *Bulletin du bibliophile*, Techener, février 1835. Il le déclare, *ibid.*, « l'un de nos meilleurs prosateurs ; » et, dans une note marginale, recueillie par M. Francis Wey, « le premier et le plus national de nos prosateurs du seizième siècle après Rabelais et Montaigne : » voy. l'*Histoire des révolutions du langage en France*, Paris, Didot, 1848, p. 440. — M. F. Wey cite encore dans ce passage, parmi les admirateurs de H. Estienne, Calvin, Montaigne, M. Daunou, etc.

2. Balzac le cite, dans la VII[e] de ses *Dissertations*, parmi « les trois plus doctes de leur temps, qu'on appelait les triumvirs de la république des lettres, » les deux autres étant, ajoute-t-il, Juste Lipse et Scaliger.

heureux que lui. C'était en 1587 qu'il avait épousé Florence, âgée de dix-neuf ans : cette jeune femme, qui relevait par une rare distinction d'esprit un grand fonds de bonté, le rendit père d'une de ces familles nombreuses dont cette époque patriarcale fournit plus d'un exemple : L'un des vingt enfants qu'elle lui donna, Méric Casaubon, hérita en partie de la renommée paternelle. Peu après la triste fin d'Estienne, Isaac Casaubon fut appelé par Henri IV à Paris, « pour y faire refleurir les lettres anciennes, » a dit Sainte-Marthe[1]. Il reçut de ce monarque, l'an 1603, la garde de sa bibliothèque, en dépit d'une cabale d'envieux qui prétendait que sa qualité de protestant eût dû l'exclure d'un poste, pour lequel son érudition le désignait plus qu'aucun autre[2]; il fut, en outre, gratifié par lui d'une pension avantageuse, qui répondait à son mérite[3]. On raconte même[4] que Sully la trouvait excessive, alléguant, dans un jour d'humeur, qu'il coûtait plus que deux bons capitaines, et partant beaucoup trop; mais, différent en cela des trésoriers de Henri III, s'il ne payait pas volontiers, il payait néanmoins. Attiré dans la suite à Londres par le roi Jacques Ier, Casaubon y mourut en 1614, comblé des marques de sa faveur; et ce souverain épris de la science, pour l'honorer dans la personne d'un de ses principaux représentants, fit ensevelir à Westminster le corps de ce

1. Voy. l'Éloge de H. Estienne.— En réalité, c'était dans la connaissance de la langue et de la littérature grecque qu'Isaac Casaubon excellait. Un savant de cette époque, Livineus, écrivant à Juste Lipse en 1595, s'exprimait ainsi sur lui : « Quem ego virum merito magni facio, expertus tamen melius ei græca quam latina cedere, » *Sylloge epist.*, t. Ier, p. 640 et 641.

2. A ce sujet, voy. *les Mémoires de P. Pithou,* en tête de la Vie de ce magistrat par Grosley, Paris, 1752, in-12, t. Ier, p. 26.

3. *Scaligerana* II, p. 45.

4. Voy. *Encyclopediana*, au nom de Henri IV.

célèbre étranger. Singulier caprice de la destinée : tandis que les dépouilles du beau-père, plus célèbre encore, avaient disparu sans nom dans le cimetière d'un hôpital, le gendre devait reposer au milieu des illustrations de l'Angleterre.

Le fils de Henri Estienne, Paul, devenu le possesseur de son imprimerie et de ses précieux manuscrits, grâce au désintéressement de Casaubon, avait vu s'ouvrir devant lui la carrière où il aspirait à marcher sur les traces de ses ancêtres. Bien que cette noble ambition n'ait pas été entièrement réalisée, ses laborieux efforts eurent cependant assez de succès pour qu'il ne soit pas indigne d'un souvenir honorable.

Il était né à Genève, à la fin de 1566 ou au commencement de 1567 : c'était le cinquième des enfants de Henri. On sait les tendres soins maternels dont il fut l'objet. Doué d'une saine constitution et d'heureuses facultés, naturellement ami du travail, il reçut de bonne heure les leçons de plusieurs maîtres habiles. Quelques-uns de ces voyages, qui mettaient la jeunesse en contact avec les savants les plus accrédités de l'Europe, couronnèrent son éducation. On a conservé de lui des poésies latines qui ont de l'élégance, à défaut d'une grande inspiration : sa meilleure pièce, celle qui donne de son esprit et de son cœur l'idée la plus favorable, est l'hommage qu'il paya à la mémoire de son père[1]. Quand il le perdit, il était dans la force de l'âge, et à une instruction solide il joignait un sentiment profond des devoirs que lui imposait son nom, un désir généreux d'en maintenir la noblesse héréditaire ; mais il n'eut pas dans le caractère assez de ressort et de vigueur pour lutter toujours avec avantage contre les obstacles que lui suscita

1. Rev. les pages 77 et 158 de notre Essai.

la fortune. A la suite de brillants débuts[1], la marche de sa typographie ne tarda pas à être entravée : il tomba, comme jadis Henri Estienne, dans la disgrâce de Genève. Par l'effet des soupçons de cette ombrageuse république, il fut en butte à une multitude de traverses dont on peut lire l'attachant récit dans M. Renouard. La cause première de cette mésintelligence est ignorée : son résultat incontestable fut de paralyser les travaux et de remplir d'amertume la vie de Paul Estienne. Tandis que le soin et la prospérité de son imprimerie eussent exigé sa présence assidue à Genève, on le voit contraint de s'en tenir éloigné. Vainement il descend aux prières pour désarmer les magistrats irrités : ceux-ci demeurent inflexibles. Il se plaint, par plusieurs lettres, que l'entrée de la ville lui soit interdite; il s'y dépeint comme victime de puissantes inimitiés et de défiances aveugles, comme injustement frappé, malgré son innocence, dans son honneur et dans sa fortune. Nous avons de lui une requête[2], où il se borne à demander un sauf-conduit pour venir régler quelques affaires urgentes : modeste faveur qui lui fut même refusée. D'autres documents témoignent de ses efforts infructueux pour obtenir son retour. Il s'adresse en particulier aux pasteurs, et, dans un mémoire suppliant, il allègue ses intérêts et ceux de ses créanciers également compromis, car son absence lui ôte les moyens de traiter avec eux ; il déplore « son ostracisme prolongé par l'âpreté des temps et des cœurs[3]. » Peu après il envoyait aux mêmes personnages des vers de sa composition, destinés à provoquer l'oubli des

1. Parmi ses plus belles éditions on citera celle des *Tragédies de Sophocle*, in-4°, 1603.
2. On peut la lire dans l'ouvrage de M. Renouard, p. 572 et 573.
3. *Lettre aux pasteurs de Genève* : voy. *ibid.*, p. 576.

griefs; mais ces démarches restèrent sans succès, puisque, renouvelant plus tard ses doléances, il gémissait encore « du refus ordinaire que l'on faisait à ses requêtes, » et de la dure volonté qui le tenait « forclos du lieu de sa naissance et de sa patrie. »

Ainsi, durant de longues années, Paul Estienne usa dans une lutte stérile contre les accidents d'une existence tourmentée une grande partie de ses forces. L'attachement qu'il professait pour le calvinisme semblait pourtant de nature à le protéger auprès des ministres dont il n'éprouva que la rigueur. Ses lettres attestent notamment la douleur qu'il ressentit en apprenant que l'un de ses huit enfants avait été entraîné, suivant son expression, « dans la religion des papistes. » Ce fut Antoine, qui s'établit à Paris où il abjura en effet le protestantisme entre les mains de du Perron, et fit preuve d'un mérite personnel fort distingué. Mais le sort ne l'en traita pas moins durement. Il devait compléter cette longue série d'infortunes qui accablèrent la race des Estienne. Après s'être signalé par de fort belles impressions[1], qui, outre le titre de premier imprimeur et libraire ordinaire du roi, lui valurent beaucoup de dettes, hors d'état de poursuivre son commerce, et réduit au dénûment sur la fin de sa carrière, il n'eut d'autre asile que l'Hôtel-Dieu. Ce fut là qu'il mourut aveugle et plus qu'octogénaire, en 1674, comme l'affirme Almeloveen.

Avec Antoine parut s'éteindre, en réalité, le dernier

1. Principalement celles qu'il fit pour la société des éditions grecques dont il était membre et entre lesquelles on remarque l'Aristote de 1629. — Mais, dès 1631, comme on le voit dans les *Registres de la chambre syndicale de la librairie de Paris*, manuscrits cités plus haut, il intervenait une sentence, du 26 mai, qui ordonnait « que l'imprimerie d'Antoine Estienne fût vendue en la salle du collége royal, en présence des syndic et adjoints. »

représentant de cette famille, qui pendant plus de cent cinquante ans avait dirigé des presses d'où sont sortis tant de chefs-d'œuvre; qui, pour prix de son dévouement à la science et au pays, ne recueillit guère que la gène et l'adversité; à qui du moins il faut assurer la gloire, ce dédommagement tardif du malheur.

Toutefois, quoique les biographes des Estienne aient fait généralement finir leur maison à la mort de ce vieillard[1], il est prudent de penser, en raison de ses branches diverses et des nombreux rejetons que chacune d'elles avait comptés, qu'elle ne disparut pas tout entière à cette époque, mais qu'elle rentra seulement dans l'obscurité de la vie commune[2]. On ajoutera même qu'aujourd'hui encore quelques personnes croient pouvoir s'honorer d'appartenir à cette illustre descendance[3].

1. Il avait eu lui-même six enfants qui, pour la plupart, moururent très-jeunes.

2. Au commencement du XVIIIe siècle des imprimeurs-libraires se donnaient à Paris pour représentants directs de la famille des Estienne : mais leurs titres alors admis (Niceron, t. XXXVI, p. 253) ont paru depuis pouvoir être contestés : voy. M. Renouard, p. 519.

3. Voici ce qu'on lisait, il y a peu de temps, dans les journaux de Paris (voy., notamment, le *Constitutionnel* du 12 mars 1852 et les *Débats* du 14 de ce même mois) : « Peu de personnes savent sans doute que les dernières descendantes des fameux imprimeurs Estienne, qui obtinrent la protection et l'amitié du roi François Ier, le restaurateur des lettres, et de ses successeurs, habitent la ville de Valenciennes et y vivent dans une modeste obscurité. Ces deux femmes, dont le nom est illustre dans les arts et dans les sciences, sont filles du colonel Antoine Estienne, mort sans fortune. L'une, Henriette Estienne, née à Mézières, le 18 juillet 1795, est mariée à un honnête artisan; l'autre, Sophie Estienne, née à Charleville le 19 avril 1804, vit avec sa sœur. »

# APPENDICE.

Note A.

Voici un fragment de cette version d'Anacréon : entre tant de pièces faciles et charmantes, je prends au hasard, pour donner une idée juste de la manière habituelle du traducteur :

*De Cupidine.*

Nuper, silente nocte,
Cum jam rotatur ursa
Circa manum Bootæ,
Et corpus omne somnos
Fessum labore carpit;
Supervenit, foresque
Meas Cupido pulsat.
Quis tundit ostium, inquam,
Turbatque somniantem?
Reclude, clamat ille,
Fores, metumque pone :
Nam sum puellus, et per
Illunem oberro noctem,
Madens ab imbre totus.
Ut audii hæc, misertus
Accendo lumen, atque
Meos recludo postes.
Tunc conspicor puellum,
Sed arcum habentem et alas,
Sed pendulam pharetram.
Foco admovetur a me,
Manibus manus et ejus
Foveo, ut calescat; imbrem
Et exprimo capillis.
Ille, ut recessit algor :
Probemus, inquit, arcum,
An læsus imbre nervus.
Statimque tendit illum,
Ferit et mihi sagitta
Medium jecur, quasi œstrum.
Tunc exsilit cachinnans,
Aitque : Gratulare
O hospes; ecce salvus
Meus quidem mihi arcus :
At cor tibi dolebit.

Dans ce latin, H. Estienne ne paraîtra-t-il pas lutter avec

le français de La Fontaine? Rappelons au reste que, dans notre langue, Ronsard, en suivant le même procédé d'imitation originale, avait déjà donné de l'*Amour mouillé* une copie charmante et que La Fontaine n'a pas fait entièrement oublier.

Plusieurs poésies latines de H. Estienne, et surtout beaucoup de pièces empruntées à sa traduction d'Anacréon, se trouvent reproduites dans le recueil de Ranutius Gherus (Jean Gruter), intitulé : *Deliciæ poetarum gallorum* 1609.

Note B.

Danielis Vechneri *Hellenolexias, sive Parallelismi græco-latini,* libri II. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. La première est de Francfort, 1610 : elle est dédiée au duc de Silésie et accompagnée d'un discours préliminaire de Daniel Heinsius. La seconde parut à Strasbourg en 1630; et la troisième, postérieure de 50 ans, à Leipsick : chacune d'elles avec des additions. Mais la quatrième, de beaucoup la plus augmentée, a été donnée à Gotha, en 1733, par le philologue allemand Michel Heusinger : in-8° de 592 pages, sans compter l'index qui est très-développé.

Nous devons à ce dernier éditeur tous les renseignements qui concernent Vechner, sur lequel gardent le silence tous les recueils biographiques. Natif de Goldberg (Aurimontanus), d'une famille honorable et aisée, 1572, il y remplit des fonctions élevées dans l'enseignement, à la tête duquel il finit par être placé (pædagogiarcha); ses services lui méritèrent le titre de sénateur et celui de *consul* (senator et consul). Une lettre d'un contemporain atteste en effet le rang distingué qu'il occupait dans sa ville natale, puisqu'on le félicite de ce que, «Ciceronis, Varronis, Cæsaris, aliorumque summorum virorum exemplo, ne in publicis quidem tractandis negotiis et in ista dignitate sua, de litteris bene mereri non desinit. » Malgré ses fonctions publiques, il est certain qu'il trouva le temps de composer plusieurs ouvrages d'érudition, bien que les guerres, dont l'Allemagne fut alors le théâtre, aient fort interrompu le calme de ses études et troublé sa vie, qui se termina en 1632.

Nous avons du savant philologue Bernegger une lettre adressée à Vechner et datée du 1er décembre 1629: elle nous apprend qu'après avoir reçu, plus de cinq ans auparavant, le volume de l'*Hellenolexias* afin de le faire réimprimer, il vient seulement de trouver un nouvel éditeur : telles étaient les préoccupations, qui, assiégeant les esprits, arrêtaient le cours des publications sérieuses. Ce qui atteste que cette œuvre continua longtemps à être estimée en Allemagne, c'est le suffrage d'Heusinger, qui appelle les deux livres qu'elle renferme « libri omnium judicio probatissimi suaque utilitate commendatissimi. » Il continue en ces termes : « Ea Vechneriani nominis est celebritas, ea Hellenolexiæ fama et gratia, ut non tam lectores illi quam lectoribus opusculi exempla desint, quæ, magno quamvis numero emissa, frustra jam pridem quæruntur. » D'autres témoignages ont constaté l'utilité de ce travail : on citera celui de Morhof dans le Polyhistor, IV, 6 : « Convenientiam græcæ linguæ cum latina descripsit Vechnerus in libro cui titulus *Hellenolexias :* liber utilissimus ex quo maxime patet græcissatio linguæ latinæ. »

L'*Hellenolexias* de Vechner est d'ailleurs un de ces livres que l'on consulte plutôt qu'on ne les lit de suite. Ce n'est guère en effet qu'une longue série de citations latines dont le plus grand nombre est emprunté à des poëtes, les hellénismes étant, comme on sait, beaucoup plus fréquents dans la poésie que dans la prose latine. Pour montrer réalisés par des exemples les rapports que présentent les deux idiomes, on y considère successivement toutes les parties, toutes les règles et même tous les idiotismes et les exceptions de la langue grecque. Aux observations purement grammaticales qui remplissent cette espèce de catalogue ne se mêlent ni discussions ni digressions. L'auteur n'a pas la liberté d'allure ni l'intérêt de H. Estienne, dont on s'étonne qu'il n'ait jamais mentionné la *Conformité.*

Angelo Monosini ne l'a pas citée davantage; mais il paraît l'avoir imitée, aussi bien que la *Précellence,* dans l'œuvre où il veut établir la parenté du latin avec le grec et qui est intitulée : *Floris italicæ linguæ libri novem, Venetiis*, in-4°, 1604. Lui même, en s'adressant au lecteur,

explique ainsi le motif qui l'a porté à écrire en latin : « Scripsi latina potius, quam materna lingua, quia non pro Italis susceptus est hic labor, sed pro advenis, ac præcipue Transalpinis. Speravi enim, hac ratione, me ab illis majorem gratiam esse initurum. » Il marque ensuite la raison du titre qu'il a choisi : « Profiteor me afferre quæcumque obscenitatis atque impietatis expertia ad etrusci sermonis copiam proprietatemque, in omni charactere ostendendam, commode per græca, vel latina enodari posse videbuntur. »

Dans le premier livre, il s'occupe des locutions empruntées au grec par l'italien et des compositions de mots que cet idiome en a imitées ; dans le deuxième, des rapports de syntaxe qui existent entre ces langues et des idiotismes qui leur sont communs ; le troisième est consacré aux adages et proverbes semblables que l'une et l'autre possèdent ; le quatrième, aux expressions italiennes venues des barbares ou de l'ancien langage romain ; les sentences et dictons employés par les Latins et les Italiens sont l'objet du cinquième ; le sixième roule sur les expressions proverbiales qui ont cours parmi ceux-ci, et dont l'explication se trouve chez les Grecs ; le septième sur celles dont les Latins fournissent le sens ; le huitième et le neuvième offrent une foule d'autres locutions appartenant aussi à la classe des proverbes, ou renfermant des allusions, un sens énigmatique, etc., et dont l'usage est populaire. Tout en s'excusant de leur donner une place dans son livre, l'auteur fait observer qu'elles ne laissent pas d'ajouter à la richesse de l'idiome. Comme on le voit par ces indications, cet ouvrage a pour ceux qui étudient les proverbes, et leurs analogies chez les différents peuples, tout autant d'intérêt au moins que pour ceux qui recherchent les affinités de la langue grecque et de l'italienne. Dans les derniers livres même la trace de ces similitudes ne s'aperçoit plus guère que dans un petit nombre de citations.

Avant Monosini, un écrivain italien avait, dans un ouvrage de peu d'étendue mais d'une érudition solide, indiqué déjà sommairement les rapports de la langue de son pays avec celle des Grecs. Voici le titre de ce travail : « Discorso di

Ascanio Persio intorno alla conformità della lingua italiana con le più nobili antiche lingue, e principalmente con la greca. »—Je dois ce renseignement et quelques uns de ceux qui ont trouvé place dans cette note au savoir bienveillant et communicatif de M. Duplessis, bibliophile distingué.

Quant au livre de Monosini, il ne manqua pas de succès au moment de sa publication, et même il a été depuis cité avec estime par plusieurs critiques. S'il paraît aujourd'hui d'une lecture difficile et trop surchargé de science, si l'absence de système se fait sentir dans la recherche poussée à l'excès de prétendues analogies très-contestables, il ne laisse pas d'offrir, par compensation, des renseignements curieux. L'auteur avait droit, ce semble, d'obtenir un souvenir de Tiraboschi et de Ginguené. Mais, ceux-ci ne l'ayant pas mentionné, non plus que les rédacteurs de la Biographie universelle, nous suppléerons à leur silence par quelques détails. Il naquit vers le milieu du XVI^e^ siècle, étudia le droit à Pise, et eut pour professeur de philosophie Francesco Buonamici. Il se fit prêtre, devint prieur (curé) de Saint-Donat et fut admis au nombre des membres de l'académie de la Crusca. En cette qualité il coopéra à la rédaction du célèbre *Vocabolario* publié par cette académie. Il est parlé de lui, mais très-brièvement, dans Gamba, *Serie de Testi di lingua,* Venise, in-8°, 1839, p. 555. Ajoutons qu'un écrivain du 17^e^ siècle, Don Placido Puccinelli, bénédictin, l'a accusé (en le nommant par erreur *Morosini*) d'avoir publié comme son ouvrage propre ce qui était le travail d'un de ses élèves, Raffaello Colombani, mort à l'âge de 35 ans, tandis qu'il ne l'avait que revu et complété. Cette assertion de don Placido Puccinelli se trouve dans l'ouvrage suivant publié par lui : *Fede et nobiltà del Notajo..,* Milano, Giulio Cesare Malatesta, 1656, in-4° (p. 126); mais comme elle n'est confirmée par aucun autre contemporain, ni appuyée d'aucune preuve, il ne serait pas juste d'enlever à Monosini l'honneur qui lui revient de l'ouvrage placé sous son nom. On peut croire seulement que Colombani coopéra à ses recherches.

Reiz (Guillaume Otton), dont il nous reste à parler, est plus connu que les précédents, et son ouvrage, *Belga*

*ræcissans,* leur est fort postérieur. Il parut à Rotterdam n 1730. Ce n'est rien moins que 636 pages in-8°. L'auteur, ui écrit en latin comme Vechner et Monosini, se propose e montrer que la France n'est pas la seule contrée qui uisse réclamer pour sa langue le privilége d'une analogie rappante avec la langue grecque. Né au commencement du .VIII^e siècle, à Offenbach, en Allemagne, mais établi, omme sa famille, dans les Pays-Bas, il y passa presque oute sa vie et professa longtemps à Middelbourg, l'une es principales villes de la Hollande; c'est ce qui expliue le sentiment renfermé dans ces deux vers qui lui serent d'épigraphe :

Quod si labori *Belgica* faverit meo,
Plures habebit quos opponat *Galliæ.*

Il veut prouver que le néerlandais aussi renferme avec le rec des affinités nombreuses qui établissent leur commu auté d'origine. Une racine plus incontestable du néerlanais, qui se divise en deux dialectes, le Flamand et le Hollanais, c'est, comme on sait, le Teutonique. Quoi qu'il en oit, à l'appui de la thèse que son patriotisme d'adoption embrassée, Reiz déploie une érudition très-abondante et rès-minutieuse. Il descend jusqu'à l'examen des lettres et emonte ensuite jusqu'aux parties les plus élevées de la philoogie, n'omettant aucun point dont il puisse s'autoriser. Mais ans son argumentation compassée, on ne trouve rien de ce ui fait l'originalité de Henri Estienne; il ne rappelle nulleient le vif et piquant esprit du grammairien pamphlétaire. .u moins il a le bon goût de le citer souvent et toujours avec stime; c'est à lui qu'il a même emprunté en grande partie le lan de sa composition : seulement il étend de beaucoup la iatière. Le glossaire, par exemple, qui n'occupe dans la *Conformité* que peu de pages, a reçu de Reiz une étendue onsidérable. Celui-ci a de plus ajouté un livre particulier ur la poésie, c'est-à-dire sur les points de contact de la ersification des Grecs et de celle des Belges. Enfin il conclut on volumineux ouvrage en établissant un parallèle plein de onfiance entre la topographie des deux pays, le caractère et

les mœurs, l'histoire civile, politique et militaire, les productions d'esprit et la gloire des deux peuples. Ici, comme on le voit, son zèle, un peu indiscret, va bien au delà des limites où s'était prudemment renfermé Henri Estienne. Reiz, qui appartenait à une famille distinguée dont plusieurs membres ont cultivé avec succès la philologie, mourut en 1769, à l'âge de soixante-sept ans, en laissant d'autres ouvrages qui témoignent de son érudition et de son zèle pour les lettres.

Au sujet des travaux du même genre qui concernent les analogies plus ou moins sensibles que l'on remarque entre les langues et dont nous avons dit quelques mots dans notre *Essai*, on invitera le lecteur à consulter les *Soirées de Saint-Pétersbourg* du comte de Maistre, (IIe *entretien*, avec les notes qui s'y rapportent); notre édition de la *Conformité du françois avec le grec*, préface, page 4 et suiv.; et aussi la Revue allemande, relative à l'étude comparée des langues grecque, latine, etc., dont la publication a été commencée il y a deux années environ, par MM. les docteurs Théodore Aufrecht et Adalbert Kuhn, de l'université de Berlin.

Note C.

Quelques-uns cependant ont attribué le *Discours merveilleux*, entièrement ou en partie, à de Bèze ou à Jean de Serres (le même à qui l'on doit un *Inventaire général de l'histoire de France* et une version latine de Platon, plus élégante mais moins exacte et moins sûre que celle de Marsile Ficin : nous en avons parlé à la page 141); ils étaient tous deux amis de H. Estienne : voy. Gui Patin, édit. de Reveillé-Parise, T. II, p. 490, et Baillet, *Jugements des Savants*, édit. annotée par La Monnoye, T. II. p. 653.

Notre impartialité nous fait un devoir d'indiquer notamment qu'une opinion contraire à celle que nous avons adoptée sur le *Discours merveilleux* s'est produite il y a quelques années avec d'assez longs développements. On peut lire dans le *Bulletin de l'alliance des arts*, publié sous la direction de M. Paul Lacroix (le Bibliophile Jacob),

numéro de mars 1844, une lettre de M. Mossman, qui a pour objet d'établir que cet ouvrage n'appartient pas à Henri Estienne. Mais les arguments que ce philologue a présentés ne nous paraissent pas de nature à modifier le sentiment qui a prévalu jusqu'aujourd'hui. Henri Estienne, voulant garder l'anonyme, s'est naturellement appliqué à dérouter les suppositions, en affectant quelques manières de penser qui ne lui sont pas habituelles. On comprend aussi que son style ne soit pas le même que dans des écrits d'un genre tout différent. Enfin l'auteur de la lettre nous semble avoir été mal servi par ses souvenirs, lorsqu'il dit qu'il y avait peu de citations dans le *Discours merveilleux :* elles sont au contraire assez nombreuses pour montrer qu'il est l'œuvre d'un érudit.

Ceux, en très-petit nombre, qui ont refusé d'admettre qu'Estienne fût l'auteur du *Discours merveilleux*, ont fait observer encore que les rapports étroits de bienveillance et de gratitude, établis entre lui et Henri III, excluaient la vraisemblance de notre opinion. Mais ce qui infirme la valeur de cette considération spécieuse, c'est que les relations dont il s'agit ne prirent naissance qu'après l'époque où parut ce libelle.

## Note D.

### Lettre de H. Estienne à Joseph Scaliger.

Monsieur, depuis la réponse que je fis à votre seconde lettre, j'ai eu quelque espérance d'avoir ce bien de vous voir par deçà avant la fin de juin ; mais, à ce que je puis entendre, il ne me faut plus vous attendre : ce qui est cause que je vous écris d'une chose, laquelle je réservais à votre venue. C'est qu'il vous plaise me donner votre avis touchant l'édition d'Aristote ; car je suis fort sollicité de la faire par colonnes avec le latin vis-à-vis du grec (soit de la même forme du Platon, soit de plus petite lettre). Je suis en doute quels interprètes je dois choisir, se trouvant plusieurs interprétations d'un même livre, comme vous savez. Mais principalement je me trouve en peine touchant

ce qui est de la Logique. J'ajouterais les difficultés qui m'empêchent de me résoudre, si je ne m'assurais que vous pouvez bien vous en aviser incontinent. Et pourtant [1], de ce point je viendrai à un autre : c'est qu'ayant entendu, il y a longtemps, de M. L'Émery [2], que, *inter paternas lucubrationes*, vous aviez aussi une version des livres *de Historia animalium*, comme il lui avait été assuré par monsieur votre frère, j'ai toujours depuis estimé que je me ferais grand tort et encore plus au public, si je n'ornais cette nouvelle édition de cette nouvelle version [3] : vu mêmement que ledit personnage, duquel j'ai eu ce bon avertissement, m'assurait que ledit sieur votre frère avait fort grande envie qu'elle fût mise en lumière ; lequel désir sachant ne pouvoir être moindre de votre part, je veux aussi par ma brièveté montrer l'assurance que j'ai de n'être point éconduit. Ce sera donc l'endroit où, après vous avoir salué de mes plus affectionnées recommandations, je prierai Dieu, monsieur, de vous tenir en sa sainte garde et protection.

Votre affectionné ami et serviteur,

HENRI ESTIENNE [4].

De Paris, ce 28 juillet 1584.

1. Autrefois synonyme de *partant*.

2. Ou d'Émery : c'était, comme on le voit dans une des Lettres de Pasquier (VII, 10), le nom de seigneurie par lequel on désignait Auguste de Thou, l'historien, du vivant de son père. C'est ce que nous apprend aussi Blanchard, dans ses *Éloges des présidents à mortier du parlement de Paris*, in-folio.

3. Cette traduction latine de Jules César Scaliger, et les commentaires qui l'accompagnent, ne parurent qu'en 1619, Toulouse, in-folio, édités par Maussac. Le célèbre philologue allemand Schneider en a donné une réimpression : Leipsick, 4 vol. in-8°, 1811.

4. Cette lettre, fort peu connue, est un modèle curieux des communications savantes et courtoises qu'échangeaient entre eux, à leurs bons jours, les érudits du XVI$^{e}$ siècle. Elle est empruntée au livre suivant : *Epîtres françoises des personnages illustres*

*k.*

Il existe une autre lettre française de Henri Estienne, dont le spécimen se trouve dans l'*Isographie des hommes célèbres*, volume du *Supplément*. Comme elle n'a pas été reproduite ailleurs et qu'elle se rapporte à quelques-uns des détails que nous avons donnés dans notre *Essai*, nous avons cru qu'on la lirait ici avec plaisir. Elle est adressée au conseiller Claude du Puy [1].

Monsieur, d'autant que [2] vous m'aviez dit me vouloir envoyer le mémoire duquel m'aviez parlé, je ne retournai point vers vous : pour toutes et quantes fois qu'il vous plaira me l'envoyer, j'en ferai mon devoir. Au reste, je suis ici, il y a jà quinze jours; et, suivant ce que je vous communiquai de la crainte que j'avais de ces messieurs de là-haut [3], en la fin j'ai été contraint de m'aider de la faveur de M. de Mandelot, gouverneur de cette ville, pour m'impétrer un sauf-conduit, moyennant lequel je puisse

*et doctes à Mons*r *Joseph Juste de la Scala, mises en lumière par Jacques de Reves, à Harderwyck, chez la veuve de Thomas Henri,* in-8°, 1624. Il n'y a dans cet ouvrage qu'une épître de H. Estienne, celle que nous venons de citer : c'est la XXXVIII<sup>e</sup> du liv. 3. Elle est à la pag. 410 du vol.

1. Sainte-Marthe lui a donné place parmi ses *Hommes illustres,* surtout à cause de son amour pour les lettres et de son jugement exquis : « In aliorum operibus censendis nullus criticorum erat exactior aut acutior, » *Élog.,* l. IV. Joseph Scaliger a déploré sa mort dans une élégie latine. Une lettre, adressée à Scaliger par l'historien de Thou (30 janvier 1595), atteste combien ce dernier lui était attaché et combien il le regretta.

Les deux fils de Claude du Puy, Pierre et Jacques, sont aussi mentionnés honorablement par Sainte-Marthe, et il est surtout parlé de l'un et de l'autre avec intérêt dans les *Mémoires* de Huet au liv. Ier. Ils étaient gardes de la bibliothèque du roi, et ils ont donné leurs soins à plusieurs éditions de l'*Histoire* du président de Thou.

2. Alors employé pour *attendu que...*

3. Henri Estienne désigne sans doute ainsi les membres du conseil de Genève, avec lesquels il ne vécut pas toujours en parfaite intelligence : voy. p. 123 et suiv. de notre *Essai*.

en toute sûreté retourner en ma maison, et, si besoin est, leur rendre raison de toutes mes actions et de tous mes déportements; et leur écris avoir été de ceux[1] qui m'ont conseillé ne retourner sans avoir cette assurance, ce qui est vrai. Je sais que cela me rendra tant plus odieux, et aussi suspect; mais d'autre côté aussi, sans avoir un sauf-conduit, je voyais un danger éminent, lequel était encore plus grand que l'autre. Vous savez : *e duobus malis*[2], *etc.;* ainsi est-il *in duobus periculis*. Je crois qu'ils ne refuseront pas ce sauf-conduit. Toutefois je ne laisserai pas, sans icelui, de m'en aller en ma maison qui est à deux lieues de la ville ès terres du duc[3]; car d'aller droit en la ville, ma femme même ne me le conseille point par ses lettres, encore qu'elle désire fort m'y voir plutôt qu'en celle des champs pour le soupçon que cela peut donner à plusieurs. Voilà, monsieur, l'état de nos affaires, quant à ce point. Quant au don de mille écus que le roi m'avait fait[4], lesquels avaient été assignés sur la recette générale de cette ville, je n'en ai rien pu avoir, tellement que j'ai été contraint de renvoyer le mandement qui m'avait été baillé, avec le refus qu'on m'a fait de le payer en disant qu'il n'y n'avait point d'argent[5]. Le porteur de la présente doit être monsieur

1. *Je leur écris qu'il y en a eu quelques-uns...*

2. C'est notre proverbe : *de deux maux il faut choisir le moindre.*

3. Le duc de Savoie : H. Estienne parle de sa campagne de Grières.

4. Revoir à ce sujet la p. 133 de notre *Essai.*

5. Dans une des lettres latines, adressées par Henri Estienne à Craton, et dont il sera question un peu plus loin, on le voit encore se plaindre du peu d'effet qui, à l'occasion de sa *Précellence,* suivit les promesses libérales de Henri III : « Sibi satisfactum esse rex dixit et prolixe mihi, sicut et ante fecerat, promisit. Sed præter promissa nihildum ab eo accepi, ac ne spes quidem est accipiendi, quamvis interea magnos sumptus hic fecerim. Remittor enim ad nummos quos extraordinarios vocant : quod, hoc quidem tempore, quo et plures petitores et pauciores sunt nummi, idem propemodum est atque ad calendas græcas remitti. »

du Verdier, élu de Forez [1], qui fait profession des lettres. Je vous prie, monsieur, que si vous pouvez entendre quelque moyen de me faire payer de mes mille écus qui m'ont été donnés par le roi, le lui communiquer, soit par le moyen de quelque avertissement de choses qu'on puisse demander et qu'on pense pouvoir être impétrées, soit par autre; et ce sera l'endroit où, après m'être humblement et affectueusement remis à votre bonne grâce, je prierai Dieu, monsieur, vous tenir en sa sainte garde et protection. De Lyon, ce xixe de décembre 1579.

Votre affectionné ami et serviteur.

Henri Estienne.

De ces deux lettres françaises de Henri Estienne, il nous a semblé à propos de rapprocher ici, pour le faire connaître par un de ses côtés les plus originaux, quelques-unes de ses lettres latines, qu'a retrouvées et publiées M. Passow. Cette découverte a eu d'autant plus de prix qu'il n'existait aucun recueil de la correspondance de Henri Estienne et qu'il était l'un des hommes célèbres du xvie siècle dont on possédait le moins de lettres. Sur leur valeur propre, on ratifiera sans peine ce jugement du savant éditeur: « Quod majus, Stephanus noster tanti ingenii tantæque fuit eruditionis vir, ut leviora etiam pleraque, quæ ludibundus quasi in chartas conjecit, publica luce digna sint, sin minus propter argumenti gravitatem rerumque copiam, tamen propter facetum festivumque scribendi genus, quo in minoribus præsertim opusculis, in præfationibus, dedicationibus, epistolis uti solet. » Ajoutons que ces lettres ont pour nous, comme les précédentes, l'avantage de compléter

1. Ou, pour parler plus clairement, *élu sur le fait des guerres, aides et tailles, au pays de Forez.* Tel était le titre d'Antoine du Verdier, connu par sa *Bibliothèque, contenant le catalogue de tous les auteurs qui ont écrit ou traduit en françois,* 1585.

notre biographie, en éclairant quelques-uns des détails où nous sommes entré.

Litteras tuas accepi, D. Crato[1], quæ mihi quod de tuo in me amore ex aliorum verbis persuadebam, plane confirmarunt. Ego certe in te redamando par pari referam, dum aliqua tibi gratificandi occasio se offerat. Nec vero ignotum amare dici possum, quum Melissus, ille Musarum amor, tuos amabiles mores egregie mihi depinxerit, penicillo quidem certe ab illis tradito.

Quod ad illud privilegium attinet de quo scripseram, si sine aliqua impensa impetrari non potest (ut facile mihi persuadeo), dabo operam ut quicquid pro illo numeratum fuerit, per mercatorem quempiam reddatur. Sed te etiam atque etiam rogo ut quamprimum negotium hoc conficiatur, ne Thesaurus meus, qui jam a tot annis inchoatus est, et tamdiu desideratus, nunc tandem, quum erit absolutus (quod propediem fore spero), delitescere, id est a publico abstinere, cogatur[2]. Cui periculo si tu occurreris, maturando hujus privilegii donationem, non me solum, sed et omnes qui primi erunt Lexici lectores, tibi obstrinxeris. Vale. E. typogr. nostro, xv. apr. 1570.

Tuus omnino H. Stephanus[3].

C'est la première des lettres que nous devons à M. Passow. Celles qui suivent sont généralement courtes; et la raison

1. Voy. Francisci Passovii *Opuscula academica,* Lipsiæ, 1835, p. 404.— Craton de Craftheim, à qui sont adressées ces lettres dont nous donnons quelques parties, fut le premier médecin des trois empereurs Ferdinand Ier, Maximilien II et Rodolphe II : son crédit ne le cédait pas à son savoir. Né à Breslau, en 1519, il mourut en 1585. Ce Craton était pour Henri Estienne, auprès des princes et des souverains d'Allemagne, un intermédiaire dévoué qui s'efforçait de provoquer leur munificence en sa faveur. Henri Estienne lui a dédié une édition de Diogène Laërce.

2. Revoir les pages 91 et suiv. de notre *Essai.*

3. Quelquefois H. Estienne écrit son nom en grec : Στέφανος.

que Henri Estienne en allègue, c'est que, par un accident alors assez fréquent en raison de la difficulté des communications, il avait su que celles qu'il avait écrites n'étaient pas parvenues à leur adresse : « Quoniam ex meis litteris nullas ad te pervenire video, et ita eas in periculum conjicio, statui posthac epistolia potius quam epistolas periclitari. » Plusieurs de ces lettres de Henri Estienne se rapportent à son *Trésor de la langue grecque,* auquel il veut ménager, parmi les savants et les puissants, de nombreux et d'illustres patrons. Il y est souvent question de la gêne pécuniaire qu'il éprouve et des embarras de son commerce. Il se plaint du peu de profit que lui rapportent ses longs voyages. « Felicior reditus fuisset, dit-il, si mihi non contigisset δηρόν τε μένειν κενεόν τε νέεσθαι. » Quelquefois aussi il parle des affaires publiques, comme dans une lettre de 1675 : « Quod ad statum nostræ Galliæ attinet, non melior certe in dies, sed pejor fit. Spes de pace concepta multos frustratur... » On lit plus loin : « Vidi omnes tam incertos quam unquam de iis quæ rex molitur. Hoc quidem certum est, conscribi militem in omni fere Galliæ parte ; et fama est conscribi tantum ut mittatur in Flandriam, ubi nunc est regis nostri frater... » Ailleurs encore : « In nostra Gallia horrenda nunc geruntur, in quibus facile quilibet agnoscat illius parisinæ stragis ultionem ; sed multo magis horrenda præsagiri videntur. » Et à la date de 1579 : « Omnia in dies magis incerta, præsertim vero quod attinet ad nuptias fratris regis cum regina Angliæ [1]. »

L'une des lettres les plus curieuses est celle où Henri Estienne réclame les bons offices de Craton auprès de Paul de Foix, prélat et homme d'État illustre, qui fut chargé de plusieurs ambassades importantes, et dont Auguste de Thou (*de Vita sua,* l. I) nous a fait connaître le vif amour pour l'étude. Il mourut à Rome en 1584, et Muret, l'un des nombreux gens de lettres dont il avait été le protec-

1. On sait que le duc d'Alençon recherchа longtemps la main de la reine Élisabeth, et que cette princesse, à une certaine époque, parut même encourager ses espérances.

teur, fit son oraison funèbre. On verra plus loin qu'il figure parmi les hommes que Sainte-Marthe a célébrés (l. III de ses *Éloges*).

Est de quo te summopere rogatum velim[1] : nimirum ut si istuc veniat ad Cæsarem quidam archiepiscopus Foxius (qui ex consanguinitate regis Navarræ aut reginæ esse ferebatur), videas quid agi cum ipso possit... Quoniam de negotio litterario agendum est, ideo minus videtur esse verendum tibi, homini et litteratissimo et litterarum amantissimo, sermonem apud eum de illo habere. Atque omnino spero fore ut non frustra res tentetur. Is nunc est Romæ apud pontificem : ad quem priusquam pervenisset, singulos principes Italiæ adierat, sub legati regii nomine (qua de re autem in hac legatione agatur ignoramus) : is Viennam inde venturus dicitur, ut Cæsarem salutet, inde Poloniam petiturus. Rogo ut huic occasioni non desis, si tamen nihil sit quod obstare debeat quominus apud eum hac de re agas : ut certe nihil fore puto. Ages enim non meam sed litterarum et ipsarum musarum causam : deinde spero fore ut sis non recusanti verba facturus, sed currenti (ut est in proverbio) calcar additurus ; quippe qui sponte et ultro jam olim non semet nec uni hanc operam mihi se laturum sit pollicitus. Sed tamen videbis quid facto sit opus. Bezæ non vacavit nunc ad tuas litteras respondere, qui te plurimum salutat... Mitto ad te exemplaria duo illarum nundinarum francofordiensium[2], quarum supra mentionem feci : unum exemplar tibi, alterum D. Baroni Strennio[3], nimirum id quod deauratum erit ; unicum enim nunc deauratum habebam. Id in causa erit cur facere mentionem apud illum possis, et

1. C'est une partie de la lettre donnée dans le recueil de Passow, à la p. 411.

2. Rev., à ce sujet, la p. 101 de notre *Essai*.

3. Richard Strein, sur lequel on peut voir les *Éloges des hommes savants*, par Teissier, t. III, p. 429. Il y est dit qu'il joignait beaucoup de douceur et de modestie au rare mérite « qui le rendait plus illustre que le poste éminent où l'empereur l'avait élevé. » Cf. Baillet, *Jugement des savants*, in-4°, t. VII, p. 311.

aptissima videtur fore occasio. Velim tamen ut apud te aliquandiu exemplar retineas, donec nimirum existimes potuisse Francofordium pervenire exemplar. Omnino enim velim dominos senatores Francof. accipere antequam pervulgetur. Mitto etiam bina exemplaria eorumdem libellulorum quos et antea miseram, quoniam eos ad te video non pervenisse : mitto autem bina ut altera filio dones meo nomine. Deus Opt. Max. te illi diu incolumem servet, suaque χαρίσματα tibi in dies augeat. Mart. die IV. Anno 1574. E nostro typograph.

Tuus H. Stephanus.

Nous terminerons ces extraits par la lettre de Henri Estienne qui se rapporte à la perte qu'il fit de sa seconde femme en 1581 : voy. la p. 77 de notre *Essai*.

Etsi pluribus solito districtus eram curis et negotiis[1], propter mortem charissimæ conjugis (quam mecum tota propemodum urbs luget, quod in ea rarissimum exstiterit exemplum magnæ nobilitatis, nobilitari tamen magis morum præstantia et virtutibus cupientis), nolui tamen hunc a me vacuum omnino discedere, sed epistolio tibi gratias saltem de propensa in meos conatus voluntate, quam proximis quoque litteris declarasti, agere. Aliquid his nundinis daturus eram, sed vereor ut illæ curæ illaque negotia extremam imponere manum permittant. Jam Novum Testamentum cum annotationibus Theod. Bezæ usque ad Epistolas est perductum, in quas aliquid præclari molitur. Quum animo paulo quietiore ero, pleniores a me litteras accipies : nunc rogo hanc ut brevitatem boni consulas. Vale. E typog. nostro[2]. I cal. aug. 1581.

Tuus H. Stephanus.

[1] Voy. p. 420 du recueil cité de Passow.

[2] Il remplace quelquefois ces mots par ceux-ci : *Ex Heliconio nostro.*

# BIBLIOGRAPHIE.

Liste des principaux ouvrages dans lesquels il est parlé de Henri Estienne ou de quelques-uns des membres de sa famille, et que nous avons consultés pour notre travail.

Almeloveen (*Theodori Janssonii ab*) *de vitis Stephanorum dissertatio epistolica,* Amstelædami, in-12, 1683.

« Ce livre, ainsi que celui de Maittaire, ultérieurement cité, renferme, a dit Hallam, *Littérature de l'Europe,* t. II, p. 13, une foule de documents pleins d'intérêt sur l'histoire philologique du XVI^e siècle. »

Artigny (l'abbé d') : *Nouveaux mémoires d'histoire et de critique,* Paris, 1752-56, 7 vol. in-12, voy. tom. V, p. 197 et 390.

Baillet : *Jugements des savants,* in-4°, tom. II, p. 344 et 592; tom. III, p. 86, 117 et 353; tom. VI, p. 88.

Bayle : *Dictionnaire critique,* édit. in-8°, tom. III, p. 23; IV, p. 531 ; IX, p. 238 et 239.

Ce sont des mentions détachées que Bayle a faites de Henri Estienne : on s'étonne du reste qu'il ne lui ait pas consacré d'article spécial.

*Bibliothèque de l'École des chartes :* tom. I de la 1^re série, p. 462, 565 et suiv.

Voyez surtout, et plus récemment, la 3^e série, tom. III, où se

trouve une quittance de Robert Estienne pour un à-compte en payement des caractères dits les *grecs du roi* (1er mai 1542), publiée par M. Vallet de Viriville.

Dans ce recueil et dans la même livraison a été aussi reproduit « un mandement de François Ier pour payer, par les mains de Robert Estienne, imprimeur du roi, à Claude Garamond, tailleur et fondeur de lettres, une somme à-compte sur le prix des poinçons des grecs du roi. »

*Biographie universelle*, voy. les articles des Estienne. Ils sont de M. Weiss.

On regrette que l'article qui concerne spécialement Henri Estienne n'ait indiqué qu'un trop petit nombre de ses ouvrages originaux et des éditions qu'il a publiées.

Bourbon, dit le jeune (Nicolas), celui qui fut membre de l'Académie française : voy. le *Borboniana*, tom. II des *Mémoires* de Bruys, in-12, 1751, p. 298.

Brunet (M.) : *Manuel du libraire*, dernière édition, tom. II, p. 208-212.

Casaubon : *Isaaci Casauboni epistolæ, insertis ad easdem responsionibus...*, curante Theodoro Jansson. ab Almeloveen, Roterodami, 1709, in-folio, *passim*.

Charpentier (M.) : *Tableau historique de la littérature française aux* XVe *et* XVIe *siècles*, c. XIV.

Le même : *Histoire de la renaissance des lettres en Europe au* XVe *siècle*, Maire-Nyon, 1843 : voy. particulièrement tom. II, c. X.

On signalera aussi un excellent morceau de M. Charpentier sur

Henri Estienne, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, vol. XX, n° 11.

Chauffepié : *Nouveau dictionnaire historique et critique*, pour servir de supplément à celui de Bayle, voy. les articles consacrés aux Estienne.

Chevillier : *Origine de l'imprimerie de Paris*, in-4°, Paris, 1694, p. 259.

*Code de la librairie et imprimerie de Paris...*, avec les anciennes ordonnances, édits, etc., rendus à son sujet, depuis 1332 jusqu'à présent, in-12, 1744, *passim*.

Colomiez : *Bibliothèque choisie*, Paris, 1731, in-8°, p. 53, 266, 365, et *Gallia orientalis, passim*.

Crapelet (G. A.) : *Des progrès de l'imprimerie en France et en Italie au* XVI^e^ *siècle*, Paris, 1836, in-8°, 52 pages.

Sur ce travail, voyez quelques observations du *Journal des Savants*, année 1836, p. 248.

Le même : *Études critiques et littéraires sur la typographie*, in-8°, 1837, 1^er^ vol. voy. notamment p. 172 (le 2^e^ n'a pas paru).

Le même : *Robert Estienne, imprimeur royal, et le roi François I^er^*, Paris, imprimerie de l'auteur, décembre 1839, in-8° de VIII-68 pages, avec sept planches d'orne-

ments typographiques des Estienne et autres imprimeurs contemporains.

M. Crapelet a donné un extrait de cette biographie de Robert dans le tome IIIe du *Plutarque français* ou *Vies des hommes et des femmes illustres de la France, depuis le ve siècle jusqu'à nos jours*, 8 vol. in-4°, 1836-1841. On peut s'étonner de ne pas trouver, dans cet ouvrage, d'article sur Henri Estienne.

Dehèque (M.) : voyez son article de Henri Estienne dans l'*Encyclopédie des gens du monde.*

C'est un morceau écrit avec beaucoup de soin et de mérite.

Didot (M. Firmin) : *Observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne*, à la suite des *Chants de Tyrtée traduits en vers français*, in-12, 1826.

Ce morceau a été réimprimé en 1834, avec les Poésies de M. Firmin Didot, in-8°. Voyez aussi un morceau de M. A. F. Didot, fils du précédent, adressé « au lecteur » et placé à la fin de la 1re partie du tom. Ier du *Thesaurus*, in-folio, réimprimé en 1831; en outre et surtout, du même M. A. F. Didot, le travail récemment publié sur la typographie, et extrait du tom. XXVI de l'Encyclopédie moderne : *Essai sur la Typographie*, Paris, in-8°, 1851.

M. A. F. Didot a, enfin, reproduit, d'après une ancienne copie, le *Tableau généalogique et héraldique de la famille Estienne.*

Du Cange : *Glossaires* de Cyrille, Philoxène et autres, in-folio, 1679.

Cette publication, préparée par Labbe, a été faite par du Cange.

Des éloges sont accordés à Henri Estienne au commencement de ce volume, où il est particulièrement question de ses travaux lexicologiques : en outre quelques-unes des préfaces qu'il leur a données s'y trouvent reproduites.

Duplessis : *Bibliographie parémiologique*, ou Études bibliographiques et littéraires sur les ouvrages consacrés aux proverbes; Paris, in-8°, 1847. Voy. particulièrement sur Henri Estienne les p. 155 et 158.

Du Méril *Edélestand* (M.) : *Essai philosophique sur la formation de la Langue française*, Paris, Franck, in-8°, 1852. Voy. particulièrement le ch. V, *de l'Influence de la langue grecque.*

Dupont *Paul* (M.) : *Notice historique sur l'imprimerie*, grand in-8°, 1849 : voir notamment p. 44 et 45.

Ce livre, où il n'est traité que très-brièvement des grands typographes, a été tiré à un petit nombre d'exemplaires : mais M. P. Dupont le réimprime, dans ce moment, en y faisant des additions considérables.

Du Roure (marquis) : *Analectabiblion*, tom. I, p. 66; tom. II, p. 45.

Du Verdier : voy. dans sa *Bibliothèque* citée plus haut, édit. de Rigoley de Juvigny, le tom. II, p. 177.

Génin (M.) : *Des Variations du langage français ;* voy. notamment p. 250 et 290.

Ce critique distingué, nous prendrons cette occasion de le rappeler, nous semble avoir montré à l'égard de Henri Estienne une excessive rigueur.

Goujet (l'abbé) : *Bibliothèque françoise*, in-12, 1741-1756, tom. I, p. 6 et suiv., 46, 284, 294; tom. II, p. 207, etc.

Greswell (Will. Parr.) : *A View of the early Parisian greek-press, including the lives of Stephani;* Oxford, 1833, 2 vol. in-8°, *passim*.

Gui Patin (Lettres de), édit. Reveillé-Parise, tom. I, p. 240, 296, 432; tom. III, p. 444.

Guignes (de) : *Essai historique sur la typographie orientale de l'imprimerie royale ;* Paris, in-4°, 1787.

Hallam : *Histoire de la littérature de l'Europe* pendant les xv$^{e}$, xvi$^{e}$ et xvii$^{e}$ siècles, tom. I, p. 335; tom. II, p. 13 et suiv., 308, etc.

*Journal des savants :* voy. année 1666, p. 146; année 1685, p. 72; année 1689, p. 308; année 1690, p. 318; année 1704, p. 129; année 1716, p. 96; année 1736, p. 291; année 1749, p. 244, etc.

La Caille : *Histoire de l'imprimerie et de la librairie...*, Paris, 1689, in-4°, voy. particulièrement la p. 136.

C'est, d'ailleurs, un compilateur peu réfléchi qu'il ne faut pas croire sans examen.

La Croix du Maine : *Bibliothèque françoise*, édit. de Rigoley de Juvigny, tom. I, p. 364.

Le Clerc *Victor* (M.) : voy. le *Journal des Débats*, art. des 24 août 1831, 25 avril 1832, 16 août 1833 et 15 octobre 1836.

Lelong (le P.) : *Bibliothèque historique de la France*, édit. de Fontette.

Il est plusieurs fois parlé, dans cet ouvrage, des Estienne, et notamment de Henri : voyez, en particulier, tom. II, art. 25081, 25787, 26797 ; tom. III, art. 31353.

Lottin : *Catalogue des libraires et imprimeurs de Paris*, Paris, 1789.

Magnin (M.) : *Journal des Savants*, octobre 1840, janvier et mars 1841.

Maittaire : *Annales typographici...*, Hagæ Comitum, 5 vol. in-4°, 1719-1741, *passim*.

Le même : *Stephanorum historia, vitas ipsorum ac libros complectens ;* Londini, in-8°, 1709.

C'est à Henri Estienne qu'est consacrée la partie la plus considérable du livre de Maittaire, ou plutôt, en lui rendant son véritable nom, de Michel Mettayer (p. 195-504). — Cet auteur, issu d'une famille de calvinistes, était né en France, dans la province de Normandie. Forcé, par suite des opinions religieuses qu'il devait à sa naissance et à son éducation, de quitter sa patrie, il se réfugia en Angleterre, où il trouva la paix, comme il nous l'apprend lui-même. On voit que, par un trait de ressemblance avec Henri Estienne dont il a écrit la vie, il était grand ennemi du *papisme*.

Quand j'ai cité Maittaire dans mon *Essai,* sans indication d'ouvrage, il est évidemment question de son travail sur les Estienne.

Malincrotius (Malinkrot) : *De Ortu et progressu artis typographicæ*, petit in-4°, c. XIV.

Marchand (Prosper) : *Dictionnaire historique* ou *Mémoires critiques et littéraires*, 2 tom. in-folio, La Haye, 1758-59; voir notamment tom. I, p. 212, 253, et tom. II, p. 83.

Le même : *Histoire de l'origine et du premier progrès de l'imprimerie*, La Haye, in-4°, 1740, *passim.*

Un *Supplément* à cette Histoire a été publié par Mercier de Saint-Léger, Paris, in-4°, 1775.

Ménage : *Menagiana* (c'est un recueil de traits de sa conversation), in-12, 1715, tom. I, p. 47; tom. II, p. 215; tom. III, p. 145, etc.

Lé même : *Anti-Baillet*, in-4°, 1730, p. 139 et suiv.

Moréri : *Grand dictionnaire historique*, Paris, 1759, in-folio, tom. IV, p. 278.

Morhof : *Polyhistoris Continuatio*, Lubeciæ, in-4°, 1708, *passim.*

Niceron : *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes*

*illustres dans la république des lettres*, Paris, in-12, 1736.

Le tome XXXVI renferme un article sur Robert et un autre sur Henri Estienne.

Nisard *Charles* (M.) : *le Triumvirat littéraire au XVI^e^ siècle :* Juste Lipse, Joseph Scaliger et Isaac Casaubon ; in-8°, Amyot, 1852. Voy. notamment les ch. I et II sur Casaubon.

Nisard *Désiré* (M.) : *Histoire de la Littérature française*, tom. I, p. 464.

Nodier (Charles) : *Manuel du Bibliophile*, Techener, n° de février 1835.

Orelli : il est auteur d'une bonne notice publiée en allemand sur Henri Estienne ; Zurich, 1837, in-4°.

Passow : on a cité les lettres de Henri Estienne qu'il a publiées ; *Opuscula academica*, Lipsiæ, 1835, in-8°.

Voir aussi sa Vie de Henri Estienne, écrite en allemand et insérée dans l'*Historisches Taschenbuch, herausgegeben* von Friedrich von Raumer, Leipzig, in-12, 1831, p. 547-604.

*Registres de la chambre syndicale de la librairie de Paris* . manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale.

On y voit, entre autres choses, que le 24 juin 1539 il fut accordé à Robert Estienne « des lettres patentes par lesquelles Fran-

çois I[er] le nommait son imprimeur en lettres hébraïques et latines. » Outre ce détail, ces registres en renferment plusieurs autres d'intéressants pour Henri Estienne en particulier et la famille des Estienne en général.

Renouard (M.) : *Annales de l'imprimerie des Estienne*; 2e édition.

Nous avons eu occasion de citer plusieurs fois ce consciencieux travail, plein de savantes recherches.

Rathery (M.) : *Influence de l'Italie sur les lettres françaises, depuis le* XIII[e] *siècle jusqu'au règne de Louis XIV*; in-8°, 1853.

Un chapitre de cet ouvrage, qui a pour titre *Italianisme*, roule en grande partie sur Henri Estienne et sur ses pamphlets, p. 152-164. On y lit encore ailleurs un curieux passage (p. 55 et suiv.), extrait de Lemaire de Belges, et qui montre que le parallèle des deux langues, italienne et française, avait déjà préoccupé nos auteurs avant la *Précellence* de Henri Estienne (revoir p. 129 de notre *Essai*).

Dans un traité intitulé *la Concorde des deux langages* (Paris, 1540, in-8°), dit M. Rathery, Lemaire de Belges suppose que deux personnes devisent entre elles de la comparaison de la langue française et du langage toscan et florentin, « lesquels sont dérivés et descendus d'un même tronc et racine, c'est à savoir de la langue latine, mère de toute éloquence, tout ainsi comme les ruisseaux procèdent de la fontaine et doivent vivre et persévérer ensemble en amoureuse concordance... Néanmoins, ajoute-t-il, commençait entre ces deux personnages à sourdre quelque débat et altercation de leur prééminence ; car l'une des parties soutenait que la langue française était assez gente et bien propice, suffisante assez et du tout[1] élégante pour exprimer en bonne foi, et mettre en effet tout

1. Entièrement, parfaitement...

ce que le langage toscan et florentin (jaçoit que ce soit le plus florissant d'Italie) saurait dicter et excogiter, soit en amours, soit autrement : et en ce, alléguait pour ses garants et défenseurs aucuns poëtes, orateurs, historiens de la langue française, tant antiques que modernes, comme Jean de Meung, Froissart, maître Alain, Meschinot, les deux Gréban, Millet, Moulinet, Georges Chastelain et autres dont la mémoire est et sera longuement en la bouche des hommes, sans ceux qui encore vivent et fleurissent, desquels maître Crétin est le prince. L'autre personnage défendait et préférait le langage italique, comme celui qui plus et mieux à point et par plus grande affection sait exprimer son intention en pratique amoureuse et autres matières, et pour ce prouver mettait en avant plusieurs auteurs nommés et autorisés, comme est Dante, Pétrarque et Boccace, tous trois Florentins, Philelphe, Séraphin et assez d'autres Italiens.

« Pour lequel différend accorder l'une des dites parties s'efforçait d'exhausser, autoriser et honorer notre langue française et gallicane, et de fait lui seyait bien à merveille, comme celle qui d'un haut cœur viril et masculin prononçait maints nobles termes amoureux et prudents par élégance féminine. Si me requit de vouloir mettre ma main à la plume pour décrire le tumulte amoureux de leur débat et l'accord prochain qui s'en pourrait ensuivre, ou au moins en donner quelque bon espoir et apparence par mon écriture. Laquelle charge j'ai volontiers entreprise à sa bénigne requête, comme celui qui aime et honore à mon pouvoir la langue gallicane, amie et voisine du langage italien, joint à ce que aucunes autres raisons concurrentes et non discrépantes m'y ont incité, c'est à savoir pour ce que au temps moderne plusieurs nobles hommes de France fréquentant les Itales se délectent et exercitent audit langage toscan à cause de sa magnificente élégance et douceur : et d'autre part les bons esprits italiques prisent et honorent la langue française, et s'y déduisent mieux qu'en la leur propre à cause de la résonnance de sa gentillesse et courtoisie humaine.... »

On voit que Lemaire de Belges, plus accommodant que Henri Estienne, mais beaucoup moins bon écrivain que lui, avait uniquement en vue de faire prévaloir entre les deux langages des idées d'égalité et de conciliation.

*Roberti Stephani Vita :* voy. ce morceau en tête du *Trésor de la langue latine* de Robert Estienne, édit. de Bâle, in-folio, 1740.

Sainte-Beuve (M.) : *Poésie française au XVI^e siècle.*

L'auteur de cet ouvrage a rendu un noble hommage (tom. II, p. 167) à « l'illustre, le savant, le spirituel et malheureux Henri Estienne, » en citant les vers par lesquels son contemporain Ronsard l'a célébré et a rappelé sa précieuse découverte, mentionnée à la p. 53 de notre *Essai :*

Verse donc et reverse encor
Dedans cette grand'coupe d'or :
Je vais boire à Henri Estienne,
Qui des enfers nous a rendu
Du vieil Anacréon perdu
La douce lyre teïenne.
A toi, gentil Anacréon,
Doit son plaisir le biberon,
Et Bacchus te doit ses bouteilles...

Sainte-Marthe : *Gallorum doctrina illustrium... Elogia,* lib. IV; in-4°, Lutetiæ, 1630, p. 131. Voy. aussi la traduction française de cet ouvrage par Guillaume Colletet, in-4°, 1644, p. 474.

Sallengre : *Mémoires de littérature,* 2 vol. in-8°, La Haye, 1715, tom. I, 1^re partie, p. 38-58, 205-207, etc.

Sayous (M.) : *Études littéraires sur les écrivains français de la réformation,* 2 vol. in-8°, Paris et Genève, 1841.

La vie de Robert et celle de Henr Estienne sont contenues dans le 2^e volume.

Scaliger (Joseph) : *Josephi Scaligeri epistolæ* (latinæ), Francofurti, in-8°, 1628.

Voyez les lettres adressées à Isaac Casaubon, notamment aux p. 158, 167, 174, etc.

Le même : *Scaligerana* (I et II); voy. particulièrement dans l'édition de Leyde, 1668, les p. 110 et 111; et dans l'édition de Groningue, 1669, les p. 76 et 77, etc.

Les témoignages de Scaliger, très-passionné, comme on sait, ne doivent pas, au reste, être accueillis sans quelque défiance. — Quant à la manière dont le *Scaligerana* a été fait, il faut voir Gui Patin, édition citée de Reveillé-Parise, tom. III, p. 629.

*Scaligerana, Thuana, Perroniana, Pithœana* (il s'agit de François Pithou); 2 vol. in-12, 1740, *passim*.

Au sujet de ces recueils indigestes et bizarres, mais pleins de petits faits curieux, on fera une remarque générale, c'est qu'il ne faut les lire qu'avec réserve et critique : ce sont en effet des collections de ouï-dire. On n'a pas sous les yeux les paroles directes des hommes célèbres dont ils portent les noms, mais bien celles qui à tort ou raison leur ont été attribuées.

Senebier : *Histoire littéraire de Genève*, 3 vol. in-8°, Genève, 1786, tom. I, p. 346 et suiv..

Sinner (M. de) : *Catalogue des manuscrits de Berne*, tom. III, p. 375.

Il est question dans ce passage d'un recueil de nos anciens fa-

bliaux, l'un des plus complets qui soient connus, que possédait Henri Estienne, comme l'atteste sa signature qu'on y voit très-distinctement tracée. C'est une preuve du goût qu'il avait pour les vieux monuments de notre langue et de notre littérature, aussi bien que de l'étude assidue qu'il en faisait (revoir la p. 124, note 1, de notre *Essai*).

Sorel : *Bibliothèque françoise*, Paris, in-12, 1664, p. 4 et 11.

*Sylloges epistolarum a viris illustribus scriptarum* tomi quinque, collecti et digesti per Petrum Burmannum; Leyde, in-4°, 1727.

Dans plusieurs des lettres que renferme ce précieux recueil, il est question de Henri Estienne, comme l'indique la table de l'ouvrage : mais aucune lettre de Henri Estienne lui-même, non plus que d'aucun des membres de sa famille, n'y est contenue.

Taillandier (M.) : *Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris.*

Cette dissertation a été imprimée dans le tom. XIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, p. 346.

Teissier : *Éloges des savants*, 2 vol., Utrecht, 1596, et 1 vol. d'Additions, Berlin, 1604; voy. tom. II, p. 289, et tom. III, p. 418.

Thou (de) : *Histoire universelle*, l. cxx; et *de Vita sua*, lib. III, init. Voy. aussi, dans la traduction française du président de Thou, publiée à Londres, in-4°, 1734, le tom. III, p. 419, et le tom. XIII, p. 249.

Vavasseur (le P., en latin Franciscus Vavassor) : *De Epigrammate liber,* Paris, 1669, in-12.

Villemain (M.) : Préface du *Dictionnaire de l'Académie française*, édit. de 1835.

Wey *Francis* (M.): *Histoire des révolutions du Langage en France*, Paris, Didot, in-8°, 1848.

Voy. notamment les chapitres X et XI de cet ouvrage.

# ÉTUDE

## SUR SCÉVOLE DE SAINTE-MARTHE [1].

### I.

*Vie de Sainte-Marthe.*

C'est l'honneur de la renaissance d'avoir produit une génération, qui, par la souple variété des aptitudes, la trempe des caractères, les talents et le courage, rappelle ce que Rome et la Grèce eurent de plus poli et de plus énergique. Éminents par l'esprit comme par le cœur, ces hommes de lettres, et d'action lorsqu'il le fallait, ont mérité à jamais le souvenir reconnaissant du pays : Scévole de Sainte-Marthe, celui que son siècle a nommé le grand Scévole, offre un des types les plus originaux de ces natures d'élite.

Le premier de ces noms, sous lequel il est très-connu, n'était pas toutefois son nom véritable. Il s'appelait, comme son aïeul, Gaucher de Sainte-Marthe ; mais, d'après le goût d'érudition qui alors latinisait tout, il transforma *Gaucher* en *Scévole*. Ainsi, par amour de l'antiquité classique, un savant médecin, du Bois, devenait Sylvius [2]; et les de la Scale prenaient, vers la même époque, et illustraient le nom de Scaliger.

1. On trouvera dans la note A, reportée à la fin de l'étude, une indication sommaire des auteurs qui s'étaient précédemment occupés de Scévole de Sainte-Marthe et l'énumération des principaux ouvrages qui ont été consultés pour ce travail.

2. Il en a été question dans l'*Essai* sur Henri Estienne, à la p. 220. On appelait Le Roy, dont il sera parlé dans cette étude, Regius, etc. Voy. à ce sujet, dans les *Jugements des savants* de Baillet, l'article sur *les auteurs déguisés*, t. VI, p. 239.

Il naquit le 2 février 1536[1] à Loudun, ville ancienne, située sur les confins de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, mais qui avait alors beaucoup plus d'importance qu'aujourd'hui[2]. La douce température de ce pays, l'un des plus beaux de la France, ne fut pas, si l'on en croit La Rochemaillet, l'un des biographes de Sainte-Marthe, étrangère au développement précoce de sa vive intelligence. Il est certain que Loudun avait déjà, peu auparavant, produit un poëte, Salmon Macrin, que ses contemporains ont surnommé l'Horace français, comme Scévole, qui l'a célébré dans ses vers[3], devait passer à son tour pour un émule de Virgile.

La maison dont sortait Scévole était de fort bonne noblesse. Sous Charles VII, un de ses ancêtres avait été revêtu d'une charge judiciaire importante; un autre, sous Charles VIII, fut honoré du titre de chevalier, si beau lorsqu'il était porté par Bayard; tout récemment, le bisaïeul de Sainte-Marthe avait fait avec distinction les campagnes de Louis XII en Italie. Dans cette famille de magistrature et d'épée, le goût nouveau de la science et des lettres était venu se joindre au culte des anciennes vertus. Le grand-père de Scévole et son parrain tout à

1. Cette date est bien fixée par un passage d'une des lettres des enfants de Scévole : on le trouvera cité dans les notes complémentaires de cette étude.

2. Voy. d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, liv. II, chap. 17.

3. *O terre des Jules*, dit-il, en annonçant dans un de ses poëmes qu'il aspire à honorer son pays natal, et en faisant allusion à l'origine de la ville de Loudun (*Juliodunum*), fondée, disait-on, par César,

Te licet insigni popularis honore Macrinus
Ornarit pridem, æolia notissimus ille
Arte senex, Latiæ qui per vestigia gentis
Primus iit, lyricique fuit laus altera plectri,
Non tamen e nostro nullum tibi carmine nomen
Spero fore, auspicibus superis. . . . . . .

la fois joignit à la place de conseiller celle de médecin ordinaire de François Ier : on le proclamait de son temps « l'oracle de la médecine et un autre Esculape. » Après une longue et belle existence, il laissa cinq fils, tous gens de bien comme lui, et dont plusieurs furent des hommes éminents[1]. L'aîné, Louis de Sainte-Marthe, sieur de Neuilly, habile jurisconsulte, mais qui borna son ambition à être procureur du roi au siége de Loudun, fut le père du personnage à qui cette étude est consacrée.

Dans son enfance, Scévole reçut particulièrement les soins de son aïeule maternelle, Mme de Bizay, qui appartenait à une excellente maison de magistrature, et avait des liens de parenté avec des personnages considérables de cette époque, les Briçonnet, les Robertet et les Fumée. Cette femme, d'un rare mérite personnel et d'une tendresse éclairée, jeta dans l'âme de son petit-fils ces premières impressions d'honneur et de vertu que l'influence heureuse d'une bonne éducation est surtout de rendre ineffaçables. A treize ans, il fut envoyé à Paris et placé au collége des Cholets, où il séjourna quatre années, pendant lesquelles il suivit les cours des professeurs du collége de France. Fort assidu notamment aux leçons de Muret, de Turnèbe et de Ramus, il fit sous leur direction de rapides progrès dans les langues latine et grecque et dans la philosophie. Ensuite il alla étudier la jurisprudence à Poitiers et à Bourges, où elle était enseignée par les plus habiles maîtres. L'un d'eux, le célèbre Duaren, frappé de ses grandes dispositions, pré-

1. Deux d'entre eux, Jacques et Charles de Sainte-Marthe, ont été loués par notre Scévole (*Élog.*, l. III). Le premier avait fait l'oraison funèbre de Budé, le second celle de Marguerite de Navarre.

sagea dès lors « que si la mort ne le prévenait, il prendrait rang parmi les illustrations de son siècle[1]. »

Déjà, cependant, le goût de la littérature et des vers le disputait à de plus sérieuses études; car il débuta comme poëte à l'âge de dix-sept ans : vers ce moment, une circonstance toute fortuite donna l'éveil à son génie. Jean de la Péruse, élève et ami de Ronsard, venait de mourir dans sa vingt-cinquième année; et, au regret d'une perte si prématurée, se joignait pour le public le déplaisir d'une attente déçue. On avait dit en effet grand bien d'une tragédie de *Médée* que cet écrivain laissait imparfaite. Nul ne se sentant capable d'y mettre la main, Scévole, avec la confiance de la jeunesse, entreprit de terminer cette œuvre et y réussit[2]. Encouragé, dit-il lui-même[3], par les applaudissements qu'il avait reçus sous le nom d'un autre, il aspira à se faire connaître directement par quelques poésies qu'il publia dès cette époque.

1. Sainte-Marthe reconnaissant devait plus tard faire l'éloge de Duaren et lui consacrer deux épitaphes, en vers français et latins, qui furent fort admirées.

2. Voy. l'*Histoire du Théâtre français*, t. III, p. 299. — Scévole a rappelé cette circonstance dans quelques vers adressés à la mémoire de Jean Bastier, appelé la Péruse, du lieu de sa naissance :

> Cum mediis juvenem fera mors te tollit in ausis,
> Nec patitur justo claudere fine dies,
> En adsum, et patulo quantum possum ore sonare,
> Jungo meas voces vocibus ipse tuis.

3. Gaudebam alterius sub nomine nostra libenter
> Scripta legi. . . .

C'est l'occasion de rappeler qu'une pièce de la première jeunesse de Sainte-Marthe, le *Poëme de la Sauterelle*, se trouve mêlée aux œuvres de la Péruse et n'a pas été reproduite ailleurs. Ces œuvres ont été imprimées à Poitiers par les de Marnefz et Bouchetz frères (sans date) ; in-4°. C'est un volume très-rare.

La prudence du père de Scévole redoutait le charme de ces premiers succès : aussi ne manquait-il pas d'avertir son fils que les Muses font très-rarement la fortune de leurs favoris ; il eût voulu le voir entrer dans la carrière de la magistrature, où un bel avenir lui semblait assuré, un de ses oncles maternels offrant de se dessaisir en sa faveur d'une charge de président au parlement. Le jeune homme s'excusa toutefois, en alléguant « qu'il préférait le silence du Parnasse au tumulte du palais, » et il aima mieux, dans son goût pour l'étude ou pour le sol natal, revenir séjourner à Loudun. Mais ses qualités solides et brillantes ne devaient pas lui permettre d'y vivre obscur : elles lui conquirent si promptement l'estime de ses concitoyens, qu'ils l'envoyèrent à l'âge de vingt ans vers le roi Henri II, pour traiter, comme Guillaume Colletet nous l'apprend, « de choses qui concernaient la tranquillité et le bien-être de la ville ; » et ceux-ci n'eurent pas sujet de se repentir de lui avoir donné cette preuve de confiance, qu'ils renouvelèrent en plus d'une occasion.

Sainte-Marthe, qui avait quitté Paris après cette mission, ne tarda pas néanmoins à y être rappelé par son désir de se perfectionner dans la connaissance du droit et aussi dans l'art de la poésie. Ajoutons que ce qui l'invitait surtout à revoir la capitale, c'est qu'elle était dès lors la patrie ou le rendez-vous des beaux esprits du royaume. Ce voyage lui ménagea en effet d'agréables rapports avec beaucoup de savants et de littérateurs en renom, particulièrement avec Joseph Scaliger, qui, malgré sa causticité chagrine, lui témoigna depuis un attachement invariable. Il noua encore des relations avec les membres de la pléiade qui jetaient sur elle le plus vif éclat, Pierre Ronsard, Jean d'Aurat, Antoine de Baïf et Remi Belleau. Déjà auparavant, tandis qu'il fréquentait le collége de France, il avait con-

tracté quelques-unes de ces amitiés, qui, formées pendant la jeunesse, ont l'heureux privilége de se confirmer par le temps et de subsister toujours. Son caractère sympathique ne cessa d'en augmenter le nombre; et parmi ceux que le goût des mêmes études comme le culte des mêmes vertus lui unit le plus étroitement, on peut citer Pontus de Thiard, Henri de Mesmes, du Faur de Pibrac, Philippe Desportes, Étienne Pasquier, Pierre et François Pithou, dont plus tard il célébra pieusement la mémoire.

Dans cette époque communicative où les lettres étaient cultivées avec une rivalité enthousiaste, tout événement marquant, toute solennité publique échauffait la verve des poëtes; la naissance ou le mariage d'un prince, la mort d'un personnage illustre, devenaient des sujets de vers. Sainte-Marthe se mêla à ces sortes de joutes et composa de nombreuses pièces dans sa langue et dans celle des Latins, d'après l'usage où l'on était de manier tour à tour les deux idiomes. Animé d'une louable ambition de se faire connaître des célébrités contemporaines, il profita notamment de son voyage pour offrir au chancelier de L'Hôpital un poëme latin sur les abus de la vénalité des charges, et cet excellent juge, dit-on, ne goûta pas moins le choix du sujet que la manière dont il était traité. Les encouragements et les suffrages qu'il lui prodigua en cette rencontre laissèrent dans l'esprit de Scévole un souvenir reconnaissant; et ce fut par la suite à ses soins, unis à ceux de Pibrac et de l'historien de Thou, que fut due la conservation des poésies de ce grand homme[1].

1. Scévole entretenait, comme de Thou (voy. *de Vita sua*, l. II), une étroite liaison avec le petit-fils du chancelier, Michel Hurault de l'Hôpital, qui était lui-même gendre de Pibrac. Il avait tenu

Sainte-Marthe était de retour à Loudun depuis peu de temps, lorsque les habitants de cette ville recoururent de nouveau à son utile médiation : cette fois il fut député au jeune Charles IX, à qui il sut faire agréer les vœux formés par ses concitoyens. Il plut même tellement au prince, que, sur le point de partir pour visiter les provinces de son royaume, celui-ci témoigna le désir de l'avoir à sa suite : mais des circonstances imprévues empêchèrent que cette intention ne fût réalisée. Libre contre son attente, Scévole qu'attirait à Bordeaux la réputation de plusieurs personnages illustres, se rendit dans cette importante cité : les principaux amis qu'il s'y fit et qu'il y conserva furent le poëte Lancelot de Carles, évêque de Riez[1], le futur auteur des *Essais* Michel de Montaigne, et le chef du florissant collége où se pressait la jeunesse de la Guyenne, le savant Élie Vinet. Ce fut après cette excursion que Sainte-Marthe épousa à Loudun Renée de la Haye, riche héritière, plus digne encore de son choix par ses vertus que par sa fortune[2]. De cette union, longuement désirée, et qui subsista heureuse pendant plus d'un demi-siècle, devait naître

d'ailleurs à fort peu de chose, si l'on en croit une lettre contemporaine du conseiller Gillot, l'un des auteurs de la *Ménippée*, à Joseph Scaliger (voy. le recueil cité des *Épîtres françoises à M. de la Scala*, II, 41), que les vers de l'Hôpital ne fussent perdus pour le public, puisque « ses sermons ou épîtres, écrits de sa main, furent recouvrés miraculeusement chez un passementier qui s'en servait pour envelopper les passements qu'il vendait. »

1. Plusieurs épîtres de l'Hôpital lui sont dédiées.

2. Voici des vers qu'il adressait par la suite à cette compagne aimée :

Tu vero, mihi quam fausta Junone dicavit
Sanctus hymen, sanctisque comes concordia votis,
Grata animo conjux, vitæ socia addita nostræ,
Me quando optata fecisti prole parentem,
Haud sinit alma Venus lentas frigescere tædas...

une famille nombreuse, dont presque tous les membres ont été des hommes remarquables[1].

Trois ans environ avant ce mariage, Sainte-Marthe avait, en 1566, perdu son père, qui mourut à Paris et fut enseveli à Saint-Séverin. En 1570 il eut son premier fils, Abel; et l'année suivante il acheta un office de contrôleur général des finances à Poitiers[2]. Cette acquisition le fixait dans une des villes de France que l'amour des lettres animait au plus haut point, et où elles étaient le plus en honneur. Aux occupations de sa charge remplie scrupuleusement, il joignit donc, avec une nouvelle ardeur, le culte de la poésie ; mais tel était alors l'état du pays, que bien des inquiétudes arrachaient à tout instant l'écrivain au recueillement et au silence du cabinet. De là pour Sainte-Marthe beaucoup de projets interrompus, et quelques-uns d'ajournés sans retour : celui, par exemple, qu'il avait formé, au moment même où cette pensée germait dans l'esprit du Tasse, de chanter en latin les guerres saintes qui ont illustré notre nom et créé au delà des mers la *France orientale.*

C'est qu'il réservait d'abord son temps aux affaires et aux besoins de la patrie, incapable de sacrifier à ses goûts aucun de ses devoirs. Dans une époque troublée, où les droits étaient mal définis et facilement méconnus, les sujets avaient souvent à transmettre au roi des réclamations et des doléances : on a pu juger que le caractère aimable, l'esprit insinuant et délié de Sainte-Marthe, le rendaient

1. Pour les enfants et les descendants de Sainte-Marthe, voir, à la fin de l'étude, la note B qui leur est consacrée.

2. Sainte-Marthe a rappelé cette circonstance dans les vers suivants :

> Hinc adeo me nec natalis linquere terræ
> Dulce solum et tenues mecum advectare penales
> Pictavium, huc quando me publica cura vocabat,
> Nec stabilem electo piguit lare figere sedem.

infiniment propre au rôle de médiateur. A cet égard, la ville où il s'était établi ne le trouva pas moins utile que Loudun, lorsque, peu d'années après qu'il eut changé de résidence, un décret de Henri III vint à révoquer en tous lieux les priviléges particuliers ou publics que n'avait pas consacrés la vérification des cours souveraines. Les habitants de Poitiers se voyaient ainsi dépouillés de plusieurs de ceux dont ils avaient joui jusqu'alors. Dans cette conjoncture critique, ils confièrent la défense de leur cause à Sainte-Marthe, qui, par son habileté à la plaider, conjura les effets de cette rigoureuse mesure.

Ce dévouement heureux ne devait pas rester sans récompense. Les intérêts et la garde de la cité furent remis entre ses mains l'an 1579; en d'autres termes, il fut nommé à la fois maire et capitaine de Poitiers : poste délicat et difficile en raison de la gravité des circonstances. Mais, dans une de ses odes, il ne s'est pas applaudi en vain de l'honneur qui lui avait été conféré :

Non tenuis villæ aut humilis sine nomine pagi,
Sed urbis augustissimæ
Pictonicis late princeps quæ præsidet oris,
Quod cura nobis credita est,
Da citharam, puer....

Les histoires contemporaines témoignent en effet qu'aussi résolu que prudent il remplit en tout point l'attente des gens de bien qui l'avaient élu. Par une allusion piquante à son prénom, il prit ces mots pour sa devise, *Patriæ non satis una manus*; et son activité, qui la justifia pleinement, fit voir qu'il avait plus d'une main pour servir son pays[1].

1. Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, disait de Sainte-Marthe, par un jeu de mots semblable :

Non est Scævola, sed mage ambidexter.

À ce moment, le Poitou, comme les provinces environnantes, était fort agité par les deux religions qui se disputaient l'empire. Plus violents parce qu'ils se sentaient plus faibles, les protestants convoitaient la possession de Poitiers; et il ne fallut rien moins que la surveillance infatigable de Sainte-Marthe pour sauver la ville d'un coup de main. Sa fermeté habile réduisit les complots à l'impuissance et força des ennemis acharnés à demeurer en paix. Au mérite personnel qu'il déploya, se joignit une circonstance qui donna à son administration un lustre particulier. Les Grands Jours furent, pendant sa durée, tenus à Poitiers sous la présidence d'Achille de Harlay, depuis premier président au parlement de Paris. Quelques vers latins de Sainte-Marthe témoignent des sentiments que cette juridiction extraordinaire excitait dans la masse des citoyens; on voit que ces envoyés de la justice royale, très-redoutés de ceux que leur conscience tenait en éveil, étaient accueillis par les autres avec un vif et joyeux empressement :

Salvete, astræi proceres, atque omine fausto
Pictonicæ dudum optati succedite terræ.
Aspicite ut longo procedant agmine cives,
Ut populi festis vos obvia turba salutet
Plausibus et lætum clamorem ad sidera tollat....

On n'en sera pas surpris : ils venaient, au nom du prince, prendre la défense du faible contre la violence du fort[1]; et leur présence, comme celle des anciens héros de la fable, suffisait, ajoute le poëte, pour mettre en fuite les

1. La médaille frappée en l'honneur des Grands Jours de Clermont, que les piquants *Mémoires* de Fléchier nous font connaître, est de nature à l'attester, en même temps qu'elle prouve la popularité de cette juridiction extraordinaire. On y lit cette inscription : *Salus provinciarum, repressa potentiorum audacia.*

*Harpyes*. Aussi les Grands Jours étaient-ils, dans les villes de province, le signal des divertissements et des jeux : les beaux esprits surtout se donnaient carrière. Ce qui rend célèbre la session de 1579, c'est la multitude des petites pièces, composées sur une *puce*, dont on trouvera le recueil dans les gros in-folio de Pasquier[1]. Singulier spectacle, que de voir ces graves personnages, jurisconsultes, magistrats, politiques, administrateurs, s'escrimer à l'envi pour tirer d'un si mince sujet (une puce aperçue sur le fichu d'une jeune personne) mille plaisanteries malicieuses. Ne dirait-on pas une société oisive qui ne cherche qu'à tromper ses loisirs? Et c'étaient d'illustres représentants du XVIe siècle, chargés des intérêts les plus importants, livrés aux plus sérieuses études, qui, par l'effet même de leur candeur, n'avaient besoin, pour retremper leurs forces, que de passe-temps frivoles : hommes capables d'héroïsme, quand il fallait agir; et, dans le repos, enfants que tout amusait!

Sainte-Marthe prit sa part, comme on sait, de ce badinage poétique, ainsi que le poitevin Brisson, et de Harlay, dont il devint l'ami. De ces trois hommes éminents, deux étaient destinés à mourir comblés d'honneurs et de jours; ce furent ceux qui ne cessèrent de lutter, au risque de leur vie, contre l'anarchie et le triomphe des mauvaises passions : le troisième, arrêté au milieu de sa carrière, devait périr d'une mort misérable; ce fut celui

1. Sainte-Marthe a honoré plusieurs fois par ses vers ce curieux scrutateur de nos anciennes annales, qui a tracé dans ses *Lettres* une histoire presque complète de son temps, comme ses *Recherches* offrent le tableau de l'histoire et de la constitution du pays dans le passé. L'un des sonnets de Sainte-Marthe commence notamment ainsi :

> Pasquier, que nous tenons un Mercure en bien dire
> En droit une Thémis, en vers un Délien....

qui, dans un moment d'ambition ou de faiblesse, mendia une vaine popularité[1].

En sortant de ses fonctions de maire, Sainte-Marthe, qui, pour mieux les remplir, s'était démis de son ancienne charge de contrôleur des finances, fut nommé par le prince, reconnaissant de ses bons services, trésorier de France dans le Poitou, ensuite président des trésoriers. Même en l'absence de ce dernier titre, son mérite exceptionnel avait fait de lui le chef réel de ce corps, l'un des premiers de l'État. Ce fut donc par un juste hommage, dû à sa supériorité plus qu'à son rang, que ses collègues le choisirent en diverses rencontres pour leur représentant : une de ces occasions l'honora aux yeux du pays entier. Henri III, que le caprice faisait trop souvent agir, avait brusquement supprimé la plupart de ces fonctionnaires : deux seulement étaient maintenus dans chaque généralité. Tous ces officiers n'imaginèrent pas d'autre moyen de parer le coup, que de députer Scévole à la cour pour être l'organe de leurs remontrances. Il se rendit donc près du roi, qui ne refusa pas de l'entendre, mais lui commanda, au moment où il prenait la parole, de s'exprimer en peu de mots. Tout autre eût été troublé par cet ordre inattendu, qui semblait annoncer que la volonté royale ne fléchirait pas. Sainte-Marthe, avec autant de présence d'esprit que de résolution, abandonna le plan qu'il avait formé; et, comme animé par la difficulté même, il fit si bien valoir, dans une improvisation nerveuse et concise, les raisons qu'il tira de l'équité et de l'intérêt public, que ses arguments développés n'auraient pu guère avoir plus de relief et de vigueur. Frappé de cette vive et

1. Voy., à ce sujet, un travail de M. Nicias Gaillard sur Brisson : *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. I, p. 406.

soudaine éloquence, Henri III, qui s'y connaissait[1], témoigna, au rapport d'un contemporain, « qu'il n'avait jamais pris tel plaisir à ouïr parler que par sa bouche; » et se déclarant vaincu, « parce qu'il n'y avait pas d'édit, ajouta-t-il, qui pût tenir contre une langue si bien disante, » il accorda à Sainte-Marthe, outre beaucoup d'éloges, la plus brillante récompense qu'il eût ambitionnée, le rétablissement des fonctionnaires dont il avait embrassé la cause[2].

Pour s'expliquer ce triomphe oratoire et plusieurs autres du même genre qu'il obtint, on songera qu'il n'excellait pas seulement à manier la langue de son temps et l'arme du raisonnement avec énergie et adresse : il réunissait, à ce que l'on assure[3], tous les avantages extérieurs qui donnent du crédit à la parole, un air gracieux et imposant, une voix souple et sonore, un geste facile et expressif, enfin cet ensemble de qualités précieuses que les anciens ont résumées par le mot d'*action*. Son organe ajoutait à la solidité et à l'agrément de son discours; sa mémoire toujours prête ne laissait jamais l'auditeur en suspens. Surtout il possédait cet art de toucher les cœurs, sans lequel la conviction même, produite dans les esprits, est le plus souvent insuffisante. Quelques années après il offrit de ce talent une nouvelle

1. Sainte-Marthe a loué, comme tous les contemporains, la *voix diserte* de ce prince, au sujet de laquelle on peut consulter particulièrement l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, t. I, l. III, chap. 5.

2. Voy. sur ce discours, prononcé en 1584, la note C, reportée à la fin de l'Étude.

3. Un contemporain, Pontanus, célèbre philologue allemand, a dit, dans un éloge de Sainte-Marthe : « Elucebat in ejus ore singularis suavitas; pronuntiabat miris illecebris; in omni gestu motuque corporis regnabat actio : obtinebat canorum illud flexu et moderatione vocis... Felix et ad miraculum firma memoria. »

preuve. C'était en 1587, au temps de nos guerres intestines, que d'Aubigné, historien et poëte, a retracées avec de si hardies et si terribles couleurs. Le favori de Henri III, Joyeuse, duc, pair et amiral, le cœur enflé de sa haute fortune, était passé aux portes de Loudun, à la tête des troupes du roi qu'il commandait et conduisait en Guyenne. Gravement offensé par les habitants, il entra aussitôt dans leurs murs; et, avide de vengeance, animé par ses propres officiers, il se préparait, malgré les prières tardives qui s'efforçaient de le désarmer, à traiter Loudun en cité rebelle, si cette ville n'eût appelé Sainte-Marthe auprès d'elle pour fléchir par son intervention le vainqueur irrité. Celui-ci accourut, se présenta à Joyeuse, et, par la séduction de son langage autant que par l'ascendant de sa réputation, il réussit non sans peine à faire tomber de ses mains l'épée qui menaçait ses compatriotes. Grâce à lui, Loudun fut sauvé de la ruine ou tout au moins du pillage.

Le XVI[e] siècle imitait volontiers l'antiquité dont il avait retenu plus d'une vertu. Par une réminiscence classique, la municipalité de Loudun déféra à Sainte-Marthe le titre dont la reconnaissance du sénat de Rome avait jadis honoré Cicéron :

Roma *patrem patriæ* Ciceronem libera dixit [1].

Sainte-Marthe, romain par le langage et par le cœur, fut proclamé de même le *père de la patrie*; et cet hommage était mérité, puisqu'il avait toujours été le protecteur et la gloire de sa ville natale. Par un autre souvenir antique, des panégyristes de Sainte-Marthe, en mentionnant ce service éminent qu'il rendit à ses concitoyens, l'ont comparé à Pindare dont le nom sauva,

1. Juvénal, *Satires*, VIII, 244.

dans Thèbes embrasée, sa postérité et sa maison. A ce sujet, le curé Urbain Grandier, lorsqu'il rappelait dans la suite que, « comme un ange gardien de son pays, il avait d'une main officieuse détourné le coup fatal qui le menaçait, » s'écriait avec enthousiasme : « O toi, peuple de Loudun, autant de fois que tu verras le lierre rampant sur tes vieilles murailles, autant tu devras concevoir une religieuse souvenance de celui qui te les a conservées! »

Les discordes civiles qui ravageaient alors la France ne devaient pas lui fournir cette seule occasion de se distinguer[1]. Funeste à la réputation de beaucoup d'autres, la Ligue, qui fit fléchir tant de consciences, montra combien l'élévation du cœur était chez Sainte-Marthe au niveau de celle de l'esprit. En ouvrant une nouvelle carrière à ses talents, elle mit surtout en relief son inaltérable loyauté et son attachement opiniâtre à la cause royale. C'est que dans le roi de France Sainte-Marthe n'envisageait pas la personne du faible et ridicule Henri III, mais le représentant héréditaire de la loi, base de l'ordre et de la liberté.

Il était à Paris dans la journée des Barricades[2]; et la vue du duc de Guise, courtisant l'émeute déchaînée, le confirma dans son dévouement à la monarchie. Il en donna, non sans péril, d'éclatants témoignages, en

1. Ces dissensions, a dit Sainte-Marthe lui-même, avaient surtout éclaté depuis que

> Solio Infelix successit avito
> Carolus et fletu præsago regia tinxit
> Sceptra puer, regni auspiciis lugubribus usus.

Les contemporains ont, en effet, remarqué que, lorsqu'on sacra le jeune roi Charles IX, il se prit à pleurer, au moment où on lui mit la couronne sur la tête, en disant qu'elle lui faisait mal.

2. 12 mai 1588 : voy. le récit détaillé de cette journée dans les *Lettres* de Pasquier, XII, 4, et le drame très-connu de M. Vitet.

luttant contre les pouvoirs que la violence avait créés. Député aux états de Blois, il déploya dans cette assemblée les sentiments fidèles qui l'animaient; et sa courageuse éloquence opposa une digue aux desseins téméraires qui s'agitaient autour de lui. Il se signala notamment en défendant les prérogatives de la couronne et en ne permettant pas qu'on la privât de ses appuis. Les ennemis du souverain, très-nombreux dans le tiers etat, voulaient, afin de miner les fondements de son influence, supprimer en grande partie les officiers de finances, alliés et soutiens naturels du trône. On comptait par là, en sacrifiant les plus affectionnés au prince, intimider le zèle de tous; et, comme d'habitude, on mettait en avant l'intérêt du peuple dont tant de charges, disait-on, dévoraient la substance. Résister à cette proposition qui avait pour elle l'assentiment de la multitude, ce n'était pas seulement braver l'impopularité; c'était, dans la lutte acharnée des partis contraires, *courir risque de la vie*[1]. Sainte-Marthe, sans se laisser intimider, protesta au nom de trois cents de ses collègues; en outre, ce qui était plus difficile, il prit la parole pour montrer ce que les espérances de soulagement fondées sur cette suppression avaient d'illusoire, et ce qu'elle aurait en réalité de préjudiciable pour le service public. Dans un discours plein de netteté et de sens, il réfuta les arguments de ses adversaires[2], et, dévoilant les raisons véritables cachées sous les prétextes spécieux, il fit triompher la cause de ceux qu'on n'avait

1. Voy. Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. VIII, p. 12. Cf. de Thou, *Histoire universelle*, l. XCIII, t. X, p. 437 de la traduction française, Londres, in-4°, 1734.

2. Ce discours fut prononcé le 5 décembre 1588.

voulu frapper que pour atteindre derrière eux l'inviolabilité royale.

S'il ne réussit pas toujours ainsi à faire avorter les projets de la Ligue, il les combattit du moins toujours avec la même résolution. Dans les derniers jours de 1588, Sainte-Marthe fut envoyé par Henri III à Poitiers pour étouffer les troubles qui y avaient éclaté : sa fermeté et sa prudence assurèrent d'abord le succès de cette mission ; mais la Ligue, fortifiée par les fautes du monarque, ayant bientôt repris le dessus, Sainte-Marthe, comme plus d'un sujet fidèle de cette époque, fut contraint de quitter sa maison et sa famille. Il devait en être éloigné cinq années entières, qu'il passa à la suite de Henri III, le servant sans cesse, dans cet honorable exil, de sa plume et de ses conseils. Un instant même celui-ci, qui y recourait très-volontiers, eut l'idée de l'attacher plus étroitement à sa personne, en le créant secrétaire de ses commandements ou ministre d'État. Mais on sait que ce prince indécis conduisait rarement à bonne fin ses meilleures pensées, promettant d'ordinaire beaucoup plus qu'il ne tenait. Il l'employa, quoi qu'il en soit, dans plusieurs négociations épineuses, en particulier pour se rapprocher du roi de Navarre ; et il se préparait enfin à reconnaître par quelque grande charge un si loyal dévouement, lorsque le jacobin Jacques Clément l'assassina à Saint-Cloud.

Sainte-Marthe, avec l'affliction naïve des vieux Français, pour qui, nous l'avons dit plus haut, le roi, personnification du pays, était la clef de voûte de l'ordre social, se retira à Loudun et y pleura la mort de Henri III : ce fut pour soulager sa douleur qu'il lui consacra un chant funèbre sous le titre de *Larmes à sa mémoire*, l'une des pièces de Sainte-Marthe les plus justement estimées, puisque, comme l'a fait observer un écrivain du XVIII^e

siècle, Dreux du Radier, ce poëme, en raison de l'époque où il fut composé, ne témoigne pas moins du courage que du talent de son auteur.

Sur un ton bien différent, mais échauffé de la même inspiration patriotique, il célébrait, un an après, les victoires qui devaient relever le trône légitime. Avec cet instinct du cœur qui entraînait Montaigne vers le jeune roi de Navarre[1], Sainte-Marthe avait pressenti les glorieuses destinées de Henri IV[2]; il avait aperçu dans ce prince le sauveur de la France. Une fois qu'il eut payé à son ancien maître un juste tribut de regrets, il vint donc se placer sous la bannière du nouveau monarque et servir sa cause, dans les rangs de ce parti sage et modéré des Politiques dont l'Hôpital, disait récemment M. Guizot, avait été le ministre, dont Pasquier fut le jurisconsulte, de Thou l'historien, et Henri IV le roi. Celui-ci qui avait hérité, à l'égard de Sainte-Marthe, des sentiments de confiance et d'attachement de son prédécesseur, se reposa sur lui tout aussitôt du soin de commissions importantes : il le choisit spécialement pour contrôleur[3] de l'armée navale de Blaye; et dans ce poste, comme dans plusieurs autres où il eut le maniement de fonds considérables, Sainte-Marthe se distingua par une gestion aussi intègre qu'habile.

1. *Ess.*, III, 12.

2. Dans une de ses pièces de vers français, il l'annonce au pays en ces termes :

> C'est celui, c'est celui que les destins amis,
> O ma France, t'avaient jà de longtemps promis :
> Il te fera reluire en la splendeur première;
> Car Dieu même le guide et combat avec lui :
> Ni tes enfants mutins, ni la force étrangère
> Ne te perdront jamais avec un tel appui.

3. On dirait aujourd'hui *intendant*.

Cette réputation de capacité et de probité, il la confirma en qualité d'intendant des finances dans l'armée que le duc de Montpensier commanda en Bretagne (1593 et 1594). Sans pressurer cette province, sans recourir même à aucune imposition extraordinaire, il réussit à nourrir les troupes et à payer leur solde sur les ressources dont il disposait. Quelques années auparavant, il s'était acquitté avec le même bonheur d'une délégation fort délicate. Chargé de vendre au profit de la couronne, après la mort de Marie Stuart, tout ce que cette princesse avait possédé en Poitou comme reine douairière de France, il était parvenu, en n'aliénant que la moitié des domaines, à verser dans les coffres du roi le double de la somme que l'on attendait de leur aliénation complète : service fort apprécié dans une cour embarrassée et prodigue, telle que celle de Henri III; rare preuve, pour parler avec un contemporain [1], « d'une intégrité et d'une industrie qui furent d'autant plus admirées du Conseil, qu'elles se trouvent moins souvent ensemble. »

Ce désintéressement, gage de sa foi inviolable, contribuait encore à le désigner comme précieux pour les négociations, où son esprit vif et mesuré, adroit et conciliant, lui assurait presque toujours l'avantage. C'est ce qui explique le nombre de celles où il fut employé, particulièrement pour hâter le retour de la concorde publique. Chargé d'une mission dans les provinces du Midi avec un petit-fils de l'Hôpital [2] et le chancelier

1. Urbain Grandier, déjà cité.

2. Michel Hurault de l'Hôpital, dont nous avons fait mention dans notre *Essai* sur H. Estienne. Il était conseiller au parlement de Paris. — Par une singulière confusion, Niceron et plusieurs de de ceux qui se sont occupés de Sainte-Marthe ont dit que, dans cette mission, il fut le collègue du chancelier de l'Hôpital, mort

de Navarre, du Fay, afin d'y rétablir les officiers royaux qui en avaient été chassés et la perception interrompue des impôts, sa conduite, également exempte de rigueur et de faiblesse, fut couronnée d'un plein succès. Il eut surtout part à la reddition de Poitiers, grâce à l'influence qu'il avait conservée sur les habitants, et il fut l'un des députés qui vinrent présenter les hommages de cette ville à Henri IV, au moment où il assiégeait Laon [1]. Ce prince en conçut pour Sainte-Marthe une nouvelle estime : aussi lorsque, curieux de consolider par les œuvres de la paix ses triomphes guerriers, il convoqua en 1597, à Rouen, une assemblée de Notables, lui écrivit-il nominativement pour qu'il y apportât, comme il le fit en effet, l'utile concours de ses lumières.

Par sa longue carrière, consacrée aux plus nobles travaux et dévouée au service de ses concitoyens, Sainte-Marthe semblait avoir bien mérité le repos. Mais sa réputation, jointe à son patriotisme, ne lui permettait pas de le goûter. Quand il n'aspirait qu'à rentrer dans le calme de la vie privée, il fut appelé une seconde fois à la charge de maire, « cette charge, a dit Montaigne [2], d'autant plus belle qu'elle n'a ni loyer ni gain autre que l'honneur de son exécution. » Revêtu de ces fonctions en 1602, lors de l'entrée solennelle de Henri IV dans Poitiers, il eut l'honneur de le haranguer; et ce roi, ami, comme on sait, de la brièveté des discours,

bien des années auparavant. Voilà avec quel soin la vie de nos anciens Français a trop souvent été jusqu'ici étudiée et racontée.

1. (1594). Voy. Davila, *Histoire des guerres civiles de France*, liv. XIV, et d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, liv. IV, chap. 6. Cf., dans le recueil des *Épîtres françoises* adressées à Joseph Scaliger, deux lettres de du Puy datées de juillet et d'août 1594.

2. *Essais*, III, 10.

n'eut garde de trouver trop long celui qu'il lui adressa. On rapporte même qu'en le voyant s'avancer pour le complimenter au nom du corps de ville, ce prince, dont l'esprit n'était pas moins aiguisé que l'épée, invita tout haut les seigneurs dont se formait son cortége « à prêter l'oreille pour entendre l'homme le mieux disant de son royaume. »

Sainte-Marthe, qui avait joui jusque-là d'une excellente santé, ne laissait pas cependant de s'apercevoir qu'il commençait à vieillir. C'est ce que peu après il écrivait à Scaliger[1], sans que d'ailleurs il eût, disait-il, beaucoup à se plaindre de la vieillesse, qui ne lui avait causé d'autre incommodité que de l'affaiblir, quoiqu'il vînt d'atteindre soixante-dix ans[2]. Vers ce moment aussi, un poëte qui n'est pas oublié, Vauquelin de la Fresnaye, le fondateur de la satire en France, né la même année que Sainte-Marthe comme de Harlay et d'Ossat, lui adressait ces vers où il rappelait, non sans charme, leur amitié de jeunesse et l'avertissait de songer à la retraite :

Scévole, mon même âge, au sortir de l'enfance
(Ou bien peu s'en fallait), nous eûmes connaissance,
Sur le Clain, l'un de l'autre; et, de pas innocents,
La Muse nous guidait sur les plaisants accents
De ses douces chansons. . . . . . . .
Depuis, Dieu le voulant, par chemins tout contraires
Nous avons manié du monde les affaires :
Mais je m'en veux aller, retirer je me veux,
Pour vivre en l'innocence où nous vivions tous deux

1. Dans deux lettres de 1604 : voy. les *Épîtres françoises* citées, II, 77, et III, 78.

2. Toutefois, à cet âge, il fut attaqué d'une assez grave maladie dont le souvenir subsiste dans une ode latine que Sainte-Marthe reconnaissant adressa, après sa guérison, « ad medicos academiæ pictaviensis. »

En notre premier âge; et surtout je désire
Qu'à faire comme moi mes compagnons j'attire...

Néanmoins Sainte-Marthe ne suivit pas alors les avis de Vauquelin : il voulait revoir ce Paris si cher aux gens de lettres, et qu'Érasme, Montaigne et Juste Lipse avaient célébré dès cette époque avec un si affectueux enthousiasme; il s'y rendit encore une fois. Son but principal était de se retrouver avec ses anciens, ses nombreux amis : car presque tous les hommes éminents de son siècle s'honoraient de ce nom[1]. A ceux que nous avons déjà cités il faut ajouter le chancelier de France Chiverny; de Beaune, archevêque de Bourges; le président et depuis garde des sceaux du Vair; Claude Faucon, premier président du parlement de Rouen; François Viète, le plus grand géomètre de son temps; le savant Casaubon; le poëte Bertaut, et en général ceux qui cultivaient les muses; Auguste de Thou, qui avait jadis soumis à son jugement les trois premiers livres de son *Histoire*, et qui avait reçu de lui des encouragements mérités; le cardinal du Perron, qui lui apprenait que le pape faisait de ses œuvres, placées parmi les livres favoris de sa bibliothèque, l'estime la plus particulière. Au comble de la renommée, et désarmant l'envie par la bienveillance de son caractère, Sainte-Marthe recueillit dans la capitale bien d'autres témoignages de sympathie et d'admiration.

Ce fut seulement quelques années après ce voyage, que, presque octogénaire, il se ressouvint des conseils du compagnon de son enfance. Touché, comme

1. C'est ce qu'on peut voir par les lettres qui nous restent de lui, et plus encore par celles qui lui sont adressées. Il en sera question, à la fin de l'Étude, dans la note D.

le remarque un de ses historiens[1], de l'amour du sol natal, il ne songea plus qu'à y passer en paix ses derniers jours[2]. « En effet, non moins que Cicéron, pour avoir gouverné la république romaine, n'avait jamais mis Arpinum en oubli, jamais ses charges et ses honneurs n'avaient effacé Loudun de sa mémoire[3]. » Dans cette ville, et dans la maison de ses pères, il devait vivre enfin pour lui, tout entier aux plaisirs de la famille et de l'étude; car il se renfermait de préférence, comme Montaigne vieillissant, dans sa *librairie*, où il se félicitait « de passer son temps le plus doucement qu'il lui était possible, ne cessant de tirer de ses livres, bien qu'il ne les gouvernât pas très-sérieusement, quelque bonne pièce. » Toutefois cette obscurité domestique ne le déroba point à la gloire. On raconte qu'attirés par sa réputation, plusieurs princes et seigneurs, dans cet âge d'enthousiasme, venaient lui rendre leurs hommages, et se retiraient contents d'avoir vénéré, dans la personne de ce noble vieillard, l'une des illustrations du XVI[e] siècle. Les étrangers se montraient aussi empressés de le visiter que les Français; et quelques jours avant sa mort, il fut salué dans sa demeure par le prince de Galles, depuis Charles I[er], qui recueillit, suivant Pontanus, les accents de la voix du cygne. Ce jeune prince avait puisé

1. La Rochemaillet, déjà mentionné.

2. On peut rapporter à la date du retour de Sainte-Marthe à Loudun quelques vers bien sentis qu'il adresse « ad agrum juliodunensem : »

> Agrestes villæ, tenui gratissima censu
> Prædia, et a proavis regna relicta meis,
> Ut vos ipse libens post tædia mille reviso!
> Ut patrii præsens me beat aura soli!
> Fors erit ut seclis longo volventibus ævo
> Posteritas nostri vos memor ipsa colat...

3. Paroles d'Urbain Grandier.

une haute idée de Sainte-Marthe dans les entretiens de Jacques Ier son père, fort ami de la controverse et des vers, qui faisait le plus grand cas de notre poëte.

Après cinq ou six jours de maladie, à quatre-vingt-sept ans passés, Sainte-Marthe s'éteignit le 29 mars 1623. Mêlé aux affaires publiques pendant un demi-siècle environ, il avait honorablement traversé le règne de sept monarques; et en mourant, toujours dévoué de cœur à la royauté qu'il n'avait cessé de défendre, il s'applaudissait d'avoir vu Louis XIII prouver par son courage, à la tête de ses armées, qu'il était le digne héritier de Henri le Grand. La fin d'une carrière si bien remplie ne pouvait manquer d'être douce et calme. Elle présenta ce caractère de piété touchante que nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'admirer dans les hommes illustres de cette époque. Mentionnons seulement une circonstance curieuse qui marqua ses derniers moments. Comme il était tombé dans un évanouissement profond, Urbain Grandier, qui l'assistait, n'imagina pas de meilleur moyen, pour l'en réveiller, que de murmurer à son oreille quelques-uns des vers religieux qu'autrefois Sainte-Marthe lui-même avait composés: le malade, à ce son connu, rouvrit les yeux; et ce fut à la faveur de ce retour à la vie que l'extrême-onction put lui être donnée.

Au milieu d'une période agitée et calamiteuse, il avait cependant su vivre heureux. C'est que dans les âmes d'élite dont ce temps s'enorgueillit résidait comme une force supérieure de réaction, qui les protégeait contre les événements, en les isolant pour ainsi dire de leur atteinte: par là, elles se maintenaient calmes dans la tempête[1]. Grâce à cette paix intérieure, Sainte-

1. Ainsi Montaigne « remerciait la fortune de l'avoir fait vivre

Marthe supporta, sans faiblir, le poids des fatigues et des adversités; il conserva dans l'âge le plus avancé la santé du corps et de l'esprit. La surdité fut presque le seul inconvénient qu'il ressentit, si l'on peut donner ce nom à une infirmité « fatalement destinée aux grands poëtes, » dont on se réjouissait ou dont on affectait alors d'être atteint, pour ressembler en quelque chose à Ronsard[1]. La vieillesse parut du reste à son égard, on l'a déjà montré, s'être dépouillée de toutes ses rigueurs : elle le laissa jouir jusqu'au bout de ce que la vie a d'agréable et d'utile. Son intelligence, notamment, était demeurée si nette et si ferme que trois mois avant de mourir, comme il s'était fait lire un traité du médecin Renaudot *sur le soin des pauvres*[2], il improvisa ces quatre vers, où il exprimait, avec le goût du bel esprit particulier à ce temps, son jugement sur cet ouvrage :

Non multa est reliquo fides libello;
Nam me pagina prima jam fefellit,
Dum librum puto pauperum tenere,
Et nunquam reperi ante ditiorem.

De cette saillie on se plaît à rapprocher une grave et pieuse apostrophe, empruntée à une pièce qui, presque

dans un siècle fameux par ses malheurs, puisque, dans la confusion où l'on était depuis trente ans, tout homme né français, se voyant à chaque heure sur l'entier renversement de sa fortune, devait tenir son courage fourni de provisions plus fortes et plus vigoureuses : » *Essais*, III, 12.

1. Voy. l'*Hymne à la surdité* de Joachim du Bellay. Cf. les *Essais* de Montaigne, III, 7.

2. Celui-ci était, suivant l'expression même de Scévole, « curæ pauperum totius Galliæ præfectus. »

à la veille de son dernier jour, témoignait de l'élévation habituelle de ses pensées :

Dieu, fais que ton amour me réchauffe le cœur!
Autant que de mon sang la chaleur diminue,
Daigne de mon esprit augmenter la vigueur[1] !

Pour achever de faire connaître Sainte-Marthe, il faut rappeler le portrait que La Rochemaillet[2], son biographe, nous a laissé de lui au physique et au moral. Il avait les cheveux châtains (mais il fut chauve assez tôt), le nez bien fait, l'air franc et ouvert, le maintien digne et modeste, l'œil plein de vivacité et de feu, le front large, le visage vermeil, la physionomie douce et riante; sa taille était médiocre, mais dégagée : en un mot, tout annonçait dans son extérieur une nature saine, riche et vigoureuse[3]. Son humeur était égale et facile : d'un commerce sûr, qui n'excluait pas une pointe de malice

1. On cite encore de Sainte-Marthe des vers latins où, parvenu à quatre-vingt-sept ans, il faisait ainsi ses adieux aux Muses :

Si mea principibus placuit populoque Thalia,
  Implevit partes jam satis illa suas...
Ipse ego nunc muta et lauro suspensa virenti
  Æternum hic Musis plectra lyramque dico.

2. Celui-ci nous apprend que pendant sa jeunesse il avait vu Sainte-Marthe à Paris. Cf. Pontanus, qui, dans l'éloge de ce dernier, a dit : « Statura commoda, et, ut ait de virtute Seneca, nec major nec minor. Vultus vel in ipso silentio facundus et quamdam altitudinem præ se ferens; os probum et pudens; augusta frons, ingenua, non obducta, non nubila; caput magnum, laudabile, honestum. »

3. Il y a de lui, à la Bibliothèque impériale, plusieurs portraits qui le représentent à différents âges (voy. la *Liste de portraits des François illustres*, dans la *Bibliothèque* du P. Lelong, édit. Fontette, t. IV, p. 258). On en remarquera un aussi dans l'ouvrage de Perrault sur les *Hommes illustres de la France*, 1696, in-folio; t. I, p. 49.

*m.*

enjouée, cette veine toute gauloise, il aimait le monde et le cultivait; « sa maison, fréquentée de la plus noble compagnie, était une école où l'on apprenait également les règles de bien vivre et de bien dire. » Les vertus les plus solides accompagnaient en effet les qualités qui le rendaient cher à la société; sa frugalité et sa modération étaient à toute épreuve; il avait une grande probité, des mœurs irréprochables, et se montrait pour les autres aussi indulgent qu'il était sévère pour lui-même; étranger à l'intérêt personnel, obligeant pour ses amis et secourable pour les pauvres, il servait Dieu avec une sincérité éloignée de toute ostentation : la paix de la conscience et l'honneur lui semblaient fort au-dessus des richesses. Nous ajouterons que par une inclination heureuse, dont il faut rapporter en partie le mérite à son bon sens, il avait échappé à ce goût des nouveautés religieuses qui troubla toute cette époque : tandis que beaucoup de seigneurs et de beaux esprits hantaient, par opposition et par mode, les abords du protestantisme ou se piquaient d'incrédulité, il conserva avec une foi naïve les croyances de ses pères. « Je ne veux, » a-t-il dit dans ses poésies françaises,

. . . . . . . Égarer mes pensées
Aux damnables erreurs des têtes insensées,
Qui, par un fou désir de vouloir tout savoir,
Aux humaines raisons se laissent décevoir,
Et qui, pour se vouloir trop assurer des causes,
Se trouvent à la fin douter de toutes choses.
Je veux persévérer constant en notre foi....

Convaincu, mais sans intolérance, ce qui était alors trop rare, Sainte-Marthe était donc soumis à l'Église comme au roi; et il en tirait gloire : un jour que Duplessis-Mornay, l'étant venu voir, l'interrogeait d'une manière insidieuse qui marquait sur ses opinions quelque

doute, il s'en offensa et témoigna « qu'autant celui-ci lui faisait honneur en le visitant, autant lui ferait-il injure, s'il l'estimait autre que catholique[1]. » Sa conduite fut toujours conforme à cette profession de foi[2]; et jusque dans la dernière année de sa vie, la faiblesse de ses jambes ne lui permettant plus de marcher, il s'était fait porter dans l'église pour y prendre part à la sainte communion avec les autres fidèles.

Les larmes des habitants de Loudun, dont il avait été le bienfaiteur, furent le plus bel ornement de sa pompe funéraire. Aucun hommage ne manqua d'ailleurs à sa mémoire. Dans la principale église de sa ville natale, où il fut inhumé[3], à Saint-Pierre, le fameux Urbain

1. On remarquera cependant que Loudun était, au dire de Varillas, « la plus zélée des villes de France pour le calvinisme, après celle de La Rochelle. »

2. Voici quatre vers latins où il avait, fort jeune, consigné ses opinions :

> Quidquid enim veterum pia patrum Ecclesia sentit,
> Cujus ego in sancto nascor alorque sinu,
> Hoc ut mente fero, vitaque amplector in omni,
> Sic volo et in scriptis usque nitere meis.

3. Malheureusement la pierre tumulaire de Sainte-Marthe, où une inscription était gravée, semble ne plus exister : du moins, on ignore dans le pays ce qu'elle est devenue. Voici ce que contient à ce sujet, dans le *Journal de l'arrondissement de Loudun*, un article de M. Arnault-Poirier, du 1er juillet 1844, qui a paru sous le titre de *Saint-Pierre du Marché* : « J'ai vu, au pavé de la chapelle de Saint-Louis, une dalle qui recouvrait le corps de Gaucher ou Scévole de Sainte-Marthe; mais, dans l'opération d'un nouveau pavage, on a enlevé cette dalle qui maintenant est perdue, malgré l'inscription qu'elle portait et qui indiquait assez qu'on devait la conserver. » La chapelle de Saint-Louis se trouve, en effet, dans l'église de Saint-Pierre. Quant à l'inscription, elle est en latin et a été insérée par Dreux du Radier dans le t. V de sa *Bibliothèque du Poitou*, p. 180. D'une assez grande étendue, elle rappelle, avec les vertus et les talents de Sainte-Marthe, les charges qu'il remplit et ses principales actions.

Grandier, son curé, qui l'avait vu mourir entre ses bras et lui avait administré les derniers sacrements, prononça une oraison funèbre en son honneur. C'est un monument curieux de cette éloquence du temps, pleine de traits d'esprit et de jeux de mots, qui préludait par la recherche et l'effort à la grandeur simple et naturelle du siècle de Louis XIV. Une autre oraison funèbre de Sainte-Marthe, qui a été imprimée comme la précédente, est celle du conseiller et médecin du roi, Théophraste Renaudot, qui, pour le dire en passant, devait fonder la *Gazette de France* peu d'années après[1]; elle fut prononcée, ainsi que l'annonce le titre, au Palais-de-Justice de Loudun, en présence des officiers et des notables de la cité[2]. Mais ce ne furent pas les seuls morceaux composés à l'éloge de celui qui avait déjà été si souvent loué de son vivant. Il était alors d'usage, l'historien de Thou nous l'apprend dans ses Mémoires[3], de célébrer en prose

1. En 1631. L'origine du mot mérite d'être constatée : *gazette* (gazzetta) était le nom d'une petite monnaie italienne, et ce nom avait été donné à une feuille publique déjà fondée à Venise, en raison même du prix qu'elle coûtait. D'Aubigné, t. III de son *Histoire*, liv. V, chap. 14, parle de don Sébastien qui, en 1578, « se retira à Venise, n'ayant avec lui qu'une seule *gazette*, pièce de monnaie valant trois liards de France. » — Quant à Théophraste Renaudot, G. Colletet l'appelle « grand maître des bureaux établis par nos rois pour les gazettes et nouvelles historiques du temps, » qu'il conduit, ajoute-t-il, « avec autant d'esprit que de prudence. » M<sup>me</sup> de Sévigné, dans une de ses lettres (14 juillet 1655), parle du « gazetier Renaudot : » c'était le fils de Théophraste.

2. Ces deux oraisons funèbres ont paru en 1629, Paris, in-4°. Celle de Grandier fut prononcée le 11 septembre 1623; celle de Renaudot l'avait été le 5 avril de la même année. On trouvera quelques fragments de l'une et de l'autre dans la note A placée à la fin de l'Étude.

3. *De Vita sua*, lib. II; cf. *id.*, lib. V. — D'Aurat était, dans ce cas, le maître du chœur; c'est ce qu'atteste Sainte-Marthe lui-même : « Nullus in tota Gallia paulo nobilior e vivis excede-

ou en vers la mort de ceux que l'on avait aimés. De là ces *Tombeaux*, sortes de recueils plus ou moins volumineux, où chacun venait apporter son tribut à la douleur commune, en français, en grec, parfois en hébreu, mais principalement en latin. Le *Tombeau* de Scévole ne contient pas moins de 274 pages in-4°[1]. On y trouve des discours, des odes, des élégies, des sonnets, des épigrammes, etc. Entre les noms des auteurs, on remarque ceux de Maynard, l'un des disciples distingués de Malherbe, de Grotius, Heinsius, Richelet, Brodeau, et de la plupart des autres littérateurs en vogue à cette époque. Les meilleures pièces sont celles de Guillaume Colletet, fort supérieur à son fils, et de Nicolas Bourbon, qui mérita, en qualité d'excellent poëte latin, de siéger dans l'Académie française qui venait de naître. La première est une pastorale en vers français[2], la seconde une épître en hexamètres latins. Et certes, étranger à tout sentiment de rivalité envieuse, Sainte-Marthe méritait bien de trouver tant de panégyristes, après avoir été lui-même le panégyriste empressé de ses contemporains : c'est ce qu'achèvera de montrer le morceau suivant consacré à l'examen de ses ouvrages.

bat, quin ab Aurati lugubribus camœnis, tanquam præficis, solennes funeri questus et lacrimæ sufficerentur. »

1. V. C. Scævolæ Sammarthani, quæstoris Franciæ, Tumulus, Paris, 1630.

2. « Peu de jours après la mort de ce grand homme, dit Colletet lui-même (*Histoire des poëtes françois*), je rendis à sa mémoire, dans un poëme pastoral de près de six cents vers que les maîtres de l'art n'ont pas désapprouvé, les justes hommages qui lui étaient dus. » Ce sont deux pasteurs, Daphnis et Ménalque, qui déplorent à l'envi la mort de Scévole, après une courte préface où Colletet a soin de s'excuser « de mêler les accords de sa petite musette aux trompettes éclatantes de tant de beaux esprits. » Pour plus de détails à ce sujet, on nous permettra, au reste, de renvoyer à notre travail spécial sur Colletet (P. Dupont, 1849).

## II.

### *Ouvrages de Sainte-Marthe.*

Les œuvres de Sainte-Marthe, comme celles des écrivains du XVIe siècle en général, sont devenues rares : on les lit peu et on ne les rencontre guère davantage. Il paraîtra utile, par ce motif, non-seulement d'en porter un jugement sommaire, mais encore d'entrer assez dans leur détail, pour engager les curieux à les étudier plus à loisir.

Elles consistent dans des poésies latines et françaises très-multipliées et de genres très-différents, auxquelles se joint un ouvrage en prose, d'un grand intérêt littéraire, les Éloges des contemporains illustres de Sainte-Marthe. Ces travaux ont rempli sa vie entière ou plutôt les intervalles de loisir que les affaires publiques lui ont laissés. Dès sa dix-septième année, comme on l'a dit, il débutait dans les lettres ; et à quatre-vingts ans il écrivait quelques pages nerveuses et animées en l'honneur de l'un de ses plus anciens amis, Étienne Pasquier.

Comme il ne serait guère possible de fixer la date de chacune des pièces que renferment ses œuvres, on se bornera à établir entre elles trois divisions, et à considérer tour à tour dans Sainte-Marthe le poëte latin, le poëte français, enfin le prosateur.

C'est au premier de ces titres que notre écrivain a été le plus admiré dans son siècle et demeure encore le plus connu aujourd'hui[1]. Deux livres d'*Odes*, autant de

1. On lit dans Hallam, *Histoire de la littérature de l'Europe*, t. II, p. 247 de la traduction française : « H. Estienne fut le premier, selon Maittaire, qui mit Buchanan à la tête de tous les poëtes latins modernes; mais j'avoue que Sainte-Marthe ne me paraît pas inférieur à Buchanan. » — Du vivant de Sainte-Marthe, Gruter ayant publié, sous le nom de *Ranutius Gherus* (anagramme

*Sylves* ainsi que d'*Épigrammes*, un livre d'*Élégies* et un autre de *Chants sacrés*, en dernier lieu la *Pædotrophie*, tel est, dans ce genre, l'ensemble de ses compositions latines.

La poésie lyrique était, à l'époque de Ronsard, cultivée avec moins de succès que de vogue. En s'engageant sur les pas d'Horace et de Stace, Sainte-Marthe montre, lui aussi d'ordinaire, plus d'habileté pratique que d'inspiration réelle; mais, si le souffle d'air et de feu, qui transporte l'imagination dans un monde idéal, lui fait trop souvent défaut, il possède ses modèles et les imite plus d'une fois avec bonheur. Dédiées à l'historien de Thou, ces pièces, dont le mètre est capricieusement varié[1], nous rappellent surtout des faits mémorables et des personnages distingués du temps. Parmi ces derniers on remarque Antoine de Baïf, Jacques d'Espeisses, Joseph Scaliger, Pierre Pithou, l'abbé de Tiron Desportes, le cardinal du Perron, le duc de Joyeuse et Henri de Montpensier, qui fut l'un des protecteurs de Sainte-Marthe et qu'il salue en sa qualité de prince de sang, d'après l'opinion accréditée par la *Franciade*, du nom de petit-fils d'Hector[2] :

O flos Hectoridum, sidere pulchrior....

de Janus Gruterus), un recueil des plus belles poésies latines composées par des Français (*Deliciæ poetarum gallorum*, 3 vol. in-16, 1609), y inséra toutes celles de notre auteur, à peu près sans exception.

1. L'auteur en prévient le lecteur : « Pro instituta vatibus licentia hinc inde numeros lege nulla colligens... »

2. Sainte-Marthe appelle ailleurs Henri III un descendant d'Hector :

. . . Veteri deductus ab Hectore sanguis ;

et il dit en s'adressant au père du grand Condé, à Henri de Bourbon :

Non satis antiquæ censeri sanguine gentis
Quæ tenuit valida Troia sceptra manu...

L'auteur de la *Franciade* lui-même n'a garde d'être oublié : car c'est lui, dit Sainte-Marthe en ne consacrant pas moins de trente strophes à sa mémoire, qui a fait le premier fleurir l'ode en France :

Intacta Pindi culmina per novum
Scandere ausus est iter,
Gallosque artis adhuc Pieriæ rudes
Lyra beavit primus atque plectro...

Comme celui qu'il célèbre, Sainte-Marthe manque ici d'originalité et d'élan, malgré l'enthousiasme qu'il affecte. Il réussit davantage lorsqu'il chante les exploits de Henri de Bourbon, où il voit un gage du retour de la paix publique. La victoire d'Ivri[1] échauffe sa verve; et soutenu par la grandeur du sujet autant que par la vérité du sentiment patriotique qui l'anime, il ne manque ni de hardiesse ni de vigueur; on en jugera par cette fière apostrophe qu'il adresse à Mayenne :

Tibi quid, superbe ductor,
Facto profuit agmine,
Tot exteras nefanda
Trahere undique ad arma cohortes,
Belgas, Italos, rebusque novis
Infideles Insubres,
Et (quibus sese, veteres triumphos
Oblita, fœde Gallia mancipat)
Truces Iberos, quidquid et coiverat
Ferociorum civium,
Quos egit in cæcos furores
Vel mala mens, vel inanis error?

1. 14 mars 1590. On peut en voir le récit dans les *Memoires* de Sully (liv. III), qui y reçut sept blessures. Du Bartas a chanté aussi cette victoire, à laquelle il a contribué : « Non adeo multo post elatus (mortuus), a dit Sainte-Marthe de ce dernier, quam evriensem victoriam instar suavissimi oloris ad Garumnæ sui fluenta supremo cantu celebrasset. »

Pour le jeune roi de Navarre, qui gagnait alors sa couronne de France, le poëte le représente en ces termes :

Dicite Henricum pietate et armis
Insignem, acerbis temporibus datum,
Nulli labori non parem, fidei integrum,
Virtute nec superabilem
Nec arte, subjectis benignum
Gentibus, indomitis tremendum.

On trouve aussi l'accent lyrique dans quelques vers gracieux où l'auteur déplore la mort d'une jeune fille remarquable par sa beauté :

Cassandra, flos et gloria virginum,
Quascumque tellus Julia protulit,
Ten' pubere intactam sub ævo
Cruda nimis rapuere fata?
Te mille certatim ambierant proci :
Sed Orcus eheu destinabat
Ipse sibi hunc cupidus decorem...

Le titre même des sylves (le sens de ce mot latin, consacré par Stace, a été retenu dans la langue italienne[1]) annonce un mélange de poésies qui roulent sur des sujets divers : néanmoins, l'hexamètre y est exclusivement employé. Ce sont des pièces adressées à d'illustres magistrats, tels que L'Hôpital et de Harlay, des félicitations à l'occasion de naissances princières, ensuite des chants funèbres et des épîtres morales. L'une de ces épîtres, en

1. *Selva*, pris dans l'acception de *raccolta*, recueil. — « Les sylves de Sainte-Marthe, remarque Dreux du Radier, sont un chef-d'œuvre en leur genre, soit pour la délicatesse des pensées et la variété des sujets, soit pour les grâces du style. » Sans adopter ces jugements en tout point, nous nous plaisons à les citer, pour indiquer le cas que l'on faisait encore, au milieu du XVIIIe siècle, des poésies de Sainte-Marthe.

particulier, renferme une comparaison des anciens avec les modernes, et l'auteur y exprime un judicieux regret, c'est que les Français, par une spécialité étroite, s'appliquent uniquement aux exercices de la guerre ou aux arts de la paix, tandis qu'en Grèce et à Rome les mêmes hommes excellaient à la fois dans les uns et dans les autres :

At quos culta dedit seclis melioribus Hellas,
Bellatrix aut Roma viros, utrumque subibant
Æque onus, et socio gaudebat Apolline Mavors.

Quelques-uns de ces morceaux, inspirés par les circonstances, se recommandent par leur intérêt historique; celui, par exemple, qui concerne le retour de Henri III en France, après sa courte royauté ou plutôt son exil en Pologne. Mais, alors même que le fond n'est pas dénué d'une certaine importance, la saillie de la pensée s'efface un peu sous ce que la forme a de convenu et de traditionnel.

Ce défaut caractérise spécialement les élégies de Sainte-Marthe. L'uniformité du mètre (elles sont composées de distiques d'après les règles du genre) contribue à l'y rendre plus sensible. Là, sur les pas de Tibulle et de Properce, soit qu'il se plaigne de la fuite des années et des coups de la mort, soit qu'il redise les joies ou les chagrins de l'amour, ses imitations sont en général froides et de peu de valeur.

Il y a plus d'agrément dans les livres des épigrammes, ce genre favori du XVIe siècle. Celles de Sainte-Marthe, qu'il a dédiées au chancelier de Chiverny, sont marquées du cachet de variété qui leur était propre chez les anciens. Quelques-unes ont cette pointe de malice que l'on exige aujourd'hui. Tel est ce distique, dirigé contre les

auteurs qui visaient, dans leur style, au mérite de l'obscurité :

Quid juvat obscuris involvere scripta latebris?
Ne pateant animi sensa, tacere potes.

Le poëte Maynard en a donné cette traduction :

Si ton esprit veut cacher
Les belles choses qu'il pense,
Dis-moi qui peut t'empêcher
De te servir du silence ?

Le trait de Sainte-Marthe est excellent par sa simplicité même. On souhaiterait que cette simplicité se trouvât plus souvent dans les petits vers où il a prétendu imiter Catulle et Martial ; mais il n'a pas échappé au goût laborieux et à la recherche ingénieuse de son époque. La plupart sont, au reste, de simples billets à Jodelle, Passerat, Henri de Mesmes, Nicolas Rapin, etc., du genre de ceux que les hommes de cette société spirituelle et érudite aimaient à échanger. D'autres fois Sainte-Marthe reproduit des épigrammes de l'anthologie grecque. Voici comme il exprime l'une d'entre elles, que Voltaire à fait passer dans notre langue. Il s'agit des paroles de Laïs, offrant son miroir à Vénus :

Illa ego quæ cupidos pellexi Lais amantes,
Dum juvenile meo fulsit in ore decus,
Nunc anus hoc Veneri speculum fero, quando videre
Nec placet id quod sum, nec licet id quod eram.

A la vogue des épigrammes se joignait alors celle des poésies sacrées : c'était le temps où Buchanan et beaucoup d'autres répondaient, en traduisant les Psaumes, au goût dominant du public. Sainte-Marthe s'attacha aussi à le satisfaire, et il ne se borna pas à donner d'assez

nombreuses versions de psaumes[1], il traita encore plusieurs sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament. Ces pièces, écrites en différents mètres, sont accompagnées d'une dédicace à Guillaume Ruzé, évêque d'Angers[2]; mais, bien qu'elles soient placées à la fin des vers latins, dans l'édition générale des œuvres de Sainte-Marthe, elles n'en datent pas moins de sa plus tendre jeunesse. C'est ce qu'il nous apprend, en s'excusant sur ce motif de ce qu'elles pouvaient avoir d'imparfait :

> . . . Vereor ne dum ista puer tam seria tracto
> (*Vix mihi post decimum septimus annus erat*),
> Non satis auctorum penetrarim arcana, nec apte
> Reddiderim latiis accipienda sonis[3].

Un des meilleurs morceaux de ces poésies sacrées rappelle les passions religieuses qui n'avaient pas encore cessé de fermenter dans l'Occident contre les envahisseurs de Constantinople : c'est une *prière des chrétiens qui vivent sous la domination du Turc.* O Dieu, s'écrie le poëte,

> Aspicis ut penetrale tui miserabile templi,
> Et genus electum, et sanctæ domus alta Sionis,
> Invisa externi patiantur jura tyranni :
> Isacidas miserare, tuamque ulciscere gentem.
> Nunc mihi, nunc cœlo lubet altam educere vocem,
> Promissique fidem querulis exposcere verbis :
> Semperne hos tanto, Deus, in mœrore relinques ?

1. On remarquera que la connaissance qu'il possédait de la langue hébraïque lui a permis de les traduire sur le texte original.

2. Ce prélat, qui est mentionné dans les *Bibliothèques* de La Croix du Maine et de du Verdier, fut successivement aumônier des rois Charles IX et Henri III.

3. Scævolæ Sammarthani *Poemata*, Lutetiæ, 1629, in-4°, p. 232.

Quel que soit, d'ailleurs, le mérite de chacun de ces livres, on aurait peine à s'expliquer que les juges les plus compétents de cette époque, les Italiens, eussent accordé à Sainte-Marthe la préférence sur tous les poëtes latins modernes, s'il ne nous restait à considérer le principal de ses titres, son chef-d'œuvre et celui de son temps en ce genre; je veux parler de la *Pædotrophie.*

C'est un poëme didactique, en trois chants et composé d'environ 1500 vers, qui roule, comme l'indique son nom, sur la manière d'élever les enfants à la mamelle : une circonstance touchante inspira la pensée de cet ouvrage à Sainte-Marthe. Pour sauver un de ses propres enfants gravement malade[1], non content de faire appel à la science des plus habiles médecins, il avait voulu interroger lui-même les secrets de l'art de guérir, ou plutôt rechercher les soins les plus efficaces qu'on pouvait donner au premier âge[2]. Dans ce but il avait étudié, avec le tempérament des nouveau-nés, les moyens, ainsi qu'il le dit lui-même, de conduire à la maturité, sans être brisées par l'orage, ces jeunes et tendres plantes[3] ; et c'étaient les préceptes, fruits de son expérience, qu'il avait revêtus des plus vives couleurs de la poésie.

1. Il paraît que ce fut l'un des deux enfants jumeaux qu'il eut après son fils aîné Abel, à savoir Louis, depuis seigneur de Grelay, fort connu comme généalogiste et comme historiographe.

2. Un médecin renommé de son temps a pu dire qu'il avait, par cette production, bien mérité de la médecine : « De omnibus, in primis toto ordine medico, ob divinum carmen Pædotrophicum, bene meritus.... »

3. . . . Teneram, pacato numine, plantam
(Ne dubita) infesti nulla inclementia cœli
Auferet ante diem, speratave gaudia vertet...
Tu modo cultum adhibe vigil. . . .
(Lib. I.)

Il est certain que la pureté du but a porté bonheur à l'écrivain : sous l'influence morale du sentiment qui le dirige, il s'élève au-dessus de lui-même et de ceux qui ont traité ce sujet [1]. On admire avec quelle souplesse il se joue de beaucoup de détails dont l'aridité technique semblait défier toutes les ressources de la poésie; comme il recouvre un art consommé et savant d'un charme naturel; comme il sait faire plier la langue et la versification latine à un ordre d'idées qu'elle n'avait pas abordées encore. L'émotion qui lui suggère des paroles expressives éclaire sa marche et la rend partout régulière. A un ensemble sage se joint de plus, dans sa composition, le mérite de digressions naturellement amenées et pleines d'intérêt. En un mot, toutes les conditions d'un excellent poëme se réunissent à un haut degré dans la *Pædotrophie.*

Aussi, lorsqu'elle parut en 1584, fut-elle accueillie avec une incroyable faveur. On se crut revenu au temps de la plus pure antiquité; on éleva tout aussitôt ce poëme au rang des modèles les plus parfaits; on le compara aux Géorgiques : quelques-uns, plus osés, allèrent jusqu'à prétendre que Virgile en eût été jaloux. Les compatriotes de Pétrarque et de Bembo ne furent pas les seuls à combler l'auteur d'éloges qu'ils ne prodiguaient pas d'ordinaire à d'autres qu'à eux-mêmes. Mise entre les mains de la jeunesse, l'œuvre reputée classique dès sa naissance fut, dans plusieurs universités de l'Europe, étudiée, commentée, interprétée : honneur qui n'avait guère été accordé précédemment qu'à la *Di-*

1. La *Balia* (la nourrice) de Tansillo, par exemple, est bien inférieure à la *Pædotrophie.* Claude Quillet, plus connu sous le nom de Leti, est aussi demeuré fort loin de Sainte-Marthe dans sa *Callipædia.*

*vine comédie* de Dante. Les Juste Lipse, les Dousa et tous les représentants de l'érudition, à l'étranger, la prônèrent à l'envi. En France, notamment, où le latin n'avait pas cessé d'avoir le pas sur la langue vulgaire, l'enthousiasme fut au comble. Ronsard, dont l'autorité était sans contrôle, et toutes les voix les plus accréditées après celle du chef de la Pléiade saluèrent la *Pædotrophie* d'unanimes suffrages[1].

Le nombre des réimpressions suffirait pour prouver combien le succès en fut populaire. Éditée plus de dix fois du vivant de l'auteur, elle ne le fut pas moins après lui[2]; aujourd'hui même, contre l'usage des poëmes latins modernes, celui-ci, et c'est son plus bel éloge, n'a pas entièrement cessé d'être lu; et qui ne se souvient pas

1. Ronsard, écrivant à Antoine de Baïf : « Dii boni! quem mihi librum misisti a nostro Sammarthano conscriptum, non liber est; sunt ipsæ Musæ : totum nostrum Helicona testem appello. » Il n'hésitait pas, en conséquence, à placer l'auteur de la *Pædotrophie* au-dessus des Bembo, des Fracastor, et il finissait par s'écrier :

« Deus, deus ille, Menalca!

seclumque istud felix dicere libet, quod nobis talem tantumque virum protulerit. »

2. On distinguera pour sa beauté, parmi ces éditions, celle de Mamert Patisson, in-4° (1584, l'une des premières en date par conséquent), où se trouve aussi le poëme de la *Fauconnerie* (*de Re accipitraria*), sans nom d'auteur. De là l'erreur commise par quelques critiques (et même du vivant de l'auteur : voy. notamment la *Bibliothèque* de du Verdier), qui ont attribué ce second ouvrage à Sainte-Marthe, tandis qu'il appartient à Auguste de Thou qui le dédia à Sainte-Marthe, et qui voulait que ses vers, placés à la suite de ceux du modèle qu'il s'était proposé, se produisissent en quelque sorte sous ses auspices. — La *Pædotrophie* a été encore réimprimée de nos jours (Delalain, 1813, in-12) : elle avait été insérée par l'abbé d'Olivet, au milieu du siècle dernier, dans son recueil des *Poemata didascalica*.

d'avoir entendu citer ces vers que le poëte adresse à une jeune mère ?

Ipsæ etiam alpinis villosæ in cautibus ursæ,
Ipsæ etiam tigres, et quidquid ubique ferarum est,
Debita servandis concedunt ubera natis.
Tu, quam miti animo natura benigna creavit,
Exsuperes feritate feras, nec te tua tangant
Pignora, nec querulos puerili e gutture planctus,
Nec lacrimas misereris, opemque injusta recuses,
Quam præstare tuum est et quæ te pendet ab una?
Dulcia quis primi captabit gaudia risus
Et primas voces et blæsæ murmura linguæ?
Tu ne fruenda alii potes ista relinquere, demens;
Tantique esse putas teretis servare papillæ
Integrum decus et juvenilem in pectore florem [1] ?

Le lait maternel est la seule nourriture que la santé des enfants comporte suivant le poëte, qui le déclarait à propos, ce semble, dans une époque où Marguerite de Valois exprimait naïvement sa surprise d'avoir vu la femme du grand bailli du Hainaut allaiter elle-même son enfant.

Ainsi Sainte-Marthe accusait-il l'égoïste indifférence de ces mères à qui il suffit de l'être à moitié; ainsi, dans des vers qu'on dirait dictés par la muse antique, les avertissait-il de ces mêmes devoirs que le philosophe de Genève, environ deux siècles après, leur rappela dans son âpre et fougueuse éloquence. Mais bien d'autres passages de la *Pædotrophie* mériteraient d'être cités; dans bien d'autres, une grâce toute française anime ce langage étranger qui se prête avec une facilité merveilleuse,

1. Lib. I. — Plusieurs de ces vers figurent dans l'une des leçons du *Cours* de M. Villemain sur le XVIIIe siècle (2e édition, t. II, p. 292); et M. Villemain fait, à cette occasion, un éloge charmant du poëme de Sainte-Marthe, qu'il rapproche de quelques opinions de J. J. Rousseau.

sous la plume de Sainte-Marthe, à toutes les nuances de la pensée. Déjà n'admirera-t-on pas la délicatesse de cette apostrophe aux Muses, invoquées au début, quoique toujours vierges :

Vos licet illæsi studium immortale pudoris
Dulcia nosse vetet genialis fœdera lecti,
Et sentire pium tollendæ prolis amorem,
Hic tamen, Aonides (quid enim sine numine vestro
Fas audere mihi ? ), hic etiam vestri aura favoris
Optanda, hæc vestro quærenda est munere laurus,
Carmine dum tenui refero quis cultus alendæ
Sit soboli primum in cunis....

Si l'auteur n'a omis, dans son ouvrage, aucun des conseils utiles à la tendresse des mères et à l'éducation des enfants, il a su de plus, avec la réserve qui naît du christianisme et caractérise l'imagination moderne, tempérer par la modestie de l'expression ce que l'esprit antique eût mis de crudité dans ses peintures. Voyez, par exemple, la manière dont il recommande aux jeunes femmes de ne pas serrer leur taille à l'excès, *suivant la mode de France* :

Præcipue angusto ne comprime corpus amictu,
Quo cingunt se more nurus quas Gallia nutrit,
Neu miserum infantem vitæ jam a limine torque
Crudelis, gracili dum te præbere videndam
Corpore aves, pœnasque tui luit ille furoris [1].

Qu'elle songe plutôt avec respect, la jeune femme qui va devenir mère, que le dépôt d'une existence précieuse lui est confié, et que son imprudence suffit pour coûter la vie à celui que la Providence appelait peut-être aux destinées les plus brillantes. Pour rendre cette idée, le style de Sainte-Marthe se colore et s'élève; il fait suc-

1. Lib. I.

céder à un sentiment de commisération un mouvement plein d'éloquence :

. . . . . . . . . . Sed enim ille misellus
Quid meruit? . . . . . . . . . . . . .
Qui fortasse, potens ut sors agit omnia, magnæ
Summa olim caperet victor moderamina terræ,
Aut etiam, arcanas naturæ quærere causas
Doctus, inaccessumque animo pervadere cœlum,
Spargeret ingentem studiis illustribus orbem.
Ille tamen tua, si nescis, quem viscera portant,
Ille Dei mundum imperio torquentis imago est [1].

Au contraire, par un frappant contraste, Sainte-Marthe se plait à montrer toute la faiblesse et toute la misère de l'homme, lorsque l'enfant a reçu le jour; il lui adresse ces graves et prophétiques paroles :

Ah! quantos animi, quantos et corporis æstus
Parve, feres! . . . . . . . . . . .
Disce pati, puer : æthereas hac lege sub auras
Nascitur infelix hominum genus, ut mala semper
Dura ferat, tristesque in luctibus exigat annos [2].

En effet, que de maux ne nous peint-il pas assiégeant l'enfance; que de menaces, que de dangers, suspendus sur ces jeunes têtes! Mais l'art de l'auteur sait prévenir la monotonie qui naîtrait de l'énumération trop continue des maladies et des remèdes : dans tout le cours du poëme, aux préceptes revêtus d'une expression discrète et ingénieuse, se mêlent d'intéressants épisodes. Ce sont avec quelques fictions mythologiques, conformes au goût du temps, la peinture, vivement tracée, de la félicité du paradis terrestre; une sortie véhémente contre l'immodestie des danses de l'époque; surtout le tableau de l'état du pays et les plaintes qu'arrachent à Sainte-Marthe les discordes civiles, en particulier de touchants

1. Lib. I.
2. Lib. II.

regrets donnés au meilleur de ses amis, l'une des victimes de ces temps meurtriers et dont la mort a condamné au deuil le reste de son existence :

> . . . . . . . . Meas, carissime Damon [1],
> Tecum delicias, mea tecum tota tulisti
> Gaudia, nec nostrum, sine te, jam vivere vita est.

Tels sont les tendres, les nobles sentiments qui remplissent la *Pædotrophie*, où l'on respire d'un bout à l'autre l'amour de la patrie et de la famille. L'auteur, à la fin de son livre, nous apprend qu'il l'a composé dans les fertiles plaines du Poitou, en errant sur ses collines plantées de buis et au milieu de ses âpres rochers, là où le modeste Clain promène à travers la verdure son cours lent et sinueux :

> Hæc ego pictonicis olim secretus in agris,
> Buxiferos inter colles et confraga saxa,
> Cantabam, exili qua se vagus amne per herbas
> Clanus agit sensim et sinuoso littore serpit.

Jamais ses rives chères à Rabelais, et que Vauquelin de La Fresnaye aimait aussi, n'inspirèrent une œuvre plus véritablement poétique.

La *Pædotrophie* fut dédiée à Henri III. Ce n'était pas seulement que ce prince « embrassât et protégeât les Muses, ce que font toutes les âmes généreuses : » un motif plus particulier dirigeait le poëte. On sait que ce monarque appartenait à l'une de ces races royales qu'on a vues plusieurs fois, dans l'histoire, privées de rejetons

1. Lib. II, ad fin. — Ce nom se retrouve dans quelques belles stances de Malherbe ; mais il est à présumer que chez celui-ci, comme chez Sainte-Marthe, il est purement imaginaire. En tout cas, le Damon de Scévole était cet ami, éminent par sa vertu comme par son rang, dont la fortune et le crédit à la cour étaient considérables, qui l'avait engagé à venir fixer sa demeure à Poitiers.

et condamnées à s'éteindre comme par un arrêt providentiel. Son désir le plus vif aussi bien que celui de sa femme, la vertueuse princesse Louise de Vaudemont, était d'avoir des enfants, et ils ne cessaient d'en demander à Dieu :

> Poscebat prolem superos, et supplice voto,
> Conjuge cum unanimi, qua nil augustius usquam est,
> Quasque sacras ædes, quæque indefessus adibat
> Templa deum, castas et dona ferebat ad aras [1].

Henri goûta infiniment l'œuvre de Sainte-Marthe : on raconte, de plus, qu'il la récompensa avec une magnificence digne du surnom de *libéral* que lui accorde d'Hozier[2], par un don de trente mille écus[3]. Il est vrai qu'en parlant de Henri Estienne nous avons montré que ces largesses restaient au moins en partie sur le papier, à cause de l'embarras des finances. Quant à l'écrivain, en adressant au roi la *Pædotrophie,* il faisait le vœu « qu'elle se remarquât un jour pour lui avoir apporté quelque heureux présage d'un accroissement de lignée, au service et nourriture de laquelle fussent appliqués ses préceptes, ce dont il avait la douce espérance; » et il répétait ce vœu dans ses vers. *Habitants du ciel,* s'écriait-il par une de ces formules antiques, familières à la renaissance,

> Este boni, tandemque altam fundate beata
> Prole domum, et lætos natis augete parentes...
> Spes generis tanti superas in luminis oras
> Exsistat sacro ex utero [4]. . . . . . . .

1. *Pædotr.*, l. III.
2. *Éloge de Sainte-Marthe;* cf. d'Aubigné, *Histoire*, t. III, l. III, chap. 22, où l'on voit que les courtisans opposaient avec affectation la *libéralité* de Henri III à la *chicheté* de Henri IV.
3. Voy. l'*Avertissement* qui précède la traduction de la *Pædotrophie* par Abel de Sainte-Marthe, II[e] du nom.
4. *Pædotr.*, l. III.

Plût à Dieu que ses chants, appris par la nourrice royale et redits autour de l'auguste berceau, pussent charmer l'oreille du jeune prince! à ce prix, il se jugerait bien payé de ses peines :

Non tantum huic operi nos impendisse laborum
Pœniteat, nostro si munere regius infans
Educendus erit, si non solum ista capessent
Plebeiæ præcepta nurus, sed regia nutrix
Ipsa etiam colet ac memori sub mente recondet,
Nostraque ad augustas iterabit carmina cunas [1].

C'est de ce poëme que le curé Urbain Grandier, dans son *oraison funèbre* de Sainte-Marthe, a dit judicieusement que, « si on pouvait souhaiter quelque chose en ce qui est parfait, il souhaiterait qu'il eût vu le jour en notre langue maternelle, puisque le devoir des mères y était si exactement traité. » Henri III, à ce qu'il paraît, avait exprimé la même pensée ; et ce fut pour répondre à ce désir qui lui était témoigné, que l'auteur entreprit de mettre en vers français son propre ouvrage. Mais il n'en traduisit ou n'en imita que le commencement et la fin[2]. Voici quelques-uns des traits par lesquels il a rendu l'un des passages que nous avons rapportés, celui où il s'adresse à une jeune mère qu'il prie d'être compatissante pour son enfant nouveau-né :

N'auras-tu de ses pleurs une juste pitié ;
Lui refuseras-tu l'office d'amitié ?

1. *Pædotr.*, fin.

2. Vauquelin de la Fresnaye, faisant allusion à cette traduction commencée, célèbre doublement Sainte-Marthe,

Quand, latin et français, imitant la nature,
Il chante des enfants la chère nourriture.

Qui donc aura le plaisir, ajoute-t-il,

> De voir son premier ris qui nous semble connaître,
> D'ouïr les premiers mots et le doux gazouiller
> De sa langue enfantine essayant à parler?

On sait que Sainte-Marthe rappelait, en terminant, les pieux pèlerinages accomplis par le roi et la reine à l'effet d'obtenir un fils. C'est dans les termes suivants qu'il se montre implorant du ciel par d'ardentes prières la naissance d'un héritier du trône :

> Que je voie un fleuron plein de haute espérance
> Naître comme un bel astre au milieu de la France!
> Que je voie la cour de mille ébats jouir,
> Les villes s'égayer, les champs se réjouir,
> Voler les feux de joie en signe d'allégresse,
> Et le peuple assuré témoignant sa liesse,
> Voyant continuer ce beau sang de Valois,
> Dont il a si longtemps goûté les douces lois !

Plusieurs, à défaut de Sainte-Marthe, devaient, par une louable envie « de faciliter à tous le fruit de ce poëme, » le faire passer entièrement dans notre langage. On remarquera parmi eux un petit-fils de Scévole, dont la version est en prose, et Pierre Joyeux, médecin du roi, qui l'a rendu en vers français[1]. La *Pœdotrophie* a été aussi reproduite dans la plupart des autres idiomes modernes.

Scévole lui-même fut, au reste, bien éloigné de négliger sa langue naturelle. Il s'associa aux nobles efforts de l'école nationale, qui, par l'organe de du Bellay, Pasquier et Ronsard, réclamait en faveur de ce vulgaire trop longtemps dédaigné au profit des idiomes classiques, de telle sorte qu'on eût dit que pour beaucoup de Fran-

1. « La manière de nourrir les enfants à la mamelle », Paris, in-12, 1698.

çais la langue étrangère c'était l'idiome maternel. Qu'on se souvienne, en effet, des généreux accents de l'auteur de la *Franciade,* déclarant que « c'était un crime de lèse-majesté d'abandonner le parler de son pays, vivant et florissant, pour vouloir déterrer je ne sais quelle cendre des anciens. » En s'adressant, dans son époque, aux *divines têtes et sacrées aux Muses,* il les suppliait « de prendre pitié, comme bons enfants, de leur pauvre mère délaissée : » on rendra à Sainte-Marthe la justice de reconnaître qu'il avait entendu et même prévenu cet appel; car ses poésies françaises, dont quelques-unes remontent assez haut dans le XVI^e^ siècle, ne sont guère moins nombreuses que ses poésies latines. Les titres des diverses parties dont elles se composent suffiraient pour l'attester : ce sont les *Métamorphoses sacrées et autres Poésies chrétiennes,* la *Poésie royale*, la *Poésie mêlée,* le *Bocage de sonnets,* les *Épigrammes,* les *Vers d'amour* et les *Alcyons*, enfin les *Imitations.*

Le recueil de ces poésies, qui fut depuis fort augmenté, parut en 1579[1]. Sainte-Marthe avouait, au commencement de sa préface, « que de tout temps il avait été plus studieux de la poésie latine que de la française : » on n'a pas oublié toutefois qu'en ce dernier genre quelques-unes de ses productions dataient de sa première jeunesse. Colletet a signalé notamment, parmi ses essais, une pastorale française, imitée du latin de Flaminio[2] et intitulée le *Tombeau de Brunette.* Le sujet était la mort d'une bergère, victime de l'infidélité de son amant, et Sainte-Marthe qui pleurait, à la faveur de ce cadre, la perte

1. In-4°, chez Mamert Patisson.

2. Autrement dit Marcus Antonius Flaminius, poëte élégiaque de la première partie du XVI^e^ siècle : de Thou parle de lui dans son *Histoire*, à l'année 1551.

d'une affection réelle, avait composé cette petite pièce à dix-huit ans[1]. Il est vrai que ce fut plus particulièrement dans sa vingt-quatrième année et en 1560, comme il a eu soin de nous l'apprendre, qu'il se joignit à cet aventureux essaim de poëtes dont les tentatives fort inégales et souvent bizarres ont rendu en somme de sérieux services à notre langue.

Sous le nom de *Métamorphoses sacrées,* il faut entendre celles dont nous devons la connaissance à l'ancien Testament. Après un coup d'œil jeté sur le séjour primitif d'Adam, et la félicité dont il jouissait, Sainte-Marthe raconte en vers la faute de la mère du genre humain, que le mauvais esprit trompa sous les dehors du serpent. Ensuite il montre le péché envahissant la terre, Sodome détruite par le feu du ciel, Loth sauvé avec sa femme, mais celle-ci, victime de sa curiosité, transformée en montagne de sel. Il s'arrête surtout au sacrifice d'Abraham qui avait suggéré peu auparavant, à Théodore de Bèze, un drame d'un pathétique si déchirant que la seule lecture en faisait couler les larmes, au rapport de Pasquier[2]. Dans la poésie naïve de Sainte-Marthe, qui rappelle les anciens mystères, Abraham, près d'immoler Isaac, lui fait envisager le bonheur d'une telle mort : car elle est, lui dit-il, une preuve de la faveur céleste,

Qui séparant ton destin du vulgaire
Veut que tu sois immolé par ton père
Devant le maître et le père de tous,
Afin, mon fils, que partant d'avec nous,

1. L'abbé Goujet, dont le jugement sur Sainte-Marthe pèche par trop de rigueur, s'est trompé gravement en disant qu'il ne commença à s'exercer dans la poésie française qu'à l'âge de plus de trente ans.

2. *Recherches de la France*, VII, 6.

En louant Dieu parmi les sacrifices,
Ton âme sainte et pure de tous vices
Quitte le monde et loin de ces bas lieux
Se fasse voie au beau séjour des cieux.

L'enfant s'étonne en son tendre courage [1];
Et de la mort l'épouvantable image
Le fait trembler, comme un jeune roseau,
Poussé du vent au rivage de l'eau.
Les deux genoux de son père il embrasse;
Il pleure, il crie, et lui demande grâce :
Il le conjure avoir de lui pitié;
Et s'il lui reste au cœur quelque amitié,
Qu'il pense au moins à la douleur amère
Que souffrira sa misérable mère...

Abraham, ajoute le poëte, n'en demeure pas moins ferme dans sa résolution; et bientôt, ô miracle, sa foi courageuse passe dans l'âme de son fils :

. . . Comme Dieu lui toucha la pensée,
Voilà son âme aussitôt élancée
Dedans les cieux : rien plus, comme devant,
Ne loge en lui ni d'homme ni d'enfant :
Il veut mourir, puisque Dieu le commande...

Mais, on le sait, il ne devait point mourir; et près de lui une pierre, métamorphosée en agneau, devait présenter au couteau d'Abraham une autre victime préférée du Seigneur.

En suivant le cours de son idée, assez singulière d'après la remarque de l'abbé Goujet, Sainte-Marthe continue à représenter, ici un ange prenant les traits d'un homme, là un rocher changé en fontaine; mais il est loin d'épuiser la série des prodiges de ce genre, dont nous entretiennent les livres saints. Tout à coup il s'in-

1. Cette acception du mot *courage*, pris dans le sens d'*esprit*, se retrouve encore chez nos grands écrivains du XVII[e] siècle.

n.

terrompt, et c'est l'aspect du pays, en proie au désordre, qu'il accuse d'avoir glacé sa veine [1] :

Si les malheurs des querelles civiles
N'eussent banni le repos de nos villes,
Et fait cesser de ma lyre le son,
J'eusse imité d'Ovide la chanson.
Des premiers temps jusqu'au temps de notre âge
J'eusse conduit le fil de mon ouvrage;
Et, comme lui, mêlant des faits divers,
J'eusse enchaîné la suite de mes vers :
Mais force m'est, en saison si contraire,
D'abandonner l'œuvre sans la parfaire.
Ainsi voit-on les monuments laissés
De maints palais autrefois commencés,
Et non parfaits, qui toutefois respirent
Un beau dessein que nos neveux admirent.

Quant à ce monument de Sainte-Marthe, qu'il offrait à Ronsard et à Desportes, on voit qu'il fut, en réalité, abandonné presque au début, puisque nous avons à peine un des huit livres qu'il s'était proposé de consacrer à ce sujet.

Les autres *Poésies chrétiennes* de Sainte-Marthe renferment des prières et d'édifiantes leçons de conduite, inspirées par la lecture des Psaumes, de la Genèse et du livre de Job. En outre, elles ne laissent pas de nous reporter encore vers ces temps de guerre civile, où, comme s'en plaignent plusieurs de ses contemporains, les bibliothèques et les manuscrits même, achevés à grand'peine, périssaient souvent dans les flammes, où les vœux des hommes d'étude appelaient en vain ce calme de l'esprit,

1. La même pensée est ainsi rendue par l'un des auteurs qui ont loué Sainte-Marthe : « Væ civilibus bellis, quæ Metamorphoses sacras publica luce dignissimas et alia quædam tanti ingenii opera eximia omnibus numeris et coloribus absolvi atque in diem prodire vetuerunt. »

si nécessaire aux longs travaux ; témoin une pièce sur la charité, où l'on trouve ce triste tableau de la France :

> Jà l'artisan, qui plus à son fait ne regarde,
> Au lieu d'une boutique habite un corps de garde;
> Le moine, au lieu de chape, endosse le harnois,
> Et l'avocat apprend de la guerre les lois.
> Quels bourgs, quelles cités, même quelles familles,
> N'ont éprouvé l'effort de nos guerres civiles;
> Quel homme n'a senti quelquefois en son cœur
> De ce commun désastre ou l'atteinte ou la peur ?

Sainte-Marthe, pour guérir nos plaies, veut réveiller la charité assoupie, à qui il appartient de réchauffer et de rapprocher les cœurs : c'est pour le salut du pays qu'il invoque « cette vertu, honneur de l'univers, » dont il proclame, non sans quelque verve, l'excellence religieuse et l'action bienfaisante sur la société. Le citoyen, chez lui, est toujours étroitement uni au chrétien.

Au premier rang des poésies profanes de Sainte-Marthe se placent, pour le mérite et pour l'intérêt, celles qui, comprises sous le titre de la *Poésie royale*, concernent la personne ou l'histoire de nos souverains. Citons d'abord un épithalame, composé à l'occasion du mariage de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche en 1570, morceau d'une grande étendue, et trop long même pour être toujours poétique[1]. L'auteur est plus heureux dans l'hommage qu'il a rendu à la mémoire de Henri III et dont nous avons déjà parlé. Un sentiment vrai et une émotion touchante règnent dans cette pièce, doucement animée. Plusieurs célèbrent ensuite les victoires de Henri IV et son jeune successeur : l'une d'elles va jusqu'à établir

1. Ces vers sont imités de Claudien : *Epithalamium Palladii et Celerinæ.*

un parallèle entre Louis XIII, surnommé le Juste, et Louis IX, le roi vraiment digne de ce beau surnom. Une autre enfin, la Prosopopée de Parthénope à Charles VIII, rappelle la campagne de ce monarque en Italie, et convie les Français, abdiquant leurs haines intestines, à une nouvelle conquête de Naples. Une conception assez hardie, de la vigueur, et un certain éclat dans la versification, recommandent cette prosopopée[1] que l'on a mise avec raison, ainsi que le passage où Sainte-Marthe déplore le trépas de son maître, au nombre de ses meilleures poésies[2].

Les sujets sont, dans les *Poésies mêlées*, comme on a en effet le droit de s'y attendre, d'une variété extrême, puisqu'à côté d'un chant sur la naissance d'un prince (1560) il y a un chant funèbre, et qu'on trouve, après des vers allégoriques sur la statue de Pygmalion, une ode à Nicolas Rapin[3], que l'auteur encourage à persévérer, de concert avec lui, dans la carrière pénible des Muses : des hexamètres à l'honneur de Pibrac, si fameux alors par son éloquence et ses quatrains, sont suivis d'une autre pièce lyrique adressée

1. « Elle est si belle et si éclatante dans ses pensées, écrivait Colletet, postérieurement au *Cid* et avec un peu d'exagération sans doute, qu'elle pourrait passer pour un ouvrage de notre temps. »

2. Ces deux pièces gagnent surtout à être lues de suite, et c'est pour ne point en donner une idée trop imparfaite que nous nous sommes abstenu d'en détacher aucun fragment.

3. Nous l'avons cité plus haut : il avait habité Poitiers, et Achille de Harlay le fit venir de cette ville à Paris, où il fut grand prévôt de la connétablie. On disait de lui « qu'il était le plus savant soldat et le plus vaillant conseiller de son temps. » Fort épris des vers français mesurés, à la façon de ceux des Grecs et des Latins, il nous en a laissé un grand nombre, et nous avons même une pièce par laquelle il exhorte Sainte-Marthe à s'essayer aussi dans ce genre.

à Mme de Sourdis, non moins célèbre par sa beauté. A ces morceaux où ne manquent nullement la verve et les détails agréables, on peut toutefois préférer, pour l'ensemble, celui où Scévole apostrophe ainsi l'un de ses frères, au moment de se séparer de lui :

Ton équipage est prêt, et déjà ton vaisseau
De tous points est armé contre le vent et l'eau :
La saison s'adoucit, et les sœurs atlantides
Aplanissent pour toi les campagnes humides;
Et jà les nouveaux rais de l'étoile du jour
T'invitent à voguer et blâment ton séjour[1].
Quitte donc, frère mien, le port et la paresse,
Et mets la voile au vent où le destin t'adresse...

Il s'agit, pour ce frère, d'aller, en s'éloignant de Loudun, exercer à Paris la profession d'avocat, et il ne veut pas le laisser partir sans le diriger par ses conseils : le principal est de fuir l'exemple de ces hommes, la honte du Parlement, dont tout l'art est, lui dit-il,

. . . . . . . . . . . de savoir, au besoin,
Guider, comme d'un frein, la bouche d'un témoin,
Empêtrer de procès un sot qui les écoute,
Gagner à prix d'argent, sans que rien il en coûte,
L'opinion d'un juge et la main d'un greffier,
Tourner le sens des lois et s'en glorifier,
Opposer aux enfants barbarement un père,
La femme à son époux, et le frère à son frère,
Pour pêcher en eau trouble, et, par subtils moyens,
Aussi bien que l'honneur faire perdre les biens,
Et cependant avoir au front et à la bouche
La parole de Dieu. . . . . .

1. Ce mot est pris ici dans le sens de *repos, oisiveté*. Ainsi Bonaventure des Périers, dans sa jolie pièce « du Voyage de Lyon à Notre-Dame-de-l'Ile (à l'Ile-Barbe) : »

Le beau jour!
Adieu, *séjour!*

Qu'il se garde surtout de ressembler à ces fins *renards* pour lesquels

> Il n'est or si caché, ni bourse si secrète,
> Que l'odeur n'en pénètre à leur nez qui furète;

et d'imiter ce Grec, digne par son talent d'un plus noble caractère, le rival de Démosthène, Eschine,

> Qui vendait son repos non moins que son labeur,
> Homme né pour se vendre, et qui prenait salaire
> Des uns pour haranguer, des autres pour se taire.

Pour les modèles qu'il doit s'attacher à suivre, il les trouvera en grand nombre à la barre ou sur les siéges de cet auguste *sénat de France*; et c'est en marchant sur leurs traces qu'il honorera son *Lodunois*, tandis que lui, il s'efforcera de l'honorer aussi en courtisant

> Les neuf savantes sœurs, son loyer et sa peine.

Le livre des sonnets ou le *Bocage des sonnets* atteste la popularité qu'a obtenue, dans notre XVI^e siècle, ce genre dont l'origine étrangère est confessée par Sainte-Marthe :

> Graves sonnets, que la docte Italie
> A pour les siens la première enfantés
> Et que la France a depuis adoptés,
> Vous apprenant une grâce accomplie :
>
> Assez déjà votre gloire ennoblie
> Par tant d'esprits qui vous ont rechantés
> Fait que de vous les hauts cieux sont hantés,
> Fait que de vous cette terre est remplie.
>
> Venez en rang aussi, petits huitains,
> Venez dizains, vrais enfants de la France :
> Si au marcher vous n'êtes si hautains,

Vous avez bien, dessous moindre apparence,
Autant de grâce, et ne méritez pas
Qu'un étranger vous fasse mettre au bas [1].

Ces sonnets ont du reste été, d'après l'observation de l'auteur qui les dédie à de Thou,

Écrits en divers temps et d'un style divers.

Les uns ont pour objet de célébrer les vivants : ce sont les hommes les plus illustres de cette époque, guerriers, princes, orateurs, poëtes ou même peintres, comme le prouve une pièce qui a perpétué jusqu'à nous le souvenir d'un artiste, honneur de sa province :

. . . . . Mérevache, Apelles poitevin [2],
Qui nous faisait douter si sa vive peinture
La nature imitait, ou bien si la nature
Imitait elle-même un peintre si divin.

Il paraît, en effet, qu'il *n'avait jamais vieilli*, et que, devenu octogénaire, sa main et son pinceau conservaient encore toute leur fermeté. Quoi qu'il en soit, on reconnaît avec plaisir, dans ces vers de Sainte-Marthe, une âme ouverte au goût et à l'admiration de tous les talents.

Dans les autres sonnets, que l'on nomme aussi *Tombeaux*, l'écrivain regrette ou des amis ou des célébrités contemporaines. On distingue, parmi eux, l'éloge de Louis de Chasteigner, dont le fils aîné Henri a été pareillement l'objet d'un chant funèbre de Sainte-Marthe, où se trouvent ces graves accents :

Toute chose est sujette à soudain changement;
Nul état aux mortels n'est de longue durée :
La joie et la douleur tournent en un moment,
Et la bonne fortune est la moins assurée.

1. C'est-à-dire vous ravale, vous déprécie, vous *abaisse*.
2. On regrette de dire que l'on n'a pu trouver à Poitiers aucun renseignement sur ce vieux peintre.

Henri de Chasteigner, qui s'était voué à la carrière des armes, avait péri à la fleur de l'âge, victime de nos guerres civiles; tandis que le père, lié avec l'élite des littérateurs, chargé d'ambassades et de gouvernements importants, s'y était fait remarquer par son éloquence, sa fidélité et sa sagesse. Il s'était en outre signalé comme militaire, et Sainte-Marthe rappelait les exploits qui, à Montmorillon et dans le Limousin, l'avaient rendu redoutable à la Ligue; il terminait par ces vers qui pouvaient lui servir d'épitaphe :

Ci-gît un chevalier, hâté de son destin,
Qui fut tant amoureux de sa douce patrie,
Que la voyant mourir et tirer à sa fin
Il voulut avec elle abandonner la vie [1].

Sainte-Marthe n'a pas moins cultivé en français qu'en latin le genre de l'épigramme, si souple alors et si étendu, comme le prouve de nouveau ce livre, où tour à tour le poëte loue le duc de Montpensier son patron, définit la valeur des anciens Romains, insère des épitaphes et complimente les beaux esprits en vogue. Dans les termes suivants, par exemple, il félicite Desportes, grand imitateur de l'Italie, et qui venait de lui emprunter le *Roland furieux*, dont il a traduit quelques épisodes :

L'art ne saurait jamais la nature égaler.
Voyez-vous ce Roland, notre gloire éternelle,
Qu'Arioste avait fait si longuement parler
Du peuple italien la langue maternelle.
Aujourd'hui que vers nous Desportes le rappelle,
Lui faisant de langage heureusement changer,
Il parle cent fois mieux sa langue naturelle
Qu'onceques il n'a parlé ce langage étranger.

1. Louis de Chasteigner de la Rocheposai a encore été loué ailleurs par Sainte-Marthe en prose latine et en vers latins.

Mais ce que l'on souhaiterait surtout dans le recueil de Sainte-Marthe et ce qu'il présente trop rarement, ce sont de ces courtes pièces dont la pointe est finement aiguisée, comme dans celle que voici, où il se raille « d'un médisant des poëtes : »

Je confesse bien comme vous
Que tous les poëtes sont fous :
Mais, puisque poëte vous n'êtes,
Tous les fous ne sont pas poëtes [1] ;

et dans cette autre qu'il dirige, dit Colletet, contre « quelque vain Narcisse de son siècle : »

Jean est amoureux de soi-même ;
Et en ses amours a cet heur
Que cherche tout homme qui aime,
C'est qu'il est sans compétiteur [2].

Ailleurs Sainte-Marthe condamne par ces paroles sensées ceux qui, en pâlissant sur les livres, vieillissent avant le temps :

C'est fureur qui les y convie ;
Celui vraiment s'abuse fort
Qui veut mourir durant sa vie,
Afin de vivre après sa mort.

Quelques-uns de ses vers sont l'expression de la douce philosophie du XVI[e] siècle, qui ne se retranchait aucune joie permise, et qui fut celle de Sainte-Marthe ; il l'a peinte à la façon d'Horace :

Vivons, et, pour l'envie
Des rêveurs médisans,
Ne privons notre vie
Du doux fruit de ses ans.

1. L'abbé Goujet attribue mal à propos cette épigramme au poëte Théophile.

2. On se rappelle Horace, *Art. poét.*, v. 444 :

Quin *sine rivali* teque et tua solus amares...

On ne s'étonnera donc pas que, pour payer encore un tribut à son époque, il nous ait laissé des vers d'amour. Hâtons-nous de dire que ce mélange de poésies pieuses et de chants passionnés, qui est un trait caractéristique du XVIe siècle, n'avait rien de choquant pour la naïveté de nos ancêtres. Alors les plus graves poëtes imitaient à l'envi Catulle, Ovide et Properce, Marulle et Jean Second, sans néanmoins que leurs mœurs ou leur repos souffrissent en rien de ces imitations. Sainte-Marthe a pris soin de nous en avertir :

Franc de l'amour, j'ai fait ces plaintes vaines
Pour soulager les passions d'autrui ....

A la vérité, on devine assez ce que peuvent être ces vers de convention que le cœur n'a pas dictés, simples jeux d'esprit qui ne tendent qu'à soulager les maux des autres. L'accent parfois ému de du Bellay et de Ronsard ne saurait guère s'y retrouver. Sainte-Marthe se compare lui-même à ces femmes de l'antiquité, qui, dans les funérailles de personnes étrangères, faisaient éclater une feinte douleur. De là ces produits de son arrière-saison, où il chante

. . . . . . . les craintes, les désirs,
Les vains regrets, les folâtres plaisirs,

« en vue de contenter les jeunes dames. » Mais, si ces poésies manquent d'une inspiration sérieuse, si elles n'ont pas, pour durer, les formes épurées et savantes d'une langue perfectionnée, un mérite qui leur est propre en général, c'est de ne pas franchir les justes bornes et de ne point oublier les lois de la bienséance, dont le seizième siècle se montrait trop peu soucieux. Dans ce genre, en tout cas, la pièce que l'on peut relire avec le plus d'agrément est celle des *Alcyons*, où Scévole

a célébré en vers de dix syllabes Céyx et son amante transformés en alcyons, ces oiseaux chéris de Thétis, a dit l'auteur des Géorgiques [1] :

Le culte voué par la renaissance à l'antiquité classique en avait, comme on sait, multiplié les reproductions dans notre littérature. Encore ne se contentait-on pas de traduire les écrivains classiques les plus célèbres : les auteurs latins modernes étaient eux-mêmes traités à cet égard comme des anciens et trouvaient presque aussitôt des interprètes. Sainte-Marthe ne dédaigna pas de remplir plus d'une fois ce rôle : au nombre de ses *versions* ou *imitations*, se trouvent deux discours tirés du *Zodiaque de la vie*, poëme moral de Palingène, alors très-vanté, dont la lecture devait faire aussi les délices de La Monnoye, de Gabriel Naudé et de Gui Patin [2]. Dans ces discours, Sainte-Marthe exhorte l'homme, en vers assez bien frappés, à préférer, par un

1. Dilectæ Thetidi alcyones : I, 399; et André Chénier, d'après Virgile, dans sa *Jeune Tarentine :*

Oiseaux chers à Thétis, doux alcyons, pleurez...

Dans les premières éditions des vers de Sainte-Marthe, ce poëme, tiré des *Métamorphoses*, XI, 10, était intitulé : *Les loyaux infortunés.* Il avait été dédié par l'auteur à Renée de La Haye, qui fut depuis sa femme. « C'est, à mon avis, remarque Colletet, l'un des plus agréables tableaux que nous ayons de deux amants passionnés. »

2. Ce poëme, qui ne manquait pas de hardiesse, et où chacun des livres portait pour titre l'un des signes du zodiaque, parut à Bâle en 1537. Il est de Manzolli, qui cacha son vrai nom sous celui de Palingenius Stellatus : « Heureux auteur, disait Remi Belleau, en jouant sur le mot de *Palingène*, à qui son propre mérite et ensuite celui de Scévole, son traducteur, avaient assuré l'avantage de *renaître deux fois.* » Voyez, au reste, sur ce personnage et sur son œuvre, les *Lettres* de Gui Patin, édition Réveillé-Parise, t. II, p. 482.

juste sentiment de sa faiblesse et des bornes étroites de son existence, la paix de l'âme aux vains rêves et aux agitations funestes de l'ambition :

Ne vois-tu point la mort qui déjà te menace,
Et qu'il ne te faudra, pour loger ton orgueil,
Qu'un petit coin de terre en un petit cercueil ?

Plus loin il rappelle avec élévation quel doit être le seul et l'immuable objet de nos désirs :

Honneur, beauté, richesse et toute chose aimée
S'évanouit aux vents, aussitôt que fumée,
Mais non pas la vertu, qui sait vaincre l'effort
Du temps injurieux et même de la mort.

Une imitation semblable de Sainte-Marthe est son *Chant de la Providence*, emprunté à l'une des œuvres les plus remarquables du XVI[e] siècle, au poëme de l'*Immortalité de l'âme*, dont Sadolet n'hésitait pas à placer l'auteur, Paléare[1], sur le même rang que Sannazar et Vida. Plusieurs vers de ce fragment assez étendu peignent avec quelque grâce le retour de la belle saison :

Alors les champs, par l'hiver dépouillés,
Au gai printemps de verd sont habillés;
Et des forêts la plaisante ramée,
Des rossignols retraite accoutumée,
Au lieu d'un bois de glaçons hérissé,
Montre un palais de feuilles lambrissé :
Rien n'est en l'air qui souffle ni respire,
Que la douceur d'un amoureux zéphyre...

Aux passages déjà nombreux que nous avons cités, on pourrait sans doute ajouter d'autres morceaux qui ne

1. Palearius, ou plutôt Antonio della Paglia, qui latinisa son nom d'après le goût du temps. Son poëme est de 1536. Par la suite il fut, pour d'autres productions, condamné à mort comme hérétique.

sont dépourvus ni de facilité ni d'agrément : mais nous croyons avoir assez montré, tout en évitant de surfaire notre auteur, qu'il n'était pas indigne d'un souvenir : et l'on ne saurait être surpris, malgré ce qu'il y a de suranné dans son langage, qu'il n'ait guère été, de son temps, moins renommé pour ses poésies françaises que pour ses poésies latines. De Thou, au début de sa *Fauconnerie*, le saluait par ce distique :

Sammarthane, duplex cui cingit laurea frontem,
Gallica sive placet, sive latina chelys;

Étienne Pasquier, dans ses *Épigrammes*, lui consacrait des vers, où il jouait sur le nom de Scévole :

Seu latios scribat, seu gallos Scævola versus,
Nil latia aut majus gallica terra tulit.
Roma suum jactet, miretur Gallia nostrum :
Cur ita? pro patria vovit uterque manum.

Plein d'admiration pour la *douce muse* de Sainte-Marthe, Joseph Scaliger le déclarait aussi habile à écrire notre langue que celle de Rome[1]. Ronsard surtout, l'arbitre des renommées de son époque, non content, comme on l'a déjà vu, de célébrer en lui le poëte latin, accordait les mêmes suffrages au poëte français[2], à qui il adressait une pièce commençant de la sorte :

Scévole, ami des Muses que je sers... [3].

1. Voy. *Scaligerana* I, p. 132, et II, p. 211.
2. On peut consulter, à ce sujet, la *Vie de Ronsard*, par Claude Binet.
3. Le nom de Scévole était bien digne de figurer parmi ceux de la Pléiade : aussi l'y a-t-on inscrit quelquefois. Après les satellites incontestés de Ronsard, Amadis Jamyn, d'Aurat, Joachim du Bellay et Remi Belleau, les uns ont nommé, pour compléter le liste, Étienne Jodelle et Pontus de Thiard; les autres, Scévole de Sainte-Marthe et Muret.

Sans multiplier, comme il serait aisé de le faire, ces témoignages en faveur de Sainte-Marthe, sans rappeler les anagrammes flatteuses dont il fut honoré durant sa vie[1], nous nous empressons d'arriver à celui de ses travaux qui lui assigne un rang distingué parmi les prosateurs, à ses *Éloges* des hommes qui se sont illustrés en France par leur doctrine, depuis la renaissance[2].

Cet ouvrage, qui parut en 1598[3] et n'avait d'abord qu'un seul livre, a fini, dans ses réimpressions successives[4], par en former cinq : la plupart de ses amis le précédant au tombeau lui fournirent, selon les termes d'un de ses biographes[5], « un triste mais digne sujet de continuer fort longtemps ses *Éloges.* » Toutefois, malgré ces augmentations considérables et quoiqu'il ne parlât point des vivants, il s'est excusé, non sans raison, de n'avoir pas été aussi complet qu'il eût été désirable[6]. L'ordre qu'il suit, purement chronologique, est réglé, au moins en général, par la date de la mort des personnages[7] : Étienne Pasquier fut en 1615 la matière de

1. Jean de Lingendes trouvait dans Scévole de Sainte-Marthe ces mots : *la docte muse éternise;* et un autre poëte : *la sainte muse te décore.*

2. *Gallorum doctrina illustrium, qui nostra patrumque memoria floruerunt, Elogia.*

3. *Augustoriti Pictonum*, in-8°.

4. 1602, 1605, 1616, etc. : elles ont été nombreuses. On remarquera parmi elles l'édition in-4° de Paris, 1630, et surtout celle d'Heumann, 1722. Après l'édition de 1616, ce travail ne reçut plus d'accroissement.

5. La Rochemaillet.

6. Voy. la préface : « Ea fuit ingeniorum in Gallia fecunditas ut, etiamsi memoremus eos tantum qui vita perfuncti sunt, vix tamen ea pluribus libris possint omnia comprehendi. »

7. « In elogiis collocandis hunc tenuimus ordinem, ut..., quo quisque prior e vivis excesserat, eo superiorem sibi locum ex historiæ lege vindicaret : » *ibid.* — Remarquons, d'ailleurs, que cet

son dernier éloge; le premier avait été celui de Lefèvre d'Étaples qui termina sa carrière en 1536, après avoir régénéré l'enseignement des lettres. Sainte-Marthe avait, dès le principe, offert son œuvre à Auguste de Thou, l'auteur de l'Histoire universelle qu'il appelait

Magnum opus et nullis unquam delebile seclis;

une pièce de vers, en forme de dédicace, qui précédait le livre, annonçait quels nobles sentiments lui en avaient inspiré la pensée[1] : il voulait, disait-il, après que la poésie avait été la compagne de sa jeunesse, chercher dans la prose un langage mieux approprié à son arrière-saison et réserver ses dernières forces pour célébrer les illustrations du pays :

At vos, illustres animæ, dignissima cœlo
    Nomina, quæ memori Gallia mente colit,
Dum struimus vestræ monumenta hæc debita famæ,
    Quaque licet justo fungimur officio,
Ne tamen Elysia pigeat spectare sub umbra
    Hanc curam et tenuis dona pusilla manus.

En accomplissant ce pieux devoir, il se flattait de se créer lui-même quelque droit à la reconnaissance publique; il espérait qu'un jour peut-être les grands hommes qu'il aurait loués ne le jugeraient pas indigne d'occuper une place parmi eux :

Forsan et e vobis aliquis quum legerit : iste,
    Dicet, erit nostri pars aliquando chori;
Quamque aliis operam præstat pius, ipsa merenti
    Posteritas grata reddet amica vice.

ordre n'a pas été lui-même très-exactement observé, puisque, après Budé, mort en 1540, vient Longueil, mort en 1522, qui est suivi de Commines, mort en 1509.

1. Cette pièce est de l'année 1598.

Quoi qu'il en soit, dans l'œuvre de Sainte-Marthe, nous voyons renaître en quelque sorte l'élite intellectuelle de cette époque, dont un étranger a pu dire qu'en France « elle forçait les hommes à penser, lorsque la nature leur en avait donné le pouvoir[1]. » Quelle variété de physionomies! que de talents divers! quel concert d'efforts et de progrès! jamais notre histoire n'a produit en si grand nombre ces figures à saillie qui se gravent dans le souvenir. Sous nos yeux se succèdent tour à tour le politique Commines, sincère et impartial dans ses récits, le meilleur historien que nous eussions jusqu'alors possédé[2]; Budé qui fit pénétrer parmi nous l'élégante culture de la Grèce et qui, selon Lascaris, en parla si purement le langage, qu'il ne le céda pas aux Attiques eux-mêmes, puissant par son crédit auprès de François Ier et faisant tourner ce crédit au profit des lettres[3]; le cicéronien Longueil, à qui son éloquence latine valut le titre de citoyen romain, dont l'auteur des *Essais* était si flatté; Guillaume et Martin du Bellay, qui les premiers, à l'exemple des anciens, associèrent chez nous la gloire des lettres à celle des armes; Fernel, médecin et naturaliste éminent, relevant ses rares connaissances par le mérite d'une latinité exquise; le chancelier de France Olivier, l'un de ces mâles esprits, d'une rigidité stoïque, qui n'aimaient dans les dignités que l'occasion d'être utiles; son successeur L'Hôpital, cet homme qui a fait honneur non pas à la France seulement, mais à l'Eu-

1. Hallam, *Littérature de l'Europe*, t. II, c. 4 (p. 147).

2. Dans le morceau qui suit, on a cherché en général à rassembler les traits principaux qu'offrent les *Éloges* de Sainte-Marthe.

3. M. Rebitté, dans son intéressante publication sur Budé (Joubert, 1846, voy. les p. 247 et suiv.), a bien montré toute la part que celui-ci avait eue à la fondation du collége de France.

rope, rappelant Aristote par ses traits comme par sa sagesse, intrépide représentant de la loi, de la tolérance et de la paix, que l'on put chasser du Conseil mais non pas réduire au silence; le cardinal de Lorraine, d'une activité égale à son ambition, et qui fut quelque temps l'arbitre de la France, dont son frère François de Guise était le Mars, tandis qu'il passait lui-même, grâce à son élocution brillante et ses autres talents, pour en être le Mercure; Montaigne, réuni par une touchante pensée dans le même éloge que La Boétie, Montaigne étudiant en lui l'humanité entière, le plus amusant des moralistes et non le moins utile, circonspect, mais persévérant dans ses attaques contre tout ce qui choque la raison; l'infortuné Ramus, grammairien, humaniste, historien et profond philosophe, osant discuter, à la grande indignation des partisans de la routine, le péripatétisme des écoles, et aspirant à substituer aux finesses d'une dialectique stérile les lumières du simple bon sens; le docteur en théologie Claude d'Espence, fort renommé par ses sermons; Pelletier, qui souleva d'orageux débats sur l'orthographe, et à cette époque où l'on était volontiers universel, fut mathématicien, commentateur et poëte; Turnèbe, en qui se personnifia dans cet âge la gloire de l'enseignement oral, d'une intelligence ouverte à tous les sujets, l'homme qui savait le plus et le mieux, en même temps que le plus modeste, dont le front, comme celui de Virgile, portait l'empreinte d'une candeur toute virginale; un autre ornement du collége de France, mais d'une humeur moins polie et moins douce que Turnèbe, Louis Le Roy, traducteur habile et auteur original, l'un de ceux qui apprirent par la pratique assidue de l'antiquité classique à donner du nombre et de l'harmonie à notre prose; Amyot, qui, dans la carrière de la traduction, a effacé par le choix heureux de son modèle et la

supériorité de son style toutes les gloires contemporaines, Amyot qui a trouvé les caractères durables de notre idiome, le tour simple et net, la pureté, la justesse lumineuse et la grâce; d'Ossat, qui dota de ces qualités la langue de la diplomatie, toujours clair et précis dans ses Lettres politiques, chefs-d'œuvre du genre, où éclate une pénétration merveilleuse; Muret, admiré pour sa haute sagacité et son érudition prodigieuse, mais plus encore comme orateur; Henri de Mesmes, homme d'État consommé et savant helléniste; Paul de Foix, qui dans ses ambassades réservait toujours quelques heures pour ses études; Fauchet, si versé dans nos antiquités nationales; Lambin, le commentateur d'Horace, qui élaborait, dit-on, ses travaux avec tant de soin et de lenteur, que le verbe *lambiner* est venu de là; les deux Montluc, l'un négociateur heureux et prédicateur estimé, l'autre guerrier infatigable, écrivant, dans sa vieillesse, avec la même fougue qu'il avait jadis combattu; La Noue, aussi humain que ce dernier était cruel, et non moins brave capitaine, retenant le calme d'un sage dans la fureur des luttes civiles et se délassant des travaux des camps dans la composition du livre où brille la beauté de son âme[1]; Elie Vinet, nom cher à la jeunesse[2], et l'un des éditeurs des plus laborieux; Bodin, marchant dans sa *République* sur les pas de Platon et de Cicéron, recherchant les principes des institutions de l'État et les sources qui alimentent au sein du peuple l'industrie, le commerce et la richesse, Bodin dont la lecture doit féconder le génie de Montesquieu; Pierre Pithou, le défenseur

1. *Les Discours politiques et militaires.*

2. On a vu qu'il était le principal du collége de Bordeaux, « le meilleur de France pour lors, » dit Montaigne, *Essais*, I, 25.

des libertés gallicanes, si respecté pour son jugement et l'intégrité de ses mœurs, que l'on recevait ses avis comme des oracles et que son approbation semblait aux gens de bien la plus précieuse des récompenses; d'Aurat qui excellait à initier un jeune auditoire au sentiment des chefs-d'œuvre, et le critique dont les auteurs attendaient l'arrêt souverain avec le plus de sollicitude; Pibrac, que les affaires avaient disputé aux lettres, mais que l'on ne craignait pas d'égaler à Démosthène pour son éloquence; Henri Estienne et Pasquier, dont nous avons raconté l'histoire.

Entre tant d'hommes pour la plupart demeurés célèbres, que l'on salue au passage, les yeux s'arrêtent avec intérêt sur ces poëtes si vantés alors et trop dépréciés depuis, Lazare et Antoine de Baïf, tous deux passionnés pour l'antiquité grecque et s'efforçant de la traduire; Joachim du Bellay, mort avant l'âge et cependant proclamé l'Ovide de son siècle; Ronsard, dont le regard plein de feu annonçait l'imagination inspirée; du Bartas qui balança sa réputation et qui périt à quarante-quatre ans des blessures reçues près de Henri IV; Remi Belleau, le peintre de la nature, et qui fut un vaillant soldat comme du Bartas; Passerat, dont l'extérieur peu prévenant dérobait au premier coup d'œil ce que son caractère et son esprit avaient d'aimable; Desportes, qui dut à ses talents l'opulence dont il faisait un généreux usage; Pontus de Thiard, Garnier et bien d'autres : mais qu'il suffise de rappeler encore quelques femmes distinguées qui cultivèrent avec succès la poésie; Marguerite de Navarre, la sœur de François Ier et l'aïeule de notre Henri IV, qui crut pouvoir ajouter, par le mérite d'une plume ingénieuse[1], à l'éclat de son rang;

1. Ses poésies ont paru en 1547 sous ce titre singulier : *Mar-*

l'épouse et les trois filles de Jean de Morel, poëte lui-même, qui composaient des vers en latin comme en français et dont on comparait la demeure au temple des Muses[1]; les dames des Roches, « ces deux perles du Poitou, » et surtout la belle Catherine des Roches, que Sainte-Marthe avait plus d'une fois entendue avec charme réciter ses productions ou celles de sa mère[2].

A côté de ces gracieuses figures, d'autres figures plus sévères, que nous offre très-fréquemment l'ouvrage de Sainte-Marthe, sont celles des jurisconsultes qui ont fleuri dans cette période, Alciat, Duaren, François de Connan, Airault, Baudouin, du Ferrier, Bertrand d'Argentré, les Hotman, les Montholon : foule pressée où dominent Cujas, le Papinien de son temps, digne encore d'être étudié dans le nôtre[3], et Charles du Moulin, qui

*guerites* (c'est-à-dire perles, du latin *margarita*) *de la Marguerite des princesses*. On sait que François I^er se plaisait à l'appeler *la Marguerite des marguerites;* et, de son temps, on l'a surnommée la dixième Muse.

1. *Élog.*, l. III : « Me adolescente, solebat hujus viri honesta cum primis et pudica domus, tanquam sacra Musarum ædes, Lutetiæ, magna eruditorum frequentia celebrari, cum et ejus uxor Deloina et filiæ tres, bonis omnes disciplinis et moribus ornatissimæ, perelegantes utraque lingua versus inusitata felicitate concinerent, ipse autem, chori dux et princeps, Apollinis interea vicem bellissime redderet ac repræsentaret. » P. 78 de l'édition in-4° de 1630.

2. « Subit illius temporis jucundissima recordatio, cum Rupeam matrem, doctissimam sane feminam, de omnibus disciplinis mira quadam facilitate et copia disserentem filia non indoctior excipiebat. Quæ matris et sua ipsius lepidissima carmina tanta venustate recitabat, ut omnium qui aderant animos in admirationem converteret. Aderant autem quotidie plurimi litterarum et elegantiæ amantes viri, qui ad illarum ædes tanquam ad aliquam academiam cupidissime confluebant... » *Ibid.*, L. III, p. 91, de l'édition citée.

3. D'Aguesseau recommandait à son fils (voy. ses *OEuvres*,

se déclarait avec moins de modestie que de vérité le jurisconsulte de la France et de l'Allemagne. C'était alors à Paris que résidait, suivant un contemporain[1], la vraie jurisprudence; et Paris était aussi, d'après une expression de notre auteur, le séjour des Muses[2]. De là une sorte de noblesse attachée au mot de Parisien, qui n'a pas toujours été pris dans une acception si favorable, chaque homme de lettres étant fier d'appartenir à cette *Athènes de la France,* comme l'appelait H. Estienne vers la même époque[3]. Beaucoup des personnages que loue Sainte-Marthe sont qualifiés de Parisiens : du Moulin et plusieurs de ceux que nous avons cités; en outre, Pierre de Mondoré, fameux par ses commentaires sur Euclide; Renault de Clutigni, qui avait chanté la victoire des chrétiens à Lépante; le médecin Jean de Gorris, doublement recommandable dans l'exercice de son art et par ses ouvrages ; Nicolas Lefèvre, qui, après avoir élevé le prince de Condé, le père du héros, fut le précepteur du jeune Louis XIII; particulièrement d'illustres membres des parlements et de nos cours souveraines, les Mangot[4], les Nicolaï, Claude du Puy, Brulart, du Mesnil, Bourdin, Faucon de Ris, Christophe de Thou, Pierre Séguier et le président Lesueur qui, dans le feu de nos

t. 1, p. 277 de l'édition in-4° de 1759) de lire continuellement Cujas, « qui a mieux parlé, dit-il, la langue du droit qu'aucun moderne, et peut-être aussi bien qu'un ancien. »

1. Voy. l'épître latine de Bodin, placée en tête de sa *République,* et adressée à Pibrac.

2. « Lutetiæ, celebri dudum et opportuno Musarum domicilio... : » l. V des *Éloges*, él. de Pasquier. Cf., au l. II, l'éloge des frères du Tillet.

3. *Hypomneses de gallica lingua*, préface.

4. Claude et Jacques. — Leur père, natif de Loudun, était venu s'établir à Paris.

discordes, employait ses loisirs à traduire en beaux vers latins les odes de Pindare[1].

Si l'on ajoute à ces noms ceux d'Aymar Ranconet, de Pierre du Faur, de Christophe de Harlay, de Faye d'Espeisses, de la Guesle, de Brisson dont nous avons mentionné la mort tragique, de Duranti qui fut tué à Toulouse par le peuple en révolte, etc., on reconnaîtra que les éloges des magistrats occupent un très-grand espace dans le livre que nous étudions. Un judicieux critique de son temps a prétendu même qu'il les avait trop multipliés[2]. Toutefois il est aisé, ce semble, de disculper Sainte-Marthe à cet égard, en considérant, d'une part, avec attention le titre dont il a fait choix[3], et en

1. « . . . . . . In mediis fluctibus ita suæ spontis fuit, ut, quod Flaccus ipse, optimus artis poeticæ magister, posse negaverat, aureum illum Dirces olorem in aerios nubium tractus multiplici gyro sese attollentem assequeretur, ejusque divinos omnes cantus, numero quidem dispari, sed pari omnino spiritu, latinis auribus excipiendos redderet. Atqui arduum istud opus, neminique adhuc tentatum, Sudorius hic noster et confidentissime ausus est et felicissime perfecit, ut nimirum exemplo quoque suo demonstraret quanto cæteris Galliæ ingeniis lutetiana præstent, si quando ad naturalem bonitatem præclara educatio multusque rerum usus accesserit. » L. IV, p. 126, *ibid.*

2. Voy. les *Lettres* de Pasquier, XVIII, 14 ; cf. XVI, 7.

3. Il traite non pas précisément des littérateurs et des écrivains, mais des hommes de savoir, de *doctrine* : terme beaucoup plus général et qui a pu permettre à Sainte-Marthe de faire entrer dans son cadre quelques personnes qui n'étaient ni des gens de lettres ni des savants de profession. C'est ce dont il nous avertit même, au début d'un de ses éloges (celui de Brulart et de du Mesnil) : « Cum eruditos dico, non eos intelligo tantum, qui privatis in studiis vel scribendo vel docendo quiete ac placide vitam degunt; sed eos vel maxime, qui civilis vitæ laboriosis actionibus occupati, litterariæ laudis eam partem, quæ est aliquanto splendidior et fortunatior, omissa rerum contemplatione, consectantur. » P. 49, *ibid.*

songeant, de l'autre, combien notre ancienne magistrature était amie de l'instruction et des lettres.

Cette race virile de nos magistrats du XVIe siècle avait conservé, nul ne l'ignore, toute la sévérité des vieilles mœurs. Pour emprunter une métaphore à l'un d'eux [1], ils traversaient une époque pleine d'excès sans en contracter aucune souillure, ainsi qu'on voit le Rhône traverser le lac de Genève sans qu'il y ait entre les eaux du lac et du fleuve aucun mélange. Mais ce n'était pas seulement la vertu qui distinguait les membres de nos parlements : une éducation forte, des connaissances profondes étaient placées au nombre de leurs devoirs [2]. François Ier, comme l'atteste Sainte-Marthe [3], s'était attaché à y rassembler de tous côtés les plus savants hommes de son royaume; et ces traditions avaient subsisté jusque sous les derniers Valois. Encore ne suffisait-il pas, pour occuper un siége, d'avoir été nommé par le roi ; il fallait être agréé par ses pairs : ce qui n'avait lieu qu'après un examen qui roulait sur les matières les plus élevées et les plus épineuses [4]. Ainsi les magistrats maintenaient avec une vigilance jalouse la dignité de leur corps. De là tant de services qu'ils nous ont rendus dans cet âge critique, et tant d'œuvres qu'ils nous ont laissées. Ceux même dont les veilles n'étaient pas consacrées à ces patientes recherches, et à ces doctes commentaires qui ont aplani pour nous toutes les difficultés de la science du droit, se reposaient du moins, dans de libres études, des

1. De Thou, *de Vita sua*, lib. II.

2. « Le savoir, la prudence et l'intégrité doivent recommander les magistrats, et non autre chose, » disait le chancelier Olivier : *Harangue prononcée dans le Parlement en* 1559, *lors de la rentrée du roi à Paris.*

3. Voy. l'eloge de Chantecler, l. II.

4. De Thou, *de Vita sua*, lib. I.

fatigues de leurs graves fonctions, ou, selon le langage figuré du temps[1], unissaient le culte d'Apollon à celui de Thémis.

Ce dont on conviendra d'ailleurs sans peine, conformément à l'aveu de Sainte-Marthe[2], c'est que, parmi ceux qui ont possédé les premières charges de la robe et dont il fait l'éloge, quelques-uns, comme Jean de Morvilliers, Hurault de Chiverny et Pomponne de Bellièvre, ont été plutôt les protecteurs des lettres qu'ils ne s'y sont appliqués eux-mêmes. Mais on ne le blâmera pas d'avoir accordé une trop large place à ce corps, la gloire de notre pays, où l'on trouvait les sentiments d'honneur, non la témérité frivole, de la classe militaire et qui, dans son commerce habituel avec les anciens, puisait je ne sais quelle joyeuse humeur jointe à une énergie et une capacité singulières. Il est plus juste de reprocher à Sainte-Marthe d'avoir apprécié en général avec une indulgence poussée à l'excès, ou plutôt avec une complaisance aveugle, les auteurs dont il nous parle.

Parmi les illustres qu'il célèbre, combien sont aujourd'hui obscurs ! Et qui a jamais entendu citer Brisse, Chalvet, Bouju, Aleaume, Goupil, etc. ? C'est que les mots et les idées passent ainsi que les livres, et le plus souvent avec eux la mémoire des écrivains. Qui ne le sait ? bien peu dans chaque époque sont destinés à survivre. On concevra donc que plus d'un de ces noms ait été emporté par le temps. Nous saurons même gré à Sainte-Marthe d'avoir disputé à l'oubli quelques éru-

1. Voy. Sainte-Marthe, *Éloges*, l. III, él. de Jacques Mangot.

2. Il dit en parlant de ses *Éloges*, dans une de ses lettres à Scaliger (p. 179 du recueil des *Épîtres* cité) : « Vous y pourrez trouver des choses qui semblent contrevenir au titre du livre, mais l'obligation que j'avais à plusieurs personnages de grande qualité m'a porté à cela, n'ayant pu omettre ce qui les touchait. »

dits, quelques-uns de ces ouvriers modestes qui ont apporté au travail commun leur part d'efforts ; nous excuserons encore son enthousiasme pour Ronsard, lorsque avec de si bons esprits, L'Hôpital, Pasquier et de Thou, il le proclame « le plus grand poëte qui ait paru depuis Virgile[1]. » Mais, ce que l'on ne saurait admettre, c'est qu'à tout propos, et pour des hommes qui n'ont fait aucune illusion à leur siècle, il tombe dans des exagérations semblables. D'après son sentiment, Pierre Fauveau (c'était un Poitevin) a imité Sénèque le tragique avec tant d'art et de perfection que ses œuvres, s'il avait pris soin de les conserver, « auraient défié le cours des années. » Nicolas Bourbon, le père de celui qui appartint à l'Académie française, « lui semble avoir disputé le prix à l'auteur des *Géorgiques* et de l'*Énéide.* » A l'en croire aussi, il s'en est peu fallu que Dampierre « n'eût dans sa poésie toutes les grâces de celle de Catulle. » Il serait aisé de multiplier ces exemples d'une admiration trop prompte et trop facile[2], qui ont attiré à Sainte-Marthe une sévère remontrance de Balzac, l'accusant d'avoir mis à trop vil prix *la qualité d'illustre.* « Est-il possible, a dit l'auteur du *Socrate chrétien,* latiniste consommé lui-même, que Scévole, qui faisait si bien les vers, ait jugé si mal de ceux d'autrui ? Je voulus lire dernièrement un livre d'épigrammes qu'il a vanté dans ses *Eloges.* En conscience, je n'en trouvai pas une seule qui valût le papier

1. On sait aussi que Montaigne jugeait que Ronsard, et, après lui, du Bellay, « n'étaient guère éloignés de la perfection ancienne, au moins dans les parties où ils excellaient. » *Ess.*, II, 17.

2. Sainte-Marthe dit encore de L'Hôpital, considéré comme poëte : « Verborum nitore et sententiarum gravitate Horatium æquavit, carminis certe lenitate *superavit* ; » et, en parlant de Muret : « In versibus tam erat Catullo similis, quam ipse Catullus sibi, » etc.

*o.*

sur lequel elle est imprimée. Dans toutes, il n'y avait pas un grain de sel. Il nous veut faire passer pour d'excellents poëtes des gens qui n'étaient pas seulement de passables versificateurs : sans doute, parce qu'ils étaient de ses amis. Mais c'est se moquer de son siècle et de la postérité [1]. »

Pour les qualités morales de ses personnages, il faut bien l'avouer, Sainte-Marthe n'est pas moins prodigue d'hyperboles que pour leurs talents. Ce ne sont partout que des citoyens accomplis et les meilleurs des hommes. Çà et là quelque chose d'incisif et de mordant romprait à propos la suite continue de ces formes élogieuses, d'où résulte à la longue un peu de monotonie et de fatigue pour le lecteur. On a dit que les *Éloges* de Paul Jove [2] avaient toujours je ne sais quoi d'aigre et de médisant. A ce compte, ils sont tout l'opposé de ceux de Sainte-Marthe, trop doux et trop flatteurs ; et, pour leur avantage commun, il faudrait tempérer les uns par les autres. Paul Jove, plus curieux d'argent que de gloire, prétendait lui-même, à ce qu'on rapporte, « qu'il avait deux plumes, l'une d'or et l'autre de fer, pour traiter les princes suivant les faveurs ou les disgrâces qu'il en recevait. » Il serait aussi à souhaiter que, pour de plus honnêtes raisons, la plume de fer remplaçât par intervalles la plume d'or entre les mains de Sainte-Marthe. Son œuvre, plus variée, en aurait plus de piquant et d'attrait. On désirerait en outre, dans différents pas-

1. *Dissertations critiques*, VII (édit. in-folio de 1665).

2. *Elogia doctorum virorum, ab avorum memoria publicatis ingenii monumentis illustrium.* On peut voir un chapitre de Thomas, dans l'*Essai sur les éloges* (le XXV^e^), sur cet ouvrage de Paul Jove. Cet auteur, très-passionné et d'une véracité suspecte, a cependant été fort loué par Gui Patin : t. II, p. 482 de l'édition Reveillé-Parise.

sages, de plus riches développements. Car la brièveté de Sainte-Marthe est parfois extrême, comme on l'a remarqué de son vivant[1], et cette brièveté contraste d'une manière choquante avec l'importance de certains sujets. C'est ce qui arrive, par exemple, à l'égard de Clément Marot et de Rabelais. Une page environ, consacrée à chacun d'eux, ne paraîtra nullement suffire, si l'on veut être juste pour ce charmant poëte, naïf avec art et capable de vigueur et d'élévation, malin avec délicatesse et sans amertume, que Turenne savait, dit-on, par cœur et se plaisait à citer[2]; si l'on ne méconnaît pas tout ce qui se cache de bon sens pratique, d'originalité féconde et de génie réformateur, sous les grossièretés burlesques de celui qu'on a pu appeler un bouffon sublime[3]. A ce défaut de proportion, qui est sensible dans plusieurs endroits de l'ouvrage, se joint trop généralement l'absence de dates précises, de traits caractéristiques et de faits. Sainte-Marthe est plutôt orateur que biographe et l'on voudrait trouver dans ses éloges, avec moins de formules générales et moins d'allusions classiques, plus de ces particularités significatives qu'eût

1. Joseph Scaliger, dans une lettre du 22 juillet 1590 à Sainte-Marthe, où il le félicitait de ses *Éloges*, touchait délicatement ce point, en lui disant que *tout le défaut de l'ouvrage était sa brièveté.*

2. Contre son habitude, Sainte-Marthe épargne trop la louange lorsqu'il dit, à l'article de Marot : « Cui si adfuissent litteræ, vix ullus erat futurus poeta melior; fuit enim a natura felicissimus. Primus in meliorem apte et dilucide loquendi viam ingressus est. » L. I, p. 28, *ibid.*

3. Sainte-Marthe se montre presque uniquement frappé de cette gaieté, que Rabelais, dit-il, érigeait comme médecin en règle d'hygiène : « Cum sanitati conservandæ nihil magis officiat quam mœror et ægrimonia, prudentis medici partes (esse dicebat) non minus in mentibus hominum exhilarandis quam in corporibus curandis laborare. » L. I, p. 27, *ibid.*

affectionnées un Plutarque et qu'il ne cherchait pas assez[1]. C'est là ce que voulait faire entendre Gui Patin, lorsque, en apprenant à un de ses amis, à Falconet, qu'il avait ramassé de nombreux mémoires « pour composer des éloges latins des Français illustres en sciences, à l'imitation de Scévole de Sainte-Marthe, » il lui annonçait l'intention d'y travailler les soirées dès que ses malades lui en laisseraient le loisir, et, « si Dieu lui en faisait la grâce, de donner des *Éloges* plus beaux, plus curieux et plus historiques que ceux de Sainte-Marthe, auxquels ils ne céderaient que pour l'expression[2]. »

Cette dernière réserve rappelle ce qui fit principalement l'admiration des contemporains dans l'œuvre de Sainte-Marthe, et ce qui devait exciter celle de Gui Patin, fort épris de la bonne latinité. Cependant qui ne croirait que les *Éloges* eussent beaucoup gagné à être rédigés en français? On aurait sans doute bien étonné un savant de cette époque en lui disant qu'un jour, et ce jour n'était pas éloigné, on priserait, au-dessus de l'éloquence romaine de Scévole, notre *vulgaire*, qui, selon Montaigne lui-même[3], n'avait encore ni assez de souplesse ni assez de vigueur pour ne pas « succomber à une puissante conception. » Mais, tracé dans

1. Le fils du précepteur de Henri IV, Florent Chrestien, dans une lettre adressée à Joseph Scaliger (voy. les *Épitres françoises à M. de la Scala*, p. 62), s'exprime ainsi au sujet de son père, loué dans le liv. IV : « M. de Sainte-Marthe a fait son éloge; mais il semble qu'il n'ait pas pris beaucoup de peine d'en savoir les particularités, s'étant contenté d'en parler comme d'une personne qu'il connaissait fort peu. » La même lettre atteste, d'ailleurs, que Sainte-Marthe ne négligeait pas de profiter des secours qui lui étaient adressés, et même de se rectifier d'après eux : cf. p. 179 et 318 du volume cité.

2. Voy. les *Lettres* de Gui Patin, t. III, p. 445 et 446.

3. *Ess.*, III, 5.

notre langage, combien ce tableau du XVI[e] siècle n'en aurait-il pas plus de vérité? Il faut appliquer aux *Éloges* l'observation si justement faite sur l'*Histoire* du président de Thou. Le voile d'une langue étrangère masque la pensée, quelque habile que soit l'écrivain. Trop préoccupé d'imiter ses modèles, tandis que Sainte-Marthe prodigue les souvenirs antiques[1] ou les exclamations à effet et s'attache à une élocution d'une solennité un peu vague, la spontanéité lui échappe, comme la verve militaire de Henri IV disparaît dans les harangues où de Thou le fait parler à la manière de Tite-Live. Tel était, pour nos Français de cette époque, le fâcheux côté de l'emploi d'un idiome éteint : il étouffait en partie, sous le costume uniforme de la période oratoire, le libre mouvement de l'esprit qu'eût favorisé au contraire l'indépendance de notre jeune idiome, et l'auteur tendait à s'effacer sous l'érudit; la périphrase élégante remplaçait le terme expressif. A son insu, on pensait en ancien, non plus en moderne; et, drapé dans la toge de Cicéron, on eût rougi de ces traits familiers que n'offrait pas l'orateur latin. C'est là ce qui a empêché Sainte-Marthe d'être assez simple et assez rigoureux dans ses détails, assez fourni de ces curiosités que nous aimons, assez complet dans ses jugements : c'est ce qui fait que les physionomies si attachantes de cette époque, empressée de s'ouvrir aux jouissances nouvelles de la société et des lettres, ne ressortent pas toujours chez lui avec assez de saillie et de vigueur.

Quel que soit aussi le nombre des personnages loués par

1. C'est ainsi que, dans un langage figuré et nourri de formes mythologiques, il appelle les frères François et Pierre Pithou *Castor* et *Pollux;* Turnèbe et Cujas sont pour lui *les deux astres de la France, etc.*

Sainte-Marthe (ce nombre n'est pas au-dessous de cent cinquante[1]), on peut cependant, comme on l'a déjà indiqué, constater plus d'une omission. L'auteur n'a commencé son ouvrage que tard[2], et vers l'extrémité de sa vie il a cessé de s'en occuper[3]. On n'y voit figurer ni Achille de Harlay, le digne chef de ces magistrats qui bravaient au besoin l'assassinat sur leurs chaises curules, non pas seulement gardiens et organes, mais soldats de la loi ; ni Auguste de Thou, « cet ornement de son siècle, cet homme incomparable, » comme le nommait à bon droit Sainte-Marthe[4]. Là manquent également plusieurs poëtes arrêtés par la mort au début ou au milieu de leur carrière : Jean de la Péruse, Olivier de Magny, Jacques Tahureau et Jodelle, dont la *Cléopâtre* charma la cour du roi Henri II[5]. Parmi les hommes remarquables appréciés dans ce livre, on voudrait encore trouver Vauquelin de la Fresnaye, dont l'existence ne fut guère moins prolongée que celle de Sainte-Marthe ; Bonaventure des Périers, qui périt de sa propre main,

1. Le nombre des éloges n'est que de 137, mais dans le même éloge il y a quelquefois deux et même trois personnages compris. C'est ce qui arrive pour les deux Baïf (père et fils) ; pour les trois du Bellay, Guillaume, Martin et le cardinal de ce nom ; pour Montaigne et La Boétie, ainsi que nous l'avons remarqué, etc.

2. Il disait, dans sa dédicace à de Thou, citée plus haut :

Nunc senil grave pondus obest ; nunc debilis ætas...

3. On voit dans une des lettres des enfants de Sainte-Marthe, mentionnée à l'*Appendice*, quels furent les derniers éloges qu'il composa : ils sont de 1616. Aucun des hommes morts après 1615 n'a même été loué par lui.

4. In Nicol. Fabro. Il a caractérisé à peu près de même Achille de Harlay, en l'appelant dans l'article consacré au père de ce magistrat, « Omnium virtutum admirabile specimen et hujus ævi splendor maximus. »

5. Les *Recherches* de Pasquier, VII, 6, montrent quelle fut un moment la réputation de ce poëte.

victime d'une imagination désordonnée mais non sans puissance; Bertaut, qui dut à ses vers une belle et heureuse fortune; Brantôme, joyeux conteur, dont le libre pinceau exprima au naturel les hommes et les mœurs de son temps; Versoris, qui fit éclater de rares talents au barreau, dans un camp opposé à Pasquier, et fut l'une des lumières de nos assemblées politiques[1]; Calvin, en qui Bossuet a reconnu l'un des fondateurs de la prose française[2]; Charron, l'auteur du *Traité de la Sagesse*, s'appliquant, sur les pas de Montaigne, à ressusciter la philosophie du paganisme; Blaise de Vigenère, que l'on égalait alors au traducteur de Plutarque et de Longus, et qui n'a pas peu contribué à nous rendre l'antiquité familière; Loisel, aussi habile jurisconsulte que bon citoyen, dont le *Dialogue des avocats* a été réimprimé de nos jours; du Perron, qui a introduit l'élégance du style dans les matières théologiques; du Vair, l'un des principaux représentants de l'éloquence parlementaire au XVIe siècle; et cette seconde Marguerite, à l'esprit non moins séduisant que le visage, dont les *Mémoires* captivaient à tel point Pellisson qu'il les lut tout entiers, nous dit-il[3], deux fois en une seule nuit. Ces noms et quelques autres semblables méritaient bien pourtant, on l'avouera sans peine, d'avoir leur place dans cette brillante galerie du XVIe siècle.

On osera même ajouter qu'il était digne de Sainte-

1. Voy. l'*Histoire* de d'Aubigné, t. II, l. III, chap. 5.

2. On peut voir un article consacré à Calvin dans un recueil d'*Éloges* latins (2 vol. in-8°, édit. de 1638), œuvre d'un contemporain de Sainte-Marthe, Papire Masson, que notre auteur lui-même a cité dans son livre.

3. *Histoire de l'Académie françoise*, p. 308.—Voy. l'édition des *Mémoires* et des *Lettres* de Marguerite de Valois, donnée, en 1842, par M. Guessard.

Marthe d'élargir son cadre, en y faisant entrer les hommes qui, hors de notre pays, s'étaient distingués dans les lettres. Le président de Thou, dont l'*Histoire* remplit en partie le vide que nous signalons [1], lui conseillait, dit-on, après l'heureux succès de ses *Éloges,* d'entreprendre de célébrer les grands capitaines. Il eût mieux valu que de nos savants français il rapprochât l'élite des savants qui avaient alors fleuri dans toute l'Europe : ce complément eût été plus naturel et plus approprié au goût si littéraire de Sainte-Marthe. Il n'a parlé que d'un seul étranger [2], si l'on peut donner ce nom à Jules César Scaliger [3], dont Agen, comme nous l'apprend le poëte Jasmin, n'a pas perdu le souvenir. C'était la ville où avait longtemps résidé et où mourut cet Italien, brave soldat, fameux érudit et parfait médecin [4], dont toute la personne respirait quelque chose d'héroïque, et qui, par la noblesse de ses traits et sa fière démarche, rappelait la race souveraine dont on le croyait descendu [5]. Mais près de lui, et en face de nos

1. Les *Éloges des hommes savants*, extraits de l'*Histoire universelle*, ont été réunis en deux volumes et publiés par Teissier, in-12, Utrecht, 1696, avec un volume d'Additions, Berlin, 1704.

2. Il faut observer cependant que Commines était né dans la Flandre qui appartenait alors au duc de Bourgogne.

3. On lit dans le *Scaligerana* II, au mot *Sammarthanus :* « Sainte-Marthe a dit qu'il mettrait mon père dans ses *Éloges* (c'est Joseph Scaliger qui parle), encore qu'il soit italien; car il a été citoyen français et aimait mieux dici Gallus que Italus. » — Voy. aussi, à ce sujet, les *Épîtres françoises à M. de la Scala*, p. 179 et 318. Au reste, les contemporains approuvèrent beaucoup cette idée de Sainte-Marthe. « Gratissimum fuit mihi, lui écrivait Casaubon, quod inter Gallos Italo illi capitalis ingenii viro et vere admirando heroi Cæsari Scaligero locum dederis. »

4. Voy. les vers de La Boétie à son éloge et sur sa mort, p. 387 et suiv. des *OEuvres complètes* de La Boétie.

5. « . . . . Eximia quædam oris et staturæ dignitas, quæ gene-

illustrations, ne voudrions-nous pas rencontrer dans ce livre le dictateur des esprits de son siècle, Érasme, d'une conception aussi vive que sa science était vaste, observateur malicieux et hardi, mais avec adresse et mesure, ce qui rend la hardiesse vraiment redoutable: le premier qui dans les temps modernes ait manié cette arme de l'opinion publique, supérieure à toutes les autres [1]; l'excellent et docte Casaubon qui, après être né à Genève, passa de nombreuses années à Montpellier ou à Paris; le fougueux Buchanan, errant de contrée en contrée, et, quoique précepteur d'un roi, écrivant contre la royauté; Bembo et Sadolet, Tasse et Arioste, dont l'Italie était presque également fière; Dousa, le Varron de la Hollande, et qui, comme Varron, fut guerrier, magistrat, savant universel et poëte; Juste Lipse, à qui nous devons de bien comprendre Tacite et de l'apprécier à sa valeur; Thomas Morus, courageux homme d'État et rêveur honnête homme, s'attaquant avec verve, dans son *Utopie*, aux inégalités sociales et aux puissances injustes; la belle et vertueuse Olympia Morata, native de Ferrare, qui expliquait les *Paradoxes* de Cicéron, parlait le grec comme sa propre langue, et mourut à vingt-neuf ans, victime des malheurs de son époque; Guichardin, l'honneur de Florence, servant doublement son pays de

rosam illam planeque heroicam Scaligeræ stirpis indolem in eo quoque vigere, nec penitus cum avito Veronæ imperio concidisse præclarissime testaretur. » *El.*, l. I, p. 29.— Par la suite, Sainte-Marthe ajouta à l'éloge du père celui du fils, Joseph Scaliger, que du Bartas appelait « la merveille de notre âge, » et que Balzac confondait encore dans son admiration avec Jules César Scaliger, proclamant l'un et l'autre « les deux merveilles des derniers temps. »

1. Sainte-Marthe n'a parlé d'Érasme que pour dire de lui qu'il était jaloux de Budé : c'est dans l'éloge de ce dernier personnage. Cette jalousie n'eût pas été fondée et n'était point probable.

ses conseils et de son bras[1], émule, dans son *Histoire*, des chefs-d'œuvre de l'antiquité; le doux et grave Mélanchthon se consolant, dans l'étude, des chagrins que lui causaient les discordes religieuses et s'efforçant, à l'exemple de Ramus, d'instruire ses compatriotes à *socratiser*; Camerarius, qui a écrit la vie de Mélanchthon, déployant dans l'érudition le zèle et le génie de la découverte, en même temps qu'il prenait aux affaires de l'Allemagne une part des plus efficaces, commandant le respect par son caractère non moins que par ses travaux, l'une de ces *grandes âmes,* comme disait Huet, qui, en aplanissant toutes les aspérités de la science, nous ont permis d'y parvenir sans beaucoup d'efforts?

Il est inutile de poursuivre cette énumération : nous laisserons à juger, sans citer d'autres noms, combien ces figures nouvelles auraient ajouté de variété et de grandeur au tableau de Sainte-Marthe; combien il eût gagné à développer son ouvrage en y rassemblant toutes les supériorités intellectuelles d'un siècle, fécond pour la science comme pour la littérature, qui annonçait Galilée, Descartes et Newton. Nous nous contenterons d'observer que le simple rapprochement de ces portraits eût produit les contrastes les plus intéressants et les plus propres à éclairer cet âge si important de l'humanité. Dans l'activité créatrice qui le travaillait, la science avait des aspects très-divers, et l'on voyait s'y refléter les profondes différences qui, dans l'Église et dans l'État, séparaient alors les esprits et les âmes : ici elle avait un caractère précis et sévèrement investigateur; là, je ne sais quoi d'élégant et de facile qui, joint à un indiscret enthousiasme, rappelait le paganisme. Aux savants de l'Italie et de la France catholiques on

1. *Potente di consilio e pro di mano*, disait-on de son temps.

conviendra qu'il eût été curieux d'opposer les savants de la Hollande et de l'Allemagne protestantes.

Mais trêve à nos regrets : au lieu d'imaginer ce que ce livre aurait pu être, ainsi modifié, bornons-nous à le goûter tel qu'il est et à en jouir. Malgré les imperfections que la critique y a signalées, malgré les vœux que nous avons exprimés nous-même, il n'en est pas moins une des œuvres les plus attachantes que nous aient léguées nos pères. Dans cette production de Sainte-Marthe, on sent circuler pour ainsi dire la séve de la littérature renaissante et le souffle des plus nobles passions. Ce qui lui prête son plus grand charme, c'est cet amour des lettres qui y respire et qui est une des marques distinctives de l'époque : on voit l'ardeur communicative de tous ceux qui les cultivaient, et, sauf quelques violences passagères, les relations cordiales qui les unissaient entre eux, les secours et les conseils qu'ils se plaisaient sans cesse à échanger[1]. De toute part aussi le travail de la société, qui se renouvelle sous l'influence de cet ensemble généreux d'efforts, éclate dans les *Eloges*. Comme les Mémoires que de Thou a laissés, ils témoignent des sympathies et des respects qui entouraient les savants, dépositaires de l'avenir. Il y a enfin, et surtout pour un temps où les caractères effacés de plus en plus perdent toute espèce de relief, comme une vertu vivifiante dans cette lecture, où les personnages se montrent animés d'une volonté si puissante, avec des qualités si individuelles, avec des traits si fortement accusés.

Par ces motifs on nous pardonnera de nous être longtemps arrêté sur cet ouvrage, dont le grand succès con-

1. Alors il y avait dans l'étude comme un plaisir de surprise et de découverte au jour le jour, qui explique ces rapports continus des savants : voy., à ce sujet, la p. 49 de notre *Essai* sur H. Estienne.

temporain ne saurait nous surprendre[1]. L'autorité en fut même si imposante, qu'une veuve impliquée dans un procès considérable et qui avait intérêt à établir que son mari était un homme d'un mérite distingué, ayant allégué pour preuve de ce fait, devant le parlement de Paris, qu'il avait sa place dans ce recueil, l'illustre corps agréa cet argument comme n'admettant pas de réplique[2]. La réputation et le crédit des *Éloges* sont également attestés par Balzac lui-même, qui cite avec approbation, dans une de ses *Lettres*[3], une phrase latine où ce livre est qualifié *de livre d'or*. Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle il était encore assez prisé pour que Guillaume Colletet crût devoir traduire en français[4] l'œuvre de

1. Entre autres témoignages de ce succès, voy. une lettre de Sainte-Marthe à Scaliger (*Épîtres françoises à M. de la Scala*, p. 179) : « Je me sens bien heureux, dit l'auteur, de ce que mon dessein de célébrer, autant que j'ai pu, les hommes savants de notre France a été approuvé des premiers personnages de ce temps. »

2. Voy. La Rochemaillet, *Vie de Scévole de Sainte-Marthe.*

3. XXII, 17 : « Scævola nempe Sammarthanus, in aureolo Elogiorum libello, digno, me judice, omnium Bemborum et Sadoletorum invidia. »

4. *Éloges des hommes illustres qui depuis un siècle ont fleuri en France dans la profession des lettres*, Paris, 1644, in-4°. A la fin du volume est la *Pastorale* sur la mort de Scévole, réimprimée avec quelques changements. — La traduction de Colletet est une paraphrase, qui ne laisse pas de plaire par la naïveté du style. Voici en quels termes il parle des *Éloges* de Sainte-Marthe dans son *Histoire des poëtes françois :* « Quant à moi, il faut que j'avoue que la lecture de ce livre, diversifiée de tant d'agréables matières, m'a ravi jusqu'au point que je n'ai pas feint (hésité) de quitter mes autres études pour m'attacher à celle-ci l'espace d'une année et demie : car ce fut pendant ce temps-là que je voulus communiquer à la France, ma chère patrie, un si rare et si précieux trésor. » Ce sont, ajoutait encore Colletet au début de sa traduction, « les premiers éloges que l'on aura vus dans notre langue : tant les hommes sont avares de louanges envers ceux qui leur ont prodigué leur temps et leurs veilles. »

celui qu'on n'avait pas cessé d'appeler *le grand* Scévole[1].

Telles furent les productions de Sainte-Marthe, celles du moins qui nous sont restées : car il faut signaler en outre des Mémoires sur l'histoire de France, que l'on ne retrouve plus[2], et un panégyrique de Poitiers[3], devenu si rare que nous n'avons pu nous le procurer ; témoignage de sa tendresse presque filiale pour cette ville où s'écoula une grande partie de son existence. Il y vante, suivant Dreux du Radier, la situation de cette agréable cité et les avantages qu'elle rassemble ; au dedans, le nombre de ses églises, la noble architecture de ses édifices, son commerce actif, son université surtout, remarquable par le lustre que lui ont acquis plusieurs célèbres jurisconsultes; au dehors, la fertilité de son territoire, la riche variété de ses paysages, la pureté de l'air

1. C'est ainsi que le nomme en effet Perrault, dans ses *Hommes illustres.*

2. On lit, à ce sujet, dans le manuscrit de G. Colletet : « A sa haute éloquence, Sainte-Marthe joignait une profonde connaissance des affaires de l'État et de celles de la justice, de la police et des finances, et une intelligence parfaite de toutes les histoires, et spécialement de celle de France, dont il dressa même des Mémoires utiles au public et glorieux à son nom, s'ils avaient été divulgués au monde. »

3. *La louange de la ville de Poitiers :* cette pièce, adressée à Louis de La Ruelle, a été, suivant le P. Lelong, imprimée à Poitiers, en 1593. Mais, selon d'autres, et cela est plus croyable, fort antérieure à cette date, elle faisait partie d'une édition très-rare des *Œuvres mêlées* de Sainte-Marthe, in-8°, 1573, que je n'ai pu rencontrer. Au reste, pour découvrir cet opuscule, sans doute enfoui dans quelque recueil, j'ai interrogé vainement les bibliothèques de Paris; et M. Pressac, bibliothécaire à Poitiers, qui a bien voulu me seconder en le cherchant également dans cette ville, n'a pas réussi davantage à le trouver. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour remercier M. Pressac de l'extrême obligeance avec laquelle il m'a indiqué plus d'une source à consulter sur Sainte-Marthe.

qu'on y respire, la limpidité de ses eaux : ajoutons que, par un trait propre à nos vieux Gaulois, il n'oublie point de mentionner la beauté des femmes poitevines.

Ce morceau n'est pas compris dans l'édition générale des OEuvres de Sainte-Marthe, que son fils aîné a donnée au commencement du XVII^e siècle, en la dédiant au cardinal de Richelieu[1]. On regrette que plusieurs autres pièces de la jeunesse de l'auteur n'y aient pas été non plus conservées. Quant aux éditions partielles publiées de son vivant, leur nombre suffirait pour prouver quelle a été, de son temps, la vogue de ses ouvrages[2]. Politique intègre et citoyen dévoué, fort

1. Les exemplaires, lorsqu'ils sont entiers, contiennent aussi les œuvres d'Abel de Sainte-Marthe : « Opera illius (parentis mei) meaque tibi consecrare constitui, » dit celui-ci à Richelieu, en rappelant au cardinal que son propre père a été connu et honoré de Scévole. Voici, d'ailleurs, le frontispice de cette édition trop peu complète et qui ne se recommande pas assez par la correction : Scævolæ et Abelii Sammarthanorum, patris et filii, Opera latina et gallica, quibus accessit Scævolæ ipsius Tumulus; Villery, Lutetiæ Parisiorum, in-4°, 1633. — Sous ce titre général sont compris ensuite les titres particuliers de chacune des divisions :

Gallorum doctrina illustrium... Elogia, Lutetiæ, Villery, 1630, in-4°.

Scævolæ Poemata, ad Henricum III, Lutetiæ, Villery, 1629, in-4°.

Les *OEuvres* de Scévole de Sainte-Marthe (ce sont ses poésies françaises), Paris, Villery, 1629, in-4°.

Scævolæ Tumulus (ou Tombeau de Sainte-Marthe, renfermant sa vie, les oraisons funèbres, inscriptions, éloges, épitaphes et vers qui ont été faits à l'occasion de sa mort), Lutetiæ, 1630.

Viennent enfin les *OEuvres* d'Abel.

2. La première de ces éditions, belles pour la plupart, est de 1569, Paris, Féd. Morel, in-8°. Elle est dédiée à *Mgr le chevalier d'Angoulême :* après une épître à ce seigneur, Scévole, s'adressant au lecteur, lui dit « qu'ayant résolu de publier ses petites poésies, il a voulu commencer non par celles qui sont de son in-

estimé de plus en qualité de jurisconsulte, il fut donc encore, ainsi que nous l'avons montré, poëte, historien, orateur; et, à ces différents titres, il passa pour une merveille. De cette opinion, la postérité a beaucoup rabattu sans doute : son nom toutefois, parmi les doctes noms du seizième siècle, est resté l'un des plus populaires, et un rayon de poésie et de gloire y demeure attaché. En réalité, comme s'il avait survécu à son époque, Scévole ferma le cortége des hommes célèbres qu'elle avait possédés, représentant attardé d'une génération qui n'était plus. Cependant des astres nouveaux se levaient à l'horizon, qui allaient bientôt éclipser nos anciennes illustrations littéraires : Descartes se livrait à ses fécondes méditations; Corneille grandissait pour l'honneur de notre théâtre; La Fontaine et Molière venaient de naître; Pascal voyait le jour l'année même où mourait Sainte-Marthe.

Un souvenir semble dû, quoi qu'il en soit, à ceux qui ont aplani la voie à notre grand siècle. Sainte-Marthe a son rang marqué parmi eux. A la veille des chefs-d'œuvre, il a ému, par quelques vers heureux, l'imagination publique, et, en excellant à répéter l'harmonie de ces sons antiques qui charmaient la renaissance, il nous a préparés à goûter la perfection des vers

vention, mais par celles qu'il a traduites ou imitées d'ailleurs.» Il y a une édition de 1571, une autre de 1573 (tout à l'heure citée comme rare et curieuse). Viennent ensuite celles de 1575, 1579, 1592, 1595, 1596, 1600, etc. Chacune d'elles présente, outre quelques pièces latines et surtout françaises dont la reproduction a été postérieurement omise, par un choix plus capricieux qu'éclairé, des variantes considérables dont on aurait dû tenir compte. — La bibliothèque impériale ne possède que fort peu de ces éditions : néanmoins elle a celle de 1569, dont l'existence paraissait problématique à Dreux du Radier. La bibliothèque de l'Arsenal a les éditions de 1569, 1571 et 1600.

de Racine; surtout, épris pour les lettres d'une passion sincère, il a contribué, avec plusieurs de ses contemporains, à répandre dans la nation le goût des nobles jouissances de l'esprit. Si ses talents méritaient un regard de la postérité, ses vertus privées et publiques ne l'en rendaient pas moins digne. Il a offert un beau type de l'ancien caractère français. On se rappellera que les mêmes hommes, dont les loisirs ont alors produit des œuvres savantes et gracieuses, ont aussi, par leur courage et leur dévouement au pays, préservé la France de deux ennemis qui la menaçaient également, l'anarchie et l'étranger[1].

1. M. A. de Saint-Priest, que regrettent les lettres, dans un travail sur les Guise (*Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er mars 1851, p. 830), a cité ces paroles d'un homme d'État illustre de notre époque, qui sont, suivant nous, d'une parfaite vérité : « Les Loisel, les Pithou, les Sainte-Marthe, les de Harlay, les de Thou..., n'ont pas été seulement d'éminents magistrats ou de savants jurisconsultes; ils ont été d'excellents et quelquefois même de grands citoyens. Ils ont sauvé l'honneur de leur temps. »

# APPENDICE.

Note A.

*Travaux antérieurs sur Sainte-Marthe.*

Nous avons cité précédemment, comme biographes et comme panégyristes de Scévole de Sainte-Marthe, ou mentionné du moins dans notre Étude La Rochemaillet, Davila, Grandier, Renaudot, Colletet, le P. Lelong, d'Hozier, Baillet, Niceron, Perrault, Dreux du Radier et l'abbé Goujet.

Voici quelques indications sommaires sur les travaux et passages de ces auteurs, où ils parlent spécialement de Sainte-Marthe.

La Vie de Scévole, par Gabriel-Michel de La Rochemaillet, avocat au Parlement, fut publiée en 1629, avec tous les ouvrages réunis de Sainte-Marthe, Paris, in-4°, chez Villery. On la réimprima en 1632.

Cette biographie, traduite en latin par Jean-Vigile Le Maître, a trouvé place parmi les *Vies choisies* que Jean Batz fit imprimer à Londres en 1682, et qui reparurent en 1704 : « Vitæ selectorum aliquot virorum qui doctrina, dignitate aut pietate inclaruere, » in-4° ; recueil qui comprend, outre la vie de Sainte-Marthe, celles de Pic de La Mirandole, Bembo, Érasme, Budé, J.-C. Scaliger, Grotius, P. Pithou, H. de Valois, etc. La Vie de Sainte-Marthe (p. 379 à 403) porte ce titre particulier : « Vita Scævolæ Sammarthani, gallice scripta per Michaelium Rupimalletum, quam latine reddidit Joannes Vigilius Magister.» Cette traduction est exacte et fort bien écrite en latin.

C'est à l'année 1594 que Davila s'occupe de notre auteur. L'historien des guerres civiles de la France, à l'occasion du service que Sainte-Marthe et l'un de ses frères (comme on le verra plus loin) rendirent à la cause royale, en contribuant à la soumission de Poitiers, fait l'éloge de Scévole,

qu'il appelle « un personnage joignant aux charmes du bien dire et à la connaissance des belles-lettres celle de la politique où il était fort expérimenté. » Il ajoute que ce fut encore par son moyen que Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, rentra peu après dans l'obéissance.

Les Oraisons funèbres de Sainte-Marthe, prononcées par Grandier et par Renaudot, se trouvent à la suite du *Tumulus* : elles ont été imprimées à Paris, 1629, in-4°. Quelques citations, que nous allons leur emprunter, feront connaître les deux orateurs et aussi l'éloquence du temps. Revenons au moment où Scévole fut appelé pour la première fois à la mairie de Poitiers, après avoir emporté cette charge de trente voix sur un personnage originaire de la ville et allié aux familles les plus riches et les plus considérables. Voici comment s'exprime Grandier : « Si vous avez jamais vu le soleil partir de son orient, augmentant peu à peu sa lumière, jusques à ce qu'il soit parvenu au point de son midi, considérez, messieurs, je vous prie, comme notre Scévole s'envole de Loudun, qui fut l'orient où il commença de donner jour à sa réputation, montant par divers degrés d'honneur jusques au midi de sa gloire, qu'il rencontra lorsqu'il fut créé maire de Poitiers. Je l'appelle le midi de sa gloire à bon droit, d'autant, premièrement, que c'était comme son apogée et le plus haut point d'honneur où il pouvait atteindre au corps de ville ; secondement, parce que ce fut au 44e de ses ans, faisant le midi de son âge, et la moitié des 88 qu'il a vécu. En troisième lieu, comme le soleil étant en son midi rend toute autre lumière obscure et invisible, aussi l'éclat de Sainte-Marthe fut alors si grand que la splendeur de son compétiteur fit éclipse. Bref, ce fut en ce temps qu'il déploya les clairs rayons de ses sages avis, à la faveur desquels le public jouissait d'une grande sérénité, et le particulier se voyait sûrement conduire en toutes ses actions, même pendant la guerre qui recommença lors en Poitou. Mais ceci est surtout remarquable que, sous ce solstice et en l'année de sa mairie, messieurs du Parlement de Paris vinrent tenir la séance des grands jours à Poitiers, y présidant M. de Harlay, et M. Brisson étant avocat-général du roi. Ces deux grands

personnages et autres de messieurs de la cour, en plusieurs occurrences, empruntèrent la lumière de son beau jugement, pour voir plus clair en l'obscurité des affaires du temps et de la province de Poitou. »

C'est avec cette magnificence d'expressions que procède ordinairement Grandier. Pour être juste, toutefois, on remarquera que, dans certains passages, il est plus simple et partant meilleur, lorsqu'il dit, par exemple, en finissant : « Telle a été la vie de Sainte-Marthe, telle a été sa mort : mort à la vérité pleine de regrets, mais vie beaucoup plus féconde en consolations. Car celui-là ne doit point être regretté, dont l'extrême vieillesse a franchi de bien loin le terme ordinaire de la vie de l'homme, qui de plus a porté sa réputation au delà des plus ambitieux souhaits, et qui enfin, par la constance de sa vie au bien et par les circonstances de sa mort, nous a donné juste sujet de désirer, espérer et croire que son âme vit heureuse au ciel, cependant que son corps repose dans le sein de notre commune mère, en attendant le jour solennel auquel, suivant le divin et infaillible oracle, il rajeunira pour ne plus vieillir et renaîtra pour ne plus mourir. »

Chargée de citations savantes, l'Oraison funèbre de Sainte-Marthe par Renaudot renchérit pour le mauvais goût sur le discours précédent. Elle renferme moins de faits et prodigue beaucoup plus les formes lyriques.

L'orateur commence par célébrer son pays, qui est celui de Scévole : « Je doute après lui, dit-il, d'où notre ville doit tirer principalement sa gloire ; car la fertilité de sa terre, la pureté de son air, l'honneur qu'elle a d'avoir été nommée et bâtie par le plus grand capitaine des Romains (duquel il semble que sa jeunesse, née à tous exercices de paix et de guerre, emprunte sa grâce et son adresse), sont bien des avantages qui la relèvent au-dessus de plusieurs autres villes de ce royaume. Mais d'avoir souvent orné de beaux esprits les cours souveraines, donné de sages conseillers à nos rois, et au public des œuvres immortelles qui doivent faire honte un jour par leur durée à celle du marbre, ce sont des prérogatives plus que vulgaires et qui tiennent à bon droit en suspens le mérite des autres. »

Plus loin, il montre le jeune homme résolu de consacrer sa vie aux muses : « Ce même enthousiasme qui saisit Ovide et tant d'autres lui fait quitter la robe et embrasser la poésie. On tâche de le ramener... : tout cela inutilement. Il s'échappe des lois et des volontés d'autrui pour suivre la sienne. Cessez, parents, de vous ennuyer de sa résolution. Un peu de patience, et cette ardeur poétique que vous blâmez tant, ranimant en lui les autres vertus qui semblent à présent ensevelies, le fera connaître et chérir des grands, voire des princes et des rois, qui le combleront d'honneur et de gloire. N'estimez pas toutefois, messieurs, qu'en son âge plus mûr la seule poésie fût tout son entretien. Une âme relevée au degré de la sienne ne se pouvait occuper tout entière à un seul objet. Cette gentillesse d'esprit qui lui a fait mettre en compromis le laurier avec les plus excellents poëtes des siècles passés et donné le prix du sien, lui servait seulement d'honnête récréation pour se porter de là plus allègrement à l'exercice des grandes charges, des commissions honorables et des actions célèbres, qui rendent témoignage à la postérité de son assiduité et vigilance. »

En terminant, il recommandait à tous ceux qui l'écoutaient le souvenir de Scévole : « Mais que surtout les hommes de lettres qui veulent conserver ce nom accourent ici, à l'envi, lui rendre avec nous les derniers devoirs et la gloire qui lui est due ! Poëtes, vous ne l'êtes plus, si vous ne l'êtes pour lui. Écrivains, les siècles futurs n'auront point mémoire de vous, si vous ne cultivez sa mémoire. »

J'ai choisi ce qu'il y a de mieux : voici un exemple du mauvais : « Il faut que les chaires en éclatent dans les églises (du bruit des vertus et des louanges de Scévole), que les pupitres en rompent dans les colléges, que le peuple en bruie dans les rues, afin que le pesant faix de ce grand obélisque se rende plus traitable et aisé à mouvoir, étant agité de tant de mains, de machines et d'inventions diverses. »

L'article que Guillaume Colletet a consacré à Sainte-Marthe dans son *Histoire des poëtes françois* est un des plus étendus et des plus soignés de ce manuscrit, que possède la bibliothèque du Louvre, 5 vol. in-4°, et dont il a

été fait une transcription par l'ordre du duc de Montausier. Dans cette transcription, qui forme 6 volumes in-4°, le passage qui concerne Scévole est au dernier tome.

A la fin de son article, Colletet énumère les très-nombreux auteurs qui, du temps de Sainte-Marthe ou peu après, ont parlé de lui avec honneur, du Verdier, La Croix du Maine, du Perrat, Pierre de Saint-Romuald, Naudé, Hilarion de Coste, Vossius, etc. On trouvera aussi dans cette même Histoire, à la vie de la Péruse, quelques détails qui se rapportent à Scévole.

La *Bibliothèque historique de la France*, du P. Lelong (édit. Fontette), outre plusieurs articles particuliers consacrés aux ouvrages de Scévole (voy. par exemple t. III, 34047 — 34053, 35730, et t. IV, 45627, 46905), renferme un morceau important sur la famille des Sainte-Marthe. (Voy. le V[e] des *Mémoires sur quelques historiens de France*, fin du t. III, p. 89 et suiv.).

L'Éloge de Scévole par d'Hozier, « chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de la maison de Sa Majesté, » se trouve à la fin du *Tumulus :* il n'a que peu de pages. Cet auteur est le célèbre généalogiste qui, suivant la maligne observation de Voltaire, fut bien plus récompensé par Louis XIV que de véritables grands hommes, « dont les travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. »

Perrault a placé Sainte-Marthe parmi ses *Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, Paris. in-f°, 1696, t. I, p. 49 et suiv.

Voyez encore sur lui les *Jugements des savants* par Baillet (édit. de La Monnoye), in-4°, t. II, p. 89; t. V, p. 79, et t. VI, p. 94.

Dans Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, in-12, Paris, Briasson, lisez sur Sainte-Marthe les pag. 11-33 du t. VIII;

Et dans la *Bibliothèque historique et critique du Poitou* de Dreux du Radier, Paris, Ganeau, 1754, in-12, les pag. 147 et suiv. du t. V : peu de critique, mais assez d'étendue dans ce dernier morceau.

Goujet, dans sa *Bibliothèque françoise,* livre estimable par l'abondance et en général par l'exactitude des détails,

traite assez longuement de Sainte-Marthe, in-12, 1752, t. XIV, p. 324 et suiv. Il examine aussi, dans un article spécial, le recueil des poésies qui ont été composées à l'occasion de sa mort, t. XV, p. 134 et suiv.

Ce qui a été publié sur Scévole de Sainte-Marthe, outre les ouvrages et morceaux qne nous venons de mentionner, n'est pas très-considérable.

On signalera cependant L'Estoile qui, dans son *Journal de Henri III*, en citant quelques-uns des vers de Sainte-Marthe, l'appelle « un des plus gentils poëtes de son temps : » t. II, p. 40 (édit. de La Haye, 1744).

Dans le *Menagiana*, in-12, 1715, on consultera, sur Sainte-Marthe, le t. I, p. 224, le t. III, p. 346, et le t. IV, p. 49.

Dans le *Parnasse françois* de Titon du Tillet, in-f°, 1732, voy. p. 191-194.

De nos jours M. Auguis, dans son recueil des poëtes français avant Malherbe, a donné une place honorable à Sainte-Marthe.

Pour l'article de la *Biographie universelle* qui lui est relatif, il nous a paru manquer du soin et des développements nécessaires.

L'auteur d'un opuscule sur l'*État des lettres dans le Poitou, depuis l'an* 300 *de l'ère chrétienne jusqu'à* 1789 (Poitiers, Catineau, an VIII de la république, in-8°), M. de Ferrières, après avoir rapporté les éloges enthousiastes donnés à notre auteur, de son vivant, les apprécie en ces termes : « Ces louanges sont sans doute exagérées; mais il est permis d'assurer, avec tous les gens de goût, que Scévole, sans avoir l'imagination et le génie de Virgile, a quelque chose de la pureté et de l'élégance de son style. »

On peut s'étonner que la *Société des antiquaires de l'Ouest*, qui, dans le cours de ses curieuses recherches, a rappelé l'attention sur beaucoup de choses et de personnages oubliés, n'ait pas consacré un travail spécial à Scévole de Sainte-Marthe. Il est dit seulement quelques mots de lui, mais en passant, dans un article intitulé : *Études sur les poëtes latins du Poitou*, que contient le t. XII des *Mémoires* de cette société.

## Note B.

### *Famille de Sainte-Marthe.*

La réputation de Sainte-Marthe fut continuée, dans l'âge suivant, par celle de ses enfants à qui l'on doit plusieurs travaux estimables : de là cette parole de Juste Lipse, en rendant hommage à ce père doublement heureux de ses propres talents et de ceux que déployèrent ses fils : *felicem etiam filiis patrem!*

Cette famille, observe aussi Voltaire, « a été plus de cent années féconde en savants, et le nom de Sainte-Marthe est un de ceux dont le pays a le plus sujet de s'honorer : » il nous a donc paru utile de consacrer, après cette étude sur celui qui l'a le plus illustrée, un souvenir rapide aux autres membres distingués qu'elle a produits[1].

Déjà ce nom n'était pas, avant Scévole, sans quelque célébrité littéraire, puisque, comme on l'a vu, deux de ses oncles, Jacques et Charles de Sainte-Marthe, qui ont trouvé place dans les *Éloges*, avaient cultivé l'éloquence avec succès. Deux de ses frères, le premier qui devint lieutenant général du Poitou[2], le second, grand archidiacre, ensuite sous-doyen de l'église cathédrale de Poitiers, et l'un de ses neveux, Nicolas, qui remplit d'importantes fonctions, ne

1. Sur cette famille, où, dit-on, l'on trouve *plus de vingt-quatre hommes illustres*, on peut spécialement consulter un article du *Mercure galant* (novembre 1706, p. 190 et suiv.), et le *Grand Dictionnaire historique* de Moréri, t. IX, p. 75 (Paris, in-folio, 1759). Cf. Dreux du Radier, *Bibliothèque du Poitou* citée, au t. V.

2. On voit, par une lettre de Claude du Puy à Scaliger (1594), que ce Sainte-Marthe, qui ne manqua pas d'une certaine influence, se joignit à Scévole son frère pour faire rentrer Poitiers sous l'obéissance de Henri IV, et qu'il fut au nombre de ceux que récompensa le prince : voy. le volume des *Épîtres françoises à M. de la Scala*, p. 486. C'est à ce Sainte-Marthe, qui avait été avocat au parlement de Paris, qu'était adressée une pièce française de Scévole, que nous avons citée plus haut.

furent pas étrangers aux lettres. Mais ce fut surtout sa docte postérité qui, fidèle à la tradition de ses beaux exemples, ajouta encore au glorieux patrimoine de sa maison. Sa femme, avec laquelle il vieillit dans une parfaite union, le rendit père de huit enfants, dont une fille et sept garçons[1] : brillante pléiade, disait Grandier, en qui devait se réfléchir l'éclat de la renommée paternelle. « On les offenserait tous également, écrivait peu après d'Hozier, en voulant mettre de la différence entre leur mérite. »

La santé, la force et la longévité furent un premier caractère commun de cette race illustre. De rares talents se joignirent à ces avantages. L'aîné de la famille, Abel de Sainte-Marthe, poëte latin à l'exemple de son père[2], composa, avec moins de distinction mais tout autant de fécondité que lui, des poésies sacrées et profanes, des hymnes, des odes, des élégies, des églogues, des sylves, des épigrammes; il célébra les grands personnages et les hauts faits de son époque[3], consacra notamment plusieurs panégyriques à *l'invicible* Louis XIII[4], et chanta jusqu'à *la loi Salique*. Doué de cette diversité d'aptitudes qui n'était pas rare chez nos anciens Français, il n'en tint pas moins un rang élevé au barreau de Paris et finit par être conseiller d'État. Il était né en 1570 et mourut en 1652, laissant un fils

1. Voici leurs noms, dans l'ordre de leur naissance : Abel, Scévole et Louis, Irénée, Pierre, François, Henri : l'avant-dernier fut militaire et le dernier ecclésiastique. Quant à la fille de Sainte-Marthe, elle fut établie d'une manière digne de sa naissance, et son mari devint par la suite maire de Poitiers.

2. Voy. *Abelii Sammarthani Poemata*, Paris, 1632, in-4°.

3. De là cette remarque de Balzac dans une de ses *Lettres* (VIII, 12), qui lui est adressée en 1630 : « qu'il s'estime heu« reux d'être honoré d'une main qui ne couronne que les têtes « souveraines et ne travaille qu'aux arcs de triomphe. » Il sait du reste, non d'aujourd'hui, « que l'éloquence latine doit être censée son patrimoine; » et, après s'être déclaré pleinement satisfait de *ses beaux vers*, il le félicite « d'ajouter tant de gloire à celle du grand Scévole. »

4. Ses *Panégyriques* ont été aussi publiés in-4°, 1632, chez Villery.

dont le prénom fut aussi Abel, qui vécut jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle et porta dignement son nom. Ce fut celui-ci qui mit en français la *Pædotrophie* de son aïeul : désigné par le nom de sieur de Corbeville, il fut garde de la bibliothèque de Fontainebleau.

Scévole II et Louis, puînés d'Abel, étaient jumeaux : d'après l'habitude où était Sainte-Marthe de traduire toutes ses impressions en vers et de fixer en quelque sorte par ce langage tous les événements de sa vie, il n'avait pas manqué d'écrire une épigramme « in Scævolam et Lodoicum gemellos sibi natos. » Ami de la mythologie comme tous les poëtes, il rappelait le souvenir du roi de Thrace, Phinée, que les jumeaux Zéthès et Calaïs avaient délivré de la persécution des Harpyes, et il s'écriait :

> Forsitan et nasci voluerunt fata gemellos
> Unde salus cæco restituenda seni.

Tous deux furent auteurs de *l'Histoire de la Maison de France*, vrai chef-d'œuvre de généalogie[1] (1619). Louis XIII les récompensa par le titre de ses historiographes. De plus, le président de Thou a reconnu dans son testament, daté du 17 juillet 1616, qu'il leur avait dû, pour la composition de son Histoire, des secours efficaces. Avocats l'un et l'autre, unis par la communauté des travaux et de leur profession, ils ne l'étaient pas moins, au rapport d'un contemporain[2], « en mœurs, en naturel, en inclinations et en traits du visage, de sorte qu'on eût dit qu'une seule âme était infuse dans leurs corps. » Aussi, quand ils moururent à peu d'années de distance, furent-ils enfermés dans le même tombeau, à Saint-Séverin[3]. Leur frère, qui fut trésorier de France à Poitiers, Pierre, sieur de la Jalletière, s'exerça non sans honneur dans

1. Voy. en particulier, sur le mérite de ce travail, Gui Patin, t. II, p. 46.

2. La Rochemaillet.

3. Scévole II mourut en 1650, Louis en 1656. On possède un assez grand nombre de leurs lettres. Voy. encore, sur eux, l'article relatif à la correspondance de Sainte-Marthe.

p.

notre poésie; on a conservé quelques-uns de ses vers[1].

Parmi les principaux représentants de cette maison on compte encore Claude de Sainte-Marthe, qui, associé aux destinées de Port-Royal, composa, pour les religieuses dont il était le confesseur, plusieurs apologies, et Denis de Sainte-Marthe, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, qui a laissé, entre beaucoup d'autres travaux, une Vie de Cassiodore et une Histoire de Grégoire le Grand[2]. Ce fut le dernier des Sainte-Marthe connus; et, vers la fin du XVIII^e siècle, un auteur qui a rédigé des *Mémoires* manuscrits très-étendus, *pour servir à la future édition du Dictionnaire de Moréri*[3], Masbaret, remarquait à la suite de quelques notes sur les Sainte-Marthe : « Cette famille, dans laquelle l'esprit, le savoir et la piété sont héréditaires, n'a plus qu'un rejeton, Abel-Scévole-Louis de Sainte-Marthe, né le 28 mai 1715. » Nous croyons qu'en lui s'est éteinte cette race illustre.

## Note C.

### *Discours de Sainte-Marthe.*

La Harangue de Scévole au roi pour les trésoriers de France est conservée en manuscrit à la Bibliothèque impériale, *Fonds Saint-Victor*, 1100. Elle remplit, dans le registre coté sous ce chiffre, et qui porte pour titre : « Divers traités et suscriptions, » les pages 95 à 105. Ce n'est d'ailleurs qu'une copie comme tout ce que contient ce volume.

Une autre copie manuscrite de ce discours se trouve dans un volume in-f° de la bibliothèque de l'Institut, qui ren-

1. Il est notamment auteur de l'une des pièces françaises les plus étendues que renferme le *Tumulus* de Scévole de Sainte-Marthe.

2. Né en 1650, il est mort en 1725. Il a entrepris une édition nouvelle de la *Gallia christiana*, œuvre à laquelle ses ancêtres avaient déjà attaché leur nom; mais il n'a pu en donner que les premiers volumes.

3. 6 vol. in-4°, conservés à la bibliothèque du Louvre.

ferme la correspondance de Sainte-Marthe, et auquel nous reviendrons.

Tout semble annoncer du reste que nous avons là, non pas la brillante improvisation par laquelle Sainte-Marthe gagna sa cause, mais le discours, préparé à loisir, qu'il avait l'intention de prononcer. Voici, quoi qu'il en soit, le début de ce morceau, qui n'a pas encore été imprimé :

« Sire, parce que la majesté des rois, étant élevée au-dessus de tous les hommes, ne reconnaît que Dieu seulement, on estime à bon droit que la vertu mieux séante à la grandeur d'un monarque c'est la piété, dont le principal office gît en la révérence qu'on doit à Dieu.

« Aussi voit-on, sire, par le discours des histoires de votre France, qu'en cette vertu les rois vos prédécesseurs d'heureuse mémoire ont toujours bien loin passé les autres princes ; et vous particulièrement, sire, montrez un tel exemple de zèle et dévotion, qu'en ce misérable siècle vous excitez à bien faire tous ceux qui vivent sous le bonheur de votre obéissance.

« Or d'autant, sire, que les effets que cette piété, qui gît en l'intérieur, produit ordinairement pour se manifester dehors, sont la justice, la clémence, la pitié, l'amour et telles autres vertus chrétiennes, les trésoriers généraux de France, vos très-humbles et très-obéissants sujets et serviteurs, ont espéré, sous la faveur de ces vertus qui vous accompagnent, trouver grâce près de Votre Majesté, vers laquelle ils recourent en toute obéissance et humilité, par l'avertissement qu'ils ont eu que, nonobstant vos prudents édits portant l'établissement de leurs états pour le bien de votre service, il vous a plu depuis naguère faire autres nouveaux édits contenant la suppression d'une bonne part d'iceux, et réservation de deux plus anciens seulement pour faire la charge, etc. »

## Note D.

### *Correspondance de Sainte-Marthe.*

Il ne nous reste, de Scévole de Sainte-Marthe, qu'un petit nombre de lettres (c'est aussi ce que nous avons eu l'occasion de remarquer au sujet de Henri Estienne), tandis que la plupart des hommes illustres du XVI^e siècle ont laissé dans ce genre de volumineux recueils. En donnant un nouveau prix aux lettres de Scévole, cette rareté même a dû nous les faire rechercher avec d'autant plus de soin.

La collection de Burmann, qui ne contient, il est vrai, que des lettres latines (mais le latin était la langue dont se servaient de préférence les savants de cette époque dans leurs communications les plus familières), n'en renferme aucune de Sainte-Marthe. Il n'est même allégué qu'une fois dans une note de l'ouvrage, et cette note est une erreur [1]. Burmann lui attribue en effet le poëme de la Fauconnerie (*de Re accipitraria carmen*), que J. Lipse, dans une lettre à Dousa, signale comme venant de paraître. Or, ce poëme n'est pas de Sainte-Marthe, mais d'Auguste de Thou; et ce qui explique la méprise, c'est qu'il a été édité pour la première fois en 1584 avec la *Pædotrophie* et sans nom d'auteur. Si Burmann avait lu cette ingénieuse composition, dont le président de Thou a fréquemment parlé [2] et à la fin de laquelle il a placé son épitaphe, il n'eût pas commis cette inexactitude.

Nous ne connaissons, au reste, de Scévole de Sainte-Marthe, que trois lettres imprimées: elles sont en français et se trouvent dans le recueil antérieurement cité des *Épîtres à M. de la Scala* [3]. Nous avons profité de ces lettres

1. Voy. *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptarum*, t. I, p. 218.

2. Notamment *de Vita sua*, l. I et II. Cf. la *Bibliothèque françoise de Goujet*, t. VII, p. 168, et revoir aussi la p. 304 de notre volume, not. 2.

3. Nous avons donné in extenso, à la page 242, note 4, le

*p.*

dans notre *Étude*. Elles attestent les relations étroites d'amitié qu'il entretint avec Joseph Scaliger, dont il a célébré la mémoire, non-seulement en prose comme on l'a vu, mais en vers :

> Accipe doctorum quæcumque paravimus umbris
> Munera, et illa tibi tu quoque sacra puta.
> Quidquid enim laudum liber hic partitur in omnes
> Hoc certe meritis convenit omne tuis.

Une lettre manuscrite de Sainte-Marthe confirme cet éloge : il y parle « du grand monsieur de la Scale[1], qui vous honorait (dit-il à de Thou auquel la lettre est adressée) sur tous les hommes du monde, et qui me faisait aussi l'honneur de m'aimer : mais Dieu l'a voulu ôter à ce malheureux siècle qui n'était digne de lui. » Cette lettre, autographe comme la plupart de celles que nous avons à mentionner, est à la Bibliothèque impériale, dans la collection du Puy, t. DCCCXIX[2]; et ce volume en offre deux autres de Scévole au président de Thou, qui se rapportent, comme la précédente, à une époque avancée de sa vieillesse. Dans la première il lui témoigne sa reconnaissance « de l'honneur qu'il lui plaît faire journellement à ses enfants, que leur père aimera beaucoup davantage s'ils sont si heureux que de lui rendre service agréable. Ils m'ont écrit, ajoute-t-il, que vous m'honorez tant que de vous souvenir quelquefois de mes petites folies, j'entends de mes *Éloges,* que j'avais du tout délaissés; mais cet avis m'a remis en humeur de les continuer, comme j'ai fait. » Il annonce, d'ailleurs, son intention d'aller à Paris : « ce qu'il eût déjà fait sans l'incommodité du double hiver, c'est-à-dire de la saison et de son âge. » En même temps, il lui transmet « un exemplaire

titre de cette publication. — Les lettres de Sainte-Marthe sont la 95e du liv. Ier, la 77e du liv. II et la 78e du liv. III, p. 179, 317 et 492.

1. Ou, comme on disait aussi, de la Scala, en d'autres termes, Joseph Scaliger (voy. p. 265).

2. Cette collection est ainsi nommée parce qu'elle renferme en grande partie la correspondance de Claude du Puy, déjà cité, et de ses deux fils.

de ses vers français, imprimés de nouveau, dont il a pris la hardiesse de lui dédier une petite partie. » Dans la seconde lettre, Scévole remercie de Thou « d'avoir bien voulu lui envoyer ses trois doctes poëmes, qu'il a pris grand plaisir à lire, se persuadant qu'après ce grand et immortel labeur de son Histoire, cela lui a fait grand bien de s'être un peu récréé dans le jardin des Muses, qui continuent toujours à le favoriser : car il n'y a rien qui sente mieux son antique. »

L'on remarque dans le même tome non paginé, une lettre des deux jumeaux Scévole et Louis de Sainte-Marthe à de Thou, datée de 1616 et de Paris, qui contient sur Scévole d'attachants détails : « Notre père, disent-ils, se porte fort bien, grâce à Dieu. Il passe ici tranquillement le temps à ses livres et continue ses *Éloges*. Depuis peu de jours, il a fait ceux de MM. Lefèvre (Nicolas), Desportes, Pasquier et autres. Il est souvent visité par MM. de Chantecler, Loisel, du Puy, Rigault et plusieurs autres gens d'honneur. Lui et le bonhomme M. Loisel étant entrés en propos de leurs âges, il s'est trouvé qu'ils sont nés tous deux l'an 1536, l'un le 5, l'autre le 6 février, de sorte qu'il n'y a que douze ou quinze heures de distance de la naissance de l'un à celle de l'autre. »

Le tome DCLXXV de la même collection présente encore, au folio 135, une lettre de Scévole « à Monseigneur de Thou, conseiller du roi en son conseil d'État et président en sa cour du Parlement. » Il vient de recevoir à Poitiers la continuation de son Histoire, et, « après un présent de cette étoffe, il est bien honteux de lui en rendre un de si peu de valeur. » Ainsi parle-t-il de l'édition nouvelle, qu'il lui offre en échange, « de ses *Éloges* augmentés et mis en meilleur ordre que ci-devant, avec ses poëmes latins, le tout mis ensemble en un volume. »

Il y a en outre plusieurs lettres originales de Scévole dans un manuscrit in-f° de la bibliothèque du Louvre, portant le n° 292[1]. Elles datent de la maturité de son âge. L'une

1. On trouve aussi dans ce recueil, dont M. Ludovic Lalanne m'a signalé l'existence, des vers latins et même des vers grecs.

d'elles, adressée à son fils aîné alors âgé de quatorze ans, renferme diverses prescriptions qui prouvent sa sollicitude paternelle : « Il se promet toujours d'Abel, qu'il fera tous ses efforts pour étudier, et il compte bien n'être point trompé dans son espérance. Il s'assure aussi qu'il aura l'œil sur ses petits frères, qu'il doit instruire à se recommander tous les jours à Dieu et à se rendre diligents dans leur travail. » Quelques autres sont écrites, en français ou en latin, à des savants et des littérateurs de l'époque, à Audebert, Blondel, Boulenger, etc. Elles témoignent de cette activité de rapports intellectuels qui, comme nous l'avons indiqué plus haut, existait entre les membres de cette colonie répandue en tous lieux, que nos devanciers appelaient la république des lettres. De là parfois, dans cette ferveur classique qui échauffait les esprits, d'ardentes rivalités et de vives querelles; mais, plus souvent encore, ces attachements si étroits et ces fraternités touchantes, dont le lien commun était le goût des études libérales et l'admiration des chefs-d'œuvre antiques.

C'est ce qu'on voit surtout dans les lettres des correspondants de Sainte-Marthe, qui forment la principale richesse de ce manuscrit, malgré les pertes très-notables qu'il a souffertes. On n'y retrouve plus, il est vrai, les lettres de Ronsard, de Pasquier[1] et de bien d'autres qu'annonce la table; mais ce qui reste est encore d'un grand prix. Dans le nombre on remarque des lettres de ses enfants et de plusieurs membres de sa famille, entre lesquelles il y en a une de son frère, l'archidiacre de Poitiers, qui, le 4 juillet 1585, lui annonce la mort de Muret, décédé à Rome d'une hydropisie, le 24 juin précédent. « J'en ai eu grand regret, ajoute-t-il, pour vous avoir autrefois ouï dire que vous teniez de lui tous les secrets de la langue latine qui vous rendent illustre. » Puis, l'exhortant à faire son éloge, il continuait dans cet idiome qui semblait souvent plus que

1. On rappellera, à cette occasion, que, dans le recueil imprimé des *Lettres* de Pasquier, il y en a beaucoup qui sont adressées à Sainte-Marthe.

le nôtre, ainsi qu'on l'a dit, le langage naturel des érudits de la renaissance :

Macte ergo, et stygio revocans a limine manes,
Nam potes, æternæ cui debes munera vitæ
Redde vicem, et superas redivivum attolle sub auras....

Beaucoup de ces lettres sont signées de noms que nous avons déjà rencontrés, noms qui avaient acquis, dans la carrière suivie avec éclat par Sainte-Marthe, plus ou moins de célébrité, Nicolas Rapin, Remi Belleau, Casaubon, Rittershuys, Mélissus, Cellarius, Pomponius Lætus, Gillot, Pierre Pithou, Dousa, Elie Vinet, du Moulin, etc. Claude Binet, à la date du 26 juin 1580, écrit à Scévole, « d'une sienne petite maison des champs où il est allé pour éviter le mauvais air de Paris ; » en se recommandant à son souvenir, « il le prie de daigner dire son nom aux Muses ; car si ce n'est pas vous, observe-t-il, elles ne l'apprendront point. » Le même l'invite encore, après la mort de Ronsard (1585) dont il a été le biographe, à s'associer « aux grands regrets des lettres françaises, en honorant sa mémoire de quelques vers, qui soient mis au rang de ceux qu'il a rassemblés pour son *Tombeau;* » et il lui rappelle, afin d'exciter sa verve, « l'amitié que M. de Ronsard lui avait départie, lorsqu'il vivait, pour les vertus rares qu'il reconnaissait en lui. » L'historien de Thou, l'un de ses correspondants les plus assidus, lui écrit aussi, le 26 juillet 1587, pour obtenir quelques vers d'épithalame, et il exprime le vœu qu'il veuille bien solliciter pour lui la même faveur de M. de la Scale, persuadé qu'il est « que, si tous deux lui accordaient cet honneur, ce lui serait un augure de bonheur pour toute sa vie. » Bientôt de Thou lui fait ses remercîments au sujet de l'une de l'autre pièces, qu'il estime faites de *main de maître,* « comme tout ce qui sort de leur officine. »

Le même recueil renferme plusieurs lettres de Joseph Scaliger à Scévole. D'abord, il le félicite de sa *Pædotrophie,* « qui est de bien autre étoffe que la *Vénerie* de Barguis, bien que ce dernier ne laisse pas d'être gentil poëte ; » et il lui adresse en échange son ouvrage *de Emendatione temporum.* Ensuite, il le presse de venir le voir dans son

# TABLE.

Feugère, Léon Jacques
Essai sur la vie et les ouvrages de Henri Estienne

